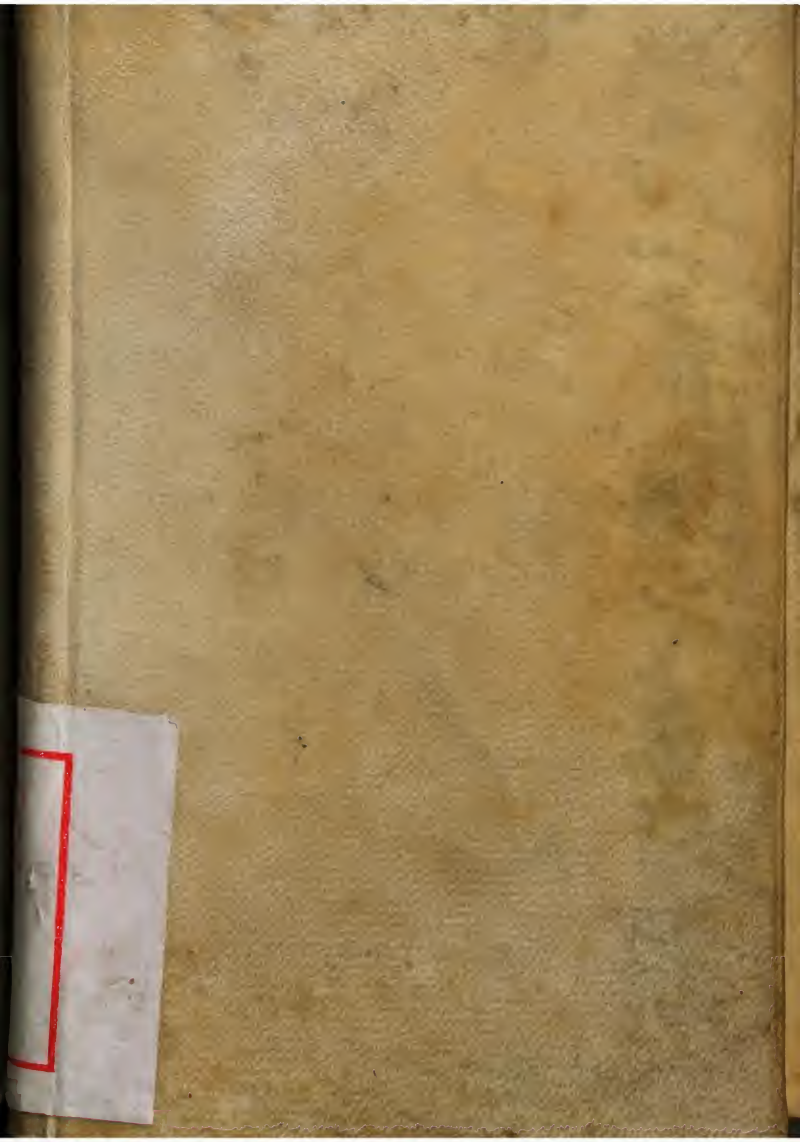

BIBLIOTECA NAZ.
142
G
33
PD II

54 H

BIBL. NAZ.
VITT. EMANUELE III
142
G
33
NAPOLI

Digitized by Google

HISTOIRE

DE LA RÉFORME,

DE LA LIGUE,

ET DU RÈGNE DE HENRI IV.

IMPRIMERIE DE C.-J. DE MAT.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

LA RÉFORME,

DE LA LIGUE,

ET DU RÈGNE DE HENRI IV;

PAR M. CAPEFIGUE.

En batailles civiles, il nous en prend comme de procès auxquels il ne faut parler accord que nous n'ayons premièrement espuisé le fond de nos bourses.

ÉTIENNE PASQUIER, *Lett. à M. de Fonssomme.*

TOME PREMIER.

BRUXELLES,

LOUIS HAUMAN ET COMPe, LIBRAIRES.

1834.

Digitized by Google

LETTRE

A M. LE BARON PASQUIER,

PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES PAIRS,

SUR

L'HISTOIRE DE LA RÉFORME, DE LA LIGUE

ET DU RÈGNE DE HENRI IV.

MONSIEUR,

Une révolution d'intelligence et de justice s'opère en ce moment dans l'esprit d'une génération studieuse. Le catholicisme et le moyen âge,

union mystérieuse de poésie et de nationalité, n'excitent plus les dédains superbes, les haines moqueuses de la philosophie. Le dix-huitième siècle avec ses froides dissertations, ses sceptiques études ne glace plus l'imagination toute colorée de ce beau passé de cathédrales, de pompes d'or et d'encens, de chevalerie, de tournois et de nobles dames. De ce que notre société repose sur d'autres élémens, sur d'autres bases, nous ne concluons pas que tout ce qui nous a précédé était abus et barbarie; entourés encore de magnifiques débris, nous avons cessé de mépriser la civilisation qui les créa. Nous entrons dans une ère de haut examen et d'impartialité.

Quand on se place à cette vaste époque du onzième au quinzième siècle, qui peut sans s'émerveiller jeter les yeux sur l'immense gouvernement de l'Église, sur cette admirable hiérarchie des évêques, des légats, parcourant l'univers chrétien agenouillé devant la parole; les conciles, congrès du monde délibérant par le terrible anathème; les pieux monastères, refuges d'égalité offerts à la bourgeoisie, aux manans, aux serfs même, pour s'élever fièrement ensuite la mitre

en tête et la crosse en main contre le baron bardé de fer qui opprimait la terre; ces nombreuses confréries de métiers qui invoquaient dans une dévotion commune leurs saints patrons et leur charte de privilége; ces villes municipales libres et catholiques; partout la puissance de la conscience humaine : les chaires retentissantes sur les places publiques, et soulevant la multitude pour une idée, pour un sentiment, et au-dessus de cette belle organisation, le pape, autorité d'ordre et d'unité, et pourtant élective et populaire sans autres armes que quelques bulles écrites au Vatican.

Le catholicisme est au moyen âge la force morale opposée à la force brutale de la conquête; ses miracles, ses légendes, ne furent que la symbolique d'un système qui, grandissant la faiblesse et la vertu, les opposait avec une auréole céleste à la violence territoriale des hommes d'armes brandissant leur puissant gantelet.

Cette place imposante, que le catholicisme absorba pendant quatre siècles, relève l'importance de la révolution qui le front haut en attaqua l'autorité. La réformation est le plus vaste

événement de l'histoire moderne, car elle opéra un changement complet dans les formes sociales; elle fut l'expression des nouveaux besoins de l'intelligence, de nouveaux faits qui éclataient de toutes parts en dehors de l'Église; ce fut un mouvement simple, naturel, une transformation de la société; la conquête s'était abaissée devant la puissance morale du catholicisme; la puissance morale céda à son tour devant le principe politique.

La lutte fut vive et profonde; ceux qui n'aperçoivent dans la marche de l'esprit que la superficie, pourront sourire à l'aspect des discussions théologiques en vertu desquelles la réforme se posa au milieu des nations; en creusant un peu, Monsieur, on n'a plus le même mépris pour des disputes qui touchaient à des intérêts aujourd'hui effacés du livre de la vie. Quand la société a conquis certains principes, elle oublie les sueurs des générations qui ont combattu pour les obtenir. En pleine possession de la liberté de conscience, nous n'avons plus la mémoire des trois siècles qui furent employés à une lutte laborieuse. Ce qui paraît inconcevable à nous était

une croyance pour nos pères; ces grandes thèses sur le libre arbitre, sur les mystères, sur les indulgences, sur l'autorité et l'examen, n'offraient pas des controverses sans but dans une société religieuse; n'était-ce pas toujours d'ailleurs les luttes philosophiques entre le pouvoir et la liberté? luttes qui se prolongent sous d'autres formes au milieu de nous, parce qu'elles se rattachent au problème le plus difficile à résoudre.

On a jeté trop de mépris sur la théologie catholique au moyen âge. La scolastique ne fut point un système absurde; les peuples ne s'enthousiasment pas pour des chimères; la scolastique était un fond de doctrines et de méthodes sur des questions alors sociales; supposons, Monsieur, que dans quelques siècles de nous, tous les principes politiques aujourd'hui contestés soient admis dans le droit des nations: comment cette génération d'avenir envisagera-t-elle les petites dissertations de notre présent, les subtiles distinctions qui pourtant préparent la vérité?

La réforme fut une violente attaque contre un système puissant encore sur l'imagination des peuples; elle dut trouver en face une forte résis-

tance; d'où résulta la ligue. Il n'y avait dans ce mot rien de neuf; le moyen âge était le temps des confréries, des associations pour la défense commune; or, comme le pouvoir, dans cette lutte de doctrines et d'opinions armées, ne se dessina pas toujours d'une manière nette et prononcée, comme il se laissa souvent dominer par le tiers parti des ménagemens et de modération, ces opinions ardentes s'organisèrent d'elles-mêmes et cherchèrent des garanties; il y eut des ligues protestantes comme des ligues catholiques; celles-ci furent la réaction naturelle opposée au mouvement réformateur.

Dans ce choc vivace, les hommes à sentimens modérés: L'Hospital, Pasquier, Molé, s'effacent d'abord; les époques de passions ne souffrent pas les tiers parti. Quand les opinions sont en présence dans une lutte ouverte, les sentimens calmes les importunent; elles veulent des combats sanglans; elles y courent; mais la lassitude vient ensuite. Dieu n'a pas jeté les sociétés dans des tourmentes perpétuelles; alors commence et s'accroît l'influence de la modération; la parole grave des hommes sages se fait entendre; ils reprennent

leur ascendant naturel. C'est ce qui explique l'autorité du parti politique dans les événemens qui assurèrent le trône à Henri IV ; il fallait que les passions s'émoussassent d'abord ; elles s'usèrent dans les guerres civiles. Le règne de Henri IV est une époque toute de transaction et de balancement entre les factions ; le caractère du roi de Navarre ne fut pas un modèle de loyauté, comme on l'a surtout montré, mais le type d'une politique adroite qui ménage toutes les opinions pour les concilier. L'avènement de Henri IV, comme toutes les restaurations, fut un temps d'épreuves et de difficultés ; il fallait faire la part aux hommes, aux choses, aux exigences, aux folies. Henri IV périt à l'œuvre, mais il assura la couronne à sa race, et c'était un résultat. Vous avez vu, Monsieur, une autre restauration ; vous en avez un moment dirigé les destinées, et quand j'écrivais son histoire, je me rappelais souvent le règne de Henri IV que Louis XVIII aimait tant à méditer, non point par une vaine forfanterie de gloire et pour invoquer ce panache blanc devenu le symbole d'une opinion extrême, mais pour suivre cette même tactique de ménagement du

chef de sa dynastie. Les trois époques dont je me propose d'embrasser l'histoire pourraient se résumer en trois mots : *action, réaction*, et *transaction ;* elles se tiennent intimement liées l'une à l'autre ; elles forment un tout et une seule pensée.

Cette épopée est trop grande, trop belle, pour n'avoir pas excité la curiosité historique ; de nombreux travaux ont été faits ; j'ai besoin de les diviser en plusieurs écoles.

A l'origine du mouvement de la réforme et de la résistance catholique, naquit tout d'abord la controverse. Ne cherchez pas la vérité absolue dans ces écrits de sectes, ces pamphlets que les partis se jettent à la tête les uns des autres ; c'est une lutte où les combattans, comme les héros d'Homère, s'insultent avant d'en venir aux mains. La réforme méprise le catholicisme ; le catholicisme poursuit avec fureur toute opinion nouvelle ; et puis ces sectes entre elles se combattent à mort ; les luthériens, les sacramentaires, les anglicans, les sociniens, engagent des querelles vives et profondes comme leurs divisions ; cette école se continue dans tous les livres de controverse, même jusqu'aux temps comparativement

modernes : lisez Sleidan dans son beau travail, et l'enthousiaste baron de Seckendorff : combien tout ce qui touche Luther est haut placé ! combien l'autorité papale est traînée dans la poussière ! Lisez Beausobre, l'admirateur de Zwingle et des sacramentaires, Burnet, l'historien du schisme anglican, et au-dessus d'eux tous, Bossuet, tout épris des écrits de Coclœff, et défigurant dans son style de pompes sublimes un mouvement que son génie pouvait deviner, mais que son éducation religieuse ne lui permettait pas d'embrasser dans le passé et dans son avenir. Parlerais-je du père Maimbourg avec sa foi naïve et ses indignations de couvent ? et, en remontant plus haut, de Florimond de Remond, bon astrologue, tout occupé des constellations du Scorpion, de la Balance, pour savoir si le mouvement réformateur tient à la malignité des astres ?

A côté des controversistes religieux s'élevèrent les parlementaires, expression du tiers parti, depuis le chancelier de L'Hospital et Pasquier, jusqu'au président De Thou. Il y a certes des vues élevées, de l'impartialité souvent dans ces hommes de magistrature qui visaient à une conciliation de

doctrines ; mais L'Hospital, avec sa nuance d'huguenoterie, Pasquier, catholique de principes et de sentimens, vivaient dans des temps trop difficiles, au milieu de circonstances souvent au-dessus de leur caractère ; le courage politique ne fut pas le type du tiers parti. Il ne put et n'osa tout dire ; L'Hospital montrait à peine son penchant de réforme ; Pasquier conserve sa vieille foi et formule perpétuellement ses plaintes contre les huguenots. C'est encore une controverse, seulement moins âpre, parce qu'elle se manifeste dans des esprits plus calmes. Les précieuses lettres de Pasquier sur les affaires de son temps nous disent, dans toute leur naïveté, les émotions diverses de cette opinion parlementaire dont il est la timide expression. Le président De Thou écrivait à une époque plus facile, alors que l'édit de Nantes avait proclamé la liberté de conscience ; son immense travail, froid, méthodique, marqué par tous les coins des formes de l'antiquité, de Tite-Live spécialement, conserve la coutume des harangues inventées et des tableaux d'imagination ; il y a beaucoup de faits, et l'on dirait pourtant que les faits sont ce qui l'occupe le moins

dans son travail ; la phrase latine élégante, les *orationes*, et qu'il serait presque tenté de faire précéder de l'inévitable *Quirites*, voilà tout son souci littéraire. Aussi, quand on a touché au fond des monumens, des pièces originales, des recueils contemporains, on ne s'explique pas la grande réputation d'exactitude du président De Thou ; son histoire ne peut servir de base à un travail de vérité qu'après avoir subi l'épreuve d'une comparaison avec les documens, épreuve qui lui est presque toujours défavorable; et ici je sens le besoin de rendre quelque justice à un historien frappé des mépris du dix-huitième siècle, à Varillas, l'écrivain politique du règne de Louis XIV, faiseur de phrases, visant à l'effet, mais nourri d'études profondes. Son *Histoire des Hérésies* parut à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes. Ce qu'il veut prouver, c'est que la réforme s'est établie en Europe par des moyens purement humains et par des causes politiques; or, ce qui était une pensée pieuse dans la tête de l'historien est devenu une vérité dans notre siècle, et ses laborieux travaux nous expliquent ce que notre génération recherche

surtout aujourd'hui dans les grandes annales des nations.

Vient ensuite l'école philosophique du dix-huitième siècle. Cette école s'était proposé une mission juste et digne sans doute, car elle combattait pour la tolérance religieuse et la liberté de conscience. L'histoire lui servit d'instrument. Elle jugea les vieux temps avec ses idées propres; elle abaissa ce qui était haut et noble; elle éleva au contraire de petits hommes et de petites choses; Coligny, par exemple, fut son héros, Coligny le plus médiocre des caractères, compromettant son parti et le conduisant par sa crédulité vaniteuse à la saint Barthélemy; elle attaqua la puissante figure de Catherine de Médicis, dominant trois règnes agités, tête active qu'il faut grandir au niveau de celle de Louis XI, avec lequel elle a plus d'un rapport de finesse atermoyante, d'ambition laborieuse, de tourmens politiques, de capacité inquiète et de mépris surtout pour les hommes et les choses qui s'agitaient autour d'elle. Je considère *la Henriade* comme l'œuvre qui a le plus faussé les idées sur les événemens de cette époque; ce n'est pas

seulement une poésie froide, une épopée aux couleurs de colléges et de *pensum*, mais bien encore l'expression de mauvaises études sur un temps qui échappait à la génération d'enclyclopédie, laquelle n'était préoccupée que de sa haine contre le catholicisme, puissance d'intelligence au moyen âge.

Cette génération d'écrivains, parce qu'elle avait une mission sans doute, s'est jusqu'à aujourd'hui prolongée. La plupart des travaux de ces dernières années sont jetés sur ce calque rapetissé. Quand je me proposais un travail sur la rénovation de l'esprit religieux et politique, mon premier besoin fut d'ouvrir un ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions, et que M. Charles Villers a publié depuis : on m'avait beaucoup loué ce petit volume; je l'ai lu. Dirai-je l'impression qu'il a produite sur moi ? C'est une étude faible et passionnée, avec un peu d'érudition de seconde main, sur un mouvement que M. Villers n'a pas tout compris. L'Académie qui couronna cet ouvrage était alors empreinte de l'esprit philosophique; c'était le temps des Volney et des Dupuy. M. Villers avait vu dans la réforme tous les

bienfaits du genre humain; dans le catholicisme tous les désordres, l'ignorance, le fanatisme. Que pouvait-on répondre à cela, si ce n'est jeter une couronne à qui avait relevé et replâtré les petites jalousies d'un siècle qui s'en allait ?

La plus faible de ces écoles est celle qui se glissa à travers la religion et la philosophie du dix-huitième siècle pour transformer la grande histoire des masses et des opinions en étroites intrigues de marquis et de cour. C'est une plaie de tous les temps; lorsque paraît une belle composition sous un titre et dans un système, vient ensuite une multitude d'imitateurs, gens médiocres qui ressassent et tuent les formes et l'idée du maître. Montesquieu avait publié l'*Esprit des Lois;* on voulut écrire l'esprit de toute chose, de l'histoire comme de la ligue. Le travail d'Anquetil n'est pas méprisable; il a fait ce qu'il pouvait faire, préoccupé qu'il était d'une idée, absorbé sous une compilation de Mémoires qui ne montraient les événemens populaires que comme des manéges de courtisans. Le culte de la royauté et des grands n'était point encore éteint; Anquetil vit de vaines disputes d'ambitions là où

il y avait en face deux fières opinions courant l'une sur l'autre aux armes. Il oublia le peuple à une époque pourtant où les halles, les confréries, les masses jouaient un si puissant rôle. Les mémoires peuvent servir surtout pour décrire la cour de Louis XIV ou de la régence, lorsque tout se concentrait dans quelques têtes, alors que le mouvement populaire se rapetissait en émeutes; mais dans les vastes luttes d'opinions, à quoi servent quelques confidences de boudoirs et de cour à côté des passions de la place publique et des mobiles qui les animent!

J'ai donc pensé, Monsieur, qu'un grand travail historique était possible encore en recourant aux véritables sources pour reconstruire un temps dont la pensée a été méconnue. Grâce au ciel, les documens ne manquent pas; je ne sache pas une époque plus riche, plus abondante. Quand on se donne la peine de fouiller, d'aller droit aux origines, de pénétrer dans les archives, ce n'est pas l'absence des matériaux qui inquiète, mais leur immensité, le choix qu'il faut en faire, l'ordre dans lequel on doit les classer, et les hauts enseignemens historiques qu'on peut en déduire.

Je me suis imposé le devoir de ne travailler que sur les pièces authentiques; j'ose croire qu'on s'en apercevra dans le cours de cet ouvrage.

Quand on a devant les yeux les œuvres de Luther, de Mélanchton, de Calvin, d'Œcolampade, de Zwingle, pour les diverses sectes de la réforme; d'Érasme, pour le parti mitoyen; de Coclœff, de Jean de Eck, pour les catholiques, qu'est-il besoin d'aller chercher des lumières dans les histoires de seconde main pour retracer le large mouvement philosophique du seizième siècle? L'histoire est tout entière dans ces disputes, dans les actes des sectes, dans les registres du parlement, des Universités, dans les prédications enflammées recueillies par les disciples et transmises dans leur naïveté à notre génération.

Pour la ligue, nous sommes plus riches encore. Les deux recueils de pièces connus sous le titre de : *Mémoires de Condé* et *Mémoires de la Ligue*, donnent la plupart des publications importantes à une époque d'imprimerie, de controverses et de passions religieuses; jamais le système des pamphlets, des placards, de tout ce qui parle à l'imagination des peuples, n'avait été plus étendu ni

plus actif ; j'en ai recueilli beaucoup par mes soins particuliers, afin de saisir dans ses véritables traits cette physionomie des partis qui se révèle dans leurs propres œuvres.

Indépendamment des documens imprimés, la bibliothèque du roi possède plusieurs grandes collections Mss. connues et distinguées sous les noms de Dupuy, Colbert, Béthune, de Mesmes, et l'admirable recueil de Fontanieu, répertoire qui embrasse les pièces rares sur l'histoire de France. Je les ai toutes parcourues, parce que j'ai toujours jugé que ces pièces seules peuvent nous éclairer sur les faits, et servir de contrôle aux traditions des chroniques et des Mémoires; je donnerai dans un volume à part tous ceux de ces documens qui n'ont pas été publiés. Plusieurs autres recueils uniques existent à la bibliothèque et au dépôt des gravures; je les ferai également connaître. Je témoigne toute ma reconnaissance à MM. Champollion-Figeac, Magnin, conservateurs, et à M. P. Pâris, employé aux mss. de la *Bibliothèque royale*. Ils ont mis à ma disposition toutes les richesses de leur précieux dépôt.

Je n'ai pas négligé non plus les vieilles archives

du royaume. Là se trouve une portion des *Archives de Simancas*. En méditant l'esprit d'un travail historique sur la ligue, je crus qu'il était impossible de parfaitement juger les événemens de cette époque sans connaître les rapports diplomatiques des partis avec l'Espagne, l'Angleterre, l'Allemagne, Rome et Genève; l'Espagne avait joué surtout un rôle si actif, exercé une influence si immédiate qu'il devait y avoir dans ses archives bien des confidences. Je visitai la péninsule, ses dépôts en désordre; je parcourus surtout San-Lorenzo, palais désert d'où les volontés de Philippe II partaient pour remuer le monde; et c'est dans ces vastes et sombres couloirs, à l'aspect de ces belles têtes de moines hiéronymites et franciscains que je me suis le plus souvent reporté à cette époque de la ligue, où leurs voix populaires remuaient les confréries et les métiers. Quelle puissance alors que la chaire retentissante! Quelle époque d'intelligence que celle où un homme montait sur un pilier des halles ou au pied de la croix en Grève, et de là, haranguant la multitude, lui faisait tout sacrifier à un intérêt moral pour un monde à venir! Le moyen âge fut le règne

de la parole; la chaire se posa, comme une grande tribune, au milieu des peuples.

A mon retour d'Espagne, je pus me convaincre que les débris que nous possédions à Paris offraient les pièces les plus essentielles pour l'histoire des négociations de la ligue avec l'Espagne *. Vous savez, Monsieur, l'origine de ce dépôt que les hasards de la conquête et de la guerre nous ont donné, et que ministre des affaires étrangères, vous avez puissamment contribué à nous conserver. Ces papiers furent enlevés des archives espagnoles les 23 août et 9 novembre 1810, et 8 mars 1811. Ils consistaient alors en huit mille deux cent quarante-six articles.

En 1814, le gouvernement Espagnol les réclama. Une lettre du 14 novembre, du ministre de l'intérieur, et adressée à M. Daunou, ordonnait l'expédition de ces papiers pour Bayonne, à l'exception de ceux qui étaient relatifs aux affaires de France. Cette expédition se fit le 23

* Mon septième volume (1er des pièces) rapportera le titre de tous les manuscrits que contiennent les bibliothèques espagnoles sur la réforme, la ligue et le règne de Henri IV.

février 1815 ; elle consistait en cent quarante-six caisses renfermant sept mille neuf cent quarante-huit articles. La cour d'Espagne ayant fait vérifier les pièces, reconnut qu'il lui en manquait une assez grande quantité, et les fit réclamer de nouveau par son ambassadeur. M. Lainé, alors ministre de l'intérieur (21 novembre 1816), écrivit une lettre au directeur des archives sur ce sujet ; il le priait de vérifier si les papiers demandés par le gouvernement espagnol étaient de quelque utilité pour la France ; dans ce cas on les conserverait ; au cas contraire, on devait les rendre. Vous défendîtes, Monsieur, en 1820, les droits de la France sur les documens de sa propre histoire. Depuis cette époque il paraît que ces papiers n'ont plus été réclamés. Ils sont dans les archives du royaume, section historique. La collection se compose de deux cent quatre-vingt-dix-huit articles classés par ordre alphabétique depuis A jusqu'à R y compris. Chaque article renferme deux à trois cents pièces ; A, B, C, D, contiennent à eux seuls deux cent trente articles. Cette collection embrasse les années 1348 à 1712, mais sans aucun ordre de da-

tes. Je publierai dans mon dernier volume les pièces les plus importantes de ce dépôt, qui m'a été ouvert par une autorisation de M. Daunou, et les soins bienveillans de M. Michelet, chef de la section historique.

La préfecture de police a aussi des archives riches de documens populaires pour la ville de Paris. Moi qui, pour expliquer l'épopée de la ligue, voulais surtout retrouver les halles, les confréries, avec leurs émotions, j'ai parcouru avec enthousiasme le livre des bannières du Châtelet, les délibérations des confréries, tous ces actes du peuple pris sur place et qui font si bien connaître un temps, ses mœurs, ses habitudes. Je dois beaucoup à l'obligeante érudition de M. Labat, archiviste de la préfecture; et ceci me conduit à parler d'une découverte inestimable quand on examine l'histoire dans ses rapports avec les masses.

Paris joua un grand rôle dans la ligue; son peuple, son conseil municipal, ses échevins, agirent activement; il devait rester des documens écrits de ces délibérations si fréquentes des métiers et des halles. Je recherchai donc avec per-

sévérance les registres du *bureau de la ville;* aucun historien même spécial n'en faisait mention. J'allai à la préfecture de la Seine; on me répondit qu'on ne savait pas ce que je demandais. Je trouvai aux Archives du royaume (section administrative) un grand dépôt des papiers de la ville de Paris, avec 103 volumes des registres du conseil municipal depuis l'année 1499 à 1784. M. Champollion-Figeac m'indiqua également aux manuscrits de la bibliothèque royale sept cartons des anciens titres de l'hôtel-de-ville, et parmi lesquels un volume, petit in-folio, d'une de ces mains de savans, laborieuse et exacte. C'était l'analyse des registres du conseil municipal, jour par jour, empreinte à chaque page de la vérité naïve de l'érudition du siècle passé. Ces délibérations de la grande cité changent l'esprit de la plupart des événemens de la ligue; on y voit très-exactement le rôle que les masses y ont joué, et combien elles ont dominé les résolutions du conseil du roi et de la cour. Deux de ces cartons sont relatifs aux chaînes, fortifications des rues et des remparts, et aux armemens de bourgeois, élections des officiers

municipaux. Je les crois encore d'une vive curiosité.

Les bibliothèques de provinces offrent également de hautes ressources historiques; on a placé le siége exclusif de la ligue à Paris. Cette vaste association se composait d'une multitude d'associations particulières, et le point central est aussi bien Lyon, Marseille, Toulouse, que Paris; ensuite, par des hasards qu'on s'explique, plusieurs de ces bibliothèques possèdent des collections spéciales et curieuses. A Besançon, par exemple, qui a recueilli le précieux dépôt du cardinal de Granvelle, on trouve 35 vol. de pièces, toutes relatives aux règnes de Charles-Quint et de Philippe II; 7 vol. de lettres de Jacques Hopperus, secrétaire du dernier de ces princes; 6 vol. de lettres de Champagney, chef de ses finances, et 9 vol. encore de la curieuse ambassade de Chantonney; et je rappellerai que c'est également à Besançon qu'il faut fouiller pour recueillir tous les documens sur Marie-la-Catholique et Elisabeth d'Angleterre, en ce qui touche les rapports avec la France. Les 5 volumes des négociations de Re-

nard sont un des précieux souvenirs pour la réforme.

Lyon est la bibliothèque la plus riche, parce que cette grande et religieuse cité entra profondément dans l'association catholique. Je ne citerai que le manuscrit *de tristibus Galliæ*, avec ses curieuses miniatures de guerres civiles dans le Lyonnais et le Dauphinois, et ses huguenots à tête de singe renversant les antiques figures qui ornent l'église de Saint-Jean. Comment s'imaginerait-on aussi que c'est à Aix qu'on trouve la chronique originale de Roset sur les premiers temps de la réforme à Genève ?

J'ai besoin maintenant de vous dire, Monsieur, quel sera l'esprit et surtout quel est le but de ce livre. Mes études ont toujours été portées sur notre histoire. Dans *Philippe Auguste*, j'ai cherché à reproduire les temps de chevalerie et de féodalité, l'époque des batailles, l'épopée du moyen âge. L'*Histoire Constitutionnelle* embrasse les quatorzième et quinzième siècles, temps de reconstitution pour la société où tout se régularise administrativement pour s'assouplir ensuite sous la main de Louis XI; le grand mouvement de la

réforme et de la ligue, le règne de Henri IV, et comme je l'ai dit, l'action, la réaction, la transaction, suivent naturellement ces premiers travaux; je les donne aujourd'hui.

J'ai pensé qu'il fallait pénétrer dans ces temps sans préjugés, me dégager de tout jugement fait d'avance; attaquer avec hardiesse les caractères défigurés par de faux éloges ou le clinquant d'une vaine philosophie; élever sans crainte ceux que les haines religieuses de l'école du dernier siècle avaient abaissés; faire la part des opinions ardentes, du mouvement des masses impérieuses, des nécessités politiques; trouver moins des crimes privés que des entraînemens de parti; marcher droit, le front haut, à la vérité entière et complète, par les documens. Il ne s'agit plus d'une lutte, mais de l'histoire. Je ne l'oublierai pas.

Et quant au but de cet ouvrage, plus que personne, Monsieur, il vous appartient de le comprendre et de le juger. Au temps de passions politiques où nous vivons, il n'est pas inutile peut-être de montrer comment les partis d'une autre époque s'agitèrent dans le sang avant d'arriver à une transaction que la parole des hommes

sages appelait. Le seizième siècle eut la grande douleur de ses guerres religieuses ; la fin du dix-huitième et le dix-neuvième ont vu gronder des orages, et ceux-là eurent aussi des massacres et leur saint-Barthélemy. Que la génération nouvelle, pure de tous ces excès, comprenne enfin que la tolérance politique doit être une des grandes conquêtes de notre siècle. A chacun appartient sa conviction comme à chacun appartient sa conscience; ne heurtons plus nos têtes sanglantes pour des opinions, comme dans le siècle que je vais décrire on allumait des bûchers pour des croyances. Vous, Monsieur, le descendant de Pasquier, expression du tiers parti dans la ligue, vous qui êtes placé à la tête d'un pouvoir modérateur, contribuez par vos efforts à effacer ces derniers vestiges de barbarie; vous avez vu les folies des pouvoirs et des partis; cherchez à éviter les unes et à comprimer les autres. On ne désespèrera pas de la société quand on connaîtra par quelle épreuve elle a passé pour conquérir le principe de la liberté religieuse; l'ordre et la liberté politique nous arriveront avec la paix des opinions et le triomphe de la raison publique.

Car la Providence n'a pas voulu soumettre les peuples à des tourmentes sans fin et à des expériences sans leçon.

Neuilly-sur-Seine, 1er février 1834.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER.

ÉTAT SCIENTIFIQUE DE L'EUROPE AU COMMENCEMENT DU SEIZIÈME SIÈCLE.

Esprit du quinzième siècle. — Sentiment d'une réforme. — Imprimerie. — Renaissance des lettres. — Les savans. — Hellénisme. — Études latines. — Universités. — Platon et Aristote. — Thèses philosophiques. — Réforme de Savonarola. — Jean Laillier. — Pic de la Mirandole. — École allemande, italienne, française. — La Société féodale. — Tendance contre la propriété ecclésiastique.

1450 — 1517.

Le quinzième siècle finissait. Le caractère général de cette époque avait été un sentiment de

travail et de recherches, un besoin d'investigations, une certaine inquiétude de l'esprit qui appelaient un changement sans en préciser ni les moyens, ni le but *. L'Église était toujours puissante sur l'imagination des peuples; partout existait encore cet enthousiasme pieux pour la cathédrale antique, pour le saint du modeste oratoire ou le patron de la confrérie bourgeoise, pour la vierge protectrice de la commune libre ou du manoir féodal, pour ces sacrifices où les mystères du catholicisme étaient offerts au milieu des pompes et de l'encens parfumé. Toutefois les satires et les attaques contre la hiérarchie du clergé prenaient un caractère d'ensemble et d'universalité. Ce n'était plus seulement le sirvente moqueur des trouvères contre les moines et les clercs, excitant le gros rire du seigneur et du varlet, mais l'expression sérieuse de la fraction éclairée et scientifique de la société. L'opinion d'une réforme était devenue générale; elle se faisait entendre à la cour des princes, dans les parlemens, aux assemblées des états-généraux, comme dans le sein de l'Église même; elle avait spécialement occupé les conciles de Bâle et de Constance; on en parlait en chaire comme d'une

* J'ai développé les caractères politique et religieux des quatorzième et quinzième siècles dans l'*Histoire constitutionnelle et administrative de la France*.

nécessité ; un axiome était alors passé dans toutes les têtes, *c'est qu'il fallait réformer l'Église dans son chef et dans ses membres;* et la résistance des papes, les mécontentemens des clercs avaient fortifié et popularisé plus encore ce besoin profondément senti.

Un fait immense s'était produit à cette grande époque et l'avait dominée. Vers l'année 1440 l'imprimerie fut découverte ; et telle était alors la tendance des esprits, qu'on s'empara de cette nouveauté avec une ardeur universelle. Je ne sache pas dans les temps modernes une invention qui ait si subitement et si généralement produit ses résultats. A peine l'imprimerie était-elle connue, que les presses retentirent sous une multitude de volumes. Du milieu du quinzième siècle jusqu'à l'année 1521, plus de trois mille ouvrages furent publiés sur la théologie, la philosophie et la littérature ancienne, par les soins laborieux des Alde Manuzio *, des Estienne, des Soncino, des Ascentius; et leurs catalogues demeurent comme une des merveilles de l'esprit humain. L'imprimerie devint une fureur; elle se lia à toutes les branches de la science. Un érudit d'Allema-

* *Voyez* l'excellent catalogue des Alde, publié par M. Ant. Aug. Renouard, sous ce titre : *Annales de l'imprimerie des Alde*, ou *Histoire des trois Manuce et de leurs éditions*. Paris, 1825.

gne, d'Angleterre ou de France ne pouvait commencer sa grande carrière sans faire un pélerinage dans les récentes imprimeries de Rome, de Florence et de Vénise; il s'y faisait prote, corrigeait les scolies, comparait les versions, et sa réputation était accomplie lorsqu'il sortait de ses mains un Platon, un Virgile, un saint Jérôme avec un texte correct et commenté de quelques mille notes *.

Cette grande propagation de volumes s'appliquait tout à la fois à la littérature profane et aux livres catholiques. Avec l'imprimerie et comme pour lui donner une nouvelle impulsion, était arrivée la noble époque de la renaissance, cette émigration scientifique des Hellènes, qui avaient transmis à l'Italie et de l'Italie en France et en Allemagne la science pure de l'ancienne Grèce. On vit alors des idées nouvelles, une génération de savans se livrer à tous les travaux de l'esprit, à toutes les investigations d'une érudition travailleuse; un échange, un commerce de lettres, de disputes, de controverse s'établit dans toutes les parties de l'Europe scientifique; un savant au seizième siècle était un homme universel, connu

* Érasme, *Catalogus omnium Erasmi lucubrationum*. Il avait été lui-même correcteur et prote à Venise. Caietano le lui rappelle avec amertume : *Ipsum Aldi, heri sui, officinæ ministrasse, et ibidem quæstum fecisse.*

de tous, fêté par les souverains qui se disputaient l'honneur de le posséder à leur cour, de le placer dans leur Université. Quand on découvrait un fragment d'Homère, quand on pouvait donner un bon texte d'Euripide ou d'Anacréon, un cri de reconnaissance se faisait entendre; on visitait l'érudit célèbre dont les veilles avaient arraché le voile au précieux monument de l'antiquité, comme l'artiste qui arrachait la Vénus aux formes d'or des entrailles de la terre; on le couronnait de lauriers dans le Capitole. Existe-t-il une imposante réputation comme celle d'Érasme ? quelque chose est-il comparable à cette puissance de renommée qu'on saluait en même temps dans la Hollande, en Italie, en France et en Angleterre * ? La vie d'Érasme est la vivante expression de l'érudition de ce siècle. Quand on parcourt ses œuvres immenses, ses commentaires, son spirituel *Éloge de la Folie*, ses colloques, ses adages, ses épîtres, échange d'amitié, de science et de hardiesse, on y trouve déjà les premières tentatives d'une réforme empreintes à chaque ligne, à chaque épanchement sur l'avenir **. Pontanus, Agrip-

* Je ne connais que Scaliger qui se soit élevé contre l'admiration générale qu'inspirait Érasme dans son *Oratio pro Cicerone contra Erasmum*.

** La première édition des œuvres d'Érasme est celle de Rhenanus, imprimée à Bâle, chez les héritiers de Froben,

pa, Sannazar, Budé, Ramus, Politien, érudits laborieux, appelaient comme une espérance la doctrine de la raison indépendante et libre triomphant de l'autorité.

La verve d'une érudition moqueuse, sans oser encore s'attacher à l'édifice entier de l'Église, s'attaquait spécialement aux moines, à ces institutions qui soutenaient la primauté et la puissance de Rome sur toutes les églises. « Que signifie *moine* en grec? s'écrie Érasme, *solitaire :* or quelle espèce de solitaire que des gens qu'on rencontre partout, comme des oiseaux de mauvais augure! On les voit demander aux portes, mais d'un air si hardi qu'on dirait que vous leur payez une dette. Au terrible jour du jugement, ils présenteront leur ventre épais, abîmé sous le poids d'excellens poissons; l'un pour se sauver, produira sa besace pleine de pratiques monacales; l'autre montrera son froc sale et crasseux; un autre, peut-être; se vantera d'avoir vécu cinquante-cinq ans comme une éponge, toujours attaché aux murs d'un cloître; à celui-ci, la grande solitude aura fatigué la cervelle; le silence aura épaissi la langue à celui-là. Mais Jésus-Christ, interrompant toutes ces vanteries, s'écriera plein de courroux * : « Qu'avez-vous fait pour remplir

9 vol in-fol. Il en a paru une seconde édition. Leyde, 1709, 10 ou 11 vol. in-fol.

* Érasme, *Encomium Moriæ*, § 26. Venise, Alde, 1515.

les devoirs de la charité? » Il y avait dans ces paroles hardies le principe et l'avenir de la grande réforme.

La double influence de l'imprimerie et des lettres grecques donna une plus haute indépendance à l'esprit et popularisa la science en dehors du catholicisme. Les savans ne s'affranchissaient pas publiquement des vieilles croyances de l'Église; ils ne proclamaient pas encore cette doctrine de la raison et de l'examen qui plus tard en ébranla l'antique édifice; mais dans la douce étude des muses grecques et romaines ils s'éclairaient à la source de la philosophie de Platon; ils se laissaient entraîner par l'élégant panthéisme d'Homère et d'Hésiode. On eut des systèmes sur Dieu, sur l'âme, sur l'éternité des peines, sinon en opposition avec le catholicisme, au moins indépendans des dogmes religieux que l'Église proclamait; on commenta les Saintes Écritures; on les mit en rapport, en concordance, et cette conservation des textes, cet amour même des scolies, des interprétations, amena des hardiesses, des emportemens de doctrine; chaque savant eut sa version, son texte, et l'esprit de dispute marqua dès-lors un champ plus vaste et moins réglé. « Pourquoi, écrivait encore le grand érudit de ce siècle, ne me serait-il pas permis de restituer le texte de l'Écriture-Sainte suivant le sentiment des anciens sans assembler de concile général? que n'exa-

mine-t-on si le changement est bien ou mal fait *? »

Et puis ce goût pur de l'antiquité, cette ardeur pour sa philosophie, son histoire et sa mythologie, jeta dans des comparaisons des analogies au moins curieuses et qui signalent la tendance des études et des opinions. Érasme, que je citerai toujours parce qu'il domina son époque de son érudition active et de ses puissantes investigations, entendit à Rome un panégyrique du Christ. Le prédicateur enthousiaste du Panthéon mythologique s'écria ** : « Qu'est-ce que la première personne de la Trinité, si ce n'est Jove ou Jupiter Optimus? la seconde est Apollon ou Esculape; et Diane la vierge pure, Diane la chaste, peut-elle être comparée à autre chose qu'à Marie? Christ, continua-t-il, ton dévouement n'avait-il pas des exemples dans l'antiquité? Curtius, Décius, Cécrops et Iphigénie n'avaient-ils pas été des victimes volontaires? Et tandis que les anciens élevaient des autels à leur sauveur, ô toi, Christ, les Juifs t'ont couvert d'ignominies! Mais console-toi de ces ingratitudes, Socrate et Phocion ne furent-ils pas contraints à boire la ciguë? Scipion fut-il récompensé autrement de ses services que par l'exil? et Aristide fut condamné à quitter son pays, pour avoir mérité le titre de *Juste!* »

* Érasme, *Epist.*, lib. II, cap. 10.

** Ibid. *Ciceroniamus*, pag. 38 à 43. Toulouse, 1620.

On portait plus loin encore les analogies bizarres entre les dogmes chrétiens et les mythes ingénieux du paganisme; l'amour du *cicéronisme,* pour me servir de l'expression du temps, entraînait toutes les imaginations; les savans changeaient leurs noms propres d'origine franque ou saxonne pour de plus douces consonnances de la langue grecque ou latine; le savant cardinal Bembo dédaignait tout autre langage : un pape était-il élu, c'était par les bienfaits des Dieux immortels *; il en exerçait les pouvoirs sur la terre **; s'agissait-il de l'ex-communication, ce n'était plus que la privation de l'eau et du feu *** : « Ne lis point, écrivait-il à Sadolet, ne lis point les épîtres de saint Paul et son style barbare, de peur de gâter ton goût; ne l'occupe plus de telles niaiseries; ces inepties ne conviennent pas à un homme grave **** ».

La poésie de la renaissance avait donné une vaste et grande impulsion. Il y avait long-temps que le génie du Dante avait remué les croyances catholiques; n'avait-il pas représenté l'Église dans les abîmes de l'Enfer, couverte de boue et suc-

* *Deorum immortalium beneficiis.*

** *Diis immortalibus quorum vicem gerit in terrâ.*

*** *Aquæ et ignis interdictio.*

**** *Omitte has nugas; non enim decent gravem virum tales ineptiæ.*

combant sous les crimes *! et Pétrarque ne compara-t-il pas la cour pontificale à Babylone : « Flamme du ciel, tombe sur elle **! » s'écrie-t-il dans son indignation. Dans ce monde de poètes latins, italiens qui peuplaient les académies de Rome même, on n'entendait que plaintes contre l'Église et contre les mœurs des clercs : sonnêts, épîtres, odes sont destinés à reproduire les impuretés des prêtres et des moines.

A cette indépendance de l'esprit, à cette corruption des doctrines, les Universités avaient voulu opposer une digue ; la philosophie d'Aristote, défigurée en aphorismes d'autorité ou de théologie scolastique, dominait dans ces corps qui d'abord avaient été utiles à la science, et cherchaient alors à la circonscrire dans des limites qu'ils établissaient eux-mêmes. Il y eut lutte entre la philosophie de Platon, la liberté des lettres, ce goût ardent des belles et grandes études, et la barbarie impérieuse des axiomes et des thèses de l'école ; les nobles partisans de la renaissance remuaient de leur bras puissant les vieux principes et les vieux faits ; ils employèrent tout, la science sérieuse, les moqueries de l'esprit, pour arriver à cette fin de rénovation dans les formes et la pensée de l'enseignement.

* *Inferno*, cant. XI, v. 6, sonnet.

** *Fiamma dal ciel,* etc., et l'autre sonnet, *dell' empia Babilona ond' è fuggita.*

L'Université avait cherché à s'emparer de l'imprimerie; elle s'en était déclarée protectrice et dirigeante, et par les censures qu'elle s'attribuait sur tous les ouvrages, par l'examen préalable d'une multitude d'autres, elle prétendit se réserver la direction du mouvement intellectuel au seizième siècle; mais l'Université était dépassée; la science prenait une autre impulsion; elle tendait à s'affranchir de toute autorité quelle qu'elle fût, et alors dans le sein même de l'Église on soutenait des thèses qui préparaient la grande réforme.

Les deux conciles de Bâle et de Constance, la pragmatique-sanction, tous ces actes dirigés contre la suprématie pontificale, avaient produit un sourd retentissement dans le monde catholique, en même temps que les prédications de Jean Huss, de Jérôme de Prague, les hardiesses de Wicliff agitaient les masses populaires *; à la fin du quinzième siècle, il surgit tout à coup à Florence un religieux de l'ordre de Saint-Dominique, du nom de Hieronimo Savonarola; doué d'une grande puissance d'imagination, d'une érudition profonde et variée, Savonarola, expliquant l'Apocalypse, prédisait le renouvellement de l'Église, et les grandes révolutions auxquelles le catholicisme allait être soumis; sa puissance s'agrandissait à

* Voir *Histoire constitutionnelle*, tom III, pag. 9 à 40.

Florence, où il prêchait au peuple la liberté républicaine, dans une langue d'images qui allait à la multitude; ses exhortations annonçaient que le seul moyen de salut pour les États comme pour l'Église, c'était la réformation des princes et des papes de Rome; il déclamait violemment contre le luxe des clercs et les désordres des évêques; sa réputation toute populaire s'était puissamment étendue; il avait écrit à l'empereur, aux rois de France, d'Espagne et d'Angleterre pour provoquer une réformation de leur Église, et sa parole avait été si favorablement écoutée, que le pape l'interdit. On ne peut dire l'enthousiasme de ses sectaires, qui offraient de traverser un bûcher ardent pour prouver la vérité de sa mission. Quand Savonarola fut appliqué à la question, la multitude voulait briser les portes du palais pour délivrer celui qu'elle proclamait saint parmi les prêtres; il fut condamné au supplice des hérétiques, et au milieu des flammes l'évêque lui ayant dit : « Hieronimo, je te sépare de l'Église triomphante », le prêtre répondit : « de l'Église militante, cela est vrai, mais non de l'Église triomphante. » Savonarola avait laborieusement écrit : cinq volumes de sermons restent encore *; il avait défendu la philosophie naturelle, la plus sévère discipline, en même temps qu'il combattait l'as-

* Florence, 1715.

trologie judiciaire *. Ses livres de la simplicité de la vie chrétienne, son dialogue de l'esprit et de l'âme, son exposition de la vie dominicale ** sont pleins de ces hardiesses religieuses qui vont droit à la grande réforme de Luther ***.

Dans le mois de juillet 1485, un clerc du nom de Jean Laillier exposa dans l'école de Paris la thèse suivante : « Saint Pierre n'a point reçu de Jésus-Christ ni la puissance sur les autres apôtres, ni la primauté **** ; tous ceux qui composent la hiérarchie ecclésiastique ont reçu une égale autorité de Jésus-Christ, en sorte que les curés sont égaux aux évêques pour le pouvoir et la juridiction dans le gouvernement de l'Église. Le pape ne peut pas remettre toute la peine due aux pécheurs par les indulgences ; et si vous voulez que je parle des papes, ajouta le hardi théologien, j'abîmerai tout ; leurs décrets et décrétales ne sont que des moqueries, et l'Église romaine n'est point la clef des autres Églises. » Cette thèse curieuse, parce

* Leyde, 1633.

** Paris, 1683.

*** Comparez pour la vie et les ouvrages de Hieronimo Savonarola, Pic de la Mirandole, *in Apologiâ Hieron. Savonarol. Bzovius,* tom. XVIII, ad ann. 1492. — *Hieron. Savonarol. vita A. P. Quetif.* — La bibliothèque Sainte-Geneviève est très-riche de ses ouvrages.

**** *Exprim. Regist. mss. Censur. facult. Theol. Parisiensis.* fol. 111 à 126.

qu'elle contient à peu près toutes les formes extérieures du système de Luther, fut vivement réprimandée par la Sorbonne, mais son auteur ne fut point poursuivi.

L'école italienne offre également à cette époque la doctrine philosophique de Pic de la Mirandole *, esprit prodigieux d'étude, et qui s'élançait bien au-delà des doctrines d'autorité. J'ai résumé dans ses immenses ouvrages les propositions suivantes : « Jésus-Christ n'est pas réellement descendu aux enfers ; une peine infinie n'est pas due au péché mortel, puisque c'est une action finie ; l'on ne doit point adorer les croix ou d'autres images ; Jésus-Christ peut être réellement sur l'autel sans que le pain soit changé en son corps **. » Pic de la Mirandole se rétracta de ces hardiesses ; mais elles n'en formaient pas moins un corps de système en opposition directe avec le principe d'obéissance et d'autorité que le catholicisme avait posé ; elles attaquaient la présence réelle, le culte des images et l'infinité des peines.

Dans l'école allemande, laborieuse, mais obscure

* Scaliger l'appelle *Monstrum sine vitio,* tant sa science était immense !

** Analysé dans Dupin, *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, tom. XII, pag. 106. — *Voyez* aussi sa grande invective pour la correction des mœurs de l'Église. *In fine operum Pic Mirand.*

encore sous son chef Jean Reuchlin, les disputes d'Universités à Universités, de Wittemberg contre Cologne, Leipsick contre Francfort, ébranlaient la foi vive du catholicisme. La science intelligente n'avait fait aucun progrès; les plus profondes ténèbres couvraient encore les écoles de philosophie ; et lorsqu'on parcourt les épîtres de Reuchlin, on a peine à croire que cette Germanie, aujourd'hui vaste séminaire d'érudition, ne possédât pas alors plus de trois ou quatre personnes qui eussent les premières notions du grec ou de l'hébreu *. Toutefois il n'y avait pas de localités où les monastères eussent plus de jalousie, un plus grand besoin de controverses ; on s'envoyait des cartels scientifiques ; on se répondait d'une langue acérée et injurieuse. J'aurai tant à parler de l'école allemande sous Luther, car elle ne commence à vrai dire qu'à cette époque, qu'il serait inutile de suivre ici ses commencemens incertains et obscurs **. Il n'en était pas des Uni-

* *Epist. clar. Viror. ad Reuchlin.* comparez avec Brucker, *Hist. philosoph.*, liv. II, chap. Ier. — *De causis mutatæ, tempor. emendat. religion. philosophiæ.*

** Il faudra combattre bien des préjugés et des opinions sur l'école luthérienne ; rien de plus passionné et de plus imparfait que l'ouvrage de M. Ch. Villers *sur l'Esprit et l'Influence de la Réformation;* je m'en suis déjà expliqué. On trouve au moins de l'érudition et une science véritable

versités allemandes comme de l'Université de Paris ; elles n'avaient pas un corps uni de systèmes ; elles ne formaient pas une autorité grande et forte. Il y avait déjà anarchie, tandis que l'école française cherchait à établir, par les décisions de la Sorbonne, l'autorité de la règle, la domination d'un corps sur la science. Dans les volumineux registres de la faculté de théologie de Paris, on trouve plus de huit cents décisions sur des cas de doctrine dans les dix années qui précédèrent l'apparition de Luther *.

Ainsi, pour bien résumer la situation scientifique de l'Europe à l'époque de la prédication luthérienne, il faut constater qu'il existait partout un besoin plus ou moins modéré d'examen et de liberté d'esprit, un appel à une réforme, soit qu'elle vînt du sein de l'Église, soit qu'elle vînt du dehors ; la lutte était engagée entre la raison et la foi, l'indépendance et l'autorité, la scolastique et la haute philosophie de Platon ; et dans ce vaste combat les nouveautés devaient se faire jour dès qu'elles se produiraient comme un système.

J'ajouterai que la multiplication de textes de l'Écriture, la libre interprétation que chaque

dans Rixinger, *Dissert. quantùm reformatio Lutheri logicæ profuerit.* Hamb. 1717.

* Regist. mss. *Cens. facult. Theolog. Parisiens.*

savant voulait et pouvait y donner par les fortes études du grec et de l'hébreu, détruisirent la puissance des décisions ecclésiastiques : on trouva des erreurs dans les versions catholiques ; chacun les corrigea à sa guise, et lorsque la source de la foi fut incertaine, lorsque chaque mot de l'Écriture put être le sujet d'une controverse, il fut bien plus facile d'attaquer la base même de l'Église. Il faut voir avec quelle ardeur tous les érudits de cette époque s'occupaient des textes sacrés: Juvencus mit l'Évangile en vers, Gille Delphe avait réduit ainsi toute l'Écriture; Félix Dupré publiait une version des Psaumes avant celle de Marot, et Lefèvre d'Étaple composait un nouveau texte des épîtres de saint Paul *.

Et puis, je ne sais quelle liberté d'esprit s'était emparée de la société. Le manoir du seigneur, comme la ville bourgeoise, retentissaient d'une hardiesse de propos inconnue au temps de la grande régularité catholique. Le spectacle de la licence des clercs avait affaibli le respect que l'on portait au corps entier du clergé. Au sein même de l'Église, il y avait une impatience de règles, un besoin de changemens que plus tard je signalerai; la vie n'était plus dominée exclusivement par les émotions religieuses; si les masses populaires demeuraient avec leur foi ar-

* Erasme, lib. II, *Epist.* 20.

dente pour les images de la Vierge, pour la croix sainte', pour le patron vénéré, quelques hommes plus avancés se signalaient par des impiétés malheureuses. On excusait les bouffonneries de Rabelais, et cette vie si singulière nous prouve l'indulgence des papes, des rois et des seigneurs pour le désordre des idées. Rabelais ne demanda-t-il pas l'excommunication comme une grâce pour se moquer de ses effets*? Si ce que rapporte le savant Budé a quelque vérité, Rabelais s'écria à ses derniers momens : « Je m'en vais chercher un grand peut-être ! Tire le rideau, la farce est jouée. » Et malgré ces opinions d'une impiété licencieuse et spirituelle, Rabelais ne conserva-t-il pas l'amitié des deux cardinaux de Châtillon et du Bellay, de François 1er et de toute cette cour de plaisirs et de fêtes ?

Lorsque les croyances religieuses perdaient quelque chose de leur ascendant, les clercs ne cessaient de conserver leurs grandes richesses, leur immense existence territoriale. Rien ne devait exciter à un plus haut degré la jalousie des rois, des barons et des chevaliers, que le spectacle des biens de l'Église, de ces riches prébendes, de ces opulens prieurés qui engraissaient l'oisiveté des chapitres. A toutes les époques de

* J'ai peine à croire cette version, que je trouve dans l'édition de 1691.

l'histoire, la lutte s'était fortement établie entre les barons et les clercs sur la possession de la terre. L'homme d'armes, couvert de la poussière des batailles, demandait si ces champs accablés de moissons n'étaient pas le prix de ses sueurs, et s'il n'était pas juste qu'il jouît de ces revenus plutôt que le clerc oisif dans la solitude d'un monastère. Sous Charles Martel, les églises avaient été dépouillées. Durant le moyen âge, la lutte avait été sourde; mais l'Église, recevant toujours, avait réparé ses pertes, de sorte que ses richesses n'avaient jamais été plus splendides qu'au quinzième siècle. L'esprit religieux se modifiant, la liberté d'examen prenant la place de l'autorité, n'était-il pas naturel que les princes et les barons convoitassent avec avidité les biens ecclésiastiques de leur souveraineté? ne devaient-ils pas envisager comme un grand bienfait la possibilité de s'emparer de tant de fiefs qui étaient sous leurs mains? La société féodale n'était pas encore complétement dissoute; les rapports que créait la terre subsistaient dans toute leur puissance; les biens de l'Église, en dehors de tout système d'impôt et de redevance, s'élevaient à plus du tiers des propriétés de l'Europe; à chaque évêché, à chaque canonicat était attaché un imposant revenu en fonds de terre; les ordres réguliers, les corporations militaires possédaient également de puissantes commanderies, des manses fertiles, et

la pensée de leur sécularisation se liait dès-lors au désir d'une propriété plus libre et individuelle. Et quand se fit entendre une parole hardie pour annoncer cette grande sécularisation des monastères et le partage des biens ecclésiastiques, est-il étonnant qu'elle trouvât du retentissement dans toutes les souverainetés européennes?

CHAPITRE II.

L'ÉGLISE AU SEIZIÈME SIÈCLE.

Aspect de l'Église. — La papauté. — Innocent VIII. — Alexandre VI. — Jules II. — Opposition des conciles. — Schisme. — Les conciles de Pise, de Latran. — Querelles des monastères. — Suspension de Jules II. — Mesures de répression. — Avènement de Léon X.

145 — 1517.

L'Église avait offert dans le moyen âge un majestueux spectacle ! Cette immense monarchie marchait sous la main d'un seul pouvoir. La tiare brillante de la triple couronne, avait tout régi

dans cet univers de bataille et de grandes luttes féodales ; les sciences, les relations diplomatiques, et jusqu'aux plus petits détails du gouvernement et de la famille, s'étaient centralisés dans la cour de Rome : puissance mystérieuse et morale, la papauté avait adouci les mœurs sauvages, et mis un frein à ces coutumes des forêts que les nations germaniques apportaient au bruit de la framée dans le vieux territoire des vaincus. Pendant plus de cinq siècles le catholicisme avait été le signe universel de la cité, le principe de toute administration politique, la force enfin de la sociabilité. Mais des causes nombreuses menaçaient l'unité catholique au quinzième siècle ; il est maintenant encore essentiel de bien préciser l'état de l'Église, et de voir quels élémens elle avait pour se défendre contre la rénovation d'idées et de systèmes qui marqua cette immense époque.

En racontant les conciles de Bâle et de Constance *, j'ai dû exposer le besoin universellement senti par l'Église de se réformer elle-même ; l'opposition des souverains pontifes avait seule empêché l'accomplissement d'une pensée qui pouvait arrêter un schisme puissant, prêt à briser l'unité romaine. Les deux conciles généraux ne recevaient aucune exécution ; leurs lois si sages, leur constitution si modérée n'excitaient plus

* *Histoire constitutionnelle*, tom. III, pag. 29 à 40.

parmi les clercs qu'un stérile respect; les mœurs ne s'étaient pas corrigées; aucune réforme d'abus; les monastères rejetaient au loin la règle. On voyait toujours les moines dissolus secouer les sévères contraintes des ordres de saint Bernard et de saint Benoît; leurs tables opulentes, pour me servir de l'expression d'Érasme, croulaient accablées sous les vases de vins et les poissons aromatisés *; les monastères offraient comme un théâtre de pugilat et de désordres. Les grandes institutions des religieux mendians n'avaient rien corrigé; leurs richesses étaient au moins aussi considérables que celles des ordres primitifs. On voyait des moines passer d'un institut à un autre, se séculariser pour mener une vie plus commode et plus libertine. Les clercs séculiers n'avaient pas une conduite moins irréprochable; la cohabitation avec une concubine devenait une coutume, et ce n'était point sans raisons que les sonnets des poètes et les déclamations des savans appelaient une réformation de mœurs. « O les cafards! s'écrie encore Érasme, ils n'épargnent pas leurs cinq sens de nature pour les femmes et pour le vin *! »

Mais ne pouvait-on espérer au sein d'une Église alors conduite par des papes du caractère d'Innocent VIII, d'Alexandre VI, de Jules II, vastes

* Érasme, *Encomium Moriæ*, § 17.

* *Encomium Moriæ*, § 8.

têtes d'ambition séculière, mais pontifes peu réguliers dans leurs mœurs ? Innocent VIII, tout occupé des querelles de l'Italie et des conquêtes des Turcs en Europe ; Alexandre VI, ce Borgia de grande et triste mémoire, si bien en rapport d'opinions et de sentimens avec cette Italie telle que Machiavel l'a décrite ; et Jules II, tout rempli de ses idées de gloire, et pénétré de la pensée qu'il fallait relever la tiare à toute la hauteur de l'empire ; Jules II, s'inquiétant moins de l'Église que de la ligue de Cambrai contre Venise florissante. On vit alors la papauté tout entière se mêler aux révolutions de la politique, un pape assiéger les villes de sa personne, combattre comme un preux chevalier, et Bayard chargé d'enlever le pontife qui tourmentait l'Italie *. Ce pontificat finit par un schisme : tandis que les cardinaux convoquaient un concile à Pise, Jules II en appelait un à Rome, et ce fut face à face que ces deux assemblées agirent et délibérèrent sur l'avenir du catholicisme.

« Nous avons jusqu'à présent travaillé à rendre la paix à l'Église, disaient les pères réunis à Pise, et à réformer les abus qui s'y sont introduits : nous avions souvent prié le pape de le faire par lui-même ou d'assembler un concile selon les décrets de celui de Constance ; et comme

* Raynald, ad an. 1511.

il ne voulait pas se rendre à nos remontrances, nous nous sommes constitués à Pise jusqu'à ce qu'il lui plaise de s'accorder avec nous. Mais comment a-t-il reçu notre proposition ? Loin de lui plaire, il nous a fait connaître qu'elle lui était désagréable ; il a rendu une sentence d'excommunication contre les quatre cardinaux qui assistent à notre assemblée. En conséquence, nous ne lui accordons plus que trente jours pour venir nous présider *. »

Jules II n'ayant point obéi à cette sommation, l'assemblée de Pise procéda à la réformation de l'Église dans son chef et dans ses membres, malgré les excommunications du pape qui lui opposa un concile dévoué et spécial dans son palais de Latran. Il avait fait précéder cette convocation d'un livre d'érudit sur la puissance des papes. Le jurisconsulte Thomas de Vio, depuis cardinal Caietano, plaçait la puissance du pape au-dessus de toutes les autres. Église, royauté, tout devait s'abaisser devant la tiare à trois couronnes, dans les matières politiques comme dans les questions religieuses. Jésus-Christ n'avait confié son pouvoir qu'à saint Pierre ; tous les autres apôtres n'avaient qu'une autorité secondaire. Caietano trouvait cinq différences entre saint Pierre et les simples disciples : saint Pierre avait reçu la puissance par

* *Act. concil. Pisan.* II, pag. 89.

l'ordre naturel, les apôtres par une grâce spéciale; il avait été fait vicaire de Jésus-Christ, les autres lieutenans délégués; c'est pourquoi son autorité n'avait point fini par la mort, et subsistait dans ses successeurs; lui seul avait le droit de commander, tandis que les évêques ne devaient et ne pouvaient qu'exécuter *. Cette théorie du pouvoir pontifical fut dénoncée à l'Université de Paris, et condamnée comme attentatoire aux droits de l'Église nationale. Louis XII n'hésita même pas entre les deux conciles, et les actes de celui de Pise furent préférés par la puissance royale : « De l'avis de notre conseil et pour des causes justes et raisonnables, désirant que le désordre de l'Église soit réformé tant dans son chef que dans ses membres, et que les saints décrets de Constance et de Bâle sortent leur plein et entier effet, avons accepté le dit décret, voulons et ordonnons qu'il soit gardé et observé de point en point **. » Et pourtant il s'agissait d'un décret qui suspendait le pape de son immense dignité ***!

A Rome et dans le concile de Latran, on sentait également le besoin d'une réformation, mais

* Thomas de Vio, *de Auctor. pap. et eccles.* — Dupin, *Bibliothèque des Antiquités ecclésiastiques*, seizième siècle, in-4°, pag. 124.

** Fontanon, iv, fol. 1245.

*** Il existe une médaille de Louis XII frappé contre le pape Jules II avec cette légende : *Perdam Babylonis nomen.*

restreinte et limitée, n'atteignant aucun des grands principes et des tristes abus de la constitution ecclésiastique. L'archevêque de Naples fit la lecture d'un long décret touchant la vieille discipline de l'Église qu'on cherchait à rappeler. Les évêques ne devaient désormais êtres élus qu'à vingt-sept ans, les abbés à vingt-deux, et leur élection n'était légitimée qu'après avoir entendu des témoins dignes de croyance. Une fois élu, l'évêque ne pouvait être transféré d'un lieu à un autre que pour des raisons graves et sur une enquête. La possession de deux bénéfices était interdite sur une même tête, à moins de motifs indiqués dans la bulle d'institution *. Ces principes de discipline furent long-temps discutés et partiellement admis par le concile. Pouvaient-ils satisfaire le sentiment universel d'une plus large réforme ?

Dans ces désordres au sommet de la hiérarchie, il n'était pas étonnant que les Églises particulières restassent sans règle, livrées à elles-mêmes : l'univers catholique était plein de disputes et de vaines querelles ; chaque ordre monastique avait son opinion et la faisait soutenir par ses membres ; un ordre se prononçait pour le concile de Pise, un autre pour celui de Latran ; et sous les voûtes saintes de la solitude et du renoncement, on écrivait dans ce style d'école où l'injure et le mépris

* Labbe, *Collect.* tom. XIV, pag 27 à 50.

étaient prodigués : les augustins, les jacobins s'accusaient réciproquement d'hérésie; les disputes sur Aristote, sur les *réaux* et les *nominaux*, ces exercices subtils de l'esprit universitaire se renouvelaient avec fureur; l'Église demeurait sans direction. Budé nous a laissé le tableau de cette situation désordonnée du catholicisme : « J'ai visité la plupart des monastères qui se sont trouvés sur ma route (il venait alors de Rome), et partout j'ai trouvé la licence des mœurs et le mépris de la règle. On ne s'occupe point assez de l'Église et d'une réforme dans ses coutumes, et je crains bien que tout cela ne finisse par un coup de tonnerre *. » Ces plaintes d'un esprit prévoyant et sage venaient s'abîmer devant les querelles politiques qui entraînaient Jules II dans de longues batailles sur les champs de guerre de l'Italie.

Tandis que les courses militaires et de vastes négociations diplomatiques absorbaient Jules II, le concile de Pise était encore réuni pour la réforme de l'Église. Une résolution sévère venait d'être prise contre le pontife qui n'avait pas accédé à la puissance de l'assemblée épiscopale : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, y était-il dit, le concile général de Pise, légitimement réuni, représente l'Église universelle. Puis-

* Budeus, *Epist.* 16.

qu'il faut retirer le peuple des mains de Goliath et de la ruine dont les Philistins le menacent, c'est-à-dire de ce déluge de crimes qui inondent l'Église dans son chef et dans ses membres, que la foi périclite et que la maison de Dieu tombe en ruines, le saint concile ici présent s'est réuni pour réparer ces désordres. Tel a été le dessein de cette assemblée qui a été tant traversée depuis son commencement, principalement par celui qui devait la protéger. C'est pourquoi le saint concile exhorte les cardinaux, les patriarches, les archevêques à ne plus reconnaître le pape Jules II, et défend de lui obéir à l'avenir comme contumax, auteur de schismes, incorrigible et endurci *. »

Cette résolution des évêques constitués à Pise, tradition des conciles de Bâle et de Constance, fut vivement repoussée par les excommunications du pape et de l'assemblée pontificale qui poursuivait à Latran une réforme de pure discipline dans le sein de l'Église. Un premier décret de cette assemblée restreinte régla les monts-de-piété où l'usure s'était introduite; il s'occupa ensuite de corriger les mœurs des chapitres dans lesquels les clercs n'observaient ni devoirs, ni prescriptions ecclésiastiques; les évêques durent désormais pénétrer une fois par mois dans les

* *In Act. concil. Pisan.* II, pag. 93.

couvens de filles, afin d'y maintenir l'ordre et les mœurs, car il s'y passait des scènes de débauches scandaleuses, jusque dans les cellules où pendait l'image de la Vierge. Enfin, un dernier décret s'opposa à ce mouvement philosophique des esprits qui menaçait la puissance du catholicisme. « La science s'acquiert par la lecture des livres, et l'imprimerie facilite aux savans des moyens sûrs pour acquérir de nouvelles connaissances; mais il est venu aux oreilles du pape que plusieurs imprimeurs publient grand nombre de livres latins, traduits du grec, de l'hébreu, de l'arabe, qui contiennent des dogmes pernicieux et des erreurs de foi : le concile ordonne qu'aucun livre ne sera imprimé ou publié qu'il n'ait été examiné à Rome par le vicaire du pape et le maître du sacré palais; et dans les autres diocèses, par un docteur du choix de l'évêque ou par l'inquisiteur pontifical *. »

Une double impulsion était ainsi donnée dans l'Église : le concile de Pise cherchait à suivre le mouvement des esprits, à procéder en grand, afin d'éviter une révolution prochaine; les pères de Latran et le souverain pontife, en faisant quelques légères concessions, s'opposaient aux nouveautés réformatrices, à la tendance des opinions, et avec une habileté sans égale Léon X, à son avè-

* Raynal. ad ann. 1515, n° 5, *ex act. Concil.*, 1515-20.

nement, se hâtait de se placer haut à la tête du mouvement scientifique de l'Europe. Rome était devenue non-seulement la capitale du monde chrétien, mais encore le Panthéon des lettres profanes. Il n'était pas un poète italien, un savant d'Europe qui ne fût appelé et secouru par les libéralités du pape. Des imprimeries furent établies; une académie fondée dans toute sa splendeur; Sannazar, Acolti, Bembo, Berni, Trissino, et le grand Arioste furent couronnés des lauriers du Capitole; le pontife était plutôt leur ami que leur protecteur; la peinture enfantait des chefs-d'œuvre; la sculpture disputait de merveilles avec l'antiquité grecque. Mais cette protection éclatante tenait au goût personnel de Léon X, et ne répondait pas au vaste mouvement de progrès, de civilisation et de liberté *. Le pape n'opposa rien au torrent des idées, au besoin des opinions; la société était avide de nouveautés. La hiérarchie de l'Église était elle-même ébranlée; on sentait le besoin de la règle, et personne ne voulait plus la subir; les monastères gémissaient sous le frein; ils demandaient sourdement à se séculariser, à jouir de cette liberté facile des chanoines et des évêques; les ordres militaires de chevalerie, voués par leurs statuts au célibat, rappelaient une vie

* L'excellent ouvrage anglais de sir William Roscoe a détaillé tout le pontificat de Léon X.

plus douce, plus mondaine ; toutes ces existences de virginité et de continence pesaient à un grand nombre de cloîtres ; le premier système de liberté devait trouver d'innombrables adhésions. A toutes ces tendances, l'Église n'opposait que le spectacle de ses discordes, que l'aspect de doubles conciles, de papes déposés et de cardinaux flétris de l'excommunication.

CHAPITRE III.

Situation politique de l'Europe au moment de la réforme. — L'Empire. — La Bohême. — Le Danemarck. — La Suède. — La Suisse. — L'Angleterre. — L'Espagne. — L'Italie. — La France. — États de 1483, de 1498. — Le concordat de François Ier et de Léon X.

1483 — 1517.

La situation de l'Europe, l'esprit de divisions qui en séparait les souverainetés, les discussions qui surgissaient de toutes parts dans les écoles devaient également favoriser la propagation des principes d'examen et les innovations religieuses. Il est rare que dans la marche des idées une révo-

lution éclate sans que le sol y soit préparé. La situation des États et de la propriété territoriale influe profondément sur le succès ou la chute des doctrines.

L'Empire était toujours régi par la bulle d'Or; il n'avait point cessé d'être électif, et le désir de ceindre la pourpre et de porter la grande épée de Charlemagne jetait du désordre parmi les membres du corps germanique. Les ducs d'Autriche, de Saxe et de Bavière, et jusqu'aux électeurs ecclésiastiques, vivaient au milieu de divisions profondes; ils étaient sans cesse aux mains, faisaient des traités séparés, et chacun visait à l'indépendance absolue, à la plénitude de la souveraineté. Dans cette situation des États, toute opinion adoptée par un électeur pouvait être repoussée par l'autre; les moyens de coercition que permettaient les bulles de l'Empire étaient lents; ils ne pouvaient s'exécuter que par les armes, et au milieu de cette anarchie il était facile à une nouveauté de se sauver sous l'aile d'un électeur. Les sentimens orthodoxes n'avaient pas toujours dominé la Germanie; les querelles continuelles avec le saint-siége y avaient favorisé les hérésies diverses, et les écoles retentissaient encore des doctrines de Jean Huss et de Jérôme de Prague *. En considérant même le caractère

* *Histoire Constitutionnelle*, tom. III, pag. 10 à 40.

personnel des princes électeurs, il en était de trop puissans pour se soumettre jamais à un acte de simple volonté de l'empereur Maximilien, qui ceignait alors la pourpre germanique. Les électeurs ecclésiastiques, subissant la sujétion de Rome, devaient saisir toute occasion de se séculariser afin d'échapper aux ruineuses redevances du pallium.

Dans la Bohême, les vieux fermens de l'hérésie des hussites survivaient encore; les sectaires luttaient avec persévérance contre la double influence des lois sévères et des prédications catholiques; les doctrines hétérodoxes avaient passé dans le peuple; elles soulevaient les masses, et tant la persévérance de cette multitude avait été grande, qu'elle avait obtenu un évêque et des clercs de sa communion *. La Pologne conservait sa vieille foi, et était trop préoccupée de sa vaillante lutte contre les Turcs pour se jeter encore dans les nouveautés religieuses.

Aux Pays-Bas, sous le gouvernement de Marguerite d'Autriche, un esprit d'indépendance couvait surtout dans les communes; on se souvenait des temps où les franchises municipales permettaient à Gand, à Lille, à Douai d'armer ses métiers, de se réunir à la maison de ville pour délibérer la guerre ou l'impôt; tout principe de li-

* Raynaldus, ad ann. 1509, n° 35.

berté et d'affranchissement devait retentir dans ces municipes à peine soumis. Plus au nord, le Danemarck subissait la tyrannie de Christiern II, que les chroniques nomment le cruel, le tyran ou le Néron du nord. La Suède était alors presque réunie à cette couronne, et les papes, abusant de leur ascendant sur une population à peine civilisée, exerçaient tout pouvoir de lever les décimes et les indulgences *. Dans la Prusse arrachée au paganisme, les chevaliers teutoniques, sous leur chef de la maison de Brandebourg, devaient désirer une sécularisation qui leur donnait en propre de riches manses et d'opulentes commanderies. La Suisse, dans ses goûts de rusticité et de montagnes, n'allait-elle pas se jeter avec enthousiasme dans toute doctrine qui réduirait le clergé à une simplicité de mœurs et d'opinions en rapport avec ses propres mœurs? En Angleterre, d'autres causes devaient agir. Henri VIII, qui venait d'éteindre les dernières prétentions des Yorcks, avait manifesté envers le pape Léon X une vénération profonde, car il avait besoin de son appui; mais prince à passions puissantes, à caprices violens, il devait se séparer de la communion des pontifes dès que ceux-ci voudraient réprimer les écarts de son imagination. Dans le peuple anglais existaient également la vieille opinion de Wicliff

* Joan Magn. *Hist. suec.* lib. 24.

et John Bull, qui au quatorzième siècle avaient prêché les doctrines de liberté et d'égalité religieuse, et une répulsion pour la suzeraineté des papes constituée comme un despotisme par la charte du roi Jean. L'Espagne au contraire avait besoin du catholicisme, et de ses lois. A peine Ferdinand et Isabelle venaient-ils d'expulser les Maures, que Ximénès s'était armé contre eux de l'inquisition pour pénétrer dans les mœurs et les opinions des nouveaux sujets. Le catholicisme devint la loi politique, parce qu'il distinguait dans ce pays le sujet d'avec le rebelle; l'antique origine des Maures s'effaçait par le baptême, et la surveillance des mœurs catholiques tenait à un principe de conservation et de police. L'Italie était plutôt un champ de batailles et d'intrigues qu'un État constitué. Le royaume de Naples, le duché de Milan, disputés par l'Empire, l'Espagne et la France, se montraient sans cesse couverts de troupes mercenaires; l'Italie était traversée par des conquérans qui la retraversaient en vaincus. Elle avait des intérêts trop immédiats, des querelles trop brûlantes pour s'occuper des questions religieuses. Sur ce sol morcelé, les hérésies tombaient desséchées, et l'on n'avait aucun exemple d'une opinion un peu forte, un peu large. Au reste, l'inquisition existait avec sa fatale surveillance, et il était difficile d'échapper à la puissante police des dominicains. Et tous ces États, du nord

au midi, étaient jetés dans les négociations et dans les batailles; on entrait dans des voies toutes nouvelles. Le principe religieux n'était plus l'unique mobile des alliances, des rapprochemens, des traités de paix. Comme les idées avaient marché! Il y avait quelques siècles que l'Europe entière s'était élancée à la croisade; à cette autre époque les princes de la chrétienté, secouant le moyen âge, ne faisaient aucune difficulté de s'allier avec le sultan Bajazet, et le pape Alexandre VI lui demandait des secours pour soutenir ses prétentions sur l'Italie *. Est-il bien étonnant dès-lors que les nouveautés religieuses aient trouvé de l'écho dans les souverainetés européennes, au milieu des querelles et des intérêts qui les divisaient?

La France voyait germer également de notables idées politiques. Le règne de Louis XI avait partout créé une vigoureuse administration. En relevant la bourgeoisie, le roi l'avait contenue par sa méfiance naturelle contre tout ce qui s'élevait au-dessus du niveau: bans et arrière-bans, tailles, levées d'hommes avaient été quadruplées sous sa main pesante; de sorte que lorsque cette main reposa glacée dans la tombe, une réaction invincible se manifesta contre l'autorité royale, qui s'était trop démesurément agrandie.

Les administrations de Charles VIII, de Louis XII

* *Mém. de Comines*, tom. v, édit. de 1723, pag. 469.

et de François Ier, jusqu'à la prédication de Luther, sont politiquement dominées par quelques grands faits : les états-généraux de 1483, ceux de 1498, et le concordat avec Léon X. Les guerres d'Italie, partie chevaleresque des trois règnes, ne peuvent entrer dans le mouvement politique et religieux que sous un seul rapport : en mettant aux prises les intérêts de la conquête avec ceux des papes, elles donnèrent aux rois de France des velléités de résistance et d'opposition aux bulles pontificales. Souvent sur un champ de bataille d'Italie, à Naples ou dans le Milanais, Charles VIII et Louis XII, apprenant quelque grande trahison des papes, écrivaient à leurs parlemens ou à l'Université de formuler les principes d'une Église nationale, et de cesser surtout ces rapports d'argent et de soumission hiérarchique qui liaient toutes les institutions religieuses au chef du catholicisme.

Dans les longues querelles du pontificat et de la couronne, il était né en France une opinion de jurisconsultes et de parlemens qui, sans aller droit à une réforme complète, soutenait comme un principe l'indépendance de l'Église nationale, la séparation du temporel et du spirituel dans l'État. Ce tiers parti, qui joua un rôle puissant dans l'histoire de la prédication luthérienne, dominait dans la judicature, parmi les hommes de savoir, au sein de l'Université. Les états-généraux, pres-

que toujours sous l'influence de cette classe de science et de bourgeoisie, suivaient également l'impulsion rénovatrice. Il était rare qu'ils ne mêlassent leurs doléances contre la suprématie des papes à leurs plaintes contre l'impôt, à la réclamation des vieilles franchises locales.

J'ai dit quel avait été le caractère des États de 1356 *. Ils furent plutôt l'expression d'un tumulte populaire qu'un véritable progrès. C'était un fruit venu avant terme, une révolte de halles, dont les halles plus tard demandèrent pardon et amnistie; mais les États de 1483, à l'avènement de Charles VIII, procédèrent avec ordre et régularité. Toutes leurs démarches furent mesurées, et ils forment peut-être le plus noble précédent dans la vie du gouvernement représentatif. On peut ainsi résumer les principes établis par les cahiers et par les discussions solennelles :

« Aux États appartient le droit de déterminer la régence, de désigner le conseil pendant la minorité du roi; ils peuvent fixer le contingent des gens d'armes, chevaliers et bannerets; établir non seulement le vote des subsides, mais encore en examiner l'emploi en se faisant fournir les comptes et chartes de dépenses. Au sein même de l'assemblée, le roi doit choisir une certaine partie de son conseil. Les trois ordres se confon-

* *Histoire constitutionnelle*, tom. II, pag. 340 à 400.

dront dans une commune représentation et dans un commun orateur; les États seront convoqués à époque fixe tous les deux ans *. »

A tout cela ajoutez le principe de la souveraineté nationale hautement proclamé. Maître Philippe Pot, seigneur de la Roche, député de la noblesse de Bourgogne, ainsi s'exprima : « Messers, quand les hommes se mirent ensemble, ils élurent pour roi et pour maistre ceux de leurs égaux les plus sages; ceux qui ainsi eslus ne songèrent qu'à pilleries et despouilles ne sont point pasteurs, mais loups ravissans. Un estat ou gouvernement est la chose publique, et la chose publique est la chose du peuple qui a fait eslections des rois et confère la puissance; or, vous êtes les représentans de ce peuple. » Et le chancelier répondant à l'orateur s'écriait : « Maître Philippe Pot, votre dessein est donc de former une respublique pour rendre le peuple avide et querelleux ** ! »

Les États ne se montrèrent pas moins hardis en ce qui touchait les questions ecclésiastiques; la noblesse, la bourgeoisie et le bas clergé se décla-

* « Ordre tenu en la notable assemblée des trois États, représentant tout le royaume, convoquée en la ville de Tours par le roi notre sire, en 1483 »; et l'extrait du procès-verbal des États, en 1483, par M. Jehan Masselin, député de Normandie, mss. Dupuy, n° 321. — Brienne, 277, et dans le recueil de Quinet, in-4°.

** Ms. du roi, n° 277, et recueil de Quinet.

rèrent profondément dévoués aux idées réformatrices des grands conciles : « Semble nécessaire auxdits Estats l'entretenement des saints décrets de Basle et de Constance et l'acceptation et modification d'iceux qui fut en la congrégation de l'Église gallicane à Bourges, président en icelles le roi Charles VII. Si l'on s'escarte des règles posées par les conciles généraux, les églises et les monastères tomberont jà en ruines, et le peu d'honnesteté ecclésiastique qui est demeurée en certain lieu périra ; protestant que en ce cas où notre saint Père voudrait entreprendre autre chose au préjudice de la réformation qui fut faite de toute Église universelle aux saints conciles, ou qu'il voudrait entreprendre sur les droits et prééminences du roi, d'en avoir et poursuivre réparation en temps et lieu *. »

Les États ne se bornaient pas à de solennelles protestations, ils dénonçaient encore les papes Alexandre et Martin, « qui de ce royaume en quatre ans avaient tiré la somme de plus de deux millions de francs d'or; comment tolérer une si merveilleuse évacuation de pécune ** ? » Et ces demandes, ces dénonciations n'étaient point faites individuellement par quelques esprits inquiets et

* Cahier des États, touchant le bien, prouffit et utilité du royaume, chap. de l'Église, mss. du roi, n° 321, et Quinet.

** *Ibid.*

avides de nouveautés, mais par les États composés de toutes les nations, depuis Normandie jusqu'au Dauphiné.

Dans la solennelle ordonnance de Blois, advenue après les États de 1498, Louis XII déclare: « Qu'il est protecteur des belles constitutions contenues ès saints décrets de Basle et pragmatique-sanction * ; » et de là s'ensuit une longue série de prescriptions conformes au grand concile : et pendant que l'unité catholique était ainsi menacée d'un schisme, que faisait Alexandre VI ? il demeurait presque indifférent, tout occupé de questions politiques et de famille; au milieu de ce vaste mouvement d'idées, il donnait le Nouveau-Monde par une bulle à Ferdinand de Castille, et pactisait avec le sultan Bajazet pour en obtenir secours, eu s'obligeant à empoisonner le malheureux Zizim!

Les idées d'une Église nationale se mêlaient alors dans toutes les têtes de jurisconsultes aux libertés de la cité; les halles, les confréries conservaient un respect profond pour les formes extérieures du catholicisme, pour les images peintes sur leurs bannières; mais les gens de science, si puissans parmi la haute bourgeoisie, marchaient en avant, et cette bourgeoisie était

* Rég. au parlement de Paris, au lit de justice, 13 juin 1499.

alors appelée dans toutes les affaires du pays. Toujours l'intervention du tiers-état pour sanctionner les ordonnances générales : s'agissait-il de publier les coutumes d'une province ou d'une ville, le roi ordonnait de convoquer les gens de tous les états pour en approuver le contenu; ces formes furent suivies même pour l'adoption des coutumes de Paris parmi cette grande masse de population qu'on hésite tant à réunir dans les époques modernes : « Prevots, vous mandons que vous faites assembler vous et chacun, les comtes, barons, châtelains, prélats, abbés, chapitres, advocats, licenciés, praticiens et autres bons bourgeois, et faites derechef accorder et lire lesdites coutumes; et s'il survenait contradiction par la plus grande et plus saine portion des gens d'église, des nobles ou de ceux du tiers-état, faites mettre et rédiger par écrits les différens et discordes. — En conséquence furent convoquées en place de Grève lesdites personnes; et là furent lues les coutumes sur lesquelles il y eut vives contestations *. »

L'esprit de liberté et de raisonnement était donc passé dans la classe active des bourgeois; il devait être peu favorable aux opinions d'autorité que l'Église romaine imposait comme condition d'or-

* Blois, 21 janvier 1510, *Recueil des coutumes générales de France*, édit. avec privilége de 1516, et 2e édit. in-fol de 1550. *Caract. goth.* fol. 7 et 8.

thodoxie. Toutefois les mêmes intérêts d'Italie, qui avaient si souvent séparé les rois de France et les Souverains pontifes, produisirent un immense résultat qui, sous François 1er, empêcha peut-être la vieille monarchie de saint Louis d'adhérer aux innovations de Luther. Je veux parler du grand concordat conclu par l'intermédiaire du chancelier Duprat avec le pape Léon X.

Supposons la prédication de la réforme arrivant au moment des vives querelles des rois de France avec le saint-siége, tandis que les monarques se plaignaient des exactions pontificales, des décimes, cette réforme n'eût-elle pas trouvé protection dans la couronne même ? Le concordat fut une véritable transaction qui, transférant des pouvoirs extraordinaires à François 1er, et lui donnant la disposition de tous les bénéfices, dépouillait en quelque sorte l'Église gallicane et la mettait à la disposition du roi. Dès lors de communs intérêts rapprochaient François 1er du pape; le roi protégea le système catholique qui déposait dans ses mains les propriétés et les revenus du clergé avec le choix de tous ses membres. Les élections étaient abolies au profit de la couronne qui pouvait désormais distribuer les bénéfices ecclésiastiques entre ses courtisans; tout le clergé était à sa discrétion, soumis à son obédience; on prit pour prétexte l'abus des élections; et, comme il arrive toujours quand on veut détruire une li-

berté politique, on exagéra les désordres qu'elle faisait naître. « Les moines, dit le scandaleux narrateur qui a tant écrit sur la cour de François Ier, élisoient souvent celui qui étoit le meilleur compagnon, qui aimoit le plus les chiens, les oiseaux, qui étoit le meilleur biberon, afin que, l'ayant fait leur prince ou leur abbé, il leur permît après de faire toutes pareilles débauches, dissolutions et plaisirs. Quand ils ne se pouvoient accorder en leurs élections, le plus souvent s'entrebattoient, se gourmoient à coups de poingts, venoient aux braquemards et s'entre-blessoient, voire s'entre-tuoient. Dieu sait la vie que menoient les évêques! Ils étoient assidus dans leurs diocèses, mais pour y mener vie toute dissolue, après chiens, oiseaux, festes, banquets, confréries, noces et pucelles dont ils faisoient sérail, ainsi que j'ai ouï parler d'un de ces vieux temps *. » Une société où de telles choses se pensaient et se disaient haut, ne devait plus avoir le même respect pour des croyances et une hiérarchie si violemment attaquée par le sarcasme et le mépris. Ce fut donc une transaction habile que le concordat qui jetait la cour dans les intérêts du catholicisme

* Brantôme, *Discours sur François Ier*. Brantôme avait reçu une abbaye de la libéralité du roi, et c'est peut-être un des motifs qui l'ont fait tant exalter le nouveau système, et jeter tant de déclamations sur les élections.

et du pouvoir pontifical : François 1er prenait dès lors toute suprématie sur le clergé; il confisquait à son profit une grande partie des revenus de l'Église; il accomplissait par un acte doux et conciliant ce que Charles Martel avait fait avec violence pour distribuer les riches manoirs des clercs à ses hommes d'armes : il pouvait désormais donner les bénéfices à ses capitaines de compagnies, qui allaient se rattacher par leurs intérêts à la foi catholique.

Cet acte fut repoussé par le clergé, par l'université, par le parlement, par tous ceux qui voyaient avec peine l'Église gallicane passer dans les mains de la royauté et du pape, et le régime absolu substitué à la liberté ecclésiastique : il y eut d'unanimes remontrances; les universitaires et les jurisconsultes restèrent dans les idées de réforme modérée, telles qu'elles avaient été posées par les conciles de Bâle et de Constance et par la pragmatique-sanction. Mais le roi, qui était alors la grande puissance, n'avait plus le même intérêt à ces querelles d'Église; satisfait de la concession territoriale que la papauté lui avait faite, il n'appela plus la réforme des conciles; il se contenta du concordat, parce qu'il avait satisfait aux deux idées temporelles : son autorité absolue et le besoin de revenus et de fiefs libres pour distribuer à ses courtisans et aux clercs de son intimité.

Resta pourtant au fond un ferment de discordes auquel s'ajoutèrent quelques vieux levains d'hérésie des treizième et quatorzième siècles. Si dans les grandes cités les magistrats municipaux, les confréries marchandes s'unissaient par leurs emblèmes, par leur saint, leur patron, au culte pur du catholicisme; si on les eût difficilement séparés de leurs pieuses églises, des cérémonies qui se mêlaient à leurs vieilles coutumes, à leurs émotions de famille, les hommes simples des campagnes devaient plus facilement adopter une réforme qui les déchargeait de la dîme des champs et leur présentait un culte dégagé de redevances et plus approprié à leurs goûts naïfs des montagnes. On se souvenait encore dans certaines contrées des Vaudois, des pauvres de Lyon, des Albigeois, et les traditions de race devaient seconder un mouvement de réformation religieuse.

Telle était la société à l'apparition des doctrines de Luther; j'ai eu besoin d'en caractériser les diverses tendances scientifiques, l'état de la propriété et des souverainetés, tous les accidens qui préparèrent ces doctrines, les causes premières enfin de leurs rapides progrès et du mouvement social qui seconda leur merveilleuse propagation. La réforme ne fut point un fait subit, éclatant comme le tonnerre pour renverser le puissant édifice de l'Eglise catholique; ce ne fut point la parole seule d'un homme portant la

hache dans cette belle organisation qui avait embrassé le moyen âge de sa civilisation et de ses mystères. Le catholicisme régna tant que tous les élémens de la sociabilité se rattachèrent à lui, tant que la grande parole des Athanase, des Augustin, des saint Bernard guida la pensée humaine; mais lorsque la science, les arts, les liens civils et politiques se séparèrent du pontificat; lorsqu'à la lutte de la propriété féodale et territoriale contre les clercs succéda un plus noble combat de doctrines de raison entre deux écoles, lorsque les papes ne tinrent plus dans leurs mains tous les élémens de la puissance morale; alors l'autorité matérielle fut facilement attaquée. Dans les douzième et treizième siècles, époque centrale du moyen âge, une hérésie était un déchirement social, une révolte contre le magnifique gouvernement qui avait ses lois, ses puissans défenseurs, sa miraculeuse parole. Alors le catholicisme déposait partout ses merveilles : là ses cathédrales, mystérieuse expression des élancemens de l'âme vers Dieu; ici ses beaux livres qu'une philosophie dédaigneuse a défigurés en les présentant sous la forme de spéculations absurdes et de disputes oiseuses : comme si chaque génération n'offrait pas les mêmes luttes de philosophie, de politique et de sociabilité; comme si les questions de liberté, de gouvernement, de forces et de balance sociale ne se re-

produisaient pas avec des noms différens à toutes les époques; comme si les disputes de la *grâce*, du *libre arbitre*, de l'éternité des peines, du purgatoire, ne se rattachaient pas à un système social qui avait sa pensée aussi bien que le nôtre! Qui sait peut-être si, philosophes moqueurs, à leur tour nos enfans, en possession d'une civilisation nouvelle et plus féconde, ne se riront pas des questions qui ont tourmenté les dix-huitième et dix-neuvième siècles!

CHAPITRE IV.

PREMIÈRE PÉRIODE DE LA PRÉDICATION DE LUTHER *.

Les indulgences. — Disputes des ordres monastiques. — Les Dominicains, les Augustins. — Le moine Martin Luther.—Ses premières thèses.— Réponse de Jean de Eck** —Soumission au pape.—Explication qu'en donne Luther.

1517 — 1518.

Léon X élevait la magnifique basilique de Saint-Pierre commencée par Jules II, son prédéces-

* Je n'ai pas besoin de répéter toutes les difficultés de l'histoire pour tenir une juste balance dans le récit des faits entre les deux écoles protestante et catholique.

** Il ne faut pas le confondre avec son homonyme official de Trèves.

seur ; les prodiges des arts, toutes les merveilles de la renaissance étaient employés pour embellir ce gigantesque monument. La pierre ciselée, les colossales statues, les peintures à fresque allaient orner une des plus puissantes créations de l'homme, et que la papauté déposait à Rome comme un signe de son universelle autorité; ces libérales dépenses, ce goût de luxe qui caractérisait Léon X, avaient obéré le trésor pontifical : quand il s'agissait d'agrandir sa famille, de donner une splendeur nouvelle à la tiare, de protéger les lettres exilées, de tendre la main à un poète, à un artiste, le pape Léon n'avait jamais calculé ces nobles prodigalités. Les magnificences de la maison de Médicis décoraient Rome comme Florence; les monumens s'élevaient comme les académies, pour porter aux siècles à venir le grand nom de leur protecteur *.

Une doctrine religieuse s'était établie au moyen âge avec cet ensemble de coutumes que l'Eglise romaine avait proclamé; on avait matérialisé la pénitence. Alors qu'on croyait aux épreuves et au combat singulier pour manifester le jugement de Dieu, on pouvait bien penser également qu'une somme d'argent avait la vertu de racheter en ce monde les peines d'une autre vie, et que les âmes du purgatoire, dont les prédicateurs faisaient un

* Raynaldus, ann. 1517, n° 41.

épouvantable tableau, pourraient s'élever jusqu'au séjour céleste par la seule influence des prières de l'Église. Les papes s'étaient emparés de cette croyance, et ils en avaient fait, avec cette supériorité qui les caractérisait, un immense revenu pour leur trésor. A côté de la doctrine des indulgences, ils avaient établi le principe, qu'eux seuls pouvaient en être les dispensateurs. En vertu de ce pouvoir, ils conféraient à certains ordres monastiques la faculté de prêcher et d'annoncer ces indulgences *. La cour de Rome prenait toujours le prétexte d'une grande circonstance ; une croisade contre les infidèles, des secours à fournir aux chrétiens souffrans, aux léproseries hideuses, pour annoncer la prédication du pardon aux âmes du purgatoire. Alors la chaire retentissait de ces universelles promesses. « Quiconque met au trone un teston ** ou la valeur d'une âme étant en purgatoire, il délivre la ditte âme incontinent, et celle-ci suivra en paradis. C'est pourquoi en

* Cochlæus, *de actis et scriptis Lutheri*, ann. 1517. — Ulemburg, *in vitâ et rebus gestis Lutheri*, cap. 2. Je m'abstiens de citer tout ce qui n'est pas contemporain ou presque contemporain : c'est surtout dans les œuvres de Luther qu'il faut chercher l'*Histoire de la Réforme*. J'ai travaillé sur une des plus anciennes éditions, *Wittemberg, typ. Zachar. Lehman*, 1582.—J'aime à retrouver les propres émotions de Luther et de son école primitive.

** Pièce de monnaie.

donnant dix testons pour dix âmes, voire mille testons pour mille âmes, elles suivent incontinent et sans doute en paradis *. » Des troncs étaient établis dans chaque église, ornés de figures des saints patrons, du pape peint en grand pontifical, accompagné de cardinaux mitrés en mitres blanches, et le roi à la dextre, un chef avec son harnais que portait le grand-écuyer, le tout surmonté d'une belle et grande croix; puis d'effroyables tableaux des tourmens du purgatoire, d'horribles démons, la fourche en main, tourmentant les âmes, et tout à côté les saintes peintures de ces âmes délivrées montant aux joies du paradis par l'indulgence; ces images, qui s'adressaient aux sentimens les plus profonds de la vie, à la vénération du fils pour le père, de l'amant pour sa mie, à ce culte des morts, puissance du cœur et de l'imagination, procuraient d'abondantes offrandes **.

* D'Argentré, *Collect. judic. de nov. err.*, tome I, page 355, et le registre des censures de la Faculté, fol. 171.

** J'ai trouvé plusieurs pièces rares sur les ludulgences; je me suis procuré un petit exemplaire gothique destiné au peuple; il porte ce titre : *Epître exhortative de Notre Saint-Père le pape*. Paris, Galliot, 1518. Dans la bibliothèque des Célestins on trouve aussi un compte de la recette des indulgences. L'ordre pour la recette et la dépense des indulgences était réglé avec un soin tout spécial. Voyez le compte de Pierre Faure, receveur. *Biblioth. mss. Fontanieu, Recueil de pièces*, in-4° vol. coté, pag. 601, pièce 3.

Ces opinions si extraordinaires, si fortement exagérées, trouvaient bien quelque opposition même au sein du clergé, mais elles étaient passées comme coutumes ; on prêchait les indulgences dans les glaces de la Suède, comme dans l'Italie et dans l'Espagne. Ce fut au sein de son pontificat, distrait tout à la fois par les plaisirs, les lettres et la politique, que Léon X ordonna une prédication générale des indulgences. Le prétexte était les frais immenses qu'allait entraîner la basilique de Saint-Pierre. Cette œuvre commune de la chrétienté devait être élevée aux frais de la chrétienté ; telle était l'opinion du pontife ; il traita pour quelques provinces avec des compagnies florentines qui les prirent à ferme ; pour d'autres, il en distribua les faveurs entre les ordres religieux et mendians les plus dévoués à la papauté. L'univers catholique fut partagé en plusieurs départemens pour la prédication. Dans la Germanie centrale, Albert de Magdebourg, archevêque de Mayence, fut désigné pour indiquer l'ordre monastique en qui les soins des indulgences seraient confiés *.

Je rappelle qu'il existait une vieille et profonde jalousie entre les ordres religieux qui se divisaient l'Allemagne ; les Augustins et les Dominicains particulièrement ne pouvaient s'entendre,

* Cochlæus, *de actis et script. Luther.*

et leurs rivalités dataient de quelques siècles. Elles s'étaient réveillées depuis surtout que les dominicains avaient été préférés pour la distribution des indulgences, fonction lucrative et puissante que les augustins étaient en possession d'exercer dans l'origine. En cette nouvelle circonstance, les disciples de saint Dominique furent encore choisis; et comme si cette prédilection leur avait enflé le cœur, ils se livrèrent à tous les déportemens d'une licence effrénée. Non-seulement ils outrèrent les doctrines de l'efficacité des pardons, mais encore ils en trafiquèrent d'une manière honteuse; ils les vendaient à la porte des cabarets, puis en dissipaient le prix dans le vin et les débauches *. Quelques modèles de ces indulgences ont survécu au temps : « Moi, Jean Tetzel, frère du couvent des dominicains, en vertu du pouvoir de N. S. P. le pape, délivrons l'âme de Nicolas Struvius, moyennant l'aumône d'un teston que j'ai reçue. » D'autres formules portaient encore : « Notre Seigneur Jésus-Christ veuille avoir pitié de toi, et t'absoudre par les mérites de sa sainte passion; et moi, en son autorité et en celle de saint Pierre et de saint Paul, je t'absous de tous les péchés, crimes, excès que tu peux avoir commis. » Quand les prédicateurs arrivaient dans une église, lorsqu'ils

* Seckendorff, *Hist. Luth.*, liv. 1er, pag 20.

élevaient la croix rouge de la mission, la multitude des femmes, le sénat, les écoles, les suivaient en procession solennelle ; ils parcouraient la ville précédés de bannières, et au son des cloches ; l'orgue se faisait entendre au milieu de l'église parfumée, et de quelques mille cierges qui éblouissaient de leurs feux *.

Les augustins, spécialement protégés par Frédéric, électeur de Saxe, et délaissés par les papes pour cette prédication, en conçurent encore une plus forte, une plus vive jalousie Jean Staupitz, leur supérieur, un des membres de la noblesse de Saxe, porta plainte à l'électeur, et lui peignit dans les termes les plus vifs l'abus de la prédication des dominicains ** ; Frédéric encouragea le supérieur à faire écrire contre ces excès, et Jean Staupitz s'adressa à un de ses frères, professeur à l'Université de Wittemberg : son nom était Martin Luther ; et une réputation de science l'avait lié à toute la partie éclairée des Universités d'Allemagne. Les deux sectes rivales ont beaucoup écrit sur l'ori-

* *Obviam procedebant omnes sacerdotes, monachi, senatus, scolæ, viri, feminæ, pueri cum vexillo ; sonabant campanæ et organa.*—Miconius, *Relat. mss. apud Seckendorff*, pag. 16.

** Seckendorff et Beausobre nient qu'il se mêlât à la *vocation* de Luther un esprit de dispute entre Universités. C'est bien mal connaître le caractère de l'époque.

gine de Luther ; elles l'ont abaissé ou élevé selon leurs croyances *. On lit même dans un vieil et naïf historien catholique, tout occupé d'astrologie, que le chef de l'hérésie était né de l'union fortuite et damnable d'un esprit cube et incube, et sous la maligne constellation du Scorpion **. Les documens de l'école sérieuse indiquent qu'il naquit le 10 novembre 1483, à minuit, dans le comté de Mansfeld. Son père s'appelait Jean Lauther ou Lotter et travaillait aux mines ; sa mère avait nom Marguerite Lindermann. Leur fils reçut une éducation savante, et fut admis maître ès arts en 1503 ***. Les traditions rapportent que n'ayant aucune vocation religieuse, il y fut en-

* Je me suis procuré l'édition contemporaine de la vie de Luther par Mélanchton, et qui parut l'année même de la mort du célèbre réformateur, sous ce titre : *Historia de vitâ et actis reverendiss. viri Mart. Luth. veræ theolog. doctor. bonâ fide conscriptâ à Philipp. Melancthone. Wittemberg ex officin. Joan. Lufft.* 1549. Cet exemplaire doit avoir appartenu aux jésuites, comme l'indique une petite note; on lit sur sa vieille couverture : *Vita damnabilis Martin. Luther.;* épithète qui signale la situation respective des deux sectes rivales. Comparez Cochlæus, *de actis et scriptis Luther.*—Micrelius. *in vit. Luther.*—Seckendorff, *Hist. Lutheran.*—Surius, *in Comment.*—Raynald. ann. 1517, n° 69. —Spond. *ibid.* et le crédule Florimond de Remond, *Hist. de l'hérésie*, liv. 1er, chap. v.

** Florimond de Remond, *Hist. de l'hérésie*, liv. 1er, chap. v.

*** Mélanchton, *vita Luther*, pag. 3.

traîné par un de ces événemens soudains et extraordinaires qui décident d'une destinée. La foudre tua un de ses compagnons à ses côtés, au moment qu'ils philosophaient ensemble dans la campagne ; ce phénomène terrible décida Luther à revêtir l'ordre monastique ; il entra dans le cloître des augustins, où son imagination ardente lui montrait un terme à la vie du monde. La science de Luther l'appela bientôt au professorat. Il apprit le grec et l'hébreu, deux langues qui se partageaient alors l'univers érudit. Son livre de prédilection avait toujours été les grandes œuvres de saint Augustin ; il s'en nourrissait l'esprit et le cœur ; car il y trouvait le germe de ses opinions sur la grâce, sur les actions de l'homme, sur la miséricorde céleste, sur le purgatoire. Avant qu'il n'eût été question de la querelle des indulgences, le moine Martin Luther avait prêché au peuple des doctrines hardies, mais confuses encore, telles qu'elles nous sont reproduites par ses *dix préceptes* *. La science de Luther l'indiqua seule à son supérieur, pour engager la grande lutte des indulgences : il arrivait d'un voyage à Rome, où il était allé pour défendre les priviléges de

* *Decem præcepta per doctorem Mart. Luther. aliquot annis antèquam controversia de indulgentiis mota est, Wittembergensi populo prædicata.* Wittemberg. Zach. Lehman. 1582.

son ordre ; il avait été doublement frappé de la magnifique puissance de la capitale du monde catholique et de la licence des mœurs du clergé italien*.

Les premières disputes ne furent, à vrai dire, que des thèses de couvent à couvent, des controverses d'intérêts et d'opinions philosophiques ou universitaires : Luther prêcha contre les abus des indulgences, puis il fut amené à nier le pouvoir qui les accordait ; tandis que Tetzel, chef de l'ordre de Saint-Dominique, exagérait au contraire ce pouvoir, et agrandissait le vaste système du purgatoire.

Il faut lire dans les écrits de Luther lui-même toutes ses émotions de crainte et d'hésitation devant cette grande figure de la puissance pontificale qu'il attaquait : « J'étais seul, et jeté dans cette affaire sans prévoyance. Qu'étais-je, pauvre misérable moine, pour tenir contre la majesté du pape, devant lequel les rois de la terre, que dis-je ? la terre même et l'enfer tremblent ! Ce que j'ai souffert la première et la seconde année, dans quel abattement je me trouvais, ah ! ils ne le savent point les esprits confians qui depuis ont attaqué le pape avec tant de force et de présomption ! Si j'avais alors bravé le pape comme je le fais

* Cochlæus, *de act. et vit. Luther.*—Florimond de Remond, *Hist. de l'hérésie*, liv. 1er, chap. v.

aujourd'hui, je me serais imaginé que la terre se fût à l'heure même ouverte, ainsi que pour Coré et Abiron. Lorsque j'entendais le nom de l'Église, je frémissais, et offrais de céder *. »

A mesure qu'on s'avançait dans ces disputes, chaque parti cherchait à les régulariser. Il ne faut pas confondre toutes les époques de la prédication de Luther : la première période est encore toute catholique; le professeur ne fait qu'adopter les simples progrès des idées, le mouvement des esprits opposés aux indulgences. Il y a répulsion dans les têtes pour l'abus de leurs prédications, il s'en empare : aussi sa première thèse est toute théologique; elle n'entre point encore dans le mouvement plus large de la philosophie; elle contient quatre-vingt-quinze articles adressés à Albert, archevêque de Mayence, auquel Luther semble les soumettre : « Les indulgences sont un abus qui porte le peuple à croire que l'argent sauve les âmes; elles ne sont et ne peuvent être qu'une relaxation des peines canoniques pour les vivans; le pape ne les accorde point en vertu du pouvoir des clefs, mais par manière de suffrages. L'indulgence n'est pas à mépriser; mais l'étrange abus

* J'ai emprunté cette traduction à M. Michelet, dans la *Revue des Deux-Mondes*. Au reste, les expressions sont presque identiques avec la préface latine, œuvre de Luther, et placée en tête de l'édition de 1582.

qu'on en fait, doit à la fin détruire toute foi. N'est-ce pas une impiété de voir soutenir que l'indulgence peut sauver celui même qui aurait violé la mère de Dieu ! Et n'est-il pas naturel que les peuples qui reconnaissent dans le pape le pouvoir de libérer toutes les âmes du purgatoire, se demandent enfin pourquoi il n'en use pas au profit de l'universalité catholique * ? »

Ces opinions étaient adressées à Albert, archevêque de Mayence, dans les termes du plus profond respect : « Père vénérable en Dieu, veuille votre grâce jeter un œil favorable sur moi qui ne suis que terre et cendres, et recevoir ma demande avec la douceur épiscopale. On porte par tout le pays, au nom de votre grâce et seigneurie, l'indulgence papale pour la construction de la cathédrale de Saint-Pierre de Rome ; je ne blâme pas autant les grandes clameurs des prédicateurs de l'indulgence, que le faux sens adopté par le pauvre simple et grossier peuple, qui publie partout les imaginations qu'il a conçues à ce sujet ; cela me fait mal et me rend malade ; ils croient que l'indulgence est assez puissante pour sauver le plus grand pécheur, celui (c'est leur blasphème) qui aurait violé la mère de Dieu ! Grand Dieu ! les pauvres âmes seront donc sous le sceau

* *Epist. Luther. ad Albert. Mogunt.* tom. I. — LUTHER, *Serm. de indulgent.* fol, 61.

de votre autorité, enseignées pour la mort et non pour la vie ? Vous en rendrez un compte terrible, un compte dont la gravité va toujours croissant. Qu'il vous plaise donc, vénérable père, lire ces propositions où l'on montre la vanité des indulgences. »

A la grande thèse de Luther, approuvée par tous les membres de l'Université de Wittemberg, les dominicains opposèrent des propositions contraires par l'organe de Tetzel, adversaire philosophique et d'école : « Les fidèles, disait le dominicain, ne sont pas dispensés des bonnes œuvres par l'appât des indulgences ; néanmoins le pape peut, en vertu du pouvoir des clefs, libérer de toute peine ; les indulgences remettent plus promptement la culpe que ne le fait la charité ; le pouvoir des pontifes n'est-il pas établi sur l'autorité de Dieu même, qui a prononcé ces paroles divines : *Ce que vous remettrez, sera remis* * ? »

Ces thèses, quoique renfermées dans l'étroite enceinte d'une Université, n'avaient pas moins un grand retentissement dans ce monde d'érudition et de science qui se montrait particulièrement en Allemagne. La cause de Luther n'était point encore devenue celle de la liberté et des lettres ; de la philosophie rationnelle et indépendante contre l'autorité d'Aristote ; mais déjà une

* Raynald. ann. 1517, n° 64 et 65.

secrète sympathie lui rattachait toute l'école philosophique; Mélanchton, Carlostad, Amsdorff, tous les professeurs de l'Université prenaient parti pour la querelle et y entraînaient Frédéric de Saxe leur protecteur. Par contraire, les vieilles rivalités d'école appelèrent Jean de Eck, doyen d'Ingolstadt, à soutenir une thèse opposée à celle de Luther; il commença par appuyer la doctrine de Tetzel; il ajoutait même que la contrition ne suffisait pas pour remettre la peine, qu'il fallait encore la satisfaction, laquelle arrivait seulement par l'indulgence; Luther répondait : « Si vous croyez fermement que vous êtes absous, dès ce moment vous l'êtes, et peu importe que le prêtre vous donne l'absolution sérieusement ou en se moquant *. »

Au reste, jusqu'ici aucun des partis en querelle ne niait l'autorité du pape, et sa suprême puissance dominait encore les discussions; Luther lui-même adressait à Léon X son livre de controverse **, et lui écrivait : « Bienheureux père, je me prosterne à tes pieds, et je m'offre avec tout ce que je puis et tout ce que j'ai; donne la vie ou la mort, approuve ou réprouve; j'écouterai ta voix comme celle de Jésus-Christ ***. » Et dans

* Luther, *Serm. de indulgent.* liv. I, fol. 59.

** *Resolutiones disputation. de indulgentiarum virtute ad Leonem X pontificum*, édition 1582.

*** *Prostratum me pedibus tuis, beatissime pater, offero,*

une autre lettre postérieure, il disait encore : « En qualité de docteur, n'ai-je pas le droit de disputes dans les Universités ? Ces thèses n'étaient que pour l'école, comment les a-t-on répandues dans l'univers ? On veut donc me rendre odieux ; ce n'est que par force que j'ai été jeté dans le monde, et c'est pour apaiser un adversaire que je publie mes explications sous la protection de ta sainteté ; et si j'étais tel que l'on me dépeint, est-ce que l'électeur de Saxe me souffrirait dans son Université * ? »

Les dominicains, toujours plus acharnés par cette dispute d'écoles, continuaient à publier des thèses contre Luther ; tandis que Silvestre de Prierias élargissait outre mesure le pouvoir des pontifes, un autre dominicain, Jacques Hochstraten, exhortait le pape à ne plus invoquer contre Luther que le fer et le feu **. Cette cause s'agrandissait. La Saxe retentissait de ces disputes, et les opinions de Luther remuaient déjà les esprits. Il existe une lettre de l'empereur Maximilien, qui constate ces progrès. Il dénonce au pape Léon X les thèses qui divisent les Universités allemandes,

cum omnibus quæ sum et habeo; vivifica, occide voca et revoca, approba et reproba ut placuerit, etc. Epistol. Luther ad Léon X, in die SS. Trinitatis.

* Raynald. ad ann. 1518, n° 95. — Cochlæus, *in act. et script. Luther.* 1518.

** Luther. *Conf. Jacq. Hochstrat.*

et appelle une prompte solution, dans les intérêts de l'Église *. Le pontife répondit qu'il avait évoqué les causes à Rome. Toutefois, dans une bulle, il consent que cette dispute toute germanique soit résolue dans la Germanie même. L'électeur de Saxe, l'Université de Wittemberg avaient fortement écrit en faveur de Luther. Le pape délégua le cardinal Caietano, ce terrible défenseur de la suprématie pontificale, pour examiner les opinions nouvelles **.

La question était ici décisive. Tous les esprits modérés devaient sentir l'importance de concilier une difficulté, qui était plutôt encore entre deux ordres monastiques, entre deux systèmes d'idées, qu'entre des doctrines de foi et de croyance. Les instructions secrètes de Léon X, qui existent aux archives du Vatican, portent « que le légat aura à censurer Luther s'il persiste, mais tout arrangement devra lui être offert s'il se repent. » Le pape engageait même le cardinal à attirer le docteur dans les intérêts de la cour de Rome par des promesses et des alléchemens ***. Mais le légat Caietano n'était point propre à cette conciliation. Esprit vivement préoccupé des prérogatives pontificales, il devait par la force de son

* *Epist. Maximil. ad Leonem. Inter oper. Luther.* tom. 1.

** Raynald. ad. ann. 1518, n° 92.

*** Cochlæus, *de act. et script. Luther.* ad ann. 1518.

caractère aller aux extrêmes, tout engager et tout perdre; ensuite il appartenait à l'école des dominicains; il était plutôt partie que juge dans la querelle des deux ordres.

En arrivant à Augsbourg, où la diète était convoquée, le cardinal manda Luther pour conférer avec lui et rétracter les erreurs qu'il avait avancées. Le docteur s'y rendit pauvre et à pied *; mais cette entrevue ne produisit aucun résultat, quoique Caietano l'eût reçu avez assez de douceur **. Le légat développa la théorie des dominicains sur l'absolue puissance de Rome; Luther soutint les principes qu'il avait avancés, tout en appelant au pape mieux informé et en se soumettant à son jugement. Deux conférences inutiles furent ainsi essayées : « J'allai à ces conférences secrètes, écrit Luther : un certain clerc italien vint me voir pour me séduire; il me dit ; « Est-ce » que tu penses que l'électeur Frédéric prendra » les armes pour te défendre? — Je ne le voudrais » en aucune manière, répondis-je. — Eh bien! où » habiteras-tu ? — Sous le ciel. » Puis il ajouta : « Si tu avais en ton pouvoir le pape et les cardi- » naux, qu'en ferais-tu ? — Je les traiterais avec » honneur et révérence. » Alors il fit un signe avec le doigt à la manière des Italiens, en s'é-

* *Pauper et pedester.*

** *Satis clementer ac propè reverentius.*

criant : hem ! hem ! Depuis je ne l'ai plus revu *.

Luther, apprenant qu'il devait être conduit captif à Rome, s'enfuit d'Augsbourg, et vint se placer sous la protection de l'électeur de Saxe. Vainement le légat le réclama-t-il avec persistance, Frédéric répondit : « Que plusieurs gens très-habiles des Universités avaient jugé que la doctrine de Luther n'était pas erronée ; qu'il ne voulait pas priver sa grande école de Wittemberg d'un si savant homme, et qu'il le protégerait tant qu'on ne l'aurait pas convaincu d'erreur et d'hérésie **. »

Dans cet ébranlement général des opinions, parut la bulle du pape qui, au lieu de modifier le système des indulgences, y persistait plus fortement que jamais, et cherchait à réveiller la foi ardente des catholiques pour les troncs destinés aux âmes du purgatoire, et la théorie d'une somme d'argent pour chaque délivrance ***. Cette bulle fit le plus mauvais effet en Allemagne ; elle agrandit la popularité des doctrines de Luther ; elle appela une prédication plus vaste, mieux protégée ; les principes de l'Université de Wit-

* Préface de Luther, édition de 1582.

** *Epist. Frederic sax. ad cardin. Caietano, in op. Luther.*

*** Elle n'est que dans Pallavicin. *Hist. concil. trid.*, liv. 1er, chap. XII, n° 8.

temberg s'étendirent dans toute la Germanie; plus le pape se raidissait contre le mouvement opposé aux indulgences, plus ce mouvement devenait grave. Jusqu'ici la philosophie était restée catholique; la prédication du luthéranisme allait l'entraîner au dehors; la science se prononçait contre la hiérarchie papale. C'est la seconde période de la réforme. La puissance qu'elle attaquait était immense, et avait dominé la grande époque du moyen âge. Mouvemens populaires, législation, arts, rapports d'État à État, tout rentrait alors dans le sein du catholicisme; cet ascendant mystérieux de l'Église explique les tremblemens, les sueurs de Martin Luther dans la lutte qu'il allait engager.

CHAPITRE V.

DEUXIÈME PÉRIODE DE LA PRÉDICATION DE LUTHER.

Le parti philosophique. — Luther veut se l'attirer. — Sa correspondance avec Érasme. — Rupture avec le parti catholique. — Thèse d'Eck. — Excommunication par le pape. — Livre de Luther sur la captivité de Babylone. — Diète de Worms. — Mouvement d'opposition. — Luther au château de Wartbourg. — Pamphlets. — Son grand travail sur le fisc public.

1518 — 1523.

Tous les efforts de Luther avaient été jusqu'ici d'attirer à ses doctrines les hommes qui possédaient une grande autorité de science et de philosophie, de soulever la raison indépendante,

les intérêts matériels contre la doctrine d'autorité et le système pontifical. Mélanchton, Carlostad, Nicolas Amsdorff, Juste Jonas, affichaient publiquement une adhésion profonde aux nouveautés annoncées dans la prédication luthérienne, et l'Université de Wittemberg les avait adoptées avec solennité; Mélanchton surtout possédait en Allemagne une grande renommée de science; il venait d'être appelé à professer le grec dans l'Université, par l'électeur de Saxe, « sans doute, dit Luther afin que je l'eusse comme associé à mes travaux de théologie; ses ouvrages annoncent assez tout ce qu'il a fait : Satan et ses affreux satellites en ont rugi *. »

Luther visait à une plus grande conquête; le chef et le flambeau des écoles d'érudition était alors Érasme; l'universalité de ses études, son esprit mordant, sa haine souvent exprimée contre les moines, ses sarcasmes amers contre les prédicateurs des indulgences, toute cette vie de disputes et de science faisait croire à Luther qu'Érasme entrerait dans le vaste mouvement de la réforme, et qu'il l'appuierait de l'autorité de son nom; il se décida à lui écrire : « Mon cher Érasme, vous qui faites tout notre honneur

* *Martinus Luther. pio lector.* édition de 1582. Mélanchton s'appelait Georges Schwartzerde (terre noire); Mélanchton signifie en grec la même chose.

et sur lequel nous espérons, quoique nous ne vous connaissions point encore, adoptez-moi comme un frère en Jésus-Christ qui vous aime et vous estime parfaitement, mais dont l'ignorance est si grande qu'il ne mérite que d'être caché dans un coin ignoré du ciel et de la terre *. » Quelques délicates que fussent ces flatteries, quelque modestie que manifestât Luther, Érasme comprit bien qu'il ne serait qu'en seconde ligne dans un mouvement qui proclamait un autre chef et se groupait autour d'une autre popularité scientifique; il prit une place mitoyenne; il se plaça à la tête d'un tiers parti; son penchant le portait bien aux nouveautés, mais Luther allait trop loin, et c'était en le modérant qu'Érasme pouvait agrandir son importance : « Ne prêchez point, répondait Érasme, contre la personne et l'autorité des papes ni des princes; mais élevez-vous fortement contre ceux qui trompent leur confiance : ne dites rien avec arrogance ni par esprit de parti; prêchez Jésus-Christ, et rien que lui seul; dénoncez surtout ces prédicateurs ignorans qui ne débitent que des fables et ne parlent que de quêtes dans leurs sermons **. »

Toutefois Érasme ne condamnait pas encore absolument les doctrines de Luther : « J'ai averti

* Érasme, *inter Epist.* lib. vi, *Epist.* 3.

** Érasme, *inter Epist.* lib. vi, *l. c. Epist.* 4.

ces gens-là de ne pas déclamer contre vous d'une manière si odieuse sans avoir lu vos livres. » Plus tard il lui écrivait encore : « Les scolastiques commencent à s'adoucir pour vous, peut-être parce qu'ils craignent la plume des savans, et sans doute aussi parce qu'ils sont intimidés par leur propre conscience. Pour moi, je tâche de demeurer neutre, pour être plus utile aux belles-lettres qui refleurissent, et il me semble aussi que l'on avance plus par une prudente modération que par trop de véhémence *. »

Ce tiers parti d'Érasme empêcha que le luthéranisme ne s'emparât subitement de toutes les écoles par le grand ascendant que le maître y exerçait; il posa un point d'arrêt au mouvement philosophique contre le catholicisme. Les Universités de Cologne et de Louvain, sous l'influence de cet esprit, censurèrent vivement les thèses de Luther; celle de Paris, tout en désapprouvant le système exagéré des indulgences, avait également condamné les théories de l'Université de Wittemberg **.

L'école philosophique poussait à une transaction. Le pape, à cette seconde période, en avait conçu la possibilité, ou l'avait espérée. Léon X,

* Érasme, *Epistol.* 61, 67.

** Sleidan, *Hist.* lib. II. — Cochlæus, *in act. et script. Luther*, ann. 1520, pag. 24.

au milieu des doux loisirs que lui laissaient les plaisirs et les arts, s'était à peine occupé des progrès de la réforme; il avait lu les thèses de Luther, et trop ami des lettres pour ne pas en apprécier le mérite, il s'était écrié: « Ce frère Martin est un bel esprit; tout cela n'est qu'une jalousie de moines *. » Il confia la mission de calmer ces disputes à Charles de Miltitz, son camérier d'honneur, d'une ancienne maison de Misnie. En même temps qu'il le chargeait d'offrir la rose bénite à l'électeur de Saxe, comme au défenseur de la foi, il lui donnait plein pouvoir pour rattacher frère Martin au saint-siége de Rome. Quand il arriva en Allemagne, le nonce écrivit avec sévérité au dominicain Tetzel qu'il avait poussé les choses trop loin; il appelait une franche et publique discussion, pour décider enfin entre les deux confréries monacales.

Cependant la prédication d'une réforme s'avançait toujours; l'esprit de disputes engageait sans cesse de nouvelles propositions; car les universitaires procédaient par thèse. Dans le colloque de Leipsick entre Eck, chef de l'école catholique absolue, et Carlostad, disciple ardent de la réforme, Luther posa des idées plus hardies et plus nettes contre l'autorité de Rome: « Je re-

* *Che fra Martino fosse un bellissimo ingegno et che coteste erano invidie fratesche, apud* SECKENDORFF.

connais une monarchie universelle dans l'Église catholique; mais la royauté de cette monarchie ne réside pas dans le pape ; elle est dans Jésus-Christ le seul et unique chef : ce qui distingue le pape des autres évêques résulte d'une institution purement humaine ; le souverain pontife et le concile sont des hommes ; donc il faut les éprouver par la raison, et leur appliquer cette règle de l'apôtre saint Paul : Juger tout et approuver tout ce qui est bon. Un concile n'est pas de sa nature de droit divin. » Ces propositions détruisaient les formes extérieures du catholicisme : elles substituaient l'empire de la raison, qui examine, à celui de l'autorité qui commande. Tout étant humain dans l'Église, rien ne devait plus désormais échapper à la discussion de l'homme ; tout tombait sous l'empire de la liberté rationnelle *.

Mais par un contraste assez singulier dans cette théorie de la réforme, tandis que Carlostad proclamait les principes d'examen, l'indépendance de la raison humaine en face des institutions et des livres catholiques, il soutenait la servitude des actions de l'homme, l'absence du libre arbitre, la force toute-puissante de la grâce de Dieu. Nourris des grands ouvrages de saint Augustin et de saint Paul, les réformateurs fondaient leur

* *Act. disp. Leips. apud. Luther,* tom. I, *et* Mélancht., *Epist. ad Eck et OEcolamp.*

système tout entier sur ces deux passages : « Il est certain que c'est nous qui voulons, mais c'est Dieu qui nous fait vouloir, qui opère en nous le vouloir. Il est encore certain que c'est nous qui agissons, mais c'est Dieu qui nous fait agir, en donnant à la volonté des forces très-efficaces *. » Et sur l'autre principe de Paul : « C'est Dieu qui opère en nous la volonté et l'accomplissement **. »

Le pape vit bien que l'édifice entier de l'Église était menacé par les nouveautés prêchées dans la Saxe ; il avait encore cherché à transiger. Miltitz avait fait tous ses efforts pour obtenir une rétractation. « Tu n'as qu'un mot à dire, répétait-il à Luther, *revoco*. Je te recommanderai au pape, et tu retourneras avec honneur auprès de ton prince. » Les novateurs avaient dépassé ces idées ; les choses étaient trop avancées, et le mouvement imprimé. D'un autre côté, les ardens catholiques, Jean de Eck et Tetzel pressaient le pontife d'en finir par un coup d'autorité contre l'hérésie. Ils peignaient l'Allemagne incertaine dans ses doctrines, se laissant aller aux vents de toutes les erreurs par la faiblesse du saint-siége. Les esprits absolus attribuent toujours le progrès des opinions à la faiblesse du pouvoir ; ils ne croient à la force d'une autorité que lorsqu'elle se montre violente,

* August. *De gratiâ et lib.* art. chap. xvi.

** Paul Philipp. II. 13.

aux époques même où la violence vient se heurter contre un fait comme la main d'un vieillard sur le bronze. Il eût été difficile, sans doute, d'arrêter la réformation : elle débordait par tous les côtés ; la prédication s'étendait loin de la Saxe ; avant même que Luther eût parlé, Zwingle annonçait l'Évangile aux pasteurs de la Suisse, et deux ans s'étaient à peine écoulés depuis la première thèse, que déjà la majorité des professeurs de science dans la Germanie en avait adopté les principes hardis ; mais des concessions faites à propos, la reconnaissance de quelques nouveautés, eussent arrêté le schisme. L'école des catholiques absolus ne comprit pas cette position ; elle domina bientôt Léon X ; on procéda donc à Rome contre Luther, et pleine et entière sanction fut donnée aux vieilles théories ; une bulle longue et développée frappa quarante-une des propositions luthériennes ; cette bulle, œuvre de Tetzel et des dominicains, se terminait ainsi :

« Nous avons fait tout ce qui était possible pour ramener Luther ; nous l'avons cité à Rome, voulant le traiter avec beaucoup de douceur ; nous l'avons exhorté par nos lettres, par nos légats, à rentrer en lui-même ; Luther a méprisé ces citations ; il a même appelé du pape au concile, appel que les bulles de Pie II et de Jules II traitent d'hérésie ; nous pourrions dès à présent condamner Luther, qui, nouveau Porphyre, a attaqué

l'Église dans ses fondemens; mais, pour imiter la clémence du Seigneur qui ne veut point la mort du pécheur nous nous contentons encore cette fois de l'avertir charitablement de révoquer ses erreurs dans soixante jours, et de brûler ses livres; après lequel temps nous déclarons que Luther et ses adhérens subiront les peines portées contre les hérétiques : on leur courra sus; on se saisira de leur personne; on mettra en interdit tous les lieux où les hérétiques se réuniront *.»

Luther se trouvait ainsi sous le coup de la plus grande peine de l'univers catholique, peine effrayante sur l'imagination du peuple, l'excommunication pour le cas d'hérésie. Toute voie d'accommodement était fermée; le délai de soixante jours avait été vainement employé par le parti philosophique, dans le dessein d'amener une transaction. Toujours protégé par l'électeur Frédéric et le mouvement des esprits qui se prononçaient en Allemagne, Luther marcha plus droit à son vaste système de réformation. Deux de ses grandes publications vinrent alors occuper les Universités d'Allemagne; la première fut son Traité contre les vœux monastiques; la seconde, son œuvre immense de la *Captivité de Babylone*, dans laquelle il développait plus ouvertement toute sa théorie. Son ouvrage sur les vœux monastiques

* Labbe, *Collect. concil.* tom. xiv, pag. 390.

ne les attaquait pas encore de face ; il en dénonçait seulement les abus.

« N'est-il pas étonnant, disait-il, de voir la multiplicité des vœux, et la cruauté des pères, des tuteurs, d'autant plus barbare qu'elle s'appuie sur un motif de piété pour pousser de malheureuses victimes dans le cloître? C'est la prédilection déplorable des pères, l'avarice, l'ignorance qui a introduit les vœux dans l'Église; qu'on examine donc promptement cet abus: que les évêques, les prédicateurs détournent les familles de ce penchant qu'elles ont pour les ordres monastiques; qu'on se contente du baptême, le plus solennel et le plus beau de tous les vœux *. » Luther appelait ainsi sur lui-même une grande popularité, car les plaintes de l'école philosophique depuis un siècle s'attachaient spécialement aux moines et aux abus de ces solitudes paresseuses dont on oubliait alors les vieux services rendus aux arts, à la science et à la culture des terres.

Le grand travail *de la Captivité de Babylone* résume le système de Luther tel qu'il fut précisé avec plus de soin dans la Confession d'Augsbourg. « J'acquiers, disait-il, de jour en jour des lumières; il y a deux ans que j'étais engagé dans la superstition de Rome, je la secoue aujourd'hui;

* *Inter oper. Luther.*, tom. I.

alors je ne rejetais pas absolument les indulgences, maintenant je les repousse tout-à-fait : je disais que la papauté n'était pas de droit divin, je reconnais maintenant qu'elle est une grande Babylone; j'admettais sept sacremens, je n'en reconnais plus que trois, le baptême, la pénitence et le pain ; je voudrais bien nier la présence réelle dans l'Eucharistie et je souhaite qu'on m'en fournisse les moyens; mais les paroles du Christ sont là : «Ceci est mon corps, ceci est mon sang.» Je crois donc avec les sophistes (c'est le nom qu'il commence à donner aux docteurs catholiques) que le vrai corps et le vrai sang y sont comme le feu se mêle dans un corps brûlant avec le métal. Je ne condamne pas l'autre opinion; je dis seulement qu'elle n'est pas un article de foi ; la messe telle qu'elle existe est une superstition, parce qu'on en fait dépendre la nourriture des prêtres et des moines; je veux donc qu'on retranche les prières et les cérémonies de la messe, et qu'on s'en tienne aux seules paroles de Jésus- Christ. Il serait à souhaiter qu'on dît la messe en langue vulgaire. La pénitence et la confession dépendent de la foi dans le Sauveur, et non de l'absolution d'un homme *.»

Dans ce livre *de la Captivité de Babylone,* Luther

* *Inter. oper. Luther. lib. de captivit. Babylon.* tom. II, fol. 60. — Sleidan, liv. II, pag. 55.

ne fait que vaguement indiquer sa théorie *du serf arbitre*, qu'il précisa plus tard avec une volonté si impérieuse. Il n'est point encore assez fort pour marcher à l'absolu ; il attaque par des formes de liberté une autorité si grande sur le peuple, l'édifice antique et puissant de l'Église catholique ; mais il ne formule aucun corps d'opinion. Les épîtres de saint Paul, les œuvres de saint Augustin sur la haute destinée de la conscience humaine, sont toujours devant ses yeux ; il les médite, et c'est sur cette base principale qu'il travaille à systématiser sa théorie de la grâce et de la justification *.

Pour mieux populariser sa cause parmi les princes et se défendre contre l'impression produite par la bulle pontificale, Luther publia en allemand, dans la langue des masses, une virulente diatribe contre les papes : « Combien de guerres meurtrières n'ont-ils pas soutenues pour relever leur autorité ? s'écriait-il ; quel est ce faste, cette triple couronne qu'on nomme leur tiare ? Vicaires d'un Dieu sacrifié, ne doivent-ils pas renoncer à toutes ces pompes qui corrompent l'Église ? Je propose à toutes les nations une grande réforme : je demande que les empereurs et les princes aient sur les ecclésiastiques le même pouvoir que les papes, et que ceux-

* *Martin. Luth. pio lectori*, édit. de 1582.

ci, ainsi que les évêques, soient soumis à l'empereur *. »

Par ce pamphlet, l'habile novateur cherchait à s'opposer aux mesures que Léon X venait de prendre contre ses prédications. Ces mesures étaient violentes; Luther se trouvait hérétique, déclaré par une bulle, et il était de droit public et canonique alors qu'aucun ne pût prêter aide et asile à un excommunié. Le pape avait envoyé en conséquence un nouveau légat en Allemagne; son nom était Aléander, esprit plus cultivé, plus élevé dans la science que ceux qui jusqu'ici avaient été délégués pour arrêter la prédication luthérienne. Aléander s'adressa à l'empereur pour la convocation d'une diète spéciale à Worms **, afin de faire condamner par le corps entier des princes germaniques les doctrines frappées de l'excommunication. Son but surtout était d'appeler des peines temporelles contre Luther et ses adhérens, comme on avait agi il y avait déjà un siècle contre Jean Huss et Jérôme de Prague. Mais la puissance du novateur était grandie; ce n'était plus un simple sectaire qui dans

* *Inter oper. Luther. lib. de captivit. Babylon.* tom. II, fol. 60.

** Je ne suis ici que le développement de la doctrine; le mouvement politique de la réforme compose un chapitre à part; je parlerai là de l'élévation de Charles-Quint à l'empire.

l'isolement et la retraite avait rêvé une idéologie religieuse : la population savante le protégeait ; et quelle que fût la persistance d'Aléander à soutenir que la diète n'avait point à appeler Luther pour l'entendre, sa doctrine ayant été condamnée par le pape, l'empereur, d'après l'avis des électeurs, déclara qu'il devait lui envoyer un sauf-conduit, afin que tout se fît avec prudence et réflexion, après avoir inutilement tenté la conversion du professeur de Wittemberg *.

Le sauf-conduit portait que sur la route Luther ne pourrait élever la voix et parler au peuple; mais le laborieux et tenace professeur ne put résister, et lorsqu'il arriva chez les augustins d'Erfurt qui lui donnèrent l'hospitalité, la multitude ayant demandé la manne du ciel, Luther s'écria : « O mes frères! ne vous livrez point pour votre salut aux actions humaines; l'un bâtit un temple, l'autre va en pélerinage à Saint-Jacques ou à Rome, un troisième jeûne, prie, marche nu-pieds; tout cela ne sert à rien, tout cela doit être détruit, car tout ce qui vient du pape n'est que pour obliger à donner. » Et le peuple applaudit **.

Quand il vint à Worms, une suite de chevaliers de l'ordre teutonique l'accompagnait; il s'abrita dans leur vaste manoir; le lendemain il parut

* Melancth. *in vitâ Luther.* cap v.—Baronius, 1520, n° 60.
** Sleidan, lib. iii, cap. xxxiv.

devant la diète. « Êtes-vous l'auteur des livres qui se publient sous votre nom, s'écria Jean de Eck, organe éloquent de l'Église catholique, et persistez-vous dans les doctrines qu'ils expriment ? » Luther, après avoir demandé un jour de réflexion, répondit : « Sur la première question qu'on m'a adressée hier, je ne fais aucune difficulté de reconnaître que les ouvrages qu'on m'attribue sont bien de moi; si mes ennemis y ont ajouté quelque chose, je n'en suis pas responsable; quant aux doctrines, peut-on nier que les lois du pape, fondées sur les traditions humaines, ne tiennent l'Allemagne et une partie du monde chrétien sous le joug ? Si l'on n'y met ordre, l'univers subira cette tyrannie. Étant un homme pécheur, je puis me tromper sans doute dans ma doctrine; c'est pourquoi je conjure tous ceux qui pourront me convaincre, mais *par l'Écriture,* de le faire. Au reste, prenez garde, auguste empereur, de condamner une parole sainte et qui vient de Dieu; c'est pourquoi je ne me rétracterai sur ce que j'ai écrit ou enseigné que si l'on me convainc par les deux Testamens et par des preuves évidentes *. »

Quelques uns des membres du parti philosophique modéré, s'apercevant que Luther résistait

* *Act. conventic. Worm.* Mss. du Vatican, et la même assemblée dans les OEuvres de Luther, tom. II.

avec trop d'obstination, vinrent auprès de lui pour l'amener à des concessions : au fond, l'électeur de Brandebourg et Georges, duc de Saxe, partageaient déjà la plupart de ses principes. Luther les remercia de leurs conseils ; mais, enthousiaste de ses convictions, apercevant par l'adhésion populaire l'immense avenir qui leur était préparé, il ne voulut consentir à rien, et le lendemain il quitta Worms. Le souvenir du sort qui avait été réservé dans des temps non loin encore à Jean Huss et à Jérôme de Prague l'inquiétait ; le sauf-conduit qu'il avait obtenu serait-il alors plus respecté ? il se retira en toute hâte à Fribourg, écrivant à l'empereur : « César, ce que je défends n'est pas une cause particulière, mais celle de toute l'Église ; c'est celle de l'Allemagne particulièrement ; aussi, grand Empereur, je vous prie de me protéger contre mes ennemis, car ils sont les vôtres *. »

Luther a raconté lui-même toutes ses émotions de crainte pendant les actes de cette assemblée de Worms ; et j'éprouve le besoin de mettre encore une fois en scène l'homme extraordinaire qui remua si puissamment les croyances catholiques : « Lorsque le héraut m'eut cité le mardi de la semaine sainte, et m'eut apporté le sauf-conduit de l'empereur, j'appris que le lendemain

* Sleidan. *Comment.* liv. III.

le même sauf-conduit avait été violé à Worms où ils me condamnèrent et brûlèrent mes livres. Et le héraut me demanda lui-même : « Songez-» vous encore à vous rendre à Worms ? » Quoique je fusse effrayé et tremblant, je lui répondis : « Je veux m'y rendre, alors même qu'il y aurait » autant de diables que de tuiles sur les toits. »

Quand je fus à Worms, on me dit : « Remets-» t'en à S. M. I.; » mais je n'y consentis pas... Ils dirent ensuite : « Abandonne-nous au moins quel-» ques articles. » Je répondis : « Au nom de Dieu, » je ne veux point défendre des articles qui sont » étrangers à l'Écriture. » Mon docteur et les autres étaient mécontens de ma ténacité; quelques uns disaient que si je voulais m'en remettre à eux, ils céderaient et abandonneraient en retour les articles qui avaient été condamnés à Constance. A tout cela, je répondais : « Voici » mon corps et ma vie. » Kochleffel vint alors et me dit : « Si tu veux renoncer au sauf-conduit, » je disputerai avec toi. » Je l'aurais fait dans ma simplicité; mais le docteur Jérôme Schurff répondit en riant et avec ironie : « Oui, vraiment, » c'est cela qu'il faudrait : qui serait si sot ?» Ainsi je restais sous le sauf-conduit. Quelques bons compagnons s'étaient déjà élancés en disant : « Comment ! vous l'emmenerez prisonnier ? cela » ne saurait être. » Alors le chancelier me dit : « Martin, tu es désobéissant à S. M. I. C'est pour-

» quoi il t'est permis de partir sous le sauf-con-
» duit qui t'a été donné. » Je répondis : « Il s'est
» fait comme il a plu au Seigneur. » Ainsi je partis dans ma simplicité, sans remarquer ni comprendre toutes leurs finesses. Voilà ce qu'il m'advint à Worms où je n'avais pourtant d'autre soutien que le Saint-Esprit *. »

Une éclatante protection était bien nécessaire à Martin Luther; le légat menaçait de jeter interdit sur l'Allemagne, si l'on ne livrait l'hérétique frappé de la foudre; ce fut alors que Frédéric de Saxe le fit enlever pour le sauver de cette grande persécution. Luther sortait de Hirschfeld, petite ville de la Hesse, et traversait sur sa mule la vaste forêt de Thuringe, lorsque deux hommes masqués se précipitèrent sur lui et le conduisirent avec une violence feinte au château de Wartbourg, situé sur une de ces montagnes sauvages qui servaient de refuge aux anciens landgraves de Thuringe.

Aussitôt le bruit fut répandu que Luther n'existait plus, qu'il avait été assassiné, et le retentissement qu'eut cette nouvelle, les troubles qu'elle fut sur le point d'exciter, montra aux princes de la diète que la cause de Luther se liait désormais à la majorité des esprits en Allemagne. Partout on

« J'emprunte encore l'excellente traduction de M. Michelet.

voyait des écrits plus ou moins remarquables contre la puissance pontificale; les pamphlets circulaient dans les villes et les campagnes; Hutten, dans sa *Triade romaine* *, présentait les trois époques de la vie politique des pontifes, attaquait leur ambition et leur conduite privée, si pleine de scandale, des images peignaient même avec tous les traits de la caricature la physionomie et les ornemens pontificaux; mitres, crosses, tiares étaient affublés sur des têtes de singe; *le pape*, le *petit pape* était insulté dans une multitude d'écrits populaires que l'école allemande jetait à profusion.

Cependant la diète devait prendre un parti. L'empereur n'osait affronter ouvertement l'Église. Catholique d'intérêt, si ce n'est de conviction, il quêta un à un les suffrages des électeurs, et la résistance s'accroissant, il arrêta de sa propre autorité une résolution contre Luther, ses doctrines et ses adhérens. L'empereur déclare que, conformément à la bulle du pape, il tient Luther comme hérétique et séparé de communion; en conséquence, il défend à tout membre du corps germanique de le protéger, soit en lui donnant asile, soit en écoutant ses doctrines, sous peine d'être mis au ban de l'Empire : tous ses complices devaient être privés de leurs fiefs, tous ses livres se-

* Spond. ad ann. 1520.—Melchior Adam, *in vitâ juriscons.*

raient brûlés ainsi que les abrégés de sa doctrine et les estampes qui, en reproduisant ses principes, insultaient la foi, les mystères et le souverain pontife; enfin, défense était faite d'imprimer désormais un livre quelconque sans la permission de l'évêque diocésain *. » Cet édit émanait bien de la volonté de l'empereur; mais telle était la constitution de la vieille Germanie, que chaque électeur conservait la plénitude de sa souveraineté : Luther pouvait donc échapper facilement aux persécutions qu'on lui réservait par l'édit.

Alors renfermé au château de Wartbourg, qu'il appelait dans son exaltation mystique son île de Pathmos, Luther redoublait de travail et d'activité; il écrivait avec toute la verve de la solitude son *Traité de la Confession auriculaire;* il la rejetait non d'une manière absolue, mais comme une inutilité : « Devant Dieu nous devons nous tenir coupables de nos péchés cachés; mais à l'égard du ministre, il faut seulement confesser ceux qui nous sont connus et que nous sentons au fond de notre cœur. » Infatigable dans ses veilles et ses labeurs, il composa un nouveau traité contre les vœux monastiques : « Chrétiens, s'écrie-t-il, ces vœux sont nuls et directement contraires à la li-

* Goldast. *Const. impérial.* tom. II, pag. 143. — Cochlæus, *de act. et script. Luther.* 1521, *in fin.* — Sleidan. liv. III, pag. 76.

berté des enfans de Dieu ; » puis un livre très-développé contre la messe privée. Dans ce livre, toute l'exaltation de son âme s'est changée en superstition ; le docteur qui en appelle à la raison contre l'autorité et le système romain, donne comme dernier argument contre les messes privées une entrevue avec le démon, avec cet esprit que les peintres du moyen âge reproduisaient comme le principe du mal. « Luther, lui avait dit le diable *, docteur très-savant, tu sais que depuis quinze années tu célèbres des messes privées ; que dirais-tu si tu savais que ces messes privées sont de l'idolâtrie? si le sang et le corps de Jésus-Christ n'y étaient pas ? » Il se réveilla de cette vision, trempé de sueurs, les membres abîmés de fatigues, car il ne doutait pas que son péché n'eût été très-grand et ne méritât la damnation et la mort.

C'est à cette époque surtout et dans cette exaltation d'une solitude de montagnes que Luther prit ce style hautain, injurieux qui ne pardonnait point à ses ennemis. Ses livres, ses épîtres furent des pamphlets dans ce style d'école et d'injures qui formait le caractère de la polémique des Universités ; Mélanchton, le disciple modéré de Lu-

* Cette curieuse conversation de Luther avec son esprit se trouve dans ses œuvres, tom. VII, *Tract. de missa privat.* fol. 236.

ther, l'homme qui tempérait par la douceur de ses opinions la fougue du maître, s'en plaignait déjà. Érasme lui écrivait, en quelque sorte, au nom de l'école philosophique : « Ce qui me blesse dans Luther, c'est que tout ce qu'il entreprend, il le pousse à l'excès; si on le prévient, il marche à des excès plus grands encore; je connais son caractère par ses écrits aussi bien que si je vivais auprès de lui; c'est Achille impitoyable dans ses colères, et puis joignez à cela un grand succès, l'orgueil de paraître sur un si vaste théâtre : n'y a-t-il pas assez pour rendre superbe la modestie elle même*? » Mélanchton répondit à Érasme pour justifier Luther : car il cherchait à attacher à la prédication nouvelle les opinions modérées que l'esprit impérieux du solitaire de Wartbourg s'aliénait malheureusement.

Luther resta près d'un an dans son île de Pathmos; mais, sur les avis de quelques uns des docteurs de l'Université, il reparut à Wittemberg pour continuer l'œuvre. Il avait annoncé sa résolution à Frédéric de Saxe, l'exhortant à bien l'accueillir; car si les magistrats refusaient d'entendre la parole de Dieu, les plus grands malheurs étaient prêts à fondre sur l'Allemagne. C'est pour préparer cette rénovation de l'Église et de l'État, qu'il

* Érasme, *inter Epistol.* liv. vi, *Epist.* 3, *ad Melanchton.*

publia un pamphlet latin sous ce titre : *Contre l'ordre des évêques ainsi faussement appelés;* il y prenait le titre d'ecclésiaste de Wittemberg, titre qu'il avait *reçu de Dieu* et non des hommes *. Ce pamphlet, qui fut immédiatement traduit en allemand, renversait tous les fondemens de l'épiscopat. « L'ordre des évêques est un réceptacle d'ignorance, de débauche et de tyrannie, parce qu'il suit les traditions des hommes, et qu'il adore l'idole du pape. Que sont aujourd'hui les églises et les monastères? des portes d'enfer, des boutiques de cérémonies inutiles. Et pourquoi le célibat des prêtres et des évêques? Je vous le dis en vérité, chrétiens, vous devez les regarder comme les vicaires du démon **. » Et pour jeter tout-à-fait hors des traditions de l'Église catholique les consciences et les opinions, Luther publia sa traduction de la Bible en langue vulgaire, avec des notes et des commentaires capables de soulever toutes les croyances vieillies.

Après avoir affaibli la foi catholique et exposé sa théorie nouvelle, il invoqua les intérêts et les sympathies populaires, et tel fut l'objet de son grand ouvrage *sur le Fisc commun,* composition hardie qui s'adressait à toutes les intelligen-

* *Adversùs falsò nominatum ordinem episcopor* (*inter opera Luther.*, tom. II, pag. 305).

** LUTHER, *oper.* tom. II, fol. 305.

ces. Luther proposait d'abord, comme premier moyen, d'abolir tous les monastères et de s'emparer de leurs biens immenses. Les revenus de ces biens formeraient un fisc commun pour répondre à tous les besoins de la société. On devait faire huit lots ou portions qui seraient ainsi distribués : une part pour les prédicateurs nécessiteux du culte et les administrateurs du bien commun; la seconde pour les hommes et les femmes qui se livreraient à l'éducation du peuple; la troisième pour les vieillards, les infirmes et pour fonder des hôpitaux de malades. Les monastères des ordres mendians, ces vastes bâtimens de pierre, devaient être destinés à un double objet d'éducation et de charité publiques; au lieu des œuvres inutiles, on aurait ainsi une grande aumône sociale; la quatrième part devait être assignée aux orphelins sans appui dans ce monde de misères; la cinquième aux pauvres chargés de dettes et qui ne peuvent tendre la main pour appeler l'aumône des fidèles; la sixième serait destinée aux étrangers qui demanderaient l'hospitalité dans les villes; la septième servirait à la réparation des bâtimens publics pour les maintenir dans un état convenable; la huitième enfin pour établir de nombreux magasins de blés, garantie contre les mauvaises récoltes *.

* Cochlæus, *in act. et script. Luther.* ad ann. 1523, pag. 89.

Ce vaste et philanthropique projet servait de complément au système de Luther et devait singulièrement populariser ses doctrines. Maintenant ses innovations, adoptées par l'Université de Wittemberg, sont tout-à-fait en dehors de l'Église; la réforme secoue la vieille constitution pour se jeter dans un nouveau système incertain encore dans ses bases, mais qui n'est plus le catholicisme.

CHAPITRE VI.

EFFET DU LUTHÉRANISME SUR L'ESPRIT DES MASSES.

Les Anabaptistes.—Soulèvement de Muncer.—Inquiétudes du parti philosophique des réformateurs. — Luther se prononce contre le mouvement. — Répression des Anabaptistes. — Conquêtes du luthéranisme.

1519—1526.

Tant que la doctrine de Luther s'était renfermée dans les écoles, elle était restée, comme théorie religieuse ou philosophique, abandonnée à la dispute des savans; mais quand les gouvernemens ou les peuples s'emparent d'une idée,

les théories dans leurs mains deviennent des faits; elles arrivent à des applications; elles produisent des résultats. Je verrai d'abord l'effet populaire de la prédication de Luther; j'arriverai ensuite au mouvement politique et social sur les diverses souverainetés de l'Europe.

Les disputes de l'école de Wittemberg avaient retenti parmi les peuples d'Allemagne; les idées que les docteurs avaient présentées comme des innovations morales, lentes et possibles, le peuple les avait saisies comme des faits accomplis. Quand Luther avait parlé de liberté et d'égalité chrétienne, la multitude avait entendu que cette liberté et cette égalité s'appliqueraient à toute chose, à l'égalité des propriétés comme à la liberté de l'Évangile. Dans les révolutions il y a toujours un triple mouvement : celui de la tempérance politique, qui veut marcher lentement à des améliorations sans heurter ce qui tombe; un parti plus hardi qui innove sans faire attention aux ruines qu'il amoncèle; enfin le mouvement populaire qui arrive après pour tout dévorer quand on ne le comprime pas. Le seizième siècle présente ce même spectacle; le parti philosophique se divisa en deux fractions : l'une aurait voulu une transaction avec Rome, des concessions mutuelles; c'était l'opinion d'Érasme, de l'école universitaire en général, qui n'osait heurter la puissance forte et morale du catholicisme; l'autre mar-

chait hautement avec Luther à une réforme universelle, sans prendre garde à droite ni à gauche, et ce dernier parti donna la main malgré lui au mouvement populaire des anabaptistes, qu'il combattit ensuite pour ne pas en être accablé.

Au temps de la captivité de Luther, il s'était élevé dans Wittemberg même un orateur qui déjà s'affranchissait de quelques unes des limites que la réforme luthérienne avait imposées. Carlostad *, à l'âme ardente, à l'esprit sauvage et entier, annonçait que la présence réelle dans l'Eucharistie était une chimère indigne du Christ, et qu'on devait abolir. Sa prédication préparait une réforme dans la réforme, de plus larges innovations au système catholique. Carlostad avait renversé les images, fermé les églises à Wittemberg, supprimé la messe, et, pour rompre à jamais toute la discipline, il s'était publiquement marié, mettant en action le précepte **.

Ces nouvelles opinions jetant une grande fermentation dans les esprits, avaient causé des émeutes et des mouvemens de place publique, ce que Luther craignait avant toute chose, parce

* Sleidan, liv. III, pag. 82. — Zwingle, *Epist. ad Math.* — Luther, *Epistol. ad Gasp. Gutell.* 1522.

** Mélanchton n'était pas très-éloigné des opinions de Carlostad. Cela est constaté par une de ses lettres conservée en manuscrit dans la bibliothèque de Leipsick.

que ces révoltes contre les souverainetés d'Allemagne pouvaient lui enlever la protection des princes qui favorisaient ses doctrines *. Il écrivait : « Ce ne sont pas les actions, mais les paroles qui doivent produire le bien des peuples; n'est-ce pas la parole qui, pendant que je dormais tranquillement et que je buvais ma bière avec mon cher Amsdorf, a tellement frappé la papauté, que jamais prince ni empereur n'a pu se vanter de l'avoir si puissamment agitée ! Si j'avais voulu faire les choses par le peuple et le révolter lorsque j'étais à Worms, j'aurais pu ébranler tellement la multitude qu'on y aurait nagé dans le sang, et que l'empereur lui-même n'y eût pas été en sûreté **. » Luther opposait ainsi la parole aux actions, la prédication morale aux faits bruyans et perturbateurs; il espérait encore maîtriser les masses, tout en posant ses fiers principes de liberté et d'examen.

Zwingle commençait à annoncer à Zurich les doctrines de Carlostad, lorsque l'Allemagne fut troublée par la prédication de Muncer ***. De vieux

* Luther avait hésité un moment pour savoir s'il adopterait les doctrines de Carlostad : *Ego Carlostadium offendi, quod ordinationes suas cassavi, licet doctrinam non damnaverim. Epist. ad Guttellium,* liv. II, fol. 56.

** LUTHER, *Serm. quid christian. præstandum*, t. VII, fol. 273.

*** Je parlerai en détail de Zwingle dans l'histoire de la réformation en Suisse.

fermens de l'hérésie des hussites existaient encore parmi le peuple, et les doctrines de Muncer les réveillèrent dans toute leur puissance. Le principe religieux qu'il annonçait était bien simple : le baptême donné à l'enfant ne portait aucun fruit, parce qu'il n'était pas librement accepté; on devait donc recevoir dans l'âge de raison une nouvelle purification par l'eau : une fois purifié, on était élevé à toute la liberté et à l'égalité du chrétien : d'où la conclusion que la république humaine n'étant que l'expression de la république céleste, tous les hommes étaient égaux et devaient jouir communément de tous les biens, de tout ce que la Providence enfin a mis devant eux pour la vie. Plus de magistrats usurpateurs, plus de noblesse : tous chrétiens et égaux, voilà le principe social *. Les anabaptistes, car c'est ainsi qu'on les désignait, montraient un extérieur de sévérité et de mortification, ils marchaient couverts de bure, la barbe longue, les cheveux pendans: ils allaient ainsi par les campagnes annoncer leurs doctrines et l'avènement du royaume du Christ. Muncer, chassé de Wittemberg, marcha de ville en ville, et partout les hommes grossiers écoutaient sa brûlante parole. Dans tous les lieux

* Meshovius, *Hist. anabaptist.*, liv. I. — Sleidan. liv. IV, pag. 128. — Gnodalius a écrit cinq livres très-exacts sur cette guerre des anabaptistes.

où il passait, à Mulhausen, à Nuremberg, dans la Souabe et jusque dans la Suisse, les croix étaient abattues, les moines expulsés de leurs monastères, les nobles de leurs châteaux, les magistrats des cités; le peuple s'emparait de tous les pouvoirs; les paysans étaient partout en armes contre les seigneurs et les puissances territoriales *.

Ces hommes se soulevaient avec un certain ordre, une précision remarquable. En toutes les villes où les anabaptistes prenaient le gouvernement, ils créaient des magistrats populaires, conduisaient les affaires de la cité avec un sentiment d'égalité sociale. « Dieu, disaient-ils, ne voulait plus souffrir la tyrannie des souverains et les injustices des magistrats; le temps était venu de secouer ce pouvoir usurpé qui accablait de pauvres chrétiens **. » Il reste encore quelques fragmens des sermons de Muncer et de ses épîtres surtout, adressés au paysan qui trempait de ses sueurs le sol du riche et du noble, ou à l'ouvrier des mines, simples et formidables compagnons des forêts : Hommes du peuple, s'écriait Muncer, ne vous laissez point séduire par les conseils lâches et insensés des impies. Vous périrez tous si vous rejetez les avis du ciel qui éclatent par ma bouche. Trois cent mille paysans sont en armes

* Spond. ad ann. 1523.

** *Hist. des anabapt.*, sans nom d'auteur. Amsterdam, 1700.

dans le Klegau et le long du Necker, le maître (l'empereur) va commencer la danse; il faudra bien que les nobles impurs le suivent. Procurons-nous le royaume que nous souhaitons et que Dieu nous a promis; ne vous laissez point séduire par les flatteries des Philistins; ne leur faites aucune grâce. Dieu veut que vous les traitiez comme Moïse traita les Cananéens, et c'est là ce qu'il m'a révélé *. »

L'armée des anabaptistes obtint de grands succès, particulièrement en Souabe; les nobles furent obligés d'abord d'accorder de nombreuses concessions à leurs paysans. Les pâtres simples de la Suisse écoutèrent également ces prédications; car en même temps que Muncer parcourait la Souabe, ses disciples Balthazar Hubmeyer, Félix Manzius, George Blawork, annonçaient sa parole dans les cantons, et partout les paysans les saluaient d'une révolte en armes.

Enfin les anabaptistes rédigèrent leurs prétentions dans le vaste mouvement qui menaçait l'Allemagne; ils se modéraient, en demandant la liberté dans le choix de leurs ministres, qui leur enseigneraient la parole de Dieu sans mélange de traditions humaines; ils ne paieraient désormais

* *Ne misericordiam ullam ipsis impartiamini; videte quemadmodum Deus per Moysem præcepit* (Deut. vii); *id ipsum revelavit et nobis.*

la dîme qu'en nature aux personnes qu'ils désigneraient eux-mêmes, et cette dîme serait répartie en trois portions : une pour leurs ministres, l'autre pour les pauvres, la troisième pour les réparations publiques. Ils ne voulaient plus obéir aux magistrats que dans les choses qu'ils jugeraient utiles et avec indépendance, puisqu'ils l'avaient acquise du sang de Jésus-Christ. Ils devaient avoir toute liberté de pêcher, de chasser et de prendre du bois dans les forêts seigneuriales; toute redevance de terre serait modérée par experts choisis entre les parties, et les prés seigneuriaux mis en pâturage commun; si on ne leur faisait raison de leurs justes demandes, ils sauraient demander leurs droits par les armes et la parole du Christ *.

Il était impossible de nier que ce mouvement des paysans anabaptistes ne fût un retentissement de la prédication luthérienne. La multitude avait, comme on l'a dit, matérialisé dans les réalités de la vie actuelle une prédication spéculative et les principes d'un monde à venir. Les hommes grossiers des mines et des forêts avaient pris l'égalité sociale comme une conquête; ils l'appliquaient autant que cela était en eux. En présence de ce mouvement qu'allaient faire les chefs de la réforme philosophique, suivraient-ils l'impulsion

* Meshovius, *Hist. anabapt.*, liv. I.

populaire pour la diriger, ou se sentiraient-ils assez forts pour résister au torrent ?

Luther avait un esprit trop applicable pour ignorer combien il était essentiel de séparer un mouvement intellectuel et durable d'une révolte de paysans turbulente et passagère ; il avait sapé toute autorité ecclésiastique, mais il protégea le pouvoir séculier, la hiérarchie politique. Les anabaptistes, les partisans de Muncer, s'étaient adressés à lui pour demander conseil sur leurs manifestes, sur les articles qu'ils imposaient à leurs seigneurs. Luther, au lieu d'y répondre, publia un pamphlet contre cette anarchie populaire ; et plus la réforme était accusée de complicité, plus il tint à devoir de montrer qu'elle s'en séparait complétement *.

Les paysans avaient écrit que tous leurs principes étaient fondés sur les maximes du livre de Luther *de la Liberté chrétienne ;* dès lors n'était-ce pas un motif pour que Luther les approuvât ? Le réformateur répondit aux paysans que Dieu dans son Évangile défendait la sédition, et qu'ils ne devaient rien demander en armes. Dans une seconde lettre adressée aux seigneurs, Luther leur démontra également combien il serait utile de faire quelques concessions, afin d'épargner le

* *Voyez* l'écrit de Luther, *contra sceleslos Prophetas vel fanaticos.*

sang. Mais lorsqu'il vit les paysans décidés à obtenir tous leurs griefs même par les violences, il sépara immédiatement la cause de la réforme de ce mouvement séditieux : « Puisqu'ils n'ont pas voulu écouter mes exhortations plusieurs fois répétées, il n'y a plus qu'un moyen, c'est de les exterminer *; il faut que les seigneurs prennent les armes et frappent du glaive; il ne faut pardonner qu'à ceux qui se rendraient volontairement **. » En se dessinant aussi fortement, Luther faisait de la réforme une organisation politique; il s'alliait en quelque sorte à la police des États, à la souveraineté des seigneurs; il plaçait la foi nouvelle comme un principe de résistance contre le mouvement désordonné qui menaçait la propriété territoriale.

Cependant la révolte des paysans anabaptistes devenait toujours plus menaçante. Muncer continuait sa prédication évangélique : « Un nouveau règne, s'écriait-il encore, va advenir, et l'égalité marchera sur ses traces : plus de lois, plus de magistrats, plus d'impôts, » et avec ces mots magiques une multitude de quarante mille hommes se réunit dans les dix cercles d'Allemagne; ils

* *Epist. Luther. contra Latrones et Sicarios rusticos*, § 6.

** *Voyez* l'écrit de Luther, *contra scelestes Prophetas vel fanaticos.*

repoussèrent tout accommodement partiel. Muncer, le serviteur de Dieu contre les riches, avait annoncé la victoire : elle ne vint point à leur bande tumultueuse. Toute la noblesse allemande, qui savait bien qu'on attaquait son existence, se réunit et fit cesser ce grand désordre; Muncer et ses paysans furent vaincus et lui-même mis à mort. Ce mouvement s'apaisa, mais il ne s'éteignit pas tout-à-fait; car le germe demeura dans les masses. Il poussa la réforme plutôt qu'il n'en arrêta les progrès. Quand on l'accusait de l'avoir suscité, Luther pouvait montrer ses violens écrits contre Muncer et les anabaptistes; il se proclamait le défenseur de la liberté et de la propriété allemande. S'il la protégeait par son nouveau système contre les entreprises de l'empereur, qui marchait haut à l'unité allemande sous une seule couronne, il la défendait également contre la populace qui se soulevait pour l'égalité. Aussi, comme reconnaissance, Frédéric de Saxe se déclara-t-il luthérien, et la messe fut solennellement abolie à Wittemberg.

Toutefois, dans l'histoire de la réforme, presque toujours à côté de la prédication rationnelle se produisaient les ravages de la multitude, parce que, je le répète, dans toutes les révolutions, le peuple veut appliquer à des faits les doctrines spéculatives qu'on lui annonce. Plus tard, la secte des anabaptistes devint calme; elle n'étendit qu'à

elle-même les principes rigides qu'elle avait posés ; elle se transforma en une communion puritaine. Mais avant d'arriver là, elle éclata plusieurs fois en violence contre l'ordre social qu'elle subissait impatiemment.

CHAPITRE VII.

CARACTÈRE POLITIQUE DE LA RÉFORME EN ALLEMAGNE.

La propriété. — Constitution germanique. — Charles-Quint. — Diète de Nuremberg. — Diète de Spire. — Protestation des princes luthériens et des villes.— Diète d'Augsbourg. — Origine du nom de Protestans.

1520 — 1530.

Dans le désordre profond qu'avait produit au sein du corps germanique la prédication anabaptiste de Muncer, les chefs du luthéranisme s'étaient parfaitement posés; Luther, comme on l'a vu,

avait écrit avec verve et dévouement contre la multitude armée. Mélanchton, plus rapproché du parti mitoyen et modéré, avait suivi plus nettement encore cette voie d'ordre politique; Carlostad lui-même n'avait pas voulu subir la responsabilité d'une révolution radicale et populaire; tout en se séparant de Luther, il avait protesté de son obéissance à l'autorité séculière. Dans cette situation bien établie, le luthéranisme préparait plus efficacement son avenir.

Tout changement qui emporte avec lui une grande mutation de propriétés est durable, parce qu'il se rattache à la terre et aux intérêts. Tel avait été le premier résultat de la prédication réformatrice. Dans les cercles qui adoptaient la foi nouvelle, les seigneurs avaient séquestré les biens des abbayes et de l'Église; s'ils n'avaient pas suivi en tout point le livre *du Fisc commun* publié par Luther, ils l'avaient au moins interprété dans le sens qui leur était favorable, en s'emparant des riches possessions des monastères *. Une fois maîtres de ces propriétés, leur intérêt se lia puissamment à la prédication évangélique. Ensuite on annonça aux clercs et aux moines la licence de se marier, et ceux qu'une continence rigide retenait malgré eux sous les pénibles lois du cé-

* Luther se plaint même plusieurs fois de cette rapacité des seigneurs.

libat coururent au mariage comme un vœu de la nature et de la liberté *. Ces deux faits accomplis particulièrement dans la Saxe, et successivement imités dans les cercles qui la touchaient, unirent la réforme au sol et aux mœurs du pays, les deux puissances sociales.

La souveraineté allemande elle-même éprouvait les effets de la grande révolution. Jusqu'à l'apparition de Luther, la constitution germanique, reposant tout entière sur une loi commune, marchait facilement; il était rare que des intérêts divers séparassent les membres d'un même corps. A partir de la réforme, une division complète brisa les divers cercles de l'Empire; on eut la distinction des princes protestans et des princes catholiques, et dans un siècle où la foi était si puissante et la religion une si grande affaire, l'hérésie naissant au sein d'une constitution devait produire d'abord l'anarchie, puis ensuite une transaction nouvelle pour régler une situation si neuve elle-même.

Maximilien était mort à la naissance du luthéranisme; les électeurs, d'un commun accord, avaient désigné Frédéric de Saxe pour l'Empire. C'était le protecteur de Luther et de la réforme.

* Carlostad fut le premier qui se maria, et Luther approuva sa résolution. *Epist. ad Gasp. Gustol. formul. miss.* tom. II, fol. 384, 386.

S'il avait accepté une telle dignité, l'Allemagne pouvait tout entière changer sa religion sous l'autorité de la pourpre impériale; mais, plein de modestie et de crainte, ne voulant pas prendre sur lui la responsabilité d'une révolution de doctrines dont il ne savait pas encore la portée, Frédéric indiqua aux suffrages des électeurs Charles V, roi d'Espagne, archiduc d'Autriche*, ce grand Charles dont le nom remplit le seizième siècle d'une immense renommée. Charles V était catholique; ses intérêts se liaient à l'universalité de cette religion toute politique pour l'Espagne surtout; mais il devait la pourpre à Frédéric. Étranger en quelque sorte à l'Allemagne, obligé sans cesse d'enjamber la France pour présider aux

* Les vastes intrigues diplomatiques pour l'élection impériale se trouvent très-bien analysées dans l'immense et curieuse collection manuscrite de Fontanieu : elles forment près de huit cartons de correspondance entre François Ier, ses envoyés, le pape, les électeurs ; la plus curieuse de ces pièces porte ce titre : *Instructions aux députés vers les princes d'Allemagne, concernant les prétentions de François Ier à l'Empire après la mort de Maximilien.* (Bibliothèque du Roi; mss. de M. de la Marc, in-4°, parch. cott. 10,332.) Il n'entre pas dans mon sujet de m'occuper d'abord de ces mouvemens diplomatiques, qui ne tiennent point encore à la réforme. La prédication de Luther était trop récente. J'y reviendrai avec détail pour la ligue de Smalkalde.

diètes et de punir les révoltes des États d'Aragon et de Castille, il ne pouvait apporter cette surveillance attentive, cette sollicitude politique nécessaires à la répression des nouveautés. Ensuite il n'était pas maître absolu ; le corps électoral se montrait d'autant plus jaloux de ses droits que Charles était plus puissant. L'empereur l'avait bien vu dès son arrivée dans la Germanie. La diète de Worms, dont j'ai déjà parlé, avait condamné les erreurs de Luther ; Charles-Quint avait prononcé que l'hérésie serait poursuivie selon les vieilles lois de l'Église, et peu de temps après Frédéric de Saxe abolissait la messe à Wittemberg, d'après l'avis de l'Université au sein de laquelle était née la réforme. L'empereur devait s'apercevoir avec quelle mollesse s'exécutaient ses prescriptions ; mais alors il était engagé dans la guerre avec François Ier, et les mouvemens des batailles ne lui permettaient pas toujours de suivre les affaires de l'Allemagne.

Les intérêts de Charles-Quint se liaient pourtant à la cause du catholicisme ; il venait de faire élever au souverain pontificat Adrien VI son vassal *, et il se crut alors assez fort pour faire convoquer, par Ferdinand son frère, archiduc d'Autriche, une diète à Nuremberg. Cette diète avait deux objets : la défense du royaume de Hongrie

* Raynald. ad ann. 1522, n° 43.

contre une invasion des Turcs, et par-dessus tout le pape recommandait à son légat, l'évêque Cheregat, député auprès de l'empereur, l'extirpation de la secte nouvelle qui menaçait l'Allemagne *. Le résultat de la diète fut tout-à-fait opposé à ce que Charles-Quint et le pape espéraient alors. Au lieu de seconder le mouvement catholique, l'assemblée déclara « que les livres de Luther avaient persuadé beaucoup de peuples; que la cour de Rome avait suscité plusieurs griefs et des maux infinis aux diverses nations germaniques; on ne pouvait dès-lors obéir à la sentence portée contre les doctrines de la réforme, car s'il en était ainsi, on s'imaginerait dans toute l'Allemagne qu'on n'agissait que pour détruire la vérité du pur Evangile. Voulait-on appeler la guerre civile? » En résumé, la diète de Nuremberg posa cent articles de griefs en forme de protestation authentique. Le tiers-parti universitaire ayant dominé dans cette diète, y fit prévaloir les opinions d'une réforme philosophique. Pour éviter le mouvement populaire, on arrêta les points suivans : plus de redevances pour les dispenses de parenté; plus de prédications d'indulgence ou d'évocation au saint-siège; plus

* Adrien écrivit à ce sujet un bref fulminant à l'électeur de Saxe : le pape parle de Luther dans les termes du plus profond mépris : *Unicarnali homuncioni, semper eructanti crapulam et potum.* (Concil. collect. tom. XXXIV, page 377.)

d'annates; plus d'abstinence; diminution du nombre des fêtes ; les vœux et le célibat restreints *.

Quand Clément VII, qui venait de succéder à Adrien, eut reçu ces griefs, il envoya un nouveau légat plus habile et plus prudent, afin d'ébranler la résolution des électeurs. C'était le moment où l'Allemagne était en feu par la révolte des anabaptistes, et le nonce Campège ne manqua pas de déployer l'immense et triste tableau des populations soulevées. « Je ne comprends pas, s'écria-t-il, que tant de députés si sages, si prudens, tentent d'ébranler la religion. Les changemens qui commencent par le spirituel finissent toujours par le temporel; tendent-ils à autre chose qu'à la rébellion contre les souverains et les magistrats ?

— C'est pour éviter ces grands troubles, répondit la majorité des électeurs, que nous avons envoyé auprès du pape un long mémoire sur les griefs qu'il doit et peut satisfaire. » Le nonce déclara que le pape n'avait pas eu connaissance de ces griefs ; il convint pourtant d'un premier principe, c'est qu'un concile libre et régulièrement élu serait convoqué dans une ville indépendante de l'Allemagne ; il consentit également à une réforme dans la discipline du clergé; car, faut-il le dire, jusqu'au jour des funérailles, dans les

* *Act. convent. Norimbery apud Goldast. in const. imper.*, tom. II. La diète se tint dans le mois de mai 1523.

pompes que l'Église rendait aux morts, des clercs se portaient en foule aux cabarets pour s'y livrer à la débauche au milieu des concubines et des vastes brocs de vin du Rhin *

Les statuts de la diète de Nuremberg, œuvre du parti modéré, ne contentèrent pas les deux extrêmes : le catholicisme impérieux même dans ses dangers, et la prédication impatiente du luthéranisme. L'empereur écrivit sévèrement à la diète, et en même temps une assemblée nouvelle, convoquée à Spire, et tout entière de princes protestans, déclarait « que chaque prince se gouvernerait ainsi qu'il entendrait en matière de religion » (première proclamation de la liberté de conscience reconnue seulement à Passaw); dans chaque électorat, dans chaque ville libre, les Universités et le sénat devaient députer des personnes de science pour examiner les écrits et formuler un corps de doctrines qui serait soumis à l'assemblée générale.

L'effet de cette décision se manifesta au sein de la communauté militaire qui gouvernait le Brandebourg. Les chevaliers teutoniques observaient la continence comme les monastères; leurs fiefs étaient régis par les lois des conciles et considérés comme biens monastiques; ils avaient des règles, des abstinences; mais, société militaire, ils avaient

* Pallavicin. *in Hist. concil. Trident.* liv. II, pag. 176.

contracté ce besoin de licence, caractère antique et commun des templiers et des hospitaliers. Albert, grand-maître de l'ordre, se déclara luthérien et se proclama prince séculier sous la protection des Polonais; il épousa, la même année, Dorothée de Holstein, comme pour donner une sanction matérielle à sa nouvelle croyance; car, déjà d'un âge avancé, on ne pouvait croire que le désir d'une jeune épouse l'eût entraîné dans la réforme. Luther avait fait une proposition semblable à Albert, archevêque de Mayence; là, il ne réussit point : l'archevêque ne consentit pas à la sécularisation *.

Tout ce qui était corporation militaire et armée, hommes de fer et de batailles, s'attachaient particulièrement à Luther; l'Allemagne était alors sillonnée par une multitude de valeureux compagnons, combattant sous le premier étendard qui s'élevait par les champs de guerre; la réforme favorisait le pillage des terres ecclésiastiques; elle leur permettait de se faire de bons fiefs avec les opulentes prébendes; et lorsque Seckingue, l'ami de Luther, attaqua les cercles ecclésiastiques, tous ces hommes accoururent autour de lui pour soutenir les opinions et les intérêts de la noblesse réformée.

* Luther, *Epistol. ad Albertum Mogunt. archiepiscop. apud Cochl.*, 1526, pag. 129.

En même temps Jean, électeur de Saxe, qui avait succédé à Frédéric, protecteur de Luther, fit aussi profession publique du luthéranisme; un édit solennel permettait la prédication de l'Évangile; l'autorité du pape était complétement abolie, ainsi que les ordres monastiques, que l'électeur traitait avec une rigueur extrême. Tous leurs biens étaient confisqués, et l'électeur en appliquait moitié à son profit, afin de les inféoder à la noblesse; un quart était réservé aux hôpitaux, et le dernier quart aux ministres. Le landgrave de Hesse suivit cet exemple, et se proclama luthérien avec la même solennité. Les villes libres de Nuremberg, de Strasbourg abolirent également les messes privées *.

Charles-Quint, au milieu de ses gloires d'Italie, tandis qu'il retenait François Ier, son royal captif de Pavie, réclama de la diète de Spire l'exécution de son édit impérial de Worms. La lettre de l'empereur était datée de Séville; l'expression paraissait menaçante, et pourtant la diète, sans s'ébranler, choisit des commissaires dans le parti des réformateurs modérés. Les villes libres les premières déclarèrent hautement qu'il n'y avait pas possibilité d'exécuter l'édit de l'empereur, à moins d'exciter des séditions populaires. L'électeur de Saxe et le landgrave, déjà pronon-

* Cochlæus, *de act. et script. Luther*, ad ann. 1526.

cés pour le luthéranisme, demandèrent à leur tour qu'on permît à tout moine de quitter l'exil du monde auquel il ne s'était pas volontairement condamné. Les abstinences devaient être retranchées; liberté entière de prédication et de culte *. Luther, qui avait suivi la diète à Spire, secondait ce mouvement de résistance par des pamphlets écrits en allemand et d'une vivacité remarquable. Le légat avait provoqué des subsides pour opposer une digue de soldats et de fer aux Turcs qui menaçaient l'empire : « Vous avez besoin de grands trésors pour la défense de l'État, eh bien! s'écriait Luther, laissez aller les moines et les religieux qui le souhaitent; laissez de quoi vivre avec sobriété à ceux qui préfèrent l'inutile solitude du cloître; et, quant au reste, saisissez-vous-en pour la nourriture du pauvre et les besoins de la république chrétienne. » Ces pamphlets remuaient les masses; l'imprimerie, avec toute la force d'une nouveauté, se prononçait pour les réformateurs; on affichait publiquement l'annonce de la Cène; on affectait de braver l'abstinence des viandes les jours défendus, et il n'était pas rare de voir dans les palais, comme sur les places publiques, des hommes et des femmes savourer les viandes délicates les vendredis et le carême **.

* Cochlæus, *de act. et script. Luther*, ad ann. 1526.

** Cochlæus, *de act. et script. Luther*, ad ann. 1526.

La prise de Rome par l'armée allemande offrit des incidens curieux qui, dans la marche du luthéranisme, prouvent son progrès parmi les multitudes. Les soldats de l'empereur s'étaient emparés du vieux Capitole et tenaient le pape assiégé. Dans l'ivresse de la victoire, les Allemands se revêtirent des habits pontificaux, de l'étole, de la robe rouge assignée au cardinalat; on les voyait burlesquement montés sur des ânes, imitant cette procession solennelle qui annonçait l'exaltation d'un nouveau pontife; puis, se réunissant en conclave, ils proclamèrent Luther le chef de la réforme, pape de l'univers religieux *. C'était une singulière position que celle de Charles-Quint; il assiégeait le pape, saccageait Rome, et soutenait le catholicisme en Allemagne. Dans son immense pensée de l'empire de Charlemagne, l'unité était la grande force; le catholicisme seul pouvait lui servir de base, sauf ensuite à fouler la tiare de ses sandales d'or.

Tandis que la constitution du luthéranisme avançait dans l'Empire, les grands succès de Charles-Quint enhardissaient l'archiduc Ferdinand, son représentant en Allemagne, à tenter de nouveaux efforts pour cette unité catholique, sur laquelle s'appuyait la puissance impériale. Il avait rassemblé une nouvelle diète à Augsbourg, puis à Spire**,

* Cochlæus, ad ann. 1527, pag. 167.

** Les princes protestans y furent très-mal accueillis : « *Nun-*

et là il avait encore proposé l'exécution de l'édit de Worms, triomphe complet de la doctrine romaine. Ces diètes n'adoptèrent pas la proposition d'une manière absolue; mais elles n'osaient plus aussi ouvertement braver l'empereur à la tête d'une armée puissante et victorieuse. Mélanchton suivit l'électeur de Saxe à Augsbourg et à Spire; il y venait défendre avec la modération de son caractère les doctrines et les intérêts de la réforme. Quoique Luther ne parût point dans ces assemblées, il voulut y faire régner son influence; et comme on imputait à sa prédication le désordre de l'Allemagne, il se crut obligé de répondre. « De quoi nous accusez-vous ? Les abus que j'ai attaqués par la parole étaient prêts à tomber quand j'ai commencé d'écrire, car tous nous étions las de la corruption. Si je n'eusse instruit les peuples de la foi en Jésus-Christ et de l'obéissance aux magistrats, l'Allemagne marchait à sa ruine; tout se préparait à une révolte générale contre le clergé, et dans ce désordre l'athéisme et la rébellion se seraient posés d'eux-mêmes; l'électeur de Saxe n'a pu arrêter la réforme d'abus dont chacun était fatigué. »

quàm (dit Mélanchton) *fuit tanta frequentia illis comitiis* ἀρχιέρων *quanta in his est; et quidam vultu significant quantùm nos oderint et quid machinentur: planè enim sumus in hâc urbe* κατάρματα καὶ περιφήματα. » (Mélanchton, *Epist. ad Camerarium*, pag. 119.)

Le mouvement des esprits qui se prononçaient en Allemagne ne permit pas le triomphe absolu de l'opinion catholique. La majorité de la diète prit un moyen terme : « l'édit de Worms devait être exécuté partout où des changemens religieux ne s'étaient point montrés encore, et il était défendu désormais de modifier les croyances. Là où le luthéranisme avait pénétré, où il était impossible de l'éteindre sans un péril imminent de sédition, on maintiendrait l'état actuel ; on n'abolirait pourtant pas la messe ni le libre exercice de la religion catholique ; les sacramentaires de Carlostad étaient bannis de l'Empire, et les anabaptistes punis de mort ; les prédicans ne pourraient annoncer l'Évangile que d'après les textes et les interprétations reçues dans l'Église ; enfin, pour tous les cas douteux, on attendrait en paix la réunion d'un concile, car il était de toute importance de maintenir le calme au sein de l'Empire agité *. »

Cet édit de la majorité de la diète n'était plus en rapport avec la tendance des opinions ; il ne pouvait arrêter des prédications populaires qui répondaient à la multitude et aux intérêts. Il y eut donc au sein de la diète une minorité *protestante*, et de là vint cette qualification nouvelle

* Sleidan. tom. vi, pag 19, et Pallavicin. *Histoire du concile de Trente.*

de la réforme. Des négociations s'étaient dès-lors engagées entre les électeurs dissidens et François Ier. Les correspondances secrètes attestent que des envoyés du roi de France poussaient, même par des subsides *, à la dislocation du corps germanique et à l'indépendance des électeurs **; ces négociations prirent plus tard une large extension. Elles changèrent les intérêts et la balance politique en Europe.

Ceux qui protestèrent contre l'édit furent les électeurs de Saxe et de Brandebourg, Ernest et François ducs de Lunebourg, le landgrave de Hesse et Wolphang, prince d'Anhalt. Parmi les villes libres, le nombre des protestans fut encore plus considérable, Strasbourg, Nuremberg, Ulm, Constance, Reutlingen, Winsheim, Memmingen, Lindau, Kempten, Heilbronn, Isne, Weissenbourg, Nordlingen et Saint-Gal. La protestation des princes de l'empire portait « que la résolution prise à Spire était contraire à la vérité et à la liberté de l'évangile ; qu'ils ne voyaient pas le motif de déroger aux graves résolutions de la diète précédente, laquelle accordait à tous liberté de prédication : accepter pour l'Allemagne le nou-

* Portefeuilles Fontanieu, mss. Biblioth. du roi, *Négociations de François Ier avec les princes d'Allemagne.*

** *Omninò certum est multos in Germaniâ pecuniâ externâ sollicitari ut aliquid moveant, etc.* Melanchton. *Epist. ad Camerar.* pag. 127 et 128.

veau décret, c'était rejeter la vérité pure. Si l'on rétablissait la messe dans les villes où elle était abolie, ne craignait-on pas l'esprit de révolte et de sédition? Nous approuvons, continuaient-ils, la clause de prêcher l'Écriture selon l'Église; mais la question est de savoir où est la véritable Église. Nous ne pouvons donc consentir aux décrets de la diète, nous obligeant d'en rendre compte à tout le monde, à l'empereur lui-même. * »

Ainsi, par cette protestation solennelle, la constitution politique de l'Empire éprouvait une grande modification; les électeurs ne formaient plus un corps uni, délibérant d'après une loi commune; une barrière toute-puissante alors les séparait : la foi religieuse. Ce premier résultat de l'avènement du protestantisme dans l'Empire était immense; il eût préparé tôt ou tard sa dissolution, si le principe religieux ne s'était lui-même affaibli pour faire place au principe politique, si enfin une transaction postérieure n'avait reconstitué l'Allemagne sur de nouvelles bases. En résumé, la réforme dans l'Empire ayant repoussé la doctrine anti-sociale des anabaptistes, s'emparait de trois points décisifs pour perpétuer sa durée : la propriété, la liberté et les prérogatives électorales.

* Cochlæus, *act. et script. Luther.* ann. 1529. Quoique les villes libres différassent sur quelques points de doctrines avec les princes, elles adhérèrent néanmoins à la protestation des électeurs.

CHAPITRE VIII.

MARCHE POLITIQUE DE LA RÉFORME.

Le Danemarck. — La Suède. — Gustave Wasa. — Établissement de la réforme. — Propriétés du clergé inféodées à la noblesse. — Abaissement des évêques. — La Suisse. — Zwingle. — Zurich. — Berne. — Prédication à Genève. — Adoption municipale de la réforme.

1517 — 1534.

Les premiers États où triomphèrent les éclatantes doctrines prêchées par Luther, furent la Suède et le Danemarck. La constitution de la Suède avait été depuis le quinzième siècle plutôt

épiscopale que politique. Plus l'Église avait eu à opérer des miracles de civilisation parmi les belliqueux enfans d'Odin et de Thor, plus les clercs s'étaient emparés d'un pouvoir étendu. Là surtout les nobles hommes voyaient à côté de leurs fiefs stériles, de leurs châteaux crénelés, les terres opulentes des monastères s'étendant sur la plus grande partie du royaume. Cette puissance, cette richesse du clergé excitaient la jalousie de la population militaire; Frédéric de Holstein, vainqueur du cruel Christiern II, venait d'introduire le luthéranisme dans le Danemarck; il avait ouvert les monastères, aboli la messe; et, comme dans tous les États où la prédication de la réforme arrivait, il s'était emparé des terres du clergé au profit de ses hommes d'armes.

Alors s'opéraient dans la Suède les prodiges romanesques de Gustave Wasa, et cette révolution merveilleuse qui jetait une couronne aux mains du glorieux ouvrier des mines de Dalécarlie *. Le premier acte du nouveau roi fut aussi une attaque contre l'Église, afin d'abaisser le pouvoir des évêques et de récompenser les valeureux compagnons qui avaient suivi sa fortune. Le prédicateur de la réforme dans ces sauvages contrées fut Olaüs Petri, disciple de Luther dans

* Loccenius, lib. vi, *Rerum Suecicar.* et Jean Magnus, *Hist. Suecica.* lib. xxiv.

l'Université de Wittemberg. Gustave se montra si pénétré de la nécessité de secouer ce qu'il appelait la superstition romaine, que dans la diète d'Upsal et dans celle d'Arohsen, il déclara hautement que si la réforme n'était point adoptée, il abandonnerait un empire si difficile à régénérer *. Il fallait nourrir les soldats de la conquête et de la délivrance. La diète en majorité déclara que tous les biens ecclésiastiques seraient réunis au domaine ; que chaque noble homme pourrait réclamer auprès du fisc tout ce que ses ancêtres avaient donné à l'Église. Les clercs et les moines recevaient la faculté de se marier ; toutes les affaires ne ressortiraient plus des évêques, mais des tribunaux ordinaires du royaume. C'était la sécularisation de tout le clergé, la constitution du luthéranisme plus puissante que partout ailleurs, puisqu'elle ôtait à l'Église même sa juridiction. Dans la diète de 1534, Gustave marcha plus ferme encore aux nouveautés; le sénat de Stockholm déclara confisqués les deux tiers des dîmes au profit des soldats qui combattaient sous l'étendard du prince, et les vases sacrés durent payer les vieilles dettes de la Suède **.

* Puffendorf, *Histor. Suecic.* liv. II, et l'*Histoire spéciale de Gustave Wasa*, publiée en allemand par Archenholtz. Tubing, 1801. On peut en rectifier les erreurs par l'excellent travail de l'évêque Olaüs Celsius (en suédois).

** Loccenius, *rerum Suecicar.* lib. VI.

Les clercs essayèrent un soulèvement ; le peuple resta insensible ; on aurait dit que la nation scandinave était mûre pour la réformation, et qu'elle se ployait d'elle-même sous la main qui lui préparait de grandes destinées. Gustave exerça un pouvoir absolu au profit du luthéranisme ; il força les évêques à lui remettre les forteresses qui dépendaient de leur juridiction et à dissoudre leurs corps militaires ; toutes les cloches furent fondues ; les sénateurs et les valeureux compagnons de la conquête purent retirer leurs terres engagées entre les mains des clercs ; ce fut un de ces grands changemens dans la propriété, comme Charles-Martel l'avait osé en France au profit de ses fiers hommes de batailles.

Gustave releva autant qu'il put l'ordre de la noblesse ; les évêques qui assistaient toujours au banquet royal à côté du prince lui-même, furent relégués au dernier rang. Vainement voulurent-ils protester ; la violence de Gustave brisa l'autorité des clercs. Un nouveau décret de la diète porta : « Comme la trop grande richesse des évêques ne sert qu'à entretenir le luxe et la débauche parmi ceux qui devraient vivre avec sobriété, tout ce qui dépassera un revenu honnête sera définitivement réuni au domaine. » Dix-sept mille fermes, sans compter les vastes forêts, furent partagées et distribuées à l'ordre des chevaliers. Ici la prédication du luthéranisme portait ses

fruits; presque tous les curés se marièrent et embrassèrent la réforme; l'Office et la Bible furent traduits en langue vulgaire, tandis que la plupart des moines sortaient de leurs asiles pour fuir l'hérésie ou pour jouir de la liberté *.

Jamais révolution plus matérielle, plus prompte et plus durable pourtant. Le luthéranisme modifia toute la constitution de l'État : le clergé était à la tête de la société, il descendit au second rang; l'ordre des chevaliers était pauvre, il devint au contraire puissant. Toute la propriété fut bouleversée. Le changement religieux et politique produit par le luthéranisme, en Suède, n'a jamais éprouvé le moindre obstacle à son développement moral et progressif; une fois établi, il a toujours marché.

La Suisse subissait une révolution religieuse, non moins décisive. La réforme avait été annoncée à Zurich par Zwingle **. Doué d'un caractère modeste, et moins scientifique que Luther, Zwingle prêchait au milieu des montagnes (à peu près à l'époque où la parole du maître retentissait en Germanie ***), l'abolition des indulgences et du

* L'évêque Olaüs Celsius, lib. VIII.

** Comparez MICONIUS, *in vitâ Zwingl.* et RUCHAT. *Hist. de la réformation de la Suisse.*

*** Zwingle commença sa prédication une année avant Luther : *Antequam Lutherus in lucem emerserat, Zwin-*

culte des saints, de la messe, des lois ecclésiastiques, et de l'abstinence des viandes; il n'attaquait point encore les formes extérieures, dans la crainte de soulever contre lui les habitudes simples des pastoureaux.

Le premier sermon de Zwingle fut tout entier dirigé contre la *milice**; les levées de soldats se succédaient dans les montagnes; les papes et les moines avaient persuadé aux populations suisses que le plus saint devoir de patriotisme et de religion était de prendre les armes à la voix de l'Église et des princes catholiques **. Zwingle profita de la douleur qu'avait portée parmi les Suisses la défaite de la Bicoque, et annonça au canton de Schwitz qu'on ne devait plus désormais se jeter dans les périls pour satisfaire l'ambition et la tyrannie des souverains. Zurich dépendait de la juridiction de l'évêque de Constance, et le sénat de la cité, qui déjà se laissait entraîner par le torrent des opinions nouvelles, lui écrivit : « Les magistrats ont décidé que la prétendue erreur de Zwingle serait examinée dans des assemblées spéciales : envoyez, seigneur évêque, des clercs pour

glius et ego inter nos communicavimus de pontifice dejiciendo, etiam dùm ille vitam degeret in eremitorio. Epist. Capit. ad Bullinger. Hotting. tom. vi, pag. 207.

* Zwing. *Oper.* tom. i, pag. 230 et 353.

** . . . . *Deosque sibi multùm propitios habituros si Plutonis ærarium augeant, si multos homines interimant.*

le combattre, mais seulement par le texte saint des Écritures. » En présence du sénat municipal réuni, Zwingle annonça que dans ces derniers temps la lumière des Saintes Écritures avait été obscurcie par de folles traditions humaines; il demandait donc à l'illustre sénat qu'on examinât les propositions qu'il soumettait à sa sagesse *. Ces propositions étaient celles-ci : « Toute la foi est contenue dans le saint Évangile : Jésus-Christ est le seul chef de l'Église. Toutes les traditions doivent être rejetées; il ne peut y avoir qu'un seul sacrifice, celui de la croix, et d'autre intercesseur que celui qui est mort pour les hommes. Le mariage est permis à tous, car il est dans l'ordre naturel; l'habit monastique n'est qu'hypocrisie, en même temps que la puissance du pape et des évêques n'est qu'usurpation et tradition humaine *. »

Ces doctrines, qui ne s'écartaient pas d'abord de la théorie luthérienne, avaient même quelque chose de plus saisissable que les théologiques dissertations de Luther. Avec une habileté très-remarquable, Zwingle répondit à l'envoyé de l'évêque qui récusait l'autorité du sénat et en appelait à un concile « que les magistrats qui dirigeaient les affaires de la cité pouvaient bien examiner et prononcer sur la croyance des citoyens. » Par-là le

* Zwingl. *Oper.* tom. ii.

** Sleidan, *Comment.* liv. iii, pag. 91.

réformateur, tout en sortant de l'autorité de l'Église, appelait et proclamait la souveraineté du sénat. Cette souveraineté se prononça en faveur de la doctrine de Zwingle. Un édit des magistrats de Zurich décida que ses principes seraient enseignés dans tout le canton, avec défense aux prédicateurs catholiques de dénoncer comme hérésie le culte simple et pur de l'Évangile. Une solennelle assemblée fut indiquée pour décider la grande question des cérémonies extérieures qui touchaient plus intimement aux coutumes populaires. Le sénat de Zurich y invita les députés des douze cantons suisses, afin de donner une plus grande force à la résolution qui serait prise. Ce fut dans cette assemblée que Zwingle attaqua vivement la présence réelle dans l'Eucharistie, et le culte des images comme une idolâtrie : quant à la messe, le réformateur déclara qu'il ne fallait désormais y employer que la parole de Jésus-Christ en langue vulgaire : les assistans devaient y communier sous les deux espèces *.

Quoique les députés des cantons ne voulussent point encore se prononcer, le sénat décida d'une manière solennelle qu'il serait désormais défendu, dans le canton de Zurich, de faire des processions publiques où le saint sacrement de l'autel serait offert au peuple, et de l'exposer même dans les

* Miconius, *vit. Zwinglii.*

églises, qui seraient immédiatement dépouillées des reliques et de ce luxe d'orgues et de cloches bruyantes, de ces flambeaux somptueux, de ces cierges brillans, de ces autels d'or, de ces rameaux de Pâque fleurie, de l'eau-bénite, superstition que la simplicité de l'Évangile ne permettait plus *.

Zurich donna ainsi le premier exemple, en Suisse, d'une séparation avec la croyance catholique. Les cantons étaient agités par les troubles des anabaptistes, lorsque Berne ouvrit à son tour une libre discussion sur la réforme. Une lettre circulaire du sénat invitait, à l'imitation de Zurich, tous les cantons à assister à cette dispute religieuse; Berne y appelait également les évêques de Bâle, de Constance, de Sion et de Lausanne, sous peine de voir leurs biens confisqués au profit de la république. La dispute devait être réglée dans des limites fixées d'avance. On ne s'écarterait jamais des Saintes Écritures dans l'examen de la parole de Dieu, et pour le réglement de la discipline.

Les autres cantons de la Suisse suivaient avec inquiétude ce mouvement des opinions; ils écrivirent à ceux de Berne et de Zurich, qu'il était triste de voir l'État troublé par des innovations étrangères. Berne n'en persista pas moins dans sa

* Cochlæus, *in act. et script. Luther.* 1523.

tendance réformatrice, et une déclaration publique du sénat prononça qu'on suivrait l'exemple de Zurich *. Il se développait ici un fait immense dans la marche des esprits. Durant le moyen âge, et même au quinzième siècle, l'autorité civile, les magistrats des villes, les rois, les empereurs s'étaient constamment gardés de décider par leur autorité les questions religieuses : quelquefois des résolutions brutales du baronnage et de la chevalerie avaient heurté de front les clercs; mais aucune solution purement religieuse n'était émanée d'une autre source que du pape, des conciles ou des évêques : maintenant les princes séculiers, les sénats intervenaient pour décider des points de foi controversés; ils prononçaient entre deux versions d'une même croyance; ils se déclaraient catholiques ou luthériens, à leur gré et suivant leur impulsion et leurs intérêts. C'était une innovation grave dans l'ordre des juridictions et du pouvoir.

Cette confusion de l'autorité civile et religieuse aux mains des magistrats, se produit dans les lois comme dans les actes d'administration publique; presque partout la réformation embrasse ces trois ordres d'idées : la morale, la religion, les lois politiques de la cité. Les statuts de Berne faits par les illustres et puissans seigneurs l'an 1536, l'an-

* Sleidan, *Comment.* lib. iv, pag. 182.

née où la réformation fut admise, en même temps qu'ils règlent les formes de la justice et les jugemens de la cour, imposent le serment « de se consacrer à la louange et gloire de Dieu, et avancement de son Évangile selon la réformation des redoutés seigneurs. » Des lettres adressées par les petit et grand conseils de Berne, le 19 octobre 1536, enjoignent « à tous baillis, lieutenans et autres, de se transporter ès églises, cloîtres et monastères, de commander à tous clercs de se départir incontinent de toute cérémonie papale et traditions papistiques, sous peine de griève punition; d'abattre toute image et idole, toutefois sans tumulte; enfin d'aller ouïr la parole de Dieu aux lieux à eux plus prochains *. »

La grande ordonnance de réformation témoigne du caractère d'austérité morale que la prédication revêtait dans la Suisse : « Les ministres doivent enseigner la parole de Dieu purement, et ne mettre en avant par leur doctrine autre chose, sinon ce qu'ils peuvent trouver dans la Sainte Écriture du vieux et du nouveau Testament. Comme dans la Sainte Écriture il n'y a de fondé que deux sacremens, le baptême et la sainte Cène de Notre-Seigneur, les cinq autres sont abolis. Les jours établis pour prendre la Cène sont Pâques, Pen-

* *Statuts de Berne*, mss. Bibliothèque du Roi, *Supplément franç.*, n° 1930.

tecôte et Noël. Quoiqu'on puisse baptiser tous les jours, il est beaucoup plus convenable de le faire le dimanche après le sermon. Et à cause que gourmandise est très-grand vice, avons ordonné que tous ceux qui mangeront et boiront plus qu'ils ne pourront porter, doivent bailler dix florins. Aussi ceux qui inviteront les autres à boire d'autant hors de mesure, un chacun donnera trente sols, et les prédicans et officiers seront privés de leurs offices.

» Nous ordonnons et expressément commandons que tout public adultères et paillards se remettent à honnêteté, délaissant leur mauvaise et scandaleuse vie, si tant qu'ils désirent éviter les punitions suivantes. Les adultères, hommes ou femmes, qui auront commis adultère qui sera manifeste par fuite, par procréation d'enfans ou par bons témoignages, iceux et icelles doivent être mis en prison et détenus cinq jours et cinq nuits au pain et eau; ceux qui portent offices, être privés d'iceux et détenus trois jours et trois nuits; les prédicans aussi être punis par prison comme dessus. Que ceux et celles qui commettent adultère la deuxième fois soient mis en prison dix jours et dix nuits au pain et à l'eau, et la troisième fois quinze jours et quinze nuits. La quatrième fois ils seront bannis de leur pays. Ceux qui en commettraient la cinquième fois à qui on aurait déjà pardonné, seront châtiés selon notre avis plus rigoureusement.

» Les personnes non mariées commettant paillardises devront être admonestées, et si après elles persévéraient dans leur mauvaise vie, elles seraient punies par bannissement ou en autre sorte, comme bon nous semblera. Les filles vaguantes ne doivent être hébergées qu'une nuit. Celles qui habitent notre pays doivent être admonestées de quitter leur mauvaise vie, et si après elles continuent, punies de prison toujours en croissant. Il en sera de même fait pour les paillards. Touchant les entremetteurs d'adultères pour gens mariés, ils doivent donner dix florins, et s'ils continuent, être bannis de nos pays. Les blasphémateurs du nom de Dieu jurant par le corps, sang, plaie, et autres, devront être admonestés par ceux qui entendraient tels blasphèmes, mis en prison, baiser la terre et donner trente sous, et s'ils faisaient plus que blasphémer, nous les châtierons plus rigoureusement. La danse étant scandaleuse, elle est défendue sous peine de trois florins; toutefois danse très-honnête est permise le jour des noces *.»

* Ces statuts se trouvent en manuscrits parfaitement conservés, revêtus même de toutes les signatures syndicales, à la Bibliothèque du Roi, sous ce titre fautif : *Édits des protestans de Genève,* 1536, supplément français, n° 1930. Ils ne contiennent qu'une pièce de la réformation genévoise, que je rapporte plus tard.

Ainsi la réformation ne s'attachait pas seulement aux institutions religieuses ; elle embrassait encore la morale de la société ; elle prescrivait comme gouvernement des peines pour la conservation des bonnes mœurs comme pour les actes de foi ; système bizarre qui prêchait la liberté dans l'examen, et imposait, pourtant comme pouvoir politique un formulaire de croyance qu'il fallait suivre invariablement !

Le changement le plus solennel, et qui retentit le plus profondément au sein de la Suisse paisible, fut celui de Genève. Genève, ville libre impériale, luttait depuis un siècle sous la protection de son évêque, contre la maison de Savoie qui en convoitait la souveraineté. En 1518, les ducs parvinrent à revêtir de l'évêché de Genève Jean, bâtard de leur race, et dès-lors ils résolurent de concert la domination de la cité municipale. La lutte fut sanglante. Bonnivard sauva sa patrie : Genève se mit sous la protection de Fribourg, pour échapper à la tyrannie de la Savoie ; elle conquit sa liberté *. Les deux réformateurs Farel et Viret avaient commencé dans cette

* *Histoire de la ville et république de Genève*, par François de Bonnivard, mss.— Roset, *Chronique de Genève, ou sommaire-recueil de ce qui se trouve des affaires de Genève, mss.* — Godefroy (Jacq), *Mémoires touchant l'état et la ville de Genève jusqu'en* 1617, 3 vol. in-4°.

cité déjà studieuse et célèbre le grand œuvre de la prédication. Ils étaient partout favorablement écoutés lorsqu'ils annonçaient l'abolition des cérémonies romaines et la simplicité évangélique. Un premier décret du sénat avait permis l'exercice commun du catholicisme et de la réforme. Dès-lors les deux sectes en présence commencèrent une vive et pressante polémique; on se disputait sur l'Eucharistie, sur les images, sur la messe, controverses qui partout se manifestaient alors. Il est impossible de peindre l'effet merveilleux que produisait la prédication de Farel*: le peuple se levait pour l'entendre alors qu'il portait la parole à Saint-Pierre au son de la grosse cloche, à Saint-Gervais ou à Sainte-Madeleine. Le résultat de ces prédications fut si puissant que le peuple se livra aux plus violens excès contre les images des saints, les châsses bénites. Rien n'échappa à cette fureur des nouveaux iconoclastes: les croix, les tabernacles, les statues, les tableaux, monumens des arts, ne se sauvèrent point de

* *Vie de Guillaume Farel, tirée de ses lettres, avec un raccourci de l'Histoire de la réformation de Genève,* manuscrit de la Bibliothèque de Genève. — Choupart, *Hist. de Guillaume Farel.* Les principaux ouvrages de Farel sont : *la Confession de foi de l'Église de Genève,* in-24, 1537. — *Traité du purgatoire,* in-12, 1543. — *Du vrai usage de la croix de Jésus-Christ, et de l'abus et idolâtrie commis autour d'elle,* in-12, 1560.

cette rage fanatique, et la grande figure de Charlemagne ne fut point épargnée *. Le peuple s'étant ainsi prononcé avec violence, les magistrats sanctionnèrent sa volonté. Un décret du sénat ordonna qu'à tout jamais la religion réformée serait établie dans le canton de Genève, et que chacun serait forcé de la professer. Pour laisser un monument éternel de cette révolution, on grava sur l'airain une inscription solennelle : « En mémoire de la grâce que Dieu nous a faite d'avoir secoué le joug de l'Ante-Christ romain, aboli les superstitions et recouvré notre liberté par la défaite et la fuite de nos ennemis **. » Ces ennemis mis en fuite n'étaient pas seulement les moines bernardins, les opulens bénédictins et leurs abbés, mais de pauvres religieuses. La sœur de Jussie, de l'ordre de Sainte-Claire, a écrit elle-même le simple récit de leur départ de Genève. Une seule d'entre elles sentit les aiguillons de la chair et consentit à briser les liens éternels du monastère; les autres, jeunes encore, préférèrent se retirer plutôt que de ne pas avoir la messe que les syndics leur avaient refusée. Les magistrats les accompagnèrent jusque sur la frontière de la Savoie, afin qu'il ne leur fût fait aucune insulte, tandis que Farel leur prêchait sur ce verset de

* Spon. *Hist. de Genève*, liv. II, pag. 361 et suiv.

** Spon. en donne le texte, *ibid.*

saint Luc : *En ce temps-là Marie s'en allait avec promptitude au milieu des montagnes* *.

La réforme de Genève, intimement unie à sa liberté, ne se développe pas subitement ; Calvin n'a point paru et n'organise pas de son austère parole la République et l'Église, désormais inséparables. Genève n'est point encore la métropole du calvinisme ; elle reçoit l'impulsion, mais ne la donne pas : cette grandeur nouvelle, cette puissance morale et sérieuse n'arrive que quelques années plus tard ; c'est là que nous en retrouverons l'histoire.

* *Voyez* le petit livre : *le Levain du Calvinisme*, ou *commencement de l'Hérésie de Genève*, par Sœur Jeanne de Jussie. Chambéry, 1535.

CHAPITRE IX.

EFFETS POLITIQUES DE LA RÉFORME EN ANGLETERRE.

Écrits de Henri VIII contre Luther.—Question du divorce. — Hésitations du pape.—Thèses théologiques.—Premiers actes du parlement contre Rome. — Église nationale. — Actes contre les clercs. — Confiscation des monastères. — Partage des biens monastiques. — Établissement définitif du schisme.

1518—1540.

Trois cantons Suisses régularisaient à peine les mouvemens du protestantisme, qu'une séparation plus décisive encore venait briser l'unité catho-

lique : j'entends parler de la réforme en Angleterre, sous Henri VIII, ou plutôt de la scission qu'il proclama avec la cour de Rome. A l'apparition de Luther, le roi d'Angleterre s'était montré en opposition complète avec le système prêché par le réformateur. Esprit disputeur, nourri de controverse et de théologie, chevalier infatigable de saint Thomas d'Aquin, Henri VIII n'avait pu voir traîner dans la poussière les doctrines de la philosophie scolastique ; il prit hardiment la plume contre Luther, et fit un traité en latin pour défendre les sept sacremens catholiques *. Ce livre lourdement écrit, hérissé de citations, revu par le cardinal Wolsey et par l'évêque de Rochester, fut présenté à Léon X. Le pape l'accueillit avec une sainte joie, et, en plein consistoire, il proclama Henri VIII le pieux défenseur de la sainte Église**.

Une lutte corps à corps s'engagea dès-lors entre Henri VIII et Luther. Le réformateur, ulcéré de ce qu'une tête couronnée osât se mesurer de théologie avec lui, scolastre et professeur de Wit-

* Il porte ce titre : *Assertio septem sacramentorum adversus Martinum Lutherum, edita ab invictissimo Angliæ et Franciæ rege, et domino Hyberniæ, Henrico ejus nominis octavo.* Londres, 1521 ; Anvers, 1522 ; Rouen, 1543.

** *Tibi perpetuum et proprium,* est-il dit dans la bulle : les rois d'Angleterre, quoique schismatiques, conservent ce titre.

temberg, écrivit à Henri VIII une de ces lettres emportées où tout était sacrifié à ses ressentimens : « Commencez-vous à rougir, ô Henri, non plus roi, mais sacrilége, lui disait-il ? n'avez-vous pas honte de prendre la parole contre la parole de Dieu même *! » Ces emportemens théologiques devaient à jamais séparer le roi d'Angleterre des doctrines de la réforme; mais un accident survenu dans la vie domestique de Henri VIII changea les penchans du monarque pour la pure doctrine romaine. Henri avait épousé Catherine d'Aragon, femme vieillie déjà, et qui de sa nombreuse postérité n'avait plus qu'une fille **. Le roi, épris de lady Anne Boleyn, fille d'honneur de la reine, fouilla dans toutes les *sommes* théologales pour trouver des motifs à la dissolution de son premier mariage. Il se consulta avec le cardinal Wolsey, qui, d'une condition de métier, de boucher, disent même les chroniques, s'était élevé à l'archevêché d'Yorck et au titre de chancelier d'Angleterre. On trouva des nullités dans le mariage,

* *Inter oper. Luther. contra regem Angliæ*, tom. II. La lettre est du 15 juillet 1522. L'évêque de Rochester répondit à Luther dans un ouvrage remarquable : *Defensio assertionum regis Angliæ de fide catholicâ adversus Luther. captivitatem Babylonicam.* Londres, 1525.

** *Liberos plures ex eâ suscepit; at unam relinquit :* c'est la princesse Marie. — Poli, *Apolog. ad Carol.* v. pag. 162.

et, après une cohabitation de vingt ans, Henri VIII déclara qu'il ne pouvait vivre sous le même toit avec une femme qui n'était plus que sa concubine *.

La nullité qu'appelait le roi d'Angleterre résultait de ce que Catherine avait été femme de son frère. Ce vice dirimant, couvert par une bulle de Jules II, ne pouvait être invoqué qu'en obtenant la révocation de la bulle, et Wolsey devait la solliciter en faveur d'un prince qui avait tant fait pour l'Église romaine **. Le docteur Knight, secrétaire d'État, fut député auprès du pape qui alors était gardé au château Saint-Ange après le saccagement de Rome. Knight demandait l'annulation du mariage avec Catherine d'Aragon et la dispense pour en contracter un nouveau. Charles-Quint, neveu de Catherine, défendait aussi de son côté au pape de satisfaire en ce point la volonté de Henri VIII. Lorsque le pontife s'enfuit déguisé en pè-

* Comparez sur cette grande affaire du divorce de Henri VIII, l'ouvrage spécial de Burnet, *Hist. de la réforme de l'Église d'Angleterre ;* il est partial pour la réforme ; Raynald, ad ann. 1528 et suiv. — Sanders, *de schism. anglican.* — Harpsfeld, *Hist. ecclésiast. anglican.* Le plus curieux de ces ouvrages est évidemment l'*anti Sanderus*, imprimé à Cambridge, 1593. Legrand a copié servilement Sanders, mais il est curieux par les pièces.

** Wolsey fut l'instigateur de l'idée de divorce : *Instigator et auctor consilii existimabatur.* Pol. *Apolog.* 115 et 116.

cheur pour se sauver des Allemands, les envoyés du roi d'Angleterre ne le quittèrent point, renouvelant leurs instances, invoquant toujours la nullité ecclésiastique d'une union que Dieu condamnait lui-même en la frappant dans sa postérité.

Clément n'osait se prononcer : il avait tout à la fois à ménager l'empereur et Henri VIII ; l'un foulait de ses pieds la tiare d'or dans Rome, l'autre avait défendu l'autorité du saint-siége contre le schisme de Luther : le pape résolut pourtant d'accorder la bulle de dispense ; mais il ne l'adressa pas à Henri, ni au cardinal Wolsey ; il la confia sous le sceau du plus profond secret au légat Campège, s'en rapportant à sa prudence pour l'usage qu'il pourrait en faire *. Le pape Clément ne voulait se brouiller avec personne et encore moins avec l'empereur dont il était en quelque sorte le prisonnier et le vassal. Toute la question du divorce était moins un point religieux pour Rome, qu'une difficulté d'alliance politique. En raison que Clément était plus ou moins satisfait de la conduite de Henri VIII et de François Ier son allié **, il se montrait plus ou moins

* Burnet, recueil II, n° 14.

** Toute la correspondance de l'envoyé français à Londres (l'évêque de Bayonne) est consacrée à cette affaire du divorce. « Je me doute bien fort, écrit le bon évêque, que

devoué; il cherchait surtout à temporiser par une multitude de questions accessoires, par un système de légation qu'il envoyait successivement avec des pouvoirs restreints. Enfin, s'étant tout-à-fait rapproché de Charles-Quint, le pontife, sur la demande de la reine Catherine, n'hésita plus à évoquer à Rome, au sein du sacré conclave, ce divorce dont on avait fait jusqu'ici une difficulté nationale en Angleterre.

Ces fut à ce moment que commença, sinon la séparation complète, absolue de l'Église anglicane, au moins la première tentative de Henri VIII contre l'unité catholique. Le roi demanda à son parlement et obtint des lords et des communes un premier bill contre les abus des clercs en Angleterre. On réprima les droits exorbitans que les églises levaient sur les funérailles, l'abus déplorable de la pluralité des bénéfices et du grand nombre des chapelains *. Tous ces points furent fixés par le pouvoir laïque des lords sans aucune intervention des conciles et du pape. En même temps le roi faisait arrêter le cardinal Wolsey, bien que le privilége de la pourpre romaine

depuis quelque temps le roi a approché de bien près mademoiselle Anne de Boleyn; pour ce ne vous esbaillissez pas si l'on veut expédition, car si le ventre croît, tout sera gâté. » (Lett. 15 juin, recueil de François Ier.)

* Rymer, xiv, 350.

enveloppât d'une immense inviolabilité tous ceux qui en étaient revêtus *.

Henri VIII n'abandonnait pas son esprit disputeur et théologien; il ne lui suffisait pas d'arriver de fait à son divorce; il voulait obtenir ce résultat par les dissertations de l'école, en vertu des décisions régulières et des vastes *sòmmes* théologiques. Le roi avait déjà consulté ses propres universités; elles ne lui avaient pas été toutes favorables; il commanda donc au jurisconsulte Cranmer un Mémoire sur l'affaire du divorce, et tandis qu'il tentait une dernière démarche auprès du pape, il consultait toutes les Universités de l'Europe sur le point douteux alors en dispute à Rome. Cette démarche entrait dans le caractère de Henri VIII; une thèse d'école était sa passion comme celle de son siècle. Il destina quelques mille livres sterlings à cet objet; la corruption même fut employée. Le résultat se mit en rapport avec les intérêts politiques; en France, pays d'alliance avec Henri VIII, l'Université de Paris approuva le divorce, et son arrêt solennel fut motivé sur ce qu'il y avait des empêchemens dirimans qu'aucune bulle du pape ne pouvait couvrir, et que l'union du beau-frère et de la belle-sœur était dans cette catégorie **. En Espagne, à

* Fiddes, *collect.* page 172. — Cavendish, pag. 46.

** D'Argentré, *Collect. judic. de nov. err.* tome. II, pag. 100.

Naples, la réponse fut défavorable à Henri VIII, parce que le grand sceptre de Charles-Quint s'étendait sur ces peuples. Quant aux Universités protestantes, elles se souvinrent du livre que le scolastre royal avait dirigé contre Luther; elles se prononcèrent en majorité contre le divorce*. Le résultat fut pourtant conforme aux résolutions de Henri VIII; et quand il lut le long résumé qu'avait fait Cranmer et les solutions théologiques de la faculté de Paris, il s'écria dans son expression bouffonne : « Cranmer, c'est pour le coup que je tiens la truie par l'oreille. »

Cette affaire du divorce avait agité le monde érudit, et après les jugemens des Universités, les lords et les communes d'Angleterre tentèrent une démarche auprès du pape. « Saint-Père, disaient-ils, le mariage du roi a été condamné par des écoles célèbres, par des économistes de science; souvenez-vous des obligations que vous avez à notre roi Henri; nos remontrances n'ont rien produit. L'Angleterre est menacée d'une guerre civile, si vous ne permettez au roi d'avoir des enfans d'un légitime mariage. Écoutez notre dernière volonté : si vous vous jetez encore dans les délais, nous nous croirons abandonnés du saint-siége, et nous nous pourvoirons ailleurs **. »

* Calvin écrivit pour le divorce une longue dissertation.

** Regist. CCXXXIV.

Au fond le pape craignait l'effet de cette menace; l'Europe était déjà tant divisée par la réforme! Cependant sa réponse étant encore évasive, Henri VIII lança un acte de sa puissance par lequel il défendait sous peine de vie de recevoir toute bulle émanée de la cour romaine *. Il déclara que sa volonté expresse était de porter l'affaire du divorce au parlement et de s'en rapporter à ses lords et à ses fidèles communes pour la solution **.

Henri VIII prenait une voie toute nouvelle; il commençait ainsi le schisme : le parlement national allait être destiné à résoudre une question théologique; et après en avoir appelé du pape à la science des écoles et des Universités, on arrivait à la juridiction politique, comme dernier terme du pouvoir. Le roi d'Angleterre fit même une démarche qui annonçait plus hautement encore son dessein de séparation. Dans une lettre écrite quelque temps après au corps germanique, Henri félicitait les princes protestans sur leur dessein religieux « de conserver la foi dans toute sa pureté, de travailler à une paix stable, et de remédier aux maux de l'Église véritable du Christ; de corriger enfin les fausses traditions que les hommes avaient ajoutées aux pures lumières de

* Herbert, *Preuves de la vie et de l'histoire d'Henri VIII.*
** Sleidan, lib. viii, pag. 245.

l'Évangile : et votre conduite est d'autant plus louable, continuait Henri, que vous avez fortement réprimé les troubles qui, à l'occasion de la réforme, s'étaient élevés dans vos États ; et croyez que j'ai toujours pensé comme vous sur la nécessité de corriger les erreurs et les vices. Songez pourtant qu'il faut sévir contre les novateurs turbulens qui annoncent l'égalité sociale et la communauté des biens. Il en est venu plusieurs natifs d'Allemagne dans mon royaume, mais je veille à ce qu'ils soient réprimés *. » Ici le roi faisait allusion aux anabaptistes dont les croyances anarchiques paraissaient déjà en Angleterre.

Le parlement se réunit sur la convocation royale pour l'objet spécial du divorce. Il fut exposé par le chancelier « que S. M. désirait que les lords et les communes prononçassent la dissolution d'un mariage incestueux et frappé de stérilité ; c'était dans l'intérêt de l'Angleterre que le roi adressait une pareille pétition. » Toutes les pièces du divorce furent déposées sur la barre, et sir Th. Cromwell déploya les thèses d'Universités favorables aux désirs de la couronne. La première session fut entièrement destinée à réprimer les abus du clergé ; le parlement rappela le

* Sleidan, liv. viii, pag. 245. Cette démarche n'est indiquée par aucun des nombreux auteurs qui ont écrit sur le schisme.

statut *præmunire facies* qui défendait aux clercs et aux laïques de solliciter à Rome des bulles d'excommunication ou de toute autre nature contraires aux droits du roi et des sujets d'Angleterre*. Ce bill passé, Henri VIII fut maître de la fortune des clercs catholiques, car presque tous avaient directement ou indirectement correspondu avec le pape. Les évêques le sentirent bien; ils se réunirent par comtés, firent des offres d'argent; et l'assemblée de Cantorbery, en votant un subside de 100,000 liv., accorda la première au roi le titre de chef souverain, protecteur de l'Église d'Angleterre **. Là se trouvait le principe et le fondement d'une religion nationale dont Henri se déclara le défenseur absolu avec ce caractère de tyrannie doctorale qui avait toujours marqué son pouvoir. Cette même année il livra aux flammes trois Allemands qui cherchaient à prêcher la réforme luthérienne dans les comtés d'Yorck et de Cantorbery en instruisant le peuple.

La séparation était complète entre Henri et l'Église de Rome. On avait tenté quelques arrangemens, mais ils furent brusquement rompus par la publique solennité du mariage du roi avec Anne de Boleyn; et Cranmer qui l'avait célébré fut élu sans l'assentiment du pape à l'archevêché

* Statut 25; Henri VIII, 19, 20, 21.

** Rymer, *act. public.* tom. xiv, pag 413.

de Cantorbery. Dans une seconde convocation du parlement, plus significative encore, il ne s'agit de rien moins que de proclamer l'abolition de l'autorité papale en Angleterre. Les deux chambres se réunirent dans la session de janvier 1534. Elles remanièrent d'abord toute la constitution ecclésiastique, et ce que demandait le roi Henri VIII fut obtenu presque à l'unanimité *. On effaça le nom du pape de la liturgie. En même temps le parlement modifia les vieilles lois sur l'hérésie; désormais on ne pourrait poursuivre que ceux qui proclamaient hautement des nouveautés dangereuses, et les poursuites auraient lieu avec publicité devant le banc du roi. D'autres statuts abolissaient les annates; le droit des papes à l'élection des évêques serait déféré aux chapitres, sur l'invitation royale, et l'archevêque de Cantorbery demeurerait chargé de donner les dispenses et tous les actes qui ressortissaient autrefois de la cour de Rome **. Enfin le mariage du roi avec Anne de Boleyn était confirmé, et pour que personne ne pût douter de la validité de cette union, il était défendu à tout sujet anglais d'écrire ou de parler contre sa légitimité. Une formule fut dressée en conséquence, et chaque clerc régulier des monastères ou de la hiérarchie ecclésiastique

* Statut 26; Henri VIII, 1, 3, 13.

** Statut 25; Henri VIII, 19, 20, 21.

dut déclarer qu'il obéirait en toute chose au roi qu'il reconnaissait comme chef souverain de l'Église d'Angleterre, proclamant pour suzeraine légitime Anne de Boleyn, épouse de Henri VIII. Un dernier acte posait une barrière invincible entre les doctrines de l'Église anglicane et le protestantisme tel que Luther l'avait enseigné ; le parlement déclarait que la nouvelle Église ne se séparerait sur aucun des articles de la foi catholique telle qu'elle avait été jusqu'alors enseignée *. La déclaration fut souscrite par la presque totalité du clergé ; le procès de Thomas Moore **, de Fisher, de la religieuse Élisabeth Barton et des malheureux moines qui avaient nié la suprématie, montra qu'Henri VIII voulait désormais dominer en tyran l'Église dont il s'était fait le chef***. La plus profonde terreur régnait parmi les hommes de science et d'Université en Angleterre : Érasme, expression de toutes les idées de modération, déplore cette situation d'un pays où il n'est plus possible d'épancher ses sentimens et ses opinions dans le sein de l'amitié ****.

* Rymer, *act. public.* tom. xiv, pag. 487, 527,

** Thom. Mor. *Opera.* pag. 1427, 1429.—Statut 26; Henri VIII, 22 et 23.

*** Sur Thomas Moore voyez le chap. xii de cet ouvrage, où je traite du mouvement scientifique des écoles du 16e siècle.

**** *Amici qui me subindè litteris et muneribus dignaban.*

Quelques mesures que prît le parlement contre le parti des réformateurs allemands, le protestantisme faisait des progrès secrets en Angleterre, et acquérait des partisans; toutes les opinions trouvaient là des souvenirs et des élémens de trouble. N'était-ce pas les théories populaires de Wicliff, les assemblées de Speafield qui avaient correspondu à la prédication de Jean Huss et de Jérôme de Prague? Le mouvement de l'Église anglicane d'ailleurs, quoique tyrannique et opposé à la réforme rationnelle, l'avait indirectement favorisé; car en produisant un grand désordre, il avait ouvert un vaste champ à toute doctrine qui voudrait se produire.

La lutte de l'Église d'Angleterre avec Rome et le clergé, amena la royauté à tous les actes de la persécution. Th. Moore porta sa tête sur le billot, pour avoir hautement déclaré * « qu'il avait approfondi la question de la puissance pontificale souvent attaquée, et qu'il avait reconnu que cette puissance du pape, qu'on avait abrogée témérairement, était non seulement légitime, mais nécessaire. » Th. Moore avait d'ailleurs attaqué l'auto-

tur, metu nec scribunt nec mittunt quicquam, neque quicquam à quoquam recipiunt, quasi sub omni lapide dormiat scorpius. (Érasme, *Epist.* 509.)

* Burnet, *Hist. de la Réforme d'Angleterre*, tom. II.- Stapleton, *vit. Mor.* pag. 335.

rité royale dans son *Utopie*, plan de république parfaite à l'imitation de Platon, et Henri VIII s'en vengea *. A ces exécutions succédèrent d'autres mesures. Le clergé anglican, après tant d'actes de soumission, voulait maintenir son unité, sa loi et les bases catholiques; mais Th. Cromwell, alors comte d'Essex, et Anne de Boleyn poussaient aux nouvelles opinions. Ce fut d'après leur conseil que Henri VIII proposa le premier acte pour la suppression des monastères, et il y était dit : « Le roi, à cause des mœurs scandaleuses et des factions turbulentes qui divisent les moines, propose aux lords de son conseil privé s'il ne serait pas utile de les supprimer et de réunir leurs biens à la couronne**. » L'opposition que cet acte trouva d'abord amena un terme moyen. On prescrivit des visites par commission royale dans les monastères; elles devaient être faites avec la plus extrême rigueur. On examinerait la conduite, les revenus, les propriétés des moines; on verrait surtout s'il y avait quelque déréglement dans les mœurs; si les couvens de filles étaient bien à l'abri des convoitises de la chair; si elles gardaient les vœux de chasteté dont les pieuses traditions ecclésiastiques leur faisaient une loi ***.

* J'ai analysé l'utopie de Th. Moore, chap. XII.

** SANDER. *de Schism. angl.* liv. I, pag. 138.

*** BURNET, *Hist. de la Réforme*, tom. I, liv. III, pag. 248.

Ces visites royales n'avaient d'autre objet que de prendre une note exacte des biens monastiques. Les rapports qui furent envoyés à Cranmer, archevêque de Cantorbery, dépeignaient sous la plus déplorable couleur la situation morale des communautés, et le roi en prit prétexte pour ordonner la confiscation de leurs biens; la confiscation fut pour un grand nombre volontaire, car les commissaires effrayaient les prieurs et mettaient devant leur pensée la crainte d'un châtiment; et ceux-ci, pour l'éviter, se condamnaient à de fortes amendes. Un nouvel acte de Henri VIII, chef de l'Église d'Angleterre, ordonnait la nullité des vœux souscrits au-dessous de vingt-quatre ans, et permettait en outre à tous les religieux de briser les liens importuns de la solitude. Comme en Allemagne et en Suède, ces biens furent distribués ou vendus à la noblesse *. Ainsi partout la réforme plus ou moins absolue se rattachait à la terre et opérait une révolution dans les propriétés; elle faisait passer les biens des monastères au fisc et du fisc aux hommes d'armes : la plupart des abbayes anglaises, des manses opulentes, des prieurés fertiles devinrent des manoirs féodaux; et c'est ce qui consolida la révolution religieuse de l'Angleterre et la transforma en un fait indestructible.

* Burnet, *Hist. de la Réforme*, tom. I, liv. III, pag. 305.

Il est inutile de suivre l'histoire des caprices sanglans de Henri VIII ; ils étaient produits sans doute par la sombre mobilité de ce caractère ; mais quand une main puissante entreprend une immense révolution, elle a besoin de la tyrannie pour échapper aux obstacles. Henri parvint à ses fins à force de despotisme ; il abaissa ce qu'il avait élevé; il foula de ses pieds les têtes de ses femmes et de ses conseillers ; mais il laissa après lui un grand fait accompli : la fondation d'une Église nationale humble sous son sceptre. La réforme fut en Angleterre un acte de caprice et de violence; point de liberté; des formules encore comme à Genève et à Berne ; en Allemagne seulement elle conserve quelques unes de ses libres allures jusqu'à ce que l'esprit absolu de Luther vienne lui imposer ses théories comme des vérités en dehors de toute contestation rationnelle.

CHAPITRE X.

CARACTÈRE POLITIQUE DE LA PREMIÈRE PÉRIODE DE LA RÉFORME EN FRANCE.

Esprit de la cour de François Ier.—Cause de la réforme.—Opposition qu'elle rencontre. —Université. —Parlement. —Vieux souvenirs d'hérésie.—Tendance de la cour.—Marguerite de Navarre. — Prédications. — François Ier et Mélanchton.

1517 — 1535.

Ainsi, dans presque la moitié de l'Europe, la réforme s'accomplissait! Au milieu de ce mouvement général des esprits, où était la France? S'était-elle enveloppée dans sa vieille foi catholique

pour ne point subir les nouveautés de Luther? J'ai besoin de préciser ici les progrès de la science et de la civilisation afin de suivre avec quelque exactitude le mouvement des croyances religieuses.

Le luthéranisme avait été dans son principe une dispute d'école à laquelle tous les savans de l'Europe avaient pris plus ou moins de part. J'ai dit que ceux qui n'avaient pas eu la hardiesse de prêcher ou d'adopter la réforme s'étaient associés dans une opinion commune et mixte opposée au clergé et à la suprématie romaine. Il était peu d'érudits de l'école philosophique ou des études grecques et latines de l'époque de rénovation qui défendissent l'Église en toute sa pureté. Dans les épanchemens de l'amitié, Érasme, Vatable, Robert Étienne, Scaliger, tous ces savans qui abondaient alors dans les Universités, avouaient plus ou moins ouvertement la puissante nécessité d'une réforme. Le goût des sciences, de la poésie latine et nationale, noble apanage de François Ier, la protection qu'il aimait à étendre sur l'érudition laborieuse, avaient appelé auprès de lui une multitude de savans et de poètes, qui tous prêtaient une oreille favorable aux doctrines qui de l'Allemagne retentissaient dans les écoles de Paris *.

* Goujet, *Mémoire historique sur le Collége de France.* Paris, 1758, in-4°.

C'était une mode que cette tendance à tout changer alors; les esprits les plus légers, les plus dissipés de la cour, s'occupaient de doctrines religieuses, et Marot, au milieu de ses jeux d'amour, de ses licencieuses ballades, mettait les psaumes en vers sur la traduction que lui en faisait le grave Vatable *.

François Ier et sa sœur Marguerite de Navarre, la fille de Louis XII, duchesse de Ferrare, aimaient surtout ces jeux d'esprit, tenaient en une considération particulière cette science d'érudition que le monarque venait de royalement abriter dans le collége de France. Ce prince qui faisait écrire à Érasme, accusé d'hérésie, « qu'un établissement en son royaume lui était destiné, et que la riche trésorerie de Tours était à sa disposition **, » pouvait-il avoir une grande répugnance

* Cette traduction est adressée à François Ier.

Puisque voulez que je poursuive, ô Sire,
L'œuvre royal du psautier commencé,
Et que tous ceux aymant Dieu le désire,
D'y besogner m'y tient tout disposé.

Les psaumes de Marot, censurés par les auteurs catholiques, ont donné lieu à une vieille réfutation très-rare, sous ce titre : *Contre-poison des cinquante-deux chansons de Clément Marot, faussement intitulées par lui psaumes de David.* Paris, 1560 et 1562.

** Érasme, *inter epistol.* 98.

pour les doctrines que ces mêmes hommes professaient dans le secret échange d'une douce philosophie? Marguerite de Navarre, si follement éprise de tout ce qui portait le bonnet de la science ou la gracieuse marotte du poète, ne devait-elle pas protéger ceux-là qui approchaient de son intimité et vivaient familièrement avec elle?

D'où vinrent donc ces persécutions qui marquèrent le règne de François Ier? comment expliquer cette poursuite acharnée contre l'hérésie, dont le prince avait autour de lui l'expression en quelque sorte philosophique? Plusieurs causes y contribuèrent. Si le luthéranisme ne s'était pas séparé, par de trop larges innovations, de l'école universitaire et des jurisconsultes, si surtout il s'était présenté lui-même sans se revêtir de l'austère manteau de la secte sacramentaire, sans cette guerre aux images, à l'Eucharistie, à la messe, à tout ce qui parlait à l'imagination et au cœur des peuples, alors peut-être eût-il trouvé une naturalisation plus facile en France. Mais la réforme, sous la plume sévère de Calvin, éclatait en censure contre cette licence de mœurs qui embellissait la cour de François Ier; elle accusait les gentilshommes des abominations de Babylone elle flétrissait Diane de Poitiers du titre de courtisane; elle déclamait contre les pompes, les fêtes, les arts. Par un instinct de pouvoir,

François Ier voyait avec effroi ces discussions sur l'autorité, les formes électives et républicaines qui se substituaient partout aux vieilles traditions de la monarchie. Il n'y apercevait pas seulement une guerre à l'Église, mais une attaque contre le sceptre, un mode de gouvernement qui menaçait ses plaisirs, ses prodigalités et sa couronne. Il existait dans la société, telle que le catholicisme l'avait faite, des forces indépendantes du roi lui-même, des opinions plus puissantes que sa volonté. Si l'expression philosophique de la réforme restait secrète ou dans les bornes de quelques thèses ou de quelques livres, les hérétiques persécutés prêchaient, agissaient publiquement et activement par des faits et par des actions saisissables. Ajoutez à cela l'insouciance du prince, souvent l'obscurité et la turbulence de ceux que la persécution atteignait, et l'on s'expliquera peut-être cette contradiction dans la main royale qui protége la philosophie réformatrice et persécute les réformés!

Quand on a peint aussi en de sombres tableaux les tristes exécutions qui poursuivirent les premiers réformateurs en France, on n'a pas fait assez la part à l'esprit du temps, à ces mœurs de bataille, de sang, de tournois, de combats singuliers, d'assassinat et d'empoisonnement. Lorsque des bras d'une femme on se précipitait à la mort, lorsque l'astrologue préparait le poison

subtil ou le poignard qui servaient ses fatales divinations, lorsque les lois multipliant les supplices, frappaient de mort pour le moindre délit, est-il surprenant que ces mœurs cruelles fissent également sentir leur influence sur des sectaires qui ébranlaient le vieil édifice des croyances et des institutions publiques ? Que ceux qui veulent connaître l'esprit de cette époque parcourent les gravures grossières qui reproduisent les supplices de quelques malheureux gentilshommes, bourgeois ou manans, ils verront partout un caractère de joie et de fêtes, de nobles dames aux mille fenêtres pavoisées, un peuple bruyant et satisfait *. La vie n'avait point alors ce haut prix que les lois lui ont assuré depuis que l'homme a été rappelé à sa dignité.

Le premier symptôme du luthéranisme en France suivit de quelques années seulement la prédication de Luther. Un gentilhomme flamand, du nom de Berquin, d'habitudes irréprochables, mais ennemi des ordres monastiques, de cette grande dissolution des mœurs du cloître, fut dénoncé comme hérétique et fauteur de Luther. Il n'annonçait pourtant qu'un simple dogme : « C'est une grande superstition, disait-il, que d'invoquer

* Collection des gravures, cabinet du Roi. — Règne de François Ier et de Henri II. — *Voyez* surtout le supplice de Anne Dubourg et la mort des conjurés d'Amboise.

la Vierge de préférence au Saint-Esprit. » On crut trouver dans ce principe une tendance à la réforme, et le parlement ayant fait fouiller dans les papiers d'études de Berquin, on y recueillit la plupart des compositions théologiques de Luther *. Un premier arrêt renvoya cette affaire d'hérésie devant l'évêque de Paris **, et un second arrêt fut ainsi conçu :

« Vu les déterminations prises par la Faculté théologique de Paris, la Cour a ordonné que tous les livres composés par Luther seront brûlés publiquement au parvis de Notre-Dame, et pour ce faire, sera enjoint de par le roi, à toute personne, d'apporter et mettre au greffe lesdits livres hérétiques, sous peine pour ceux qui les garderaient d'être bannis du royaume, et la confiscation des biens. » Il était également défendu de soutenir les livres et la doctrine dudit Luther, et les officiers du roi avaient droit de saisir toutes ces personnes, et de les mettre en mains des diocésains, comme suspectes d'hérésie. Le parlement se montrait moins rigoureux à l'égard des principes timides de Mélanchton; ceux qui avaient ses livres devaient les apporter au greffe; ils seraient communiqués ensuite à l'évêque de Paris, qui

* Beze, *Hist. ecclés.* liv. I. Érasme raconte ce fait avec indignation, liv. XXIV, *Epist.* 4, et liv. XXX, *Epist.* 48.

** D'Argent. *Collect. judic. nov. errorib.* tom. I, pag. 406.

les feraient examiner par la Faculté de théologie *.

Jusqu'ici Berquin ne reçut d'autre peine que la nécessité d'une rétractation publique et la défense absolue d'écrire sur toute espèce de matière ; il persista dans sa foi. Une seconde sentence ordonna qu'il aurait la langue percée; Berquin en appela au pape et au roi, et un troisième arrêt déclara qu'on le brûlerait vif sur la place de Grève. Cet acte barbare fut exécuté pendant que Jean Leclercq subissait à Meaux le même supplice pour crime d'hérésie. Quatorze réformateurs, qui évangélisaient sur la place publique, furent également jetés à la fournaise ardente, pour me servir de l'expression de Beze **. Ainsi la réforme avait déjà profondément remué une partie des populations. Les villes de Lyon, Langres, Bourges, Poitiers, Autun, Troyes, Issoudun, Rouen, Agen, Meaux, étaient devenues les siéges principaux de quelques petites écoles sacramentaires.

Il existait sur ce sol de la France labouré par la réforme des fermens d'anciennes hérésies qui devaient faciliter les innovations. La vieille Languedoc avait long-temps vu sous son beau ciel de troubadours et de cours plénières la grande

* 12 août 1523, *Collect. de la préfecture de police*, livre rouge neuf, f° 102, V°.

** Spond., ann. 1523, n° 15, *et Erasmi, epist. de vitâ et morte Ludov. Berquini.* Lond. 1642, in-fol. liv. xx, lett. 4e.

croyance des Albigeois * ; les campagnes de Lyon et du Dauphiné se souvenaient des pauvres de Lyon, de Pierre Valdo, prédicateur des simples d'esprit parmi les champs ; et quoique la foi nouvelle ne proclamât point exactement les mêmes principes, ces doctrines se rapprochaient plus intimement de leurs antiques croyances que le catholicisme avec ses pompes superbes, son encens, ses fêtes somptueuses et sa hiérarchie de clercs opulens. Ainsi les érudits d'un côté, quelques riches bourgeois et une fraction de pauvres paysans, tels étaient dans son principe les élémens de la réforme en France.

Deux actions puissantes luttaient contre la doctrine de Luther et quelquefois malgré le roi : les parlemens et l'Université. Les parlemens, avides de tout exercice de pouvoir, poursuivaient sans relâche l'hérésie : tandis que François Ier acceptait la dédicace des psaumes traduits en français par le spirituel Clément Marot, le parlement faisait défense à tout imprimeur de vendre aucun livre de l'Écriture Sainte translaté sans sa permission **. C'était moins un principe religieux qui

* Leurs livres existaient encore au seizième siècle ; ils étaient un sujet d'étude pour les réformateurs. *Voyez* le résumé de leur croyance dans le tome III, pag. 1 à 60, de mon *Histoire de Philippe Auguste.*

** Arrêt, 28 août 1525, *Archiv. de la préfect. de police,* mss. du cardinal de Gesvres, tom. XIII, fol. 434.

l'animait, car dans son sein même il existait des élémens de réforme *, que le besoin de manifester son autorité et de se montrer rigide observateur des anciens statuts. L'Université était violente; l'école s'y formulait d'abord dans des thèses pour appeler ensuite des vengeances; elle condamnait, frappait impitoyablement. Toujours en arrière du mouvement social, comme les vieux corps scientifiques, elle cherchait à arrêter l'action des opinions par ses dissertations et par ses actes **. Il n'était pas un livre publié qu'elle n'examinât avec hauteur, qu'elle ne dénonçât aux tribunaux séculiers, qu'elle ne flétrît catholiquement de ses censures. Elle protégeait autant Aristote que la foi catholique, les formulaires surannés que les lois de l'Église, son autorité attaquée que l'édifice religieux. C'était pour l'Université une ennemie qui la menaçait de ruine que cet empire d'une raison indépendante secouant tout le passé scientifique de l'école. Ces deux institutions, le parlement et l'Université, prenaient la haute main dans la résistance catholique; elles essayaient le rôle de force, qu'elles jouèrent plus tard dans la ligue.

* Je parlerai plus loin du coup d'État catholique, et de la condamnation du conseiller Anne Dubourg.

** D'Argentré, *Collect. judic. nov. error.* rapporte tous les jugemens de la Sorbonne.

Ces actes se développaient en dehors de la cour et de ce cercle de science et d'érudition qu'elle protégeait. Toutes les fois que l'Université, l'Église ou le parlement s'attachaient à un nom illustre dans les lettres, François Ier ou sa sœur le couvrait de sa protection. Du fond de sa prison à Madrid, le roi écrivit à l'Université de mettre en liberté Marot, son valet de chambre, et le poète en témoigna sa reconnaissance à son royal protecteur *; François Ier s'opposa de toute sa puissance à ce que les doctrines d'Érasme fussent, comme celles de Luther, livrées au bourreau sur le parvis de Notre-Dame; ce que l'Université ordonnait dans son impatience catholique.

A mesure que la réforme grandissait au dehors, elle s'annonçait en France avec moins de réserve; Luther et Zwingle avaient secrètement envoyé quelques uns de leurs sectateurs habiles, et lorsqu'ils échappaient par la fuite aux poursuites du parle-

* Rondeau 66. Le poète a décrit toute la douleur de sa captivité dans la ballade de l'*Enfer*. Diane de Poitiers, fervente catholique, n'avait pas été étrangère à sa disgrâce; Marot s'en plaint.

Bien avez leu, sans qu'il en faille un A,
Comme je fus par instinct de Diana
Mené au lieu plus mal sentant que souffre
Par cinq ou six ministres de ce gouffre.

ment et de l'Université, ils trouvaient un refuge assuré auprès de la reine de Navarre, qui aimait à écouter leurs leçons. Les deux chapelains de Marguerite, Bertaud et Couraut, professaient ouvertement le luthéranisme; elle aimait le ministre Quintin dont les doctrines plus hardies allaient bien au-delà de la réformation. Cette protection pour les hérétiques devint si publique, elle fut si souvent dénoncée, que François Ier manda auprès de lui cette sœur qu'il chérissait, afin qu'elle se justifiât du soupçon d'hérésie. La reine de Navarre, pour toute réponse, conduisit François Ier au sermon d'un curé nommé Lecoq, qui administrait l'église Saint-Eustache. Au milieu de Paris, Lecoq osa prêcher les doctrines de la réforme; il s'écria en face du roi : « Qu'en ce qui touchait le saint sacrifice de la messe, il ne fallait pas s'arrêter aux vaines images de l'autel, mais s'élever en pensée jusqu'aux cieux où était Jésus-Christ. » François Ier ne s'en offensa pas; il voulut même voir et entendre le prédicateur dans une conversation intime à Fontainebleau *.

Rien n'arrêtait la reine de Navarre; le caractère incontestable des opinions de la réforme était alors la traduction des livres saints en français.

* Florimond de Remond, de l'*Origine de l'hérésie en France*, liv. vii, chap. iii. Le bon historien s'indigne de cette grande licence.

Marguerite, par un goût pur de la langue nationale, voulut que son livre d'heures, enluminé de belles miniatures, fût écrit en français : toutes les prières du catholicisme n'y étaient point comprises; on en avait supprimé un bon nombre à la Vierge et aux saints *. Dans le livre pieux qu'elle composa sous le titre de *Miroir de l'âme pécheresse,* à l'époque où Marguerite était revenue à repentance de ses contes des *Amans fortunés* **, il n'y est question ni du purgatoire, ni de l'éternité des peines, et, ce qu'il y a de plus hétérodoxe, la prière toute virginale de *Salve, regina* y est appliquée au Christ ***. A Paris commençait déjà cette petite guerre de pamphlets populaires, destinée à anéantir toutes les vieilles croyances; on affichait des placards contre l'Eucharistie, contre la messe surtout, jusque dans le palais du Louvre embelli par les arts. Les portes des églises, les poteaux des places publiques, témoignaient chaque matin de cette ardeur de prosélytisme qui caractérisait la réforme. Francois Ier sévit encore d'une manière sanglante. Des lettres-patentes du roi ordonnèrent de n'imprimer aucune chose sans la permission du conseil ou de

* *Heures de la royne Marguerite*. Paris, 1533.

** Publié d'abord sous ce titre : *Paris*, 1558; puis sous celui de : *Nouvelles de la royne de Navarre*, avril, 1559.

*** Beze, *Hist. eccles.* pag. 13.

justice *. Six luthériens furent condamnés au feu, et la place de l'Estrapade retient encore le cruel souvenir de ces supplices multipliés **.

Au milieu de ces intérêts qui rapprochaient François Ier des princes protestans d'Allemagne contre Charles-Quint, l'histoire peut se demander comment le roi de France ne seconda pas le protestantisme qui surgissait avec tant de persévérance et pénétrait dans son palais. Henri VIII, dans une lettre confidentielle, l'engage à proclamer une Église nationale et à suivre l'exemple qu'il a donné en Angleterre. Plusieurs causes s'y opposaient pour la France. D'abord le catholicisme était une force immense dans la population ; tout était organisé autour de cette large cause d'un vieux principe social, la royauté, les institutions et les masses. D'un autre côté, le concordat avait intéressé la couronne au maintien de la suprématie romaine. Par la nomination aux bénéfices, François Ier était maître, en quelque sorte, des biens de l'Église et de son clergé. On aurait eu besoin de tout remanier dans la monarchie, sans résultat profitable pour le roi. Une pensée préoccupait François Ier ; il s'était pénétré

* *Archives de la préfecture de police*, 3e volume des bannières, fol. 107.

** Sleidan, liv. viii, pag. 282. — Florimond de Rémond, *Naiss. de l'Hérésie*, liv. vii, chap. iv.

de cette invariable conviction que la réforme religieuse entraînerait la réforme politique, et que ces hommes d'austérités et de hardiesses, qui venaient ébranler les croyances du peuple, frapperaient simultanément la vieille foi et la royauté.

Et pourtant François Ier continuait cette vie contradictoire de persécutions contre les réformateurs actifs, et de confiance pour l'école philosophique. Les princes protestans d'Allemagne, entrés dans son alliance contre Charles-Quint, s'étaient plaints à lui de ces tristes poursuites qu'on faisait subir à leurs frères de France. François Ier, qui venait de suivre à pied une procession expiatoire des outrages reçus par l'Eucharistie, répondit : « Je n'ai pas sévi contre quelques uns de vos frères, mais contre quelques esprits turbulens qui ont tourmenté la paix du royaume sous prétexte de religion ; d'ailleurs, ne peut-on pas s'arranger sur ce dernier point ? Je serais très-aise que vous m'envoyassiez quelques uns de vos théologiens, afin de discourir avec eux et de nous entendre *. » Mélanchton, esprit flexible, accommodant, fut désigné à cet effet ; il écrivit à Sturmius, son ami. « Puis-je faire le voyage en sûreté ? ma prédication pourra-t-elle être utile à notre Église ? S'il en est ainsi, je partirai comme avec

* Freher, *rer. germanic. collect.* tome III. — *Litter. Francisc. I.*

des ailes pour secourir nos frères persécutés. » Mélanchton ne dédaigna pas d'écrire à l'évêque de Paris, Jean du Bellay, expression des doctrines modérées du catholicisme : « Vous gémissez comme moi des malheurs qui agitent la France et l'Église universelle ; ne serait-il pas possible de les prévenir en arrêtant les esprits fanatiques et séditieux, mais en permettant la libre parole évangélique ? O vous, très-cher pasteur, employez encore votre crédit à fléchir l'esprit des princes, à les porter à la douceur ! Si vous désirez que la puissance des évêques soit conservée, fixons d'abord la doctrine de l'Église *. »

Ces avances de l'école réformatrice, le caractère élevé qui distinguait Mélanchton, engagèrent François Ier à écrire directement à l'ami, au disciple de Luther. Dans une lettre datée de Guise, le roi dit : « Je connais vos bonnes intentions pour la paix de l'Église universelle ; elles se sont manifestées par la lettre conciliante que vous avez écrite à Jean du Bellay, évêque de Paris. Venez donc au plus tôt à ma cour pour y conférer avec grand nombre de docteurs sur les moyens de rétablir le bon ordre dans la police ecclésiastique : cette lettre vous servira de sauf-conduit ; je vous prie de ne pas vous laisser détourner de ce pieux dessein par de mauvais con-

* Camerarius, *vit. Melanch.* pag. 144 et 146.

seils. Votre arrivée me sera agréable, soit que vous veniez auprès de moi comme personne privée, soit que vous soyez député par vos collègues *. »

Mélanchton avait le dessein de remplir exactement les désirs du roi de France; mais il en fut détourné par l'électeur de Saxe qui ne voulut point lui donner licence de quitter ses états. L'opinion de Luther était que Mélanchton vînt à Paris afin de faire cesser la persécution qui affligeait quelques luthériens, et plus particulièrement encore dans un vœu de prosélytisme. Il savait que la douceur du plus fidèle et du plus savant de ses disciples convenait à l'école philosophique que le goût éclairé de François Ier avait appelée à sa cour, et Luther ne doutait pas que la présence de Mélanchton n'y agrandit le cercle de la réforme.

Ainsi, pour résumer cette première période du protestantisme en France, avant Calvin, on peut dire qu'il y était en progrès; quelques persécutions isolées signalaient bien l'esprit universitaire et la tendance des vieux corps de magistrature; mais à côté de ces persécutions une protection secrète et philosophique encourageait les efforts de l'esprit qui tendait à la réforme. Le parti des novateurs n'était point assez puissant encore pour qu'il y eût guerre ouverte; il se cachait dans les

* Mélanchit, *inter epistol.* liv. I, *epist.* 29.

actes du culte pour échapper à une surveillance inquiète; mais il écrivait et proclamait ses doctrines. Jusques à Calvin la réforme ne fut ni une force en France, ni un système; et il n'y eut aussi commencement d'exécution armée, véritable mouvement militaire contre la doctrine réformée, qu'après le massacre des malheureux Vaudois de Mérindol et des vallées des Alpes *.

* Voir chap. xv de ce volume, sur l'exécution de Cabrières et de Mérindol.

CHAPITRE XI.

DISSIDENCE DES DIVERSES ÉCOLES DE LA RÉFORME.

École philosophique. — Érasme. — Luthéranisme modéré et conciliant. — Mélanchton. — Principes absolus. — Luther. — École sacramentaire. — Zwingle. — Calvin. Anabaptistes. — Sociniens. — Tentatives de fusion. — Projet de Mélanchton. — Confession d'Augsbourg.

1518 — 1535.

En jetant un coup d'œil sur l'Europe, Luther devait s'applaudir avec une joie secrète des immenses progrès de la réforme; les populations de l'Allemagne étaient maintenant presque partagées en pays réformés et pays catholiques; la Suède et le Danemarck avaient universellement embrassé le luthéranisme; un schisme profond

divisait l'Angleterre de la cour de Rome ; plusieurs cantons suisses avaient violemment secoué la foi ; les Bohêmes se réveillaient aux vieilles doctrines de Jean Huss et de Jérôme de Prague ; la Pologne écoutait les nouveaux missionnaires ; les Pays-Bas, les villes du Rhin se déchiraient en deux Églises ; en France, la réforme était en progrès, et des fugitifs qui arrivaient sans cesse de l'Italie et de l'Espagne, annonçaient que là aussi les doctrines des novateurs avaient pénétré, bien qu'une surveillance active et vigoureuse les empêchât de porter leurs fruits.

Au milieu de cette joie et de l'orgueil d'un large succès, Luther voyait avec amertume la réformation elle-même se morceler en mille sectes et perdre ce caractère d'unité qui pouvait seul lui assurer de hautes destinées. Toutes les fois qu'une doctrine s'était proclamée au sein de la grande société catholique, elle s'était costumée en un des systèmes de philosophie spirituelle de l'Asie, de la Grèce et de Rome : les vieilles divisions qui partagèrent en sectes de gnostiques, de manichéens, de pélasgiens, les premiers disciples de Jésus-Christ dans les vastes circonscriptions du monde chrétien, s'étaient non-seulement fondées sur la diversité des castes, des populations et du sol, mais encore sur les souvenirs de la philosophie intellectuelle, sur le syncrétisme qui avait marqué l'existence de la grande école d'Alexan-

drie. Les doctrines qui avaient triomphé dans les conciles d'Éphèse, de Constantinople et de Nicée, n'étaient, à vrai dire, que l'acceptation des principes d'une des sectes de philosophie, revêtus des formes et de la technologie catholiques.

Cette même division se produisit sous Luther, et partout se montrèrent des écoles opposées, haineuses et s'accusant respectivement d'erreur et d'hérésie. Il y a deux périodes dans l'histoire de Luther : dans la première il attaque avec verve, et alors il établit comme un principe la liberté de croyance et d'examen ; une fois en possession d'un fait accompli, il se pose comme le juge infaillible, comme le pouvoir qui seul peut décider de l'orthodoxie des opinions. Chef d'opposition contre l'Église catholique, il appelle la liberté ; chef d'un nouveau système, et par conséquent autorité établie, il constitue et proclame la souveraineté de ses idées et l'erreur de toutes les autres.

L'esprit superbe du chef de l'école luthérienne n'était pas capable de se ployer aux concessions indispensables pour amener la fusion des différentes doctrines qui s'étaient élevées en opposition. Luther voulait dominer; tout ce qui se séparait de sa suprématie, il l'attaquait avec violence; il ne souffrait pas les contradictions ; et au milieu de ce travail d'intelligence, de cette confusion d'idées, ce caractère impérieux devait lui-

même contribuer à briser la réforme en mille systèmes.

Je place en tête le parti de résistance philosophique, qui n'avait point osé une séparation complète avec l'Église catholique : le chef de ce parti, Érasme, avait toujours ménagé Luther et ses sectateurs ; sa correspondance avec Mélanchton et OEcolampade constate que, sans adhérer au système religieux de la réforme, Érasme en respectait les adeptes, et même les croyances. « J'ai lu le livre d'OEcolampade, écrit-il aux magistrats de Bâle ; il est savant, disert, travaillé, ce serait même un livre pieux, s'il pouvait y avoir de la piété à combattre le sentiment de l'Église, duquel je juge qu'il est toujours dangereux de s'éloigner *. Érasme ne se croit pas assez fort ; il n'est pas surtout assez imprudent pour engager une lutte ouverte, décidée, en s'appuyant sur les doctrines du catholicisme pur ; il voudrait amener une transaction, si elle était réalisable, qui, sans détruire le vieil édifice, pût le mettre mieux en rapport avec les besoins nouveaux. L'esprit implacable de Luther rendant impossible

* *Perlegi librum Joannis OEcolampadii de verbis cœnæ Domini, meâ sententiâ doctum, disertum et elaboratum, adderem etiam pium, si quid pium esse posset, quod pugnat cum sententiâ sensuque Ecclesiæ, à quâ dissentire periculosum esse judico.* (*Epist.* Erasmi, liv. vii.)

toute alliance, Érasme, pressé par ses amis, entra en lice contre le réformateur; mais, avec habileté, il ne voulut pas prendre parti pour les mystères et les doctrines purement théologiques; il se jeta en plein dans une thèse de philosophie rationnelle. Il écrivit un livre du *libre Arbitre*, contre Luther qui soutenait l'opinion contraire. Érasme ne sortait pas de ses manières polies et modérées; il prouvait par les Écritures, et par la raison surtout, « que l'homme avait été créé libre et jeté dans sa plénitude de volonté sur cette terre; sa liberté a reçu une rude atteinte par le péché du premier homme, mais la grâce du Seigneur ne lui manque pas. Cette grâce, la nature en a mis la voix au fond de la conscience humaine. La grâce aide la raison, mais ne la détermine pas *. »

Cet ouvrage, traduit en allemand, amena une réponse de Luther. Ce ne fut ni le ton modéré, ni la douce logique d'Érasme. La diatrible de Luther fut violente, outrée; il insulta son adversaire, le déchira par le sarcasme, pour arriver à cette conclusion : « Personne que Dieu n'est libre; sa prescience et sa providence divine font que toute chose arrive par une volonté immuable, éternelle, qui foudroie et met en pièces tout libre arbitre **. » Ce livre de Luther fit une certaine

* Érasme, *Diatriba de lib. arb. adv. Luther. inter oper.* t. III.

** *Inter opera Luther. de servo arbitrio*, tom. II, fol. 426 à 435.

impression sur l'âme faible d'Érasme ; on le voit timide reculer devant une rupture complète. « Je suis surpris, écrivit-il dans son Hypéraspiste, que vous vous soyez attaché avec tant d'acharnement à mon traité, qui ne contient rien que de rationnel, tandis que tant d'ennemis tombent sur vous. Qu'ai-je dit auprès des fureurs d'Emser, de Jean Cochlée, de Zwingle et d'OEcolampade ! Vous êtes bien imprudent, Luther, d'accuser d'ignorance et de toujours insulter ceux qui ne pensent pas comme vous*. »

A côté du parti philosophique restant dans les conditions modérées, venait l'école de Mélanchton, soumise à Luther, mais moins éloignée que lui d'une transaction. Ami et disciple dévoué du maître, Mélanchton n'en combattait point les doctrines ; il les adoptait sans objection : toutefois si, pour amener une fin à cette situation désordonnée de l'église, il avait fallu abandonner quelques points, Mélanchton y eût volontiers consenti, ne faisant pas de toutes ses pensées des vérités absolues. Le docte professeur penchait vers un rapprochement avec le parti philosophique de l'école romaine, afin de donner à la réformation une force nouvelle, et d'y rattacher surtout ce noyau scientifique qui était resté fidèle aux vieilles et grandes traditions du catholicisme. Quand

* Cochlæus, *in act. et script. Luther.* ad ann. 1526, p. 144.

il s'agissait de ménagement et de modération, c'était toujours Mélanchton qui intervenait. Tandis que Luther voulait tout briser de ses mains impitoyables, son disciple et *son verbe* tempérait les orages de son âme maladive.

Luther, après des hésitations, des changemens, avait arrêté ses doctrines dans les livres *de la Captivité de Babylone* et *de sa Confession majeure ;* la plupart des réformateurs adhéraient aux principes posés dans ces puissantes œuvres d'érudition et de controverse; mais de larges fractions d'opinions s'en étaient déjà séparées et marchaient plus loin dans les idées de réformation.

Les écoles de Carlostad et de Zwingle, presque semblables, avaient fait d'immenses progrès; elles venaient d'acquérir OEcolampade, savant professeur de grec, un des premiers disciples de Luther ; elles différaient particulièrement du luthéranisme en ce que ses deux chefs niaient, quoique avec des formules diverses, la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie. Ils soutenaient que la parole de Jésus-Christ* : « Ceci est mon corps, » ne s'appliquait que dans un sens figuré et n'entraînait point la réalité. Puis, les deux écoles abolissant le culte des images, modifiaient la Cène pour la réduire aux paroles apostoliques de Jean. Luther n'osa point d'abord attaquer de face cette

* *Exegesis amica et expositio totius Eucharistiæ negotii*, 1527.

école; mais de plus intimes réflexions l'éclairèrent sur la puissance morale des deux symboles qu'attaquaient les sacramentaires. Le dogme de la présence réelle, les pompes du culte des saints avaient inspiré ces magnifiques cathédrales, ces cérémonies d'encens et de parfums, ces pieuses commémorations qui saluaient la présence d'un Dieu sur l'autel. C'était bien assez que la révolution tentée contre l'Église de Rome et la philosophie scolastique secoûat jusque dans ses dernières fibres la vénération populaire pour de saintes mémoires; n'était-ce pas compromettre le succès que de froisser la solennelle émotion produite par le grand mystère de l'Eucharistie? Lorsque ces doctrines eurent été fixées et leurs progrès constatés, le chef de l'école luthérienne publia son manifeste contre Carlostad et Zwingle, qui à leur tour se prononcèrent contre Luther*. Ils déclarèrent que la messe n'était pas un sacrifice : en conséquence, les sacramentaires abolirent les cérémonies et toutes les pompes catholiques. Les principaux disciples, Bucer, Conrad Pellican et Léon de Juda répondirent en termes très-vifs aux pamphlets de Jean Pomeranus, Billicanus et Brentius, zélateurs enthousiastes de la pure école luthérienne**.

* *OEcolampadii secunda justa et æqua responsio ad Martinum Lutherum.* Juin 1527.

** *Voy.* particulièrement l'ouvrage rare de Léon de Juda,

Le plus haut disciple de l'école sacramentaire, qui s'étendait d'autant plus qu'elle était mieux en harmonie avec l'esprit d'examen et la raison sévère, fut Calvin à qui se rattache presque toute la réformation en France. Jean Cauvin, qui prit le nom de Calvin *, car alors c'était une mode que ces changemens de noms scientifiques, naquit à Noyon de parens ouvriers, mais avancés dans leur fortune. Il avait été élevé dans le sein de l'Église, et à douze ans, par un des abus de la hiérarchie cléricale, il avait obtenu une chapelle dans la cathédrale de Noyon, et à seize ans une cure, quoiqu'il fît encore ses études au collége de Montaigu. Il s'instruisit dans les lois à Orléans, sous Pierre de l'Étoile, et à Bourges sous le grand jurisconsulte Alciat. Ce fut le luthérien Melchior Wolmar, professeur de grec à l'Université, qui fortifia en lui les premiers principes de la réforme, qu'il avait reçus de Pierre-Robert Olivetan. Il vint à Paris en 1530, et là, triste victime des grandes persécutions qu'éprouvaient les doctrines nouvelles, il publia son Commentaire sur les deux livres de Sénèque, *de la Clémence* **,

sous le faux nom de Ludovicus Léopold. Zurich, 1526. — Jean Pomeranus. *Epist. ad Joan. Hessum.*

* Je trouve cette désignation dans le premier ouvrage que publia Calvin sur les deux livres de Sénèque : ce fut alors qu'il quitta le nom de Cauvin.

** *Annæi Senecæ, libri duo de Clementiâ, Johannis Cal-*

symbolique appel à la tolérance pour ses frères persécutés. Obligé de fuir Paris, Calvin alla par les campagnes prêchant la réforme, et le peuple venait à ses sermons *dans le désert*. Le sceptre de la reine de Navarre s'étendit sur ce nouveau réformateur, comme il avait protégé Scaliger, Agrippa et Clément Marot.

Calvin passa de la parole au culte, et bientôt on essaya dans l'église de Bourges l'oraison dominicale et la messe en français. Cette liberté religieuse fut dénoncée, et le diacre de Noyon forcé de s'exiler de France. Ces opinions de Calvin s'éloignaient du luthéranisme et rentraient tout-à-fait dans les principes sacramentaires *. C'était un nouvel adversaire de Luther, mais faible alors. A cette époque Calvin était à peine connu; son nom ne se mêlait pas encore à la grande école de science dans laquelle il prit depuis une haute place, par la publication de son bel œuvre de l'*Institution chrétienne*.

Le livre de l'*Institution* est un large résumé de toute la théorie de Calvin. Il est formulé dans le même esprit que les Apologies de Tertullien et le livre d'Orygène contre Celse, modèles qu'il semble s'être proposés. C'est aussi à François Ier, au

vini Noviodunæi illustrati. Paris, apud Cyaneum, 1532. (Édition extrêmement rare.)

* La plus complète des éditions des œuvres de Calvin, celle sur laquelle j'ai travaillé, est d'Amsterdam, 1667.

prince persécuteur, qu'il est adressé, pour suivre l'usage de l'Église primitive qui jetait ses doléances aux Césars!

« J'entreprends la cause commune de tous les fidèles, et même celle du Christ, laquelle aujourd'hui est en telle manière du tout déchirée et foulée en votre royaume, qu'elle semble désespérée, ce qui est bien advenu par la tyrannie d'aucun pharisien, plutôt que de votre vouloir. Elle est grandement affligée. Car la puissance des adversaires de Dieu a obtenu jusque là, que la vérité du Christ, combien qu'elle ne soit perdue et dissipée, toutefois soit cachée et ensevelie comme ignominieuse; et ainsi que la pouvrette Église soit ou consumée par morts cruelles, ou par bannissemens déchassée, ou tellement par menaces et terreur étonnée, que elle n'ose sonner mot. Si au contraire les détractions des malveillans empêchent tellement vos oreilles que les accusés n'ayent aucun bien de se défendre; d'autre part si ces impétueuses furies, sans que vous y mettiez ordre, exercent toujours cruauté par prison, fouet, gehenne, coupures, brûlures; nous certes, comme brebis dévouées à la boucherie, serons jetés en toute extrémité. »

L'*institution chrétienne* embrasse toutes les doctrines religieuses. Développant la théorie générale de la réforme, elle traite tout à la fois de la connaissance de Dieu, laquelle est le premier

fondement de la religion; de la connaissance de l'homme et du péché originel; de la corruption naturelle de l'âme; de l'infirmité du franc arbitre; de la régénération, laquelle se fait en nous par l'opération du Saint-Esprit; de la loi, où premièrement l'office et usage d'icelle est démontré; puis aussi est parlé du vrai service de Dieu, des images, du jurement et des fêtes; des vœux, où il est traité de la moynerie; de la foi; exposition de la première partie du symbole, où il est discuté de la matièrede foi, de la Trinité, de la puissance de Dieu et de la création du monde; *item,* des anges et des diables. Vient la seconde partie, où il est dit de l'Incarnation, mort et résurrection du Christ, et de tout le mystère de notre Rédemption; la tierce, où il est parlé du Saint-Esprit, la quarte partie, où il est traité de l'Église, du gouvernement d'icelle, de l'ordre, puissance et discipline; *item,* des clefs, de la rémission des péchés, et de la résurrection dernière; de pénitence; de la justification de la foi, et du mérite des œuvres; de la similitude et différence du vieil et du nouveau Testament; de la liberté chrétienne, selon Luther; des traditions humaines; de la prédestination et providence de Dieu; d'oraison, où la prière de Notre-Seigneur est expliquée; des sacremens; du baptême; de la cène du Christ; des cinq autres cérémonies qu'on a faussement appelées sacremens; à savoir: confir-

mation, pénitence, extrême-onction, ordres ecclésiastiques et mariage; enfin de la vie chrétienne. » C'est dans ce chapitre surtout que Calvin sent le besoin de justifier ses doctrines sur le gouvernement civil; car on accusait déjà le calvinisme d'attaquer la forme monarchique pour appeler les institutions républicaines; aussi l'adroit réformateur se hâte de faire une profession de foi politique.

« C'est vaine occupation aux hommes privés, lesquels n'ont nulle autorité d'ordonner les choches publiques, de disputer quel est le meilleur État de police; et outre, c'est une témérité d'en déterminer simplement, vu que le principal gît en circonstance; et encore quand on comparerait les polices ensemble, sans leur circonstance, il ne serait pas facile à discerner laquelle serait la plus utile, tellement elles sont quasi égales chacune en son prix. On compte trois espèces du régime civil, savoir : monarchie, qui est la domination d'un seul, soit qu'on le nomme roi, ou duc ou autrement; aristocratie, qui est une domination gouvernée par les principaux et gens d'apparence; et démocratie, qui est domination populaire en laquelle chacun a puissance. Il est bien vrai qu'un roi ou autre à qui appartient la domination, aisément décline à être tyran. Mais il est autant facile, quand les gens d'apparence ont la supériorité, qu'ils conspirent à élever une

domination inique. Et encore il est beaucoup plus facile où le populaire a autorité qu'il émeuve sédition. Vrai est que si on fait comparaison des trois espèces de gouvernement que j'ai récitées, que la première de ceux qui gouverneront, tenans le peuple en liberté, sera plus à priser. Car cela a toujours été approuvé par expérience. Et Dieu aussi l'a confirmé par son autorité, quand il a ordonné qu'elle eût lieu au peuple d'Israël, du temps qu'il l'a voulu tenir en la meilleure condition qu'il était possible. Et de fait, comme le meilleur état de gouvernement est celui-là où il y a une liberté bien tempérée et pour durer longuement, aussi je confesse que ceux qui peuvent être en telle condition sont bien heureux ; et dès qu'ils ne font que leurs devoirs s'ils s'employent constamment à s'y maintenir ; même les gouvernemens d'un peuple libre doivent appliquer toute leur étude à cela, que la franchise du peuple de laquelle ils sont protecteurs, ne s'amoindrisse aucunement entre leurs mains. Que s'ils sont nonchalans à la conserver, ou souffrent qu'elle s'en aille en décadence, ils sont traîtres et déloyaux. Mais si ceux qui par la volonté de Dieu vivent sous des princes et sont leurs sujets naturels, transfèrent cela à eux, pour être tentés de faire quelque révolte ou changemens, ce sera non-seulement une folle cogitation et inutile, mais aussi méchante et pernicieuse. »

Calvin ne s'expliquait pas nettement sur la forme du gouvernement préférable; il appelait seulement la liberté sous le pouvoir établi. La popularité du livre de l'*Institution chrétienne*, systématisation de la théorie calviniste, fut si haute, qu'en moins de cinq années huit grandes éditions sortirent des presses de Genève et d'Allemagne. Il fut traduit en toutes les langues, et Calvin lui-même le translata en vieux français *.

J'ai placé dans une couleur plus tranchée les opinions des anabaptistes; avant de se régulariser en secte philosophique et paisible, elles avaient fait de nouvelles tentatives de troubles. Ces opinions s'étaient reproduites hostiles à tout ordre social. Les anabaptistes avaient publié sept articles capables de bouleverser l'organisation politique et civile des États. On y disait : « Il n'est permis au chrétien de porter des armes ni de reconnaître les magistrats établis : il ne peut jurer, alors même que la loi humaine le prescrit : Dieu ne l'appelle ni à rendre la justice, ni à veiller à la sûreté publique : quiconque n'adopte pas la secte anabaptiste sera mis au rang des boucs dans le jugement dernier : eux seuls peuvent prêcher et annoncer l'Évangile; et ceux-là sont réprouvés

* Je me suis procuré cette édition originale; elle porte ce titre : *Institution de la religion chrétienne*, Genève, 1536.

qui s'opposent à son progrès et à son enseignement *. »

Les anabaptistes avaient été chassés de la haute Allemagne par les efforts de la puissante noblesse; mais ils s'étaient répandus dans la Westphalie et les Pays-Bas sous leurs chefs Melchior Hoffman, David-George, Jean-Mathieu et Jacob de Campen. Ils parlaient aux serfs de la campagne; ils leur annonçaient le règne libre des saints et de Jésus-Christ. Pour développer leurs propositions, les anabaptistes publièrent un livre de doctrines sous le titre d'*Établissement** : « Avant le jour du jugement il y aura un royaume du Christ sur la terre, où les saints, c'est-à-dire les fidèles, régneront après avoir exterminé jusqu'à la dernière des puissances. Alors les biens et les femmes seront en commun, et toutes les jouissances appartiendront aux élus. »

Ces idées anti-sociales plaisaient au paysan opprimé, réduit presque partout en servitude, et auquel on promettait les terres et la liberté. Il était rare que là où se produisait cette prédication ardente il n'arrivât aussitôt un soulèvement populaire : à Strasbourg, à Mayence et dans les

* Cochlæus, *de act. et script. Luther.* ad ann. 1529, pag. 198.

Frédéric Spanheim, *de origin. et progress. anabaptist.* liv. III. — Hertius, *Hist. anabapt.* — Meshovius, liv. V.

villes du Rhin, la multitude avait voulu matériellement appliquer les doctrines anabaptistes. L'exemple le plus grave de ce soulèvement eut lieu à Munster, où les sectaires se rendirent maîtres de la cité et de son gouvernement. Les bourgeois de toutes les communions avaient fui, lorsque les anabaptistes en possession du pouvoir créèrent douze juges à l'instar des Israélites; puis, sur la prédication d'un de leurs chefs inspiré, Jean Mathieu, ils l'élevèrent à la royauté toute-puissante de David et de Salomon. Alors se manifesta une espèce de despotisme sombre et fanatique *. Ce que Mathieu ordonnait était exécuté avec une religieuse terreur : on porta dans sa maison tout l'or, toutes les armes; et ceux qui murmurèrent furent décapités sur de simples ordres. Tandis que l'évêque de Munster assiégeait la cité de son vieil épiscopat, les anabaptistes se laissaient conduire par des prophéties et des inspirations. Jean Mathieu, leur roi, ayant été frappé de mort dans une sortie contre les soldats de l'évêque, il parut un nouveau prophète, du nom de Jean de Leyde, qui annonça que Dieu lui avait révélé d'épouser la veuve de Jean Mathieu; il la prit en effet : tandis qu'un cardeur de laine, du nom de Knipardolling, prédisait le royaume des saints où domineraient douze juges

* Hertius, *Hist. anabapt.* — Myshovius, liv. v et vi.

comme en Israël. Sous le règne de ces douze juges il fut prêché encore que la polygamie était commandée, et chacun des anabaptistes prit autant de femmes qu'il en voulut. Jean de Leyde en épousa jusqu'à dix-sept; et alors, dans une nouvelle inspiration prophétique, il se fit proclamer roi et revêtir de la pourpre. Les juges s'abîmèrent sous ce pouvoir despotique : « Écoute, Israël, dit un ouvrier orfèvre qui s'éleva comme prophète, voici ce que l'Éternel ton Dieu t'ordonne : Vous déposerez de leurs charges l'évêque et ses ministres; vous choisirez douze personnes ignorantes pour annoncer ma parole au peuple; et toi, Jean de Leyde, prends cette épée nue; Dieu t'établit roi, non-seulement pour régner sur Sion, mais pour gouverner encore sur toute la terre. » Il existe des médailles de ce règne passager de Jean de Leyde à Munster. Sur un des revers sont deux épées nues croisées, avec cet exergue : « Dans le royaume des saints il n'y a partout qu'un Dieu, qu'une foi, qu'un baptême. » La sanglante et ridicule tyrannie de Jean de Leyde s'évanouit; mais sa durée fut marquée des pompes d'or d'Israël, de ces exécutions qui dans l'ancien Testament font frémir une civilisation plus humaine et plus avancée. Jean de Leyde, de sa propre main, fracassa la tête à une de ses femmes, au milieu de la salle d'un festin où des gardes et des esclaves chantaient la gloire du roi et

les miracles de Jéhova *. L'évêque de Munster victorieux se montra implacable contre les anabaptistes : Jean de Leyde, captif, fut déchiré avec des tenailles ardentes et ses entrailles suspendues dans des cages de fer au clocher de l'église Saint-Laurent. Les grandes et continuelles études de la Bible, inspirées par la réforme, avaient favorisé la secte des anabaptistes : quand on présentait si souvent les vieilles traditions du peuple hébreu, ce gouvernement primitif et du désert, comme la pieuse époque d'une nation sainte et choisie de Dieu, n'était-il pas naturel que quelques esprits exaltés voulussent appliquer comme un type universel les formes sociales de l'ancien Testament ?

Ces mille divisions au sein de la réforme préoccupaient tristement Luther. Dans ces scènes populaires, il était douloureux pour le chef d'un large mouvement politique de voir son œuvre périr en se morcelant ; il s'en exprimait à tous ses amis avec douleur : « Luther, s'écrie Mélanchton, me cause de grandes peines par les longues plaintes qu'il me fait de ses afflictions. Il est abattu **, on ne le ménage pas dans des écrits qu'on ne dit pas méprisables. Dans la pitié que j'ai de lui, je me trouve attristé au dernier point des troubles universels de

* Spanheim, *de orig. et progress. anabapt. loc. cit.*

** Mélanchton, *Epistol.* 385.

l'Église; le vulgaire incertain se partage en des sentimens opposés, et, si le Christ n'avait promis d'être avec nous jusqu'à la consommation des siècles, je craindrais que la religion ne fût tout-à-fait détruite. »

Cette époque de tristesse et de découragement moral, Luther l'appelle le temps de ses sombres et pénibles tentations. Jamais théorie religieuse n'avait si puissamment agrandi l'action du diable; c'est toujours cet esprit que Luther fait intervenir et parler quand il veut combattre ses adversaires ou peindre le désordre de son âme : « O mon ami! écrit-il à Juste Jonas, je te conjure de ne point cesser de prier pour moi, afin que Jésus-Christ ne m'abandonne pas et qu'il ne permette pas que les tourmens que j'endure soient les tourmens des impies, mais ceux dont il éprouve ses enfans *. » La pensée de sa mission le préoccupait de telle sorte, que tout ce qui faisait sortir le mouvement de la réforme du cercle que lui-même avait tracé, suscitait dans son esprit ** altier le délire et la fureur même. Souvent, dans l'exaltation de ses dépits, il faisait un retour vers l'Église romaine : « J'avoue, s'écriait-il, que sous la papauté il s'est fait des choses bonnes et chrétiennes, et que nous

* Seckendorff. *Comment. in Luther.* liv. II, tom. I, pag. 116.

** *Epistol. Bohenh*, liv. II.

avons retenues. C'est sous la papauté que se sont conservés la vraie Écriture, le vrai baptême, le vrai sacrement de l'autel, la véritable absolution des péchés, les vrais ministres, le vrai catéchisme *. On dira peut-être que je flatte le pape; mais s'il peut souffrir ces paroles, je déclare que je veux lui obéir comme son fils, être bon papiste et révoquer tout ce que j'ai écrit contre lui. » C'était moins un profond désir de rentrer dans le catholicisme qui poussait Luther à ces concessions, que la douleur qu'il éprouvait de se voir dépasser par d'autres opinions. Il voulait imposer ses idées; et la popularité qui saluait les doctrines de Zwingle, de OEcolampade, de Calvin même, fatiguait ses veilles.

Les réformateurs, les chefs du luthéranisme, les électeurs qui l'avaient publiquement adopté, sentaient pourtant le besoin de réunir dans des articles de foi et dans une profession commune ces doctrines jusqu'alors restées incertaines et perdues au milieu des livres et des thèses de controverse. Dans un doux échange de lettres et de confiance, OEcolampade et Mélanchton avaient té-

* *Fatemur igitur sub papatu multa, imò omnia christiana et bona esse, quæ ad nos profecta sunt, à nobis retenta. Habuerunt enim in papatu veram Scripturam, verum baptismum, verum sacramentum altaris, veram absolutionem à peccatis, veros ministros, verum catechismum.* (Ibid.)

moigné un désir de rapprocher les deux écoles, les luthériens et les sacramentaires, dont ils étaient l'expression modérée; c'était la pensée du landgrave de Hesse, de Bucer, son plus fidèle conseiller *. Luther s'y opposait fortement, parce qu'il craignait que le résultat de la conférence ne fût favorable à l'opinion plus rationnelle des zwingliens, et qu'alors la direction du mouvement de la réformation ne lui échappât. » Plusieurs de ceux qui veulent entrer dans cette alliance, écrivait-il, s'appuient plus sur les bras de la chair que sur le secours de Dieu. Il y a de l'impiété à traiter pour la défense de la religion avec des hommes qui errent d'une manière capitale; il faut réprimer les sacramentaires, comme on a dompté les anabaptistes, les violateurs de temples et les philosophes timides tels qu'Érasme**.» Les esprits avaient alors un trop grand besoin de conciliation pour que l'opinion absolue de Luther pût prévaloir : le landgrave persista; et une réunion de théologiens des communions dissidentes fut indiquée à Marbourg. Les conseillers de l'électeur avaient usé de précautions extrêmes, afin de ne pas placer en présence les sentimens tenaces

* J. Œcolampade. *Philipp. in dialog. de re eucharistiæ*, pag. 19, *et epistol. Berthol. Hallers*, 18 janvier 1530.

** La lettre de Luther est en manuscrit, archives de Weimar. Comparez Hospinien, *Hist. sacr.* part. II, pag. 120.

de Zwingle et de Luther : l'on dut mettre en rapport Mélanchton et Bucer avec OEcolampade, caractère si doux, si conciliant *. Trois séances furent occupées à des disputes théologiques; elles s'attachaient toutes spécialement au grand dogme de la présence réelle, au sens figuré ou technique de l'Écriture; et à la fin chaque parti se proclama vainqueur. La persistance de Luther, son invariable fermeté produisirent une profonde impression sur ses adversaires, plus portés à des concessions et à des ménagemens. Absent, il domina cette controverse de sa parole. Il en résulta une transaction sur des points de détails; mais la difficulté capitale de la présence réelle ne fut point résolue **.

L'Allemagne réformée en face du catholicisme, devait pourtant formuler ses principes dans une haute profession de foi. Tant qu'elle était ainsi morcelée en poussière, quelle confiance pouvait-on ajouter à ses progrès? quelle force pouvait-elle tirer d'elle-même? Toutes les écoles luthériennes travaillèrent donc à préciser cette profession de foi qui devint la base de la confession d'Augsbourg, et pour donner des gages de modération

* *In OEcolampadio mira naturæ bonitas et clementia.* Just. Jon. *in epist. ad Guill. Reiffenstein.*

** *Voyez* cette conférence dans le curieux travail d'Hottinger, *Hist. ecclésiast.* tom. viii, pag. 468.

et de ménagemens, elle ne fut point confiée à Luther, mais à Mélanchton. Disposé par son esprit à préparer une réconciliation de doctrines, l'élégant professeur consulta plusieurs fois le parti philosophique, et de ces conférences intimes sortit une série de propositions.

On y reconnaissait l'autorité des quatre premiers conciles généraux du christianisme et le dogme de la Trinité qu'ils avaient proclamé; le péché originel recevait une autre interprétation que dans l'Église romaine; on n'adoptait du symbole des apôtres que ce qui touchait l'incarnation, la vie, la mort et la résurrection du Christ. La justification se faisait par la foi, opération unique du Saint-Esprit; les sacremens étaient efficaces, quoique ceux qui les conféraient fussent méchans et pécheurs. Le baptême était une nécessité; la présence de Dieu dans l'Eucharistie, réelle; le pécheur ne pouvait mériter par ses œuvres la remise de ses fautes; le repentir était la seule oblation nécessaire. Les fêtes devaient être observées avec leurs saintes cérémonies, mais telles qu'elles seraient fixées par les besoins et les vœux des populations *.

Dans la seconde partie de cette confession, Mélanchton réglait le culte apparent; on abolissait

* Chrytrée, *Hist. confess. d'Augsbourg.* — Cælestrii, *Hist. confess. August.* tom. III, fol. I.

les formes extérieures du catholicisme; la communion devait avoir lieu sous deux espèces; les processions du Saint-Sacrement étaient défendues; le célibat des prêtres et les vœux monastiques abolis; on ne reconnaissait plus les messes privées, ainsi que la confession exacte et minutieuse de tous les péchés, dont les mémoires humaines ne pouvaient se charger; plus d'abstinence de viandes. Un dernier article devait donner un immense crédit au luthéranisme auprès des souverainetés politiques. Tandis que l'Église de Rome soutenait sa suprématie spirituelle sur les gouvernemens, les Luthériens déclaraient « que la puissance ecclésiastique était tout-à-fait distincte de l'autorité séculière; la première ne consistait que dans le commandement fait aux apôtres de prêcher l'Évangile, de pardonner et d'administrer les sacremens; elle ne regardait que les choses éternelles, tandis que la puissance séculière consistait à protéger les personnes, à gouverner par la justice et pour la tranquillité publique; la puissance ecclésiastique ne pouvait dès-lors ni toucher au gouvernement, ni réformer les lois ou les magistrats, ni s'opposer au plein exercice de la souveraineté et à l'obéissance des sujets * envers le prince. »

Cette profession de foi était trop restreinte pour convenir également à toutes les sectes dissidentes

* Cælestrii, *Hist. confess. August.* tom. III.

qui s'étaient surtout fait remarquer par la violence de leurs doctrines ou la hardiesse de leurs innovations. Si le parti philosophique devait se rattacher à une confession qui n'ébranlait que quelques principes du catholicisme, il était évident que les sacramentaires, les sectateurs de Zwingle, et particulièrement les anabaptistes, n'adhéreraient pas à une réforme si étroitement limitée.

Il venait de s'élever une opinion profondément rationnelle, et qui secouant tout mysticisme, tout principe en dehors de l'intelligence, se rapprochait du déisme pur en n'adoptant les révélations du Christ que comme un enseignement d'une profonde sagesse et d'une philosophie généreuse. Dans un siècle tout religieux, au milieu d'une société d'émotions, de ferveur et de croyance, les sociniens, les anti-trinitaires, devaient faire peu de progrès encore ; mais leurs principes étaient féconds en résultats; ils étaient pleins d'avenir. C'était le dernier et inévitable période de la réforme, le but auquel elle devait arriver. Car l'empire de la raison une fois admis, on devait creuser au fond des choses, et tout ce qui restait de légendes et de mystère s'effacer inévitablement. Ces sectes, désignées sous les noms de *libertins* et *d'athées*, suscitaient la plus formidable persécution au sein de l'Église réformée elle-même. Quand une révolution religieuse ou politi-

que s'est opérée et qu'elle a cherché à fonder son gouvernement, ce qu'elle craint le plus, ce qu'elle proscrit le plus vigoureusement, ce ne sont pas les opinions qu'elle a vaincues, mais les extrêmes des passions qu'elle a soulevées; elle veut poser un point d'arrêt à son mouvement; et soit que ce mouvement se formule en doctrine, soit qu'il vienne sur la place publique aux mains du peuple, la révolution une fois régularisée, le poursuit haletante, parce qu'elle sait bien que là est son danger, sa fatalité et son tombeau.

Michel Servet est l'expression la plus complète de cette large école de religion et de philosophie, comme Calvin le fut surtout des principes sacramentaires. On a jeté mille calomnies sur les doctrines de Michel Servet. Dans une société façonnée à certaines habitudes, lorsqu'un homme arrive qui va droit à une grande théorie, laquelle bouleverse les idées reçues, il se fait contre lui une exclamation de rage ou de mépris; la génération qui ne le comprend pas le flétrit ou le tue. Le système de Michel Servet, qui se résume dans le déisme pur, est celui vers lequel marche depuis l'école protestante. Il n'y a que deux principes en face de cet univers de merveille, la foi ou la raison; et quand on a secoué par l'examen le vieil homme du catholicisme, comment s'arrêter à d'autres formules de croyance, et peut-on ne pas courir droit au déisme qui seul repose le doute?

C'est pourtant l'expression de cette doctrine que l'école calviniste livra au bûcher ; ce furent ses sectateurs qu'elle attaqua et proscrivit sous le nom de *libertins*.

Michel Servet était né à Villanova, en Aragon. C'est chose curieuse à dire que ce fut en Espagne et en Italie, pays de catholicisme, que naquirent les hommes les plus impétueux contre la foi; l'imagination allait loin dans ces contrées de feu, et la compression lui donnait un nouvel essor. Michel Servet étudia dans l'Université de Toulouse, puis à Paris, et vint en Allemagne disputer avec Mélanchton, Bucer et OEcolampade; il resta obscur, inconnu, jusqu'à son premier pamphlet *des Erreurs de la Trinité* *. Sa théorie rationnelle, empruntée aux solennelles hérésies d'Arius, de Phocius, de Paul de Samosate, substituait au système catholique l'unité de Dieu.

« Ceux-là sont athées qui n'ont point d'autre Dieu qu'un assemblage de divinités, qu'un Dieu par connotation ou par accident, et non pas un Dieu grand, souverain, absolu; qui font consister l'essence divine dans trois personnes réellement distinctes, et subsistantes dans cette essence. Il est bien vrai qu'on peut reconnaître une distinction

* *De Trinitatis erroribus, libr. septem.* Haguenau, ann. 1531. in-8°, quatre-vingt-dix-neuf feuillets en italique (rare).

personnelle dans la Trinité, mais il faut convenir que cette distinction n'est qu'extérieure; le verbe n'a été dès le commencement qu'une raison idéale qui représentait l'homme futur, et dans ce verbe, ou raison idéale, il y a Jésus-Christ, son image, sa personne, son visage et sa force humaine. Il n'y a point de différence réelle entre le verbe et le Saint-Esprit; il n'y a jamais eu en Dieu de véritable et réelle génération et spiration. L'âme est de Dieu qui y a mis une spiration créée avec sa divinité, et par une même spiration, l'âme est substantiellement unie avec Dieu dans une même lumière par le moyen du Saint-Esprit; le baptême des enfans est inutile, car il est d'invention humaine; c'est pourquoi on ne commet point de fautes avant l'âge de vingt ans; l'âme se rend mortelle par le péché. »

Ces théories étaient en pleine opposition avec la réforme telle que Luther et Calvin l'avaient posée; elles excitèrent leur plus vive fureur. Ce ne fut pas seulement une controverse loyale, comme le calvinisme le demandait au catholicisme, mais de la persécution. Servet continua à développer son système; et dans les loisirs que lui donnaient les études de la médecine, il composa plusieurs autres traités, et spécialement ses *Dialogues sur la Trinité* et son pamphlet *de la Justice du règne du Christ* *. Le grand ouvrage où

* *Dialogor. de Trinitate lib. duo.* — *De Justitiâ regni*

il exposa ses hardiesses avec le plus de développement est le livre *De la restitution du Christianisme*, qui servit plus tard de base aux tristes poursuites de Calvin *.

La thèse de Mélanchton avait ainsi manqué le but de conciliation que se proposaient ses auteurs; des conférences s'étaient encore engagées entre les sectes dissidentes; toutes avaient rédigé leur profession de foi particulière, et aucune ne voulait faire de concessions décisives, parce que toutes avaient de nombreux sectateurs, des territoires fixes et une classe d'hommes à laquelle spécialement elles s'adressaient : les zwingliens, les sacramentaires et les calvinistes, qui se rapprochaient

Christi, capitula quatuor. C'est un pamphlet de quarante-huit feuillets sans pagination. Il en existe un exemplaire à la bibliothèque du Roi. Haguenau, 1532, in-8°.

* *Christianismi restitutio. Totius Ecclesiæ apostolicæ ad sua limina vocatio, in integrum restitutâ cognitione Dei, fidei Christi, justificationis nostræ, regenerationis baptismi et cœnæ Domini manducationis. Restituto denique nobis regno cœlesti, Babylonis impiæ captivitate solutâ et anti-Christo cum suis penitùs destructo.* Vienne (Dauphiné), Balthasard Arnolet, 1553, de sept cent trente-quatre pages in-8°. Il n'en reste plus que deux exemplaires originaux; l'un est à Paris, bibliothèque du Roi, l'autre à la bibliothèque impériale de Vienne. Tous deux portent à la dernière page les initiales de l'auteur M. S. V. (Michel Servet Villanovanus).

si intimement, avaient pour domaines la France et la Suisse, et plusieurs villes libres d'Allemagne; les anabaptistes, les peuples grossiers de la basse Germanie, les paysans des Pays-Bas; le luthéranisme, toute la partie éclairée de la population, les princes dont il appuyait l'indépendance et le pouvoir. Ces élémens étaient trop disparates pour qu'un rapprochement sincère pût avoir lieu; et Mélanchton l'avait vainement tenté.

CHAPITRE XII.

MOUVEMENT PHILOSOPHIQUE DE LA RÉFORME.

Influence de la réforme *sur* la philosophie. — Cornelius Agrippa. — *Sur* les idées politiques. — *Utopie* de Thomas Moore. — *Sur* les systèmes religieux. — École catholique. — École protestante. — École mixte.

1519 — 1540.

En dehors des controverses d'écoles, de ces théories disputeuses, il se produisait un grand fait dans la marche de l'esprit humain. Il est quelque chose dont les générations ne se doutent pas, livrées qu'elles sont à leurs petites passions con-

temporaines, c'est que les idées s'avancent et que les destinées d'une civilisation progressive s'accomplissent dans ce vaste univers de rénovation. Ainsi, tandis que la prédication de Luther se morcelait en subtilités, l'impulsion qu'elle avait donnée retentissait dans toutes les sciences et déterminait leur puissant essor. Toute lutte entre deux croyances, ou entre deux opinions fortement éprouvées, froisse les âmes à ce point qu'elle retrempe les caractères, donne au cœur et à la tête de l'homme je ne sais quelle grandeur de génie et de création. Le seizième siècle est marqué par la main de Dieu de ce sceau immense; je n'embrasse jusqu'à présent que sa première moitié *.

Trois branches de la science éprouvèrent spécialement l'effet de cette laborieuse impulsion : la philosophie, la politique et la théologie. J'ai déjà développé le caractère de la philosophie au moyen âge **, cette lutte de l'esprit catholique se transformant en aphorismes d'Aristote contre les tentatives d'examen et la création des méthodes rationnelles. Les grandes lices ouvertes par la réformation eurent encore pour résultat de pré-

* Je parlerai plus tard de Montaigne, Bacon et Bodin, qui tiennent à la seconde période de ce mouvement des esprits.

** Histoire de Philippe-Auguste, t. IV. — Histoire constitutionnelle, t. I et III.

parer les temps où la société secoua cette religion nouvelle des astres, des esprits, de la magie et des sortiléges, vaste démonologie qui se substituait au vieil empire des saints et des légendes. Quiconque veut se pénétrer de la profondeur des études de cette époque, doit lire les livres de maître Cornélius Agrippa; l'un sur l'abus de la philosophie occulte *, dont il déploya le curieux tableau depuis les constellations, les caractères sacrés, les amulettes, jusqu'aux philtres, à la géométrie et à la musique démoniaque **; l'autre sur *la vanité des sciences humaines :* pénible aveu d'un philosophe qui déploie la triste impuissance de l'homme dans les divers états de son existence de misère! Tous les arts, toutes les sciences, toutes les professions de la vie n'aboutissent qu'à un résultat malheureux ou inutile, depuis le philosophe jusqu'au magistrat, depuis l'état de moine qui reste dans sa cellule jusqu'à l'*ars meretricia*. Agrippa recherche dans les exemples de l'antiquité et de l'Écriture Sainte les preuves de sa désolante analyse *!

* Je me suis procuré l'édition contemporaine des œuvres si curieuses d'Agrippa. *Cornell. Agripp. oper.* (*Lugdun. Batav.* sans date.)

** *De occultâ philosophiâ.*

*** *De vanitate scientiarum.* Rousseau a prodigieusement puisé dans cette œuvre pour son discours contre les sciences humaines.

Le luthéranisme avait mis un soin particulier à se tenir en parfaite harmonie avec le pouvoir des princes et des magistrats civils; aucun de ses actes n'avait touché à ce pouvoir; il l'avait même défendu contre ces soulèvemens des multitudes qui partout avaient accompagné la prédication de la réforme; toutefois ce grand ébranlement des esprits jetait dans la société une masse désordonnée de systèmes qui menaçaient dans l'avenir d'un changement radical les constitutions vieillies de toutes les souverainetés de l'Europe.

Deux principes avaient été posés, féconds en résultats, l'empire de la raison humaine et la substitution de l'esprit d'examen aux croyances; or, en faisant passer dans le creuset de ces opinions nouvelles l'état politique des pouvoirs institués, il devait en résulter une incertitude dans la conviction des peuples; l'obéissance désormais allait se raisonner; on discuterait l'autorité avant de se soumettre à sa loi; on pourrait se former des principes plus sérieux sur la dignité de l'homme, sur la souveraineté publique.

L'école réformatrice employa surtout comme élément de succès les pamphlets : ce fut alors que pour la première fois on vit en circulation ces petites feuilles volantes qui, pénétrant dans tous les rangs de la société, se jouaient avec les idées vieillies pour en démolir le prestige*. Luther sur-

* Le recueil connu sous le titre de *Mémoires du prince*

tout fut essentiellement pamphlétaire ; il posséda cette force de l'injure, cette énergie de paroles que le peuple saisit et comprend ; son esprit infatigable poursuivit les idées qui n'étaient pas les siennes et les hommes qui n'adhéraient pas à son système ; l'école protestante fut par-dessus tout disputeuse ; elle discuta, parce qu'elle n'admettait rien d'incontestable et de fondamental ; la raison individuelle est, de son essence, indomptable ; elle marche, elle creuse, elle renverse les barrières. Elle ne trouve d'autre résistance qu'une raison qui lui est supérieure et la soumet : la vérité nue et grande.

Il y eut au milieu du seizième siècle un remaniement général de l'esprit politique ; on se dirigea vers les dissertations du pouvoir et de la liberté ; on fit des livres sur les anciens gouvernemens, sur leur balancement et leur pondération ; on discuta sur la nature des diverses souverainetés, sur la préférence qu'on devait acorder plutôt à l'une qu'à l'autre. L'école protestante produisit des résultats remarquables et des livres plus remarquables encore ; je ne parle pas seulement de cet immense mouvement de rénovation que la réforme seconda, de ces puissans travaux de Scaliger, d'OEcolampade, de Mélanchton, de Luther lui-même ; j'entends ici la direction politique que

de Condé, réunit le plus grand nombre de ces pamphlets ; j'en possède également une collection séparée.

ces recherches reçurent. Il en reste encore de beaux monumens : plus tard, j'analyserai la république de Bodin ; elle me paraît l'expression la plus complète de ce vaste progrès de l'esprit qui marche en avant. Avec sa méthode si rationnelle et si nette, Bodin dissertait sur les avantages et les inconvéniens du système monarchique, et l'éloge à peine dissimulé de la république indique des opinions libres et des sentimens inconnus aux époques antérieures. Un essai de cette école politique se retrouve dans l'*Utopie* de Thomas Moore, résumé d'un système de gouvernement rêvé par le grand-chancelier de Henri VIII. Thomas Moore, à l'imitation de la république de Platon, suppose un peuple neuf dans une île qu'il désigne sous le nom d'*Utopia** où s'élèvent plusieurs cités ; il règle dans des articles succints et précis les formes du gouvernement civil et les usages des colons ; c'est le système électif et républicain qu'il préfère : « On élira chaque année trente familles de magistrats** ; et c'est dans leur sein que sera choisi le prince, parmi quatre candidats que le peuple désignera. Le prince, élu à vie, perdra

* J'ai consulté la vieille édition sous ce titre : *Sermonis quem Raphaël Hythlodœus, vir eximius de optimo reipublicœ statu habuit, libri duo per illustrem virum Thom. Morum, inclytœ Britanniarum urbis Londini et civem et vice comitem* (*Basil. apud Episcop.* 1563).

** *Cap. de magistratibus*, liv. II.

sa dignité s'il vise à la tyrannie; tous les autres magistrats seront annuels et les lois en petit nombre : les attributs du prince ne seront ni le sceptre ni la couronne, mais bien une gerbe de blé qu'il portera dans ses bras : les repas se feront en public; tandis que la musique, les théâtres seront tous appliqués à entretenir l'amour de la république*. »

Pourtant le républicanisme ne fut pas le caractère de l'école luthérienne; elle avait posé un principe de liberté; mais elle avait conservé encore trop d'idées de l'organisation catholique pour aller droit à cette large égalité sociale. Le caractère de la réforme de Luther devait être dans l'avenir une séparation complète des deux autorités civile et religieuse. La tendance républicaine fut plutôt le type de l'école calviniste, où l'égalité plus profonde était proclamée. Les réformateurs, à leur tour, posèrent comme le cachet essentiel du catholicisme la souveraineté pontificale.

En résultat, la réforme, quel que fût son caractère, tendant à frapper le principe d'autorité, amenait dans la société une fermentation défavorable aux gouvernemens absolus. Le calvinisme dans sa pureté rigide, le dogme de Muncer al-

* Ai-je besoin de rappeler encore combien Rousseau a pris dans Thomas Moore pour ses ouvrages politiques?

laient droit, le premier à un gouvernement d'élection, le second à un désordre populaire; mais le luthéranisme s'assouplissait à toutes les formes sociales; il n'en incommodait aucune, parce qu'il conservait et protégeait la hiérarchie des magistrats.

L'esprit impatient de Luther ne subit pas toujours la loi qu'il s'était faite de respecter l'autorité politique. Quand il trouva une résistance, il la frappa comme il avait fait pour toutes les autres, et la preuve en est dans le pamphlet qu'il publia en allemand lors de la ligue de Smalkalde, et qui repose sur le principe absolu qu'on peut, lorsqu'il s'agit de la vérité de l'Évangile, prendre les armes contre son souverain dans le droit civil *. Un autre pamphlet, sous le titre d'*Avertissement aux Allemands*, est une véritable déclamation contre le pouvoir de l'empereur et des princes catholiques, qu'il attaque par la raison et par l'injure **.

Ces tergiversations elles-mêmes, le passage d'une doctrine à une autre, n'étaient pas propres à fixer dans la tête des peuples les principes d'obéissance aux souverainetés établies. On peut considérer la réforme comme le fait le plus influent sur la liberté politique; l'école grandit en

* SLEIDAN, *in Comm.* liv. VIII, pag. 241.

** COCHLÆUS, *in act. et script. Lutheri*, pag. 217, 226.

s'avançant; un esprit frondeur et insubordonné fut son caractère. Sa polémique fut sérieuse et méthodique. L'école luthérienne produisit la philosophie historique, l'analyse raisonnée, les investigations scientifiques; l'école de Calvin, le goût disputeur et rigide, ce style genévois, grave et peu attrayant, qui s'unit plus tard au scepticisme des sociniens. Enfin la dernière école, celle des anabaptistes, a son histoire particulièrement écrite dans l'enthousiasme sombre et puritain de cette secte qui parut puissante et un moment gouverna l'Angleterre.

Cependant rien de tout cela ne fut inutile aux progrès des idées, à l'avancement de l'esprit. Quand on jette les yeux sur les travaux de rénovation, sur le mouvement scientifique que la réforme imprima au seizième siècle, on ne sait pas ce qu'on doit plus admirer ou de la patiente érudition qui produisit tant d'œuvres fondamentales, ou de l'esprit philosophique qui renversa avec une puissance si énergique. Il faut parcourir les catalogues des auteurs qui, pendant les trente premières années de la réforme, prirent plus ou moins de part à cette grande lutte, pour se faire une juste idée des efforts d'intelligence qui marquèrent la première moitié du seizième siècle. Dans toutes les écoles, catholiques ou protestantes, apparaissent des prodiges de science, des hommes extraordinaires qui commencèrent alors,

pour ou contre le principe religieux, la lutte que d'autres hommes, trois siècles plus tard, engagèrent pour le principe politique; c'est le même spectacle transporté sur un autre théâtre.

Dans l'école catholique apparaît d'abord Jean de Eck, l'adversaire le plus constant de Luther, celui qui le combattit avec une verve intarissable et une éloquence active; il réfuta la confession d'Augsbourg, poursuivit les zwingliens, les sacramentaires, tout ce qui menaçait l'unité catholique; esprit absolu, il s'opposa comme Luther à tout accommodement. Il reste de lui plus de vingt traités, réfutations austères des nouvelles doctrines *. Guillaume Budé passa d'une carrière de plaisir et de dissipation aux graves devoirs de la science, et publia son grand traité *De Asse*. Tout entier au mouvement universitaire, il repoussa les insinuations de la réforme et combattit Érasme pour ses concessions au parti protestant; Cochleff, tout à la fois historien impartial et adversaire de Luther; Sadolet, évêque tolérant, que ses travaux scientifiques avaient recommandé aux protestans eux-mêmes; il expliqua les psaumes, exhorta les princes et les peuples d'Allemagne à rentrer dans l'unité catholique; il publia un traité pour l'éducation des enfans, un autre à la

* DUPIN, *Écrivains ecclésiast. du seizième siècle*, tom. XIV, pag. 295, in-4°.

louange de la philosophie. Quand les Turcs envahissaient la Hongrie, Sadolet composa une de ces invectives qui alors étaient destinées à soulever les nations. Érasme le comparait à Démosthène cherchant à réveiller Athènes disputeuse lorsque Philippe menaçait la cité *. Noël Béda, principal du collége de Montaigu, esprit emporté avec tous les défauts d'Eck, sans une aussi grande étendue d'esprit, mais travailleur infatigable **; Eustache de Zichen, controversiste de Louvain, qui combattit Luther à la tête des théologiens de son Université; Jérôme Hangest, et le fier Jacques Hochstraten, rude écrivain, profondément érudit ***.

Le catalogue de l'école réformée fut plus riche encore, parce que la science s'y jeta en quelque sorte tout entière. J'ai trop parlé des principaux réformateurs : Luther, Calvin, Zwingle, Mélanchton et Érasme, pour qu'il soit nécessaire de retracer leur vie scientifique; mais en dehors d'eux était une brillante galerie d'érudits et de savans. En tête OEcolampade, premier ministre de l'église de Bâle; jeune encore, il s'était voué à la vie solitaire et à l'étude; il brisa ses liens monastiques afin de conquérir sa liberté d'esprit et de corps. Érasme disait de lui : « Il parle avec tant d'onc-

* Robert, Bellarm. *de scriptor. ecclesiast.*

** Dupin, tom. xiv, pag. 157.

*** Lemire, *de script. secul. XVI.*

tion et d'éloquence qu'il y en aurait assez pour séduire l'univers, si Dieu n'a pitié de ses élus *. » Jacques Lefèvre d'Étaple porta le premier dans l'Université de Paris le goût de l'éloquence grecque et romaine ; il en chassa la barbarie pour me servir de l'expression contemporaine. Le célèbre Ramus, adversaire d'Aristote et de ses principes, démolissant ainsi les doctrines d'autorité par la seule raison et la puissance philosophique **. Jules-César Scaliger, de cette grande famille d'érudition qui remua toute la science, passant sa vie à restaurer la langue latine étrangement défigurée, comme son fils Joseph Scaliger reconstruisit les temps dans son immense travail *De Emendatione Temporum* ***. Agrippa, dont j'ai déjà parlé, caractère singulier, existence agitée sous la tente du soldat, dans la cabale et la magie ; Jean Sturmius ; Robert Estienne, noble nom qui se mêle comme celui des Alde aux progrès de l'imprimerie et à la formation correcte des langues grecque et latine ; enfin, pour abréger ce tableau, Théodore de Bèze, historien élégant, dévoué à l'école calviniste avec le zèle d'un néophite et la douceur d'un chrétien de l'Église primitive.

Ainsi cette large lutte, comme tous les heurte-

* ÉRASME, liv, VII, *epist.* 42 et 43.

** *Institutiones dialecticæ et Aristotelicæ animadversiones. Hist. universitat. Parisiensis*, tom. VI, pag. 387.

*** JUSTE LIPS. *Epist.* 26.

mens de l'intelligence, produisit des talens et des supériorités remarquables; et en ne la considérant même que sous cet unique rapport, la civilisation grandit. Le seizième siècle est un prodige d'érudition et de travail; il nous apparaît encore aujourd'hui avec des proportions gigantesques en face de la rénovation politique du dix-neuvième.

Toutefois, il est un aspect moins heureux et moins brillant sous lequel on peut envisager cette caction sientifique de la réforme; elle tua la poétique littérature du moyen âge, ces nobles traditions de chevalerie, ces beaux romans de dames, de tournois, ces saintes légendes, pieux souvenirs de la patrie; avec l'esprit religieux du catholicisme, elle répudia ces arts qui embellissaient les cités, toutes ces Jérusalem célestes que les grandes confréries avaient jetées çà et là au milieu des vieilles villes, et qui nous restent encore avec leurs flèches élancées, comme l'escarboucle brillante dans les châsses bénites; la réforme nous enveloppa de ces études toutes rationnelles, de ces méthodes d'une triste réalité qui nous ont laissé une littérature froide, toute grecque et toute romaine; elle comprima les arts en mutilant les images, en dépouillant le culte de toutes ces pompes de soie; elle brisa la nationalité de notre esprit; elle nous plongea dans une rénovation sérieuse et d'emprunt qui fit perdre à la France tout son passé d'imagination et de poésie.

CHAPITRE XIII.

RÉSISTANCE DU CATHOLICISME.

Esprit des corporations municipales et des métiers. — Monarchie catholique. — Organisation systématique contre la réforme. — Avances au parti philosophique. — Proposition du cardinalat à Érasme. — Institutions nouvelles dans l'Église. — Les Jésuites. — Les Capucins. — Accord du pape et de l'empereur.

1520—1540.

L'édifice religieux que la réforme attaquait était trop solidement établi, trop puissant sur les opinions et la croyance des peuples, pour crouler

tout à coup et sans résistances. Le catholicisme sortait tout armé du moyen âge, où son incontestable autorité avait présidé à la destinée des nations. Le pouvoir des papes et de l'Église universelle, ces cérémonies si imposantes, cet aspect merveilleux des cathédrales embellies, ces châsses, ces saints patrons, ces autels, ces sanctuaires, ces orgues, ces vitraux, ces cloches, ces sacremens qui prenaient l'homme à son berceau et le conduisaient jusqu'à la tombe; cette brillante hiérarchie de pontifes, ces vêtemens de lin, d'or, ces mitres, ces crosses épiscopales, tout cela parlait à l'imagination des multitudes. Le catholicisme s'était lié pendant plusieurs siècles à la constitution intime de la société. Tout était encore organisé pour correspondre à cette puissance dominatrice; au haut de l'échelle sociale, les rois recevaient par l'impression de leur sacre une autorité plus profonde, plus solennelle aux yeux de tous; dans les basses conditions vous trouviez les confréries pieuses, les corps de métiers, chacun rangé sous la bannière et le patronage de la Vierge et de ces nombreuses légendes de saints qui protégeaient leurs travaux *; la liberté de

* On a tout-à-fait négligé pour l'histoire les belles et grandes collections des métiers, que possèdent les archives de la préfecture de police. — Voyez les *livres* si curieux *des bannières* où toutes les pieuses émotions des confréries se trouvent déposées.

chaque ville municipale s'identifiait à une pensée catholique; ses chartes étaient sous l'aile d'un des noms vénérés par l'Église; les anniversaires des franchises locales, de la délivrance de la cité, se mêlaient à quelque cérémonie dans la chapelle voisine; l'esprit de pélerinage n'était point effacé dans le cœur des peuples; on allait saluer l'ermite, pieux protecteur de la contrée. Les chroniques de chacune de ces petites nationalités racontaient dans leur naïf langage les dangers auxquels l'intervention divine d'une patronne les avait fait échapper; ici c'était sainte Marthe qui avait délivré la contrée d'un monstre; là saint Christophe avait écrasé de ses énormes bras une race d'hommes malfaisans; saint Roch guérissait de la peste, saint Victor avait vaincu les barbares; que de consolations dans ces mille légendes! Tous les pécheurs étaient élevés au ciel par la pénitence, et la fille d'amour elle-même trouvait dans Madeleine la pécheresse une consolation et une espérance. Ces images étaient partout reproduites; les compagnies de gendarmes les avaient peintes sur leurs guidons de guerre, les confréries municipales sur les bannières de liberté; le catholicisme se mêlait aux habitudes locales, aux souvenirs et aux priviléges de la cité *. Et ces

* J'ai parcouru bien des chartes municipales; il est rare qu'elles ne soient pas placées sous la protection d'un saint

grandes et belles processions auxquelles assistaient cent mille personnes, nobles, bourgeois, peuple des halles, marchands et archers, ces multitudes qui venaient rendre hommage à la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie. « Et quand un des bouts d'icelles processions était à Notre-Dame, l'autre bout touchait déjà en l'église Saint-Denis*. »

La réforme arrivant pour bouleverser toute cette organisation politique et religieuse; voulant substituer à ces imaginations pieuses, à ce système qui parlait si profondément à l'âme, une théorie rationnelle et dissertatrice, devait trouver une vive résistance. Si les esprits éclairés avaient pu s'abandonner à une réforme qui allait à leur raison; si une jacquerie esclave avait écouté avec faveur les doctrines de liberté et d'égalité sociale

patronage. Pour s'en convaincre on peut jeter les yeux sur les tomes II, IX, X, XIV, XVIII des grandes ordonnances du Louvre, qui contiennent presque toutes les chartes municipales jusqu'à Louis XI.

* Je n'ai jamais trouvé des détails plus circonstanciés sur les processions et les fêtes patronales, que dans une petite brochure de 150 pages sous ce titre : *La procession de Soissons, dévote et mémorable, faite en la louange de Dieu*, par le révérend père monseigneur Jehan Ollivier, abbé de Saint-Médard, le dernier juillet 1530, et rédigées par écrit par Me Jacques Petit, procureur du roi, lequel a été maistre de cérémonie; Paris, Tores de Bourges, 1580, in-8°. (Il y avait trois cent mille personnes.)

prêchées par les anabaptistes, une autre partie de la population était restée fermement dévouée aux idées catholiques. Et quand elle voyait ces sectaires nouveaux renverser les autels qu'elle entourait de ses vœux, frapper les images qu'elle accablait d'*ex voto*, une indignation profonde se manifestait en elle; elle demandait si ces barbares venaient là, comme les musulmans, pour détruire les objets de son culte saint, menacer ses priviléges et mutiler les vénérables reliques de sa foi.

Cette force du catholicisme, les souverains pontifes secondés par un immense clergé la mirent en action contre le mouvement rationnel qui tendait à détruire leur autorité. Peut-être, à l'origine du protestantisme, les papes usèrent-ils de trop de rigueur et s'opposèrent-ils trop impitoyablement à toute idée de transaction; mais une fois la guerre déclarée, rien ne fut plus fort et plus habile que le mouvement d'attaque et de résistance de la cour romaine; elle fut sur le point de ressaisir l'autorité universelle par la violence. Les moyens que les souverains pontifes opposèrent au mouvement de la réforme furent de plusieurs natures, et tous parfaitement en harmonie avec les émotions populaires et les idées du pouvoir au seizième siècle.

Le pape Paul III, avec une haute habileté, voyant le parti philosophique d'Érasme repoussé

par Luther, avait cherché à l'attirer à l'Église. Dès qu'Érasme eut publiquement attaqué les doctrines des réformateurs, le pontife s'empressa de lui écrire pour le rattacher tout-à-fait aux intérêts du catholicisme; il lui adressa une lettre pleine de douces paroles et d'engageantes promesses. Les services qu'il avait rendus à l'Église paraissaient à Paul III dignes de toutes les récompenses; il proposait donc au chef de l'école philosophique la pourpre de Rome et le riche doyenné de Deventer *. Par-là le pape eût brisé pour toujours l'alliance du parti modéré et de Luther. Érasme s'excusa sur son âge, sur ses infirmités; et quoique Sadolet et quelques uns de ses amis scientifiques l'engageassent à ce rapprochement, il le repoussa **, parce que sans doute il l'aurait trop ouvertement placé dans les intérêts de l'Église romaine; il l'aurait surtout compromis avec le tiers-parti d'Université et de philosophie. Érasme préféra garder cette position intermédiaire qui faisait sa considération et sa force. Il avait refusé de s'engager avec Luther; il refusa également de s'attacher au pape.

La résistance la plus grande contre les progrès de l'hérésie fut alors l'inquisition. Il ne s'agit pas

* Rhenanus, *Epistol. præfix. in operibus Erasm. et.* Erasm. liv. xxvii, *epist.* 25 et 28.

** *Epistol. præfix. operib. Erasmi.*

d'examiner la nature du pouvoir, les formes de procéder et les exécutions mystérieuses de ce tribunal ecclésiastique : on sépare trop souvent les institutions de l'époque où elles ont été établies. Il n'y a rien dans le monde de cruellement absurde. Tout se met en rapport avec le principe du gouvernement et les lois de la société : or lorsque ce principe était catholique, toute hérésie devenait une véritable sédition, tout schisme une révolte. Partant de ces données, un tribunal de clercs appelés à surveiller la foi était une institution toute naturelle. Aux époques de grandes émotions politiques ou religieuses, on a besoin de ces juges spéciaux qui frappent plutôt qu'ils n'examinent. L'inquisition s'opposait comme une barrière invincible à l'hérésie; partout où elle fut complétement admise, là où elle n'amena pas une explosion comme dans les Pays-Bas, le protestantisme fit peu de progrès et s'éteignit même. Sa surveillance inquiète allait recherchant partout les opinions dans les livres et dans les consciences. Lorsqu'une hérésie se montrait dans un pays, l'inquisition la poursuivait avec une infatigable activité; sa police pénétrait partout; elle ne laissait pas à une mauvaise semence le temps de porter son fruit. Aucune considération humaine ne l'arrêtait, ni le rang, ni la fortune, ni le savoir de celui qu'elle atteignait de sa puissance. Autorité indépendante, elle instruisait et

condamnait, le tout dans l'intérêt du catholicisme et du pouvoir pontifical, dont elle protégeait la hiérarchie. On craignait ses peines terribles, ses sombres procédures, et, quel que fût dans une âme le désir d'une foi nouvelle, il s'éteignait, en naissant, en face du fatal inquisiteur qui surveillait l'épanchement de l'amitié et les confidences religieuses.

A cette première force catholique il faut joindre la double institution des jésuites et des capucins fondés à cette époque *. Lorsque dans une partie de l'Europe un soulèvement grondait contre l'autorité importune de la cour de Rome, un ordre s'élevait, les jésuites, qui déclarait hautement qu'il n'y avait d'autre pouvoir suprême que celui du pape, que le premier devoir était de lui rester fidèle, de se lier à ses commandemens. Milice obéissante, les jésuites n'appartenaient à aucun état territorial; ils n'en saluaient pas la souveraineté politique; tout leur dévouement était réservé à Rome, à la tiare d'or, à la puissante clef de saint Pierre. Le monde se levait pour la science; et l'ordre des jésuites, se consacrant aux hautes études, prenait en main l'é-

* Orlandin. *Hist. Societat. Jes.* lib. I, p. 3 : comparez avec le père Bouhours, *Vie de saint Ignace*, liv. I, pag. 20, 22. Les capucins furent fondés par Mathieu Baschi. *Voyez* Antoine Caluse, *Ann. des Capucins*, ad ann. 1526.

ducation savante; institution polie, animée d'un seul esprit, d'une seule tête, elle se ployait aux nécessités, conservant néanmoins sa pensée fixe, sa destinée d'avenir; c'était en quelque sorte la portion diplomatique dans le vaste système de l'Église.

Et puis, au milieu de ces dissolutions de mœurs, de cette pompe des autels, de la dissipation des cloîtres, il se formait une association d'hommes, les capucins, dont le premier vœu était de se couvrir d'une bure grossière, de ceindre leurs reins fatigués par les macérations, d'une corde noueuse, sans pouvoir jamais orner leurs solitudes, recevoir aucune chose, si ce n'était une petite pièce de monnaie. Cette austère réformation ne pouvait sans doute opposer une résistance au protestantisme rationnel; mais l'aspect d'un moine mendiant au milieu de la catholicité devait, dans un siècle d'émotions religieuses, réchauffer la vénération des fidèles pour l'Église. Dans l'organisation de ce large système, tous les ordres religieux aboutissaient à Rome, où résidait leur chef ou général. Le pape avait sous sa main cette puissante milice qui se rattachait d'autant plus intimement à la tiare, que toutes deux étaient menacées en commun par le mouvement réformateur. L'univers catholique était divisé en départemens où résidait un provincial; les couvens étaient respectés des populations; presque

tous possédaient des reliques vénérées, un oratoire protecteur. Dans leur sein vivaient des hommes de science, d'éloquens prédicateurs à la parole hardie, dont la voix populaire retentissait aux églises, dans la campagne et les halles. Le pape députait auprès des monastères des hommes de confiance, entretenait avec eux des correspondances intimes; il était informé de toutes les intrigues de cour, de tous les secrets des localités; il pouvait donner l'impulsion et trouvait partout une commune obéissance.

Pour répondre à un vœu plus universellement exprimé encore, les pontifes songèrent, quoique avec répugnance, à la réunion d'un concile général. Ils y étaient forcés par un mouvement d'opinion auquel les pouvoirs résistent difficilement. Tout clerc lettré d'Université, de magistrature, appelait le concile œcuménique; déjà des assemblées de provinces avaient procédé à une indispensable réformation. Les actes du concile national de Sens avaient décidé que les prêtres seraient rappelés à la vertu et à la science; désormais les églises devaient s'abstenir de ces fêtes puériles *des fous* et *des innocens*, de toute musique molle, efféminée, lascive surtout; le son de l'orgue et du serpent devait seul accompagner l'hymne sublime du *Gloria Patri*, que les prêtres entendraient debout. Simplicité dans les vêtemens : la soie devait en être bannie, et les aubes ne fléchi-

raient plus sous le poids des broderies d'or ou d'argent *.

L'opinion de l'école luthérienne était divisée sur la question de l'autorité des conciles. Mélanchton et quelques amis les plus intimes de Luther pensaient que la réunion d'une grande assemblée ecclésiastique était nécessaire dans l'état des troubles religieux que la réforme avait fait naître. Luther, au contraire, niait la puissance des conciles convoqués par le pape, et s'en tenait aux quatre assemblées de l'Église primitive qui avaient été reconnues dans la confession d'Augsbourg.

Dans cet état, la convocation régulière d'un concile général ne devait-elle pas jeter la division au sein de la réforme et favoriser le catholicisme? L'empereur Charles-Quint pressait le pape d'en assigner l'époque **; car, tête de ménagement et d'avenir, il y apercevait un coup puissant porté à la réforme. Si elle refusait de se soumettre à cette assemblée, elle se déclarait par-là en dehors de l'Église, mot magique encore sur les consciences et sur les imaginations : les protestans pouvaient sans

* *Collect. concil. reg.* tom. XXXIV, pag. 622, 624. Le concile défend aussi les habits déchirés : *Non pannosi sint Clerici, aut in vestibus laceri. Neque enim affectatæ sordes, aut exquisitæ deliciæ laudem habent.*

** *Voyez* le livre curieux *Acta inter Clement. ac Cæsar. de concilio.* (*in lib. archiv. Vatic. Instruct. ad concil. Trident.*)

doute soutenir que la question de l'autorité des conciles devait naturellement dépendre de la main qui les convoquait et des hommes qu'on y appellerait à siéger; mais pour le peuple, l'Église assemblée répondait à une vive sympathie d'opinions; c'était un point d'arrêt.

Un acte d'habileté des pontifes fut de se rapprocher de l'empereur et de reconnaître son autorité souveraine. Ce qui avait surtout favorisé le protestantisme, c'étaient les querelles politiques dans lesquelles les papes s'étaient mêlés; elles avaient fait souvent une question religieuse de ce qui n'était qu'un point de rivalité. Le pape venait de sacrer Charles-Quint à Bologne *; et, dans un entretien intime, il lui avait peint les maux qui résultaient de la réforme. Dans ses distractions de la guerre, Charles-Quint n'avait songé que par intervalle à l'Allemagne; l'archiduc Ferdinand n'avait pas une autorité suffisante pour réprimer ce mouvement des esprits qui se liait désormais à la constitution politique de la Germanie. L'empereur avait compris que la séparation de l'Allemagne en deux croyances opposées ne permettrait jamais l'u-

* Sleidan, *in Comment.* liv. vi, pag. 202. — Guichardin, liv. xx. Voyez aussi l'écrit de Mélanchton, mss. n°s 355, 356, Biblioth. du Roi, collect. Dupuy, sous ce titre : *De congressu Bononiensi Carol. V. imperat. et Clement. pontif., narratio script. à Melanchton.* Je le crois de la main du célèbre professeur.

nité de pouvoir, cette uniformité politique qui seules devaient élever son empire universel. En se rapprochant de Charles-Quint, le pape prenait la seule voie de répression contre l'hérésie; seulement c'était un peu tard. Les faits avaient marché, et avec eux les intérêts nouveaux; le corps germanique tendait à se constituer sur de nouvelles bases. Vingt ans plus tôt, le protestantisme aurait pu être comprimé par l'union intime du pape et de l'empereur; maintenant il était en dehors de toute volonté humaine. C'était un résultat accompli pour l'Allemagne, et partout où il s'était produit et constitué comme une doctrine et une révolution territoriale.

CHAPITRE XIV.

TENTATIVES DE CONCILIATION ET DE RÉPRESSION DE LA RÉFORME EN ALLEMAGNE.

Charles-Quint à la diète d'Augsbourg. — Opposition des protestans aux cérémonies religieuses. — Triomphe du parti modéré. — Conférences entre les catholiques et les réformés. — Mélanchton et Jean de Eck. — On ne peut s'entendre. — Décret violent contre les réformés.

1530.

C'était dans les conférences de Bologne, après son sacre, que Charles-Quint avait arrêté avec le pape une répression modérée, mais ferme et in-

variable, de l'esprit envahissant de la réforme; l'empereur avait démontré au pontife, par l'organe de son chancelier Gattinara, la nécessité de convoquer avant tout un concile, et par-là de se mettre à la tête du tiers-parti philosophique, pour lutter avec plus d'avantage contre le mouvement luthérien. Cette concession n'avait point été faite encore, le pape Clément, vieillard vénérable mais absolu, avait répondu d'une voix altérée : « Je ne refuse point le concile dans le dessein de conserver de vaines richesses, un pouvoir temporel dont je suis fatigué; reprenez toutes ces tristes pompes d'un monde qui s'en va. Mais ce que je ne puis souffrir, c'est que ce qui a été une fois jugé le soit encore; il n'est pas permis de mettre en dispute les anciens décrets. » L'empereur avait inutilement lutté contre cette obstination des cheveux blancs : il résolut dès-lors de comprimer par lui-même le schisme qui menaçait l'antique constitution germanique *.

Dans ce dessein, Charles partit de Bologne pour se rendre à Augsbourg où Ferdinand avait, en son nom, convoqué une diète. A peine les électeurs s'étaient-ils réunis pour rendre hommage à la dignité de l'empire et à la majesté du souverain,

* *Voyez* le grand ouvrage de Cœlestin, espèce de recueil sténographique de tout ce qui fut dit dans les conférences de cette époque, 3 vol. in-fol.

que Charles leur déclara que la diète devant être précédée d'une messe du Saint-Esprit et d'une procession du Saint-Sacrement, il faisait un devoir à chacun de ses membres, selon les vieilles coutumes, d'y assister en personne. Dès cette première proposition, l'empereur put connaître les immenses progrès qu'avait faits la réformation. Le duc George de Brandebourg, portant la parole pour tous les princes protestans, déclara qu'il ne pouvait obéir à cette demande, car l'Eucharistie n'étant offerte que sous une seule espèce, il était impossible aux réformateurs d'y honorer le corps et le sang de Jésus-Christ *. On fit les mêmes difficultés, mais moins vives, pour la messe du Saint-Esprit. La version catholique a soin de noter que tous les électeurs y assistèrent en personne ** : les protestans affirment que Jean, duc de Saxe, fut le seul qui se montra dans ces pompes romaines; il y vint non point comme adhésion religieuse, mais en sa qualité de maréchal de l'Empire et portant les insignes de sa dignité ***.

Cependant Charles-Quint visait toujours à cette unité de pouvoir, à cette force d'autorité violemment brisée par la réforme, et un simple édit

* Sleidan, liv. viii, pag. 209. — Cochlæus, ad ann. 1530.

** Goldast. *Const. imper.* tom. i.—Pallavicin. *Hist. concil. Trident.* lib. iii, chap. iii.

*** Sleidan, lib. vii, pag. 209.

impérial supprima la prédication luthérienne à Augsbourg, malgré la vive opposition des réformateurs *. La démarche était hardie; elle retentit jusque dans la diète qui s'ouvrit le 20 juin 1530. Luther avait prévu que là se porteraient les coups décisifs, et qu'il fallait redoubler de zèle et de puissance intellectuelle. L'âge, au lieu d'affaiblir l'ardeur de son esprit infatigable, l'avait doublée peut-être. Il était plus que jamais devenu l'ennemi des concessions à aucun parti; il avait murmuré de toutes celles qu'avait faites Mélanchton dans la confession des églises luthériennes. A peine la diète était-elle réunie, que Luther commença sa polémique habituelle de pamphlets **. De la forteresse de Cobourg *** où il s'était retiré, à l'abri des persécutions, il déclara

* L'opinion de Luther n'avait point été d'abord violente sur ce point; il ne voulait pas de résistance à Augsbourg, qui appartenait à l'empereur. *Respondeo Cæsarem esse Dominum nostrum, urbem Augustam et omnia sibi subjecta esse.... si hâc deprecatione subjectissimâ nihil obtineri possit, vim injustam nos ferre patienter oportet.— Epist*, 15 mai 1530. Il changea depuis.

** Sleidan, lib. vii, pag. 230.

*** Il a fait lui-même la description de sa solitude : *Dicuntur ultra triginta homines hic panem comedere, inter quos sunt duodecim nocturni vigiles et duo speculatores. Tormentarii in diversis turribus. — Epist.* 9 mai 1530.

aux princes qu'ils se livraient eux-mêmes à la discrétion de l'empereur, et qu'il valait mieux défendre la vérité par les armes *.

Ces conseils de violence ne furent point suivis. On eut recours d'abord à une simple résistance, à un système tout passif conseillé par Mélanchton. A peine l'empereur avait-il occupé son trône d'or, que l'électeur de Saxe; George, marquis de Brandebourg; Ernest et François de Lunebourg; Philippe, landgrave de Hesse, et Wolfang, prince d'Anhalt, tous luthériens, se levèrent pour obtenir la permission de lire la confession de foi qu'ils avaient arrêtée pour leur Église. Cette publicité, donnée en pleine diète aux principes du luthéranisme, effraya l'empereur. Il demanda qu'on lui laissât la confession par écrit, et promit de la faire examiner par son conseil. Les protestans persistèrent dans la publicité; Charles-Quint, pour ne pas rendre la diète inutile, consentit à un terme moyen. Les princes luthériens purent lire leur profession religieuse, mais dans un simple comité de la diète où elle fut présentée par le savant Pontanus en deux formes et en deux langues, en allemand et en latin. Alors il s'éleva au sein de l'assemblée des murmures du côté des bancs catholiques; le légat manifesta une vive et

* C'est là qu'il publia son ouvrage : *Avertissement au Clergé assemblé à la diète d'Augsbourg*, ann. 1530.

profonde indignation de ce qu'on permettait une adhésion éclatante à des principes hérétiques Dans une lettre qu'il écrivit à Charles-Quint, il exigea la condamnation immédiate des formules exposées dans la confession. L'empereur répondit que les lois de l'empire ne permettaient pas de frapper les princes pour des doctrines qu'ils adoptaient comme leurs croyances *.

Jusqu'ici le parti modéré triomphait dans la diète : on voulait surtout arriver à une grande conciliation. Comme il avait été admis en principe que toutes les opinions pouvaient se faire entendre et recevoir une éclatante publicité, les différentes communions protestantes envoyèrent leur profession de foi, en ce qu'elle différait de la déclaration générale rédigée par Mélanchton. La confession des sacramentaires fut arrêtée par Capiton et Bucer; elle se séparait toujours sur un point principal de la profession luthérienne, la présence réelle; elle était moins large pour l'admission des doctrines catholiques sur les sacremens, car elle ne recevait que le baptême et l'Eucharistie. Il y eut aussi une confession de Zwingle, suivie bientôt d'autres protestations individuelles des villes libres et impériales **.

* Chrytrée, *Hist. Confess. d'Augsbourg*, tom. III, fol. I. Sleidan. liv. VII, pag. 212.

** *Confessio Zwinglii inter ejus oper.* Hospin. *ad ann.* 1530.

Le légat envoyé près la diète d'Augsbourg provoquait une condamnation immédiate des opinions produites par les protestans. Il rappelait à Charles-Quint l'édit de Worms qui avait frappé la doctrine réformatrice par la seule volonté impériale. Mais les temps n'étaient plus les mêmes : l'empereur semblait apercevoir que ce qu'il avait proscrit comme une controverse théologique s'était transformé en un fait politique des plus graves; il n'osait plus alors, sans précautions, sans antécédens, ce qu'il avait arrêté à une autre époque ; sa pensée était d'arriver à une fusion sous la puissante autorité de la diète, et de ramener ainsi une unité qui avait disparu avec le catholicisme.

La confession d'Augsbourg n'avait pas laissé de produire une certaine sensation et d'obtenir une grande popularité scientifique; Luther, c'est-à-dire la partie irritable du luthéranisme, étant mise hors de cause, Mélanchton prenait la haute main. Le désir et la possibilité d'une conciliation se faisaient sentir. On ne peut dire quelles avances Mélanchton multipliait auprès du pape pour la réunion sous une même croyance des sectes dissidentes. Il écrivait au légat : « Nous ne repoussons aucune condition de paix ; nous n'avons aucun dogme différent de l'Église romaine; nous sommes prêts à lui obéir, pourvu qu'elle use envers nous de cette clémence qu'elle a toujours montrée envers tous : nous révérons l'autorité, la police

universelle et ecclésiastique du pape : que le pape ne nous rejette pas *. » Mélanchton se bornait à demander quelques points en dispute : la communion sous deux espèces et le mariage des prêtres.

Charles-Quint réunit les docteurs catholiques. A leur tête étaient encore Cochleff, Jean de Eck et Faber, tous d'une science profonde, et qu'on a vus toujours engagés dans les diverses controverses de la réforme. Ils s'unirent pour méditer un complet examen de la confession luthérienne, examen qu'ils devaient avant tout soumettre à l'empereur. Préoccupé alors, comme il l'était, d'un système d'unité et de rapprochement, Charles-Quint trouva les termes de la réfutation trop empreints de cette fureur d'Université, de cet absolutisme de doctrines qui caractérisaient l'école catholique. Il demanda une thèse mieux raisonnée, sans injures et capable d'atteindre le but qu'on se proposait, un arrangement politique et religieux **.

* *Non detrectare ullam faciendæ pacis conditionem. Dogma nullum habemus diversum ab Ecclesiâ romanâ..... Parati sumus obedire Ecclesiæ romanæ, modò ut illa pro suâ clementiâ, quâ semper ergà omnes homines usa est..... Romani pontificis auctoritatem et universam politiam ecclesiasticam reverenter colemus, modò non abjiciat nos romanus pontifex.* — *Epistol.* Mélancht. 6 juillet 1530, tom. III, fol. 18.

** Cochlæus, *Tract. et op. Luther.* ad ann. 1530.

Le travail des docteurs catholiques fut dès-lors moins une réfutation qu'une véritable contre-proposition dans laquelle on admettait ou l'on rejetait les diverses maximes établies par la grande confession luthérienne. Les deux religions étaient mises en quelque sorte sur le pied d'égalité ; elles exposaient de part et d'autre les points par où elles se rapprochaient et par où elles s'éloignaient. La controverse s'engagea dans des termes modérés et libres, quoique les catholiques se servissent encore quelquefois des expressions vives et emportées des scolastiques. On ne voulait point une condamnation ; l'empereur l'aurait-il désirée, qu'il aurait trouvé résistance passive dans le corps des électeurs, dont la majorité, même catholique, voulait qu'on respectât les priviléges et leur liberté princière. Des conférences officielles furent ordonnées ; et parmi les sept personnes désignées par chaque parti on compta toujours deux grandes expressions des doctrines catholiques et réformées, Jean de Eck et Mélanchton *.

Pour rassurer les droits des princes protestans, la majorité catholique fit déclarer qu'il ne pouvait s'agir en aucune manière de blesser leurs priviléges politiques ; que la diète n'était déter-

* Cochlæus, pag. 217. Il assistait aux conférences. Comparez avec Sleidan, liv. vii, pag. 219.

minée que par un grand mobile de conciliation. La conférence fut agrandie en conséquence de deux princes séculiers, Frédéric, fils de l'électeur de Saxe, et George, marquis de Brandebourg, désignés par les protestans; l'évêque d'Augsbourg et le duc de Brunswick élus par les catholiques. Les cahiers de la conférence survivent; la plus grande intimité régnait parmi les commissaires, quelles que fussent d'ailleurs leurs croyances et leurs opinions; ils dînaient ensemble, et le soir ils discutaient convenablement autour d'une grande table sur laquelle reposaient les deux confessions catholique et de réformation *.

Dans ces diverses conférences on s'était entendu sur bien des points. Mélanchton, esprit facile, et qui eût été sans doute désavoué par son parti, avait concédé le libre arbitre, la justification, l'intercession des anges, la communion sous une espèce, facultative ainsi que les vigiles et les jeûnes. Les catholiques avaient également reconnu plusieurs articles de la confession d'Augsbourg; il y eut dissidence ouverte sur la messe et les vœux. Les catholiques ne voulurent pas considérer la messe autrement que comme un sacrifice réel et substantiel; ils refusèrent d'abandonner les vœux monastiques inhérens, selon eux, à la hiérarchie romaine: quelques demandes

* Coelestin. *loc. citat.*, tom. III, pag. 180.

avaient été faites pour le mariage des prêtres; il fut répondu que ceux qui étaient mariés pouvaient garder leur femme, mais que le mariage en principe devait être défendu aux clercs *. Vainement, pour abréger et mieux résumer ces questions, on avait réduit à un comité de trois les membres de la conférence; Mélanchton et Jean de Eck échangèrent encore de mutuelles concessions. Tout cela n'aboutit à aucun résultat; et il est à croire même, je le répète, que, si les commissaires se fussent accordés, la résistance des deux opinions extrêmes eût empêché un accord définitif et ratifié par le catholicisme et la réforme.

Était-il possible, en effet, que le pape approuvât, sans l'intervention active de son autorité, des accords arrêtés en Allemagne et qui secouaient la foi et la discipline ecclésiastique? Et la correspondance de Luther nous prouve qu'il accusait Mélanchton de trahir les intérêts allemands dans ses concessions à l'Église **. Les commissaires s'étaient de part et d'autre trop avancés. Quand les hommes se touchent, il leur est bien difficile de ne pas s'entendre; mais alors, si les opinions qu'ils représentent conservent leur vivacité, elles les désavouent hautement et brisent les faibles

* Sleidan, liv. II, pag. 217.

** *Epist. Luther. ad diversos*, dans la grande collection de Cœlestin, tom. II, fol. 231.

liens par lesquels on voulait les rattacher. Luther, qui recevait chaque jour avis des moindres mouvemens et des progrès de la conférence, s'élevait dans sa retraite contre les ménagemens qui n'allaient plus à une opinion en progrès. La direction du comité passa dès ce moment tout entière dans les mains de Pontanus, c'est-à-dire du parti extrême. Il déclara « que l'on ne pouvait reconnaître l'autorité du pape, parce qu'il prétendait avoir cette autorité de droit divin et qu'il était l'Ante-Christ prédit par saint Paul. »

L'empereur voyait ainsi s'évanouir ses espérances d'unité souveraine et religieuse ; la fusion n'ayant pu s'opérer, il voulut détacher de la ligue réformatrice chacun des princes protestans, soit par la crainte d'une forte et grande répression, soit par des avantages particuliers. Le 7 septembre 1530, Charles-Quint, fatigué de tant de délais, fit déclarer que la conférence mixte avait produit dans son esprit la profonde conviction du peu de fondement de la confession d'Augsbourg ; il reconnaissait avec douleur que les luthériens s'éloignaient de la vraie foi, et substituaient des nouveautés à la vieille et universelle coyance de l'Église et de l'Empire. Si l'on demandait un concile, l'empereur se rendait garant qu'on l'obtiendrait du pape ; mais en l'attendant on devait se soumettre aux prescriptions catholiques *.

* Sleidan, liv. vii, p. 219. L'empereur semblait parler ici

Les princes protestans se hâtèrent de répondre à l'empereur qu'il n'avait pas été bien informé de l'esprit et du résultat de la conférence, s'il pouvait penser que les argumens des députés romains eussent porté la conviction dans les âmes et détruit la vérité de leurs doctrines; qu'un concile librement élu confirmerait les vérités de l'Écriture que la foi nouvelle tendait à faire triompher : ils refusaient, en conséquence, toute soumission en ce qui touchait à leurs croyances *.

Dans ces circonstances agitées, l'empereur, qui s'était trop avancé, demanda instamment à la diète un rescrit de répression, car il fallait mettre un terme aux troubles de l'Allemagne. Ce décret fut rendu malgré les hautes protestations de tous les partisans de la réforme qui appelaient la liberté de conscience. L'acte de la diète, qui rompait brusquement toute possibilité d'un accord, portait que « désormais on ne souffrirait plus en Allemagne la célébration de la cène; la messe solennelle ou privée resterait établie selon le rit catholique; le libre arbitre serait proclamé;

contre la conviction que lui prête Sandoval, son historien; il fait dire à Charles-Quint parlant des réformateurs: « Il est très-dangereux de disputer avec les hérétiques; leurs raisonnemens sont si puissans qu'ils peuvent très-facilement en imposer à un homme. » Sandoval, *Hist. de Carlos V*, tom. II, § 9 et 10.

* Sleidan, liv, VII, pag. 220.

on restaurerait les statues mutilées par des mains barbares, et les images qui ornaient les temples; les sacremens de l'Église resteraient au nombre de sept, administrés avec les mêmes pompes; le mariage des prêtres était proscrit, mais ceux qui reviendraient au repentir pourraient être admis dans le sein de l'Église; toute vente de biens ecclésiastiques, toute destination profane étaient déclarées nulles; l'enseignement ne serait désormais confié qu'à des hommes de mœurs exemplaires confirmés par l'évêque; la prédication, également surveillée, ne devait faire entendre que des paroles catholiques excitant le zèle et la dévotion pour la Vierge et les saints, les fêtes et les pieux exercices. On recommandait l'abstinence des viandes, la chasteté et l'inviolabilité des vœux; les monastères devaient être rétablis là où ils avaient été dispersés par la tempête; tout fidèle demeurant dans un électorat réformé était mis sous la protection de la diète; l'empereur devait employer toute sa puissance pour contraindre à exécuter ce décret; et le prince qui en omettrait quelques conditions serait mis au ban de l'Empire *. »

Cet acte de la diète d'Augsbourg était une véritable réaction; il ne tenait aucun compte des faits accomplis: il tendait à bouleverser les pro-

* Pallav. *Hist. concil. Trident.*, lib. III, cap. IV, pag. 237.

priétés, à contraindre les consciences. Les pouvoirs sont toujours ainsi préoccupés; ils ne savent pas qu'une loi contre des faits n'est qu'une feuille de papier morte et impuissante; ils précipitent les crises. Charles-Quint oublia ici sa prévoyance et sa modération : sa grande pensée d'avenir l'abandonna. Le protestantisme était trop fort pour se laisser accabler sans combattre; il prit les armes, se retrouva à Smalkalde pour conquérir ensuite les conditions libérales de Passaw.

CHAPITRE XV.

RÉSISTANCE, ORGANISATION POLITIQUE ET MILITAIRE DU PARTI RÉFORMATEUR.

Confédération de Smalkalde. — Elle s'oppose à l'élection d'un roi des Romains. — Alliances de la Confédération. — François Ier. — Henri VIII. — Trève et concessions. — Le parti protestant se lève contre les Turcs. — Édit de Spire.

1530 — 1544.

Dès que le décret d'Augsbourg fut connu parmi les princes et les cités qui avaient embrassé la nouvelle réforme, une clameur générale s'éleva. L'état de l'Allemagne ne permettait pas à l'empe-

reur d'employer immédiatement la force, et en supposant que Charles-Quint en pressât l'exécution, il devait trouver, pour les mesures de rigueur qu'il méditait, une vive résistance, même dans la minorité catholique des électeurs. Les princes de la Confédération n'auraient pas voulu que les prérogatives du corps entier fussent sacrifiés à la volonté absolue de l'empereur qu'ils avaient élu. C'était pour eux une question de privilége autant qu'un point de religion *.

Une première résolution suggérée par l'électeur de Saxe fut unanimement adoptée. Les princes protestans se séparant du corps entier de la diète, se réunirent à Smalkalde dans une confédération particulière. Puisque l'édit faisait du catholicisme le fondement de l'association germanique, il était naturel que ceux qui n'en professaient pas les doctrines cherchassent un lien de religion qui les rapprochât plus intimement**. La réforme eut ainsi sa diète spéciale à laquelle adhérèrent d'abord Ernest et François de Lunebourg, Philippe, landgrave de Hesse, George de Brandebourg, le prince d'Anhalt et la ville libre de Strasbourg. Comme il fallait un principe de coalition qui ne fût susceptible d'aucune dissidence entre les diverses écoles, on convint que l'assemblée de

* Belcar. liv. xx, n° 53.

** Luther, *Opera*, tom. viii.

Smalkalde ne serait pas une réunion pour discuter ou délibérer sur les croyances, mais purement et simplement une ligue de précautions contre les mesures militaires que l'empereur pourrait résoudre contre les réformateurs, à quelque communion qu'ils appartinssent *.

Cette ligue commença immédiatement à se dessiner comme corps politique en opposition avec l'empereur pour l'élection du roi des Romains. Charles-Quint songeait déjà à se donner un successeur. Dans ce vaste conflit qui embrasait l'Allemagne, tandis que tant de contrées appelaient sa sollicitude, il pensait que l'élection préparée d'avance d'un prince catholique conserverait plus religieusement ce caractère d'unité qu'il voulait imprimer: c'était alors une question fort grave pour le corps germanique. Les réformateurs sentaient aussi que si l'élection d'un prince catholique était consacrée, c'en était fait de leur avenir. En retardant cette élection, au contraire, ils se donnaient toutes les chances d'un succès; car la réforme étant en progrès, devait naturellement tendre chaque année à s'agrandir et à prendre de nouvelles forces**.

Charles-Quint, tout rempli de son projet écrivit à l'électeur de Saxe pour qu'il se trouvât à la

* Slfidan, liv. vii, pag. 225. — Belcar. liv. xx, n° 35.
** Luther, *Epistol. ad Fred. sax.* § 2.

diète annoncée : la lettre autographe subsiste dan les archives de Weimar* : « L'empereur, désiran réunir les électeurs dans la ville de Cologne, l 29 décembre, pour le choix d'un roi des Ro mains, y appelle S. A. l'électeur de Saxe. » A lieu de répondre au souverain, et de venir à l convocation, l'électeur manda à tous ses confédé rés qu'ils eussent à se rendre à Smalkalde, afi de défendre les priviléges de la constitution. Réu nis, ils déclarèrent sans dissidence que rien n'étai plus contraire aux droits du corps germaniqu que l'élection d'un roi des Romains dans des temp où la tête du chef de l'Empire, pleine de vigueu et de vie encore, pouvait diriger les grandes des tinées de l'Allemagne**.

Cette première tentative ir rita Charles-Quin au lieu de l'éclairer sur la tendance générale d mouvement de la réforme qui allait se lier dé sormais avec les vieilles libertés germaniques e la défense des priviléges électoraux. Un édit co forme aux résolutions de la diète de Worms dé pouilla de la grande maîtrise de l'ordre Teutoniqu Albert de Brandebourg***, qui avait sécularisé s propriétés et s'était fait chef politique alors qu' embrassait le luthéranisme. La chambre impérial

* Sleidan, liv. vii, pag. 233.

** Sleidan, liv. vii, pag. 34.

*** Goldast., *Const. impériale.*

poursuivit les restitutions avec une persévérance implacable. Tout ce qui possédait un fief du clergé ou des moines réguliers était persécuté jusqu'à la réintégration complète, et ces poursuites agitaient violemment le corps entier de la confédération*.

L'empereur, sans tenir compte de l'opposition des princes protestans et de l'électeur de Saxe surtout, réunit une diète à Cologne afin de procéder à l'élection du roi des Romains. Tous les princes catholiques s'y trouvèrent rassemblés, et prenant exemple sur Frédéric III qui sept ans avant sa mort fit reconnaître Maximilien son fils, Charles-Quint demanda l'élection de Ferdinand son frère ; il donnait pour motifs ses longs voyages, cette haute surveillance qui s'étendait sur deux mondes, et qui ne permettait pas toujours à l'empereur de présider à toutes les diètes et de gouverner les larges intérêts de la Germanie. Les princes catholiques en petit nombre ne firent aucune opposition, et Ferdinand reçut la dignité que sollicitait Charles-Quint.

Alors la ligue de Smalkalde fortifiait ses liens : un traité secret fut signé afin d'éluder les anciens statuts de l'Allemagne qui ne permettaient aucune réunion politique sans l'assentiment de l'empereur**. On borna l'objet de l'association à une

* Sleidan. liv. viii, pag. 261.

** Goldast., *Constit. impérial. collection des traités*, ad ann. 1531.

défense pure et simple envers et contre tous ceux qui attaqueraient un membre de la confédération pour cause de la réforme. Aucun but politique ne fut avoué. On stipula qu'il s'agissait pour tous de protéger la foi évangélique, si elle était attaquée.

A mesure que la ligue prenait, d'après les conseils de Luther, une existence régulière, les assentimens lui arrivaient de toutes parts. Ayant un but avoué de religion plutôt qu'un caractère de nationalité, on pouvait appeler à son aide tous ceux qui professaient la même croyance. Les rivalités politiques contre Charles-Quint donnaient pour alliés à la réforme les princes en hostilité contre son grand système. Il fut résolu que l'électeur de Saxe écrirait au nom de la diète aux rois de France et d'Angleterre pour solliciter leur alliance afin de déjouer les projets ambitieux de l'empereur qui ne tendait rien moins qu'à la monarchie universelle.

L'assemblée de Smalkalde publia un long manifeste sur la conduite et l'esprit de ses délibérations belliqueuses * ; et des envoyés secrets furent députés auprès de chaque prince dont on demandait l'appui. Henri VIII était alors trop occupé de la question de son divorce pour se jeter absolument dans de nouvelles difficultés religieuses;

* On en attribue la rédaction à Mélanchton et à Luther.

il avait d'ailleurs combattu Luther, et le théologien se retrouvait tout entier avec son esprit de dispute et ses petites haines; mais François Ier, à qui le traité de Cambray pesait déjà, se hâta de répondre aux princes protestans. Il mit de côté les querelles de dogmes, pour ne plus voir que le point politique *. Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, de cette famille d'habiles négociateurs à cette époque de hautes transactions et de droit public européen **, fut envoyé auprès de la ligue de Smalkalde, avec mission spéciale de régler avec elle un traité d'alliance.

Ce traité ne stipula que des conditions relatives à la constitution germanique; il n'y fut pas question du luthéranisme. On décida que François Ier prendrait sous sa protection les priviléges des princes et des villes libres, et qu'il maintien-

* Mémoires et négociations de du Bellay, liv. IV, pag. 131. — PALLAV. *Hist. concil. Trident.* tom. I.

** Voyez *Lettre d'un serviteur du roi à un secrétaire allemand, sur les différens entre le roi de France et l'empereur.* Paris, Sartenas, 1546. Les Mémoires de Guillaume du Bellay ont été recueillis par son frère Martin, et se trouvent parmi les manuscrits de la bibliothèque du roi, n° 6205; et ancien fonds Colbert, n° 6240, sous ce titre : *Guill. Bellaii domini de Langei de Rebus gest. Francisc. I regis*, in-4°. Ils ont été publiés et translatés en français par l'abbé Claude-François Lambert. Paris, 1753, 7 vol. in-12.

drait les dix cercles de l'Empire dans l'état où ils se trouvaient alors. Un subside fut également stipulé; cent mille écus furent déposés dans les mains du duc de Bavière, qui dut les employer au cas prévu d'une attaque formelle contre les prérogatives électorales *.

Cette intervention du duc de Bavière, prince tout catholique, dans la stipulation du traité, témoigne hautement que la ligue de Smalkalde allait devenir le centre d'un système de libertés germaniques, opposé aux prétentions absolues et dominatrices de Charles-Quint. Le seigneur de Langey, qui avait opéré cette fusion au profit de François Ier, fut envoyé en Angleterre pour obtenir une égale participation de Henri VIII. Ce prince conserva d'abord ses premières répugnances; plus tard il se décida à écrire à la confédération de Smalkalde, pour lui donner, sinon une adhésion formelle, au moins un encouragement.

Un traité spécial et secret avait été conclu par du Bellay entre le roi de France et le landgrave de Hesse, expression plus vive du parti protes-

* Mémoire et négociation de du Bellay, liv. IV. — *Voyez* aussi le petit livre très-rare : *Translation, de latin en français, des lettres écrites par le très-chrétien roi de France François Ier aux villes, provinces d'Allemagne, responsives aux calomnies semées par les malveillans contre l'honneur de S. M.* Paris, Rosset, 1534.

tant en Allemagne; le landgrave avait visité la France, et dans une conférence intime avec François Ier, il lui avait expliqué les dangers des envahissemens successifs de la puissance impériale sur les droits électoraux. Dans le traité conclu il ne s'agissait plus seulement d'un système défensif, comme il avait été stipulé à Smalkalde, mais d'une agression véritable contre Ferdinand élu roi des Romains, agression qui devait favoriser une tentative projetée par François Ier en Italie. Un subside de cent vingt mille écus était stipulé, et la cession du comté de Montbelliard cachait la nature du service exigé par François Ier des Allemands. Le landgrave commença les hostilités; le duché de Wittemberg fut arraché à la maison d'Autriche et rendu à son ancien duc Ulric * avec

* Indépendamment des *Mémoires et négociations* imprimés de du Bellay, j'ai trouvé plusieurs pièces inédites sur les transactions germaniques; en voici le sommaire: *Lettres de Frédéric Palatin au grand maître de Montmorency*, mss. de Béthune, vol. cotté 8593, fol. 47. — *Lettre de François Ier à M. de Gervais en Allemagne*, ibid. vol. 8583, fol. 17. On trouve dans la même collection, vol. cotté 8525, fol. 46, le déchiffrement d'une dépêche au roi François Ier au sujet des affaires du duc de Wittemberg. C'est un agent officiel qui écrit : » M'étant rendu auprès des envoyés du roi Ferdinand, je leur déclarai avoir lettres et paroles de par vous comme allié commis pour la pacification du différent et discors d'entre le roi Ferdinand, Udal-

une facilité si grande, que Charles-Quint, alors en Italie, prévit toute la portée d'une grande résistance de la ligue de Smalkalde. Des lettres pressantes appelèrent un arrangement à tout prix. Les propositions furent portées au landgrave de Hesse par l'électeur de Mayence. Un traité qui brisait toutes les dispositions rigoureuses de la dernière diète catholique fut arrêté. Charles-Quint subissait le fait accompli dans toute sa puissance. Il ne devait être permis aucune poursuite en matière de religion, et la chambre impériale s'abstiendrait désormais de frapper des condamnations, soit personnelles, soit territoriales, les choses restant en l'État; moyennant cette concession l'électeur de Saxe reconnaissait Ferdinand comme roi des Romains. Par un autre traité spé-

vick et Christophe duc de Wittemberg. En cas que Ferdinand ne fît pas droit aux demandes des ducs de Wittemberg, et qu'on fût obligé d'avoir recours à la guerre, on m'a fait cette ouverture, c'est que voulant iceux ducs de Wittemberg qui n'ont pas un écu recouvrer, vous requissent d'acheter d'eux le compté de Montbelliard et la place de Bramont. Il vous plaira, Sire, me faire entendre si de leur part on me parle de laditte vendition, ce que j'en devrais répondre; et si me semble que par le moyen ci-dessus, lesdits ducs de Wittemberg auraient argent de vous, et pour couleur achèteriez leur place tant et si chèrement qu'il vous plairait sauf que l'empereur s'en puisse justement plaindre; car il ne vous peut empêcher d'acquérir terre puisque vous en trouvez à vendre, et qu'avez argent. »

cial, le Wittemberg devait demeurer en la possession du duc Ulric, au préjudice de la maison d'Autriche *.

Le landgrave de Hesse, le plus immédiatement obligé envers le roi de France, crut nécessaire de lui expliquer les motifs de cette transaction arrêtée avec l'empereur. Une lettre conservée en autographe disait ** « que la convention germanique ne dérogeait en rien aux choses par nous traitées avec V. M., lesquelles nous voulons demourer saines et entières. Nous ne devons celler à V. M. que hier et d'autres fois ils nous sont venues nouvelles que nous pouvons vous assurer d'avoir une partie des gens de guerre de tous les meilleurs capitaines que eut jamais l'empereur dont il s'est aidé à l'encontre de Votre ditte Majesté, tellement que, grâce à Dieu, on en doit bien espérer. »

Cette impossibilité de faire rétrograder les doctrines de la réforme dans l'Empire était un grave enseignement. A mesure qu'elles trouvaient une plus vive résistance matérielle, elles étendaient leur conquête morale; le Wittemberg recevait la prédication luthérienne, et Charles-Quint était obligé de subir de dures conditions. Ces succès enflaient le cœur de Luther, le plus belligérant

* Raynald. ad ann. 1534, n° 18. — Sleidan, liv. IX, pag. 278.
** Mss. de Béthune, n° 8493, fol. 84.

des sectateurs de la nouvelle doctrine. C'est lui qui avait poussé le landgrave de Hesse à ces hostilités heureuses, lesquelles avaient amené la dernière transaction. Ce prince était devenu son héros ; il n'avait plus pour la maison de Saxe cet attachement dévoué qui avait marqué l'origine de sa prédication. Tout ce que désirait le landgrave, Luther l'accordait avec zèle ; que pouvait-il refuser à celui qu'il appelait le glaive de la nouvelle foi ? C'est à cette époque de triomphe que parut la singulière consultation de l'école luthérienne sur la polygamie en faveur du landgrave ; Bucer avait développé la triste situation dans laquelle se trouvait le prince réformateur ; sa forte complexion ; les effets d'une table somptueuse, inévitable dans les fêtes et les assemblées de l'Empire, accroissaient ses désirs ; il ne pouvait là y conduire sa femme, à cause de l'embarras et des pompes ; il ne pouvait non plus quitter sa concubine, avec laquelle il n'avait pas la force de rompre des habitudes criminelles. Que faire en cet état, si ce n'est recourir à un double mariage permis par l'Ancien Testament ? « C'est pourquoi, disait le landgrave, et, pour le salut de mon âme, je consulte Luther, Mélanchton et Bucer, pour qu'ils me donnent témoignage sur le parti que je dois embrasser. » Les trois grands théologiens de la réforme répondirent timidement : « Nous avons lu dans les instructions

que nous a fait parvenir Votre Altesse, la peine de corps et d'esprit dans laquelle elle se trouve; voici donc ce qu'il y a d'important : Votre Altesse comprend bien toute la différence qu'il existe entre une dispense pour un cas particulier et une loi générale qu'on établirait en principe ; si donc elle a entièrement résolu d'épouser une seconde femme, nous jugeons qu'elle doit le faire secrètement, c'est-à-dire qu'il n'y ait que la personne qu'elle épousera, et pas d'autres fidèles, qui le sachent; au reste, les consciences prudentes aimeront toujours mieux cette vie modérée que les actions brutales et l'adultère public. C'est ainsi que nous l'approuvons, et dans les seules circonstances que nous venons de marquer; car l'Évangile n'a ni défendu ni révoqué ce qui a été permis dans la loi de Moïse à l'égard du mariage. » Les autres points de la consultation luthérienne tendaient à détourner le landgrave de sa vie scandaleuse qui blessait la pudeur des peuples *.

Cette condescendance de Luther pour la faiblesse du prince avait surtout en vue les liens protestans de la ligue de Smalkalde. Si cette ligue s'était montrée déterminée à écouter Charles-Quint comme prince séculier et à finir les diffé-

* La consultation est datée de Wittemberg, le mercredi après la fête de Saint-Nicolas, 1539. On y lit les trois signatures, Luther, Mélanchton, Bucer.

rens qu'elle avait avec les prérogatives impériales, elle repoussait tout arrangement religieux avec la cour de Rome et toute proposition qui émanait d'elle. Inutilement le pape avait-il député des légats pour s'entendre et se rapprocher; l'électeur de Saxe n'avait pas voulu les reconnaître; il leur déclarait qu'il ne pouvait et ne devait traiter qu'avec l'empereur et dans les limites posées par la bulle d'or. La fière opinion de Luther dominait alors. Le succès avait fait dépasser les sentimens modérés de Mélanchton, qui n'étaient plus en rapport avec la victoire. Luther écrivait des diatribes plus furieuses que jamais contre le pape, contre toute proposition de concile et d'arrangement : « Qu'est-ce que la puissance du pape, disait-il encore, si ce n'est une source d'arrogance et de désordre ? Tout ce qui vient de là est diabolique, et l'Église ne peut-elle se passer d'un chef ? Le meilleur moyen de la gouverner n'est-il pas que tous les évêques soient égaux * ? » Cette opinion de Luther triompha, et, pour la première fois, le parti mitoyen crut devoir protester hautement contre cette séparation brusque et sans motif avec l'Église romaine : « Moi, Philippe Mélanchton, est-il dit au bas de l'acte, j'approuve les articles précédens comme pieux et chrétiens ; mais quant au pape, mon avis est

* Luther. *in articul. Smalkald.* art. 4, pag. 312.

que, s'il voulait recevoir l'Évangile, nous pourrions lui accorder la supériorité sur les autres évêques pour la paix et la tranquillité de ceux qui sont avec lui *. »

Cette protestation du parti modéré tendait à un concile; la ligue de Smalkalde n'en voulait plus. La situation de l'Europe appelait le concours unanime du corps germanique; le Turc envahissait la Hongrie, et le roi des Romains demandait l'appui de tous les membres de la confédération pour la défense commune. Les princes protestans ne refusaient pas ce concours; mais tout en faisant de grands efforts, ils continuaient à resserrer leurs liens intimes, à multiplier les alliances à l'étranger. Dans une réunion à Brunswick, ils reçurent en leur association particulière le roi de Danemarck; et les correspondances diplomatiques constatent qu'ils ne négligèrent pas cette fois encore l'amitié de François Ier **. Une telle situation bien appréciée par Charles-Quint l'entraînait constamment à de nouvelles concessions. Un édit toujours provisoire, puisque sa durée ne devait pas dépasser quinze mois, suspendit la solution de toute difficulté religieuse; il proclamait la liberté de conscience pour ce terme ***. Les trèves étaient toutes favorables à l'esprit de réforme,

* Mélancht. liv. x, *cp.* 76. *In Concord.* pag. 336 et 338.

** *Mémoires et négociations de du Bellay*, liv. iv.

*** Sleidan, liv. xiv, pag. 44.

parce que cet esprit était en progrès, et que le temps pour lui était la victoire. Le luthéranisme fut alors proclamé dans la Thuringe et la Misnie; Luther prêcha l'Évangile dans la belle et vieille cathédrale de Leipsick.

Les nombreuses concessions faites à la grande réforme avaient amené la paix des questions de croyances, et Luther ne craignant plus que l'appui franc et loyal prêté à l'empereur ne tournât contre sa prédication en Allemagne, publia son *Discours militaire* pour exciter à la guerre contre les Turcs *. Dans l'origine, il avait paru hésiter sur la croisade; mais la popularité qu'avait alors la prise d'armes contre les infidèles ne permettait pas à la réforme de rester en arrière. Luther déclara « qu'aussitôt que les magistrats proclameraient l'État menacé, tout le peuple devrait prendre le glaive et n'épargner ni ses biens ni sa personne; mais, l'entendez-vous bien, s'écriait Luther, il faut que ce soit l'empereur et non le pape qui vous convoque; il s'agit de défendre l'Évangile contre le Coran et de protéger les sujets contre la tyrannie; le pape doit rester ici étranger **. »

Ce fier concours prêté par le luthéranisme aux desseins de l'empereur et aux besoins de la pa-

* Wittemb. 1541.

** Spondius, *Annal.* 1542, n° 4. — Sleidan, liv. xiv, pag. 493.

trie rendait la position des princes protestans plus favorable, et dans chaque diète ils arrachaient de nouvelles concessions. A Spire où les électeurs furent rassemblés, non-seulement les réformés obtinrent la renonciation à toute espèce de poursuite contre les fiefs provenant d'église, mais encore la consécration des droits de propriété sur les biens ecclésiastiques tels qu'ils avaient été distribués par la confiscation même ; enfin la chambre impériale, contre laquelle les électeurs dissidens s'étaient si violemment élevés, dut être composée mi-partie protestante, mi-partie catholique : conquêtes immenses qui préparaient l'émancipation future du corps germanique * !

Ces concessions étaient-elles sincères de la part de Charles-Quint, ou le résultat de la nécessité ? Les nouvelles tentatives de force qu'il fit dans la période suivante pour restaurer le catholicisme, prouvent que le besoin de sa situation embarrassée, en présence d'une invasion menaçante, seul les déterminait. La foi romaine n'était point une conviction religieuse pour l'empereur. A sa mort il fut même soupçonné de pencher pour le luthéranisme; il n'appelait, je le répète, l'unité religieuse que pour arriver à l'unité politique.

En comparant l'édit de Worms et celui de

* Sleidan, liv. xv. pag. 516.

Spire, on aperçoit le vaste cercle qu'on avait parcouru en quelques années; l'autorité impériale allait être forcée de reconnaître la liberté de conscience et l'indépendance des électeurs. De la ligue de Smalkalde date le plus haut affranchissement des souverainetés dans le corps germanique, cette habitude surtout de chercher dans les alliances à l'extérieur un appui constant contre les tentatives d'une monarchie absolue en Allemagne. Les rapports commencés sous François Ier avec les princes de la Confédération se continuèrent sous ses successeurs; et aujourd'hui encore la lutte n'est-elle pas toujours sous d'autres noms, entre les deux principes hostiles : l'unité de l'empire et l'indépendance des principautés allemandes?

CHAPITRE XVI.

DEUXIÈME PÉRIODE DU CALVINISME EN FRANCE.

Confusion de doctrines dans les écoles. — La Sorbonne et ses décisions. — Régularisation du système sacramentaire par Calvin. — Popularité du calvinisme. — Édits de persécution. — Exécution contre les Vaudois de Mérindol et de Cabrières.

1537 — 1545.

La conduite souvent équivoque et toujours incertaine de François Ier, dans ses négociations avec la diète de Smalkalde, oblige naturellement à revenir sur la situation religieuse du royaume qu'il gouvernait. A quel progrès en était la réforme ? par quelle législation se trouvaient régies les diverses sectes qui apparaissaient de tous côtés en France ? Un premier fait à constater, c'est que

l'esprit réformateur s'empreignait ici du caractère commun de la doctrine de Zwingle et de Calvin : le luthéranisme ne servit que d'introduction pour arriver à cette réforme plus austère. Au milieu de la société si dissolue du règne de François Ier, de cette cour de dames, d'amour et de folâtrerie ; tandis que l'Église n'était que corruption et *bombance*, pour me servir de l'expression de Rabelais, des hommes apparaissaient et disaient aux simples : « Ces pompes des autels, ces richesses qui vous sont arrachées pour engraisser des clercs paresseux, ces cérémonies mystérieuses auxquelles votre intelligence ne peut atteindre, tout cela est vanité et superstitions ; ce que nous vous annonçons, c'est la vérité de l'Évangile, la loi du Christ, qui seule n'est pas d'invention humaine. » Si de telles prédications irritaient les multitudes dans leur ferveur catholique, elles trouvaient des échos parmi les clercs, les nobles et quelques bourgeois. Il n'y avait pas, en France, ce vaste mouvement qui traversa la séparation des luthériens et des catholiques en Allemagne ; aucune cause politique n'appuyait une révolution religieuse ; mais la situation de la réforme n'était pas moins en progrès. Elle agissait par un prosélytisme secret. Tous les édits de François Ier contre l'hérésie commencent par ces mots qui témoignent de l'étendue et de la multiplicité des disciples de la nouvelle foi : « Nous, qui

désirons grandement l'extirpation et l'extermination des malheureuses, perverses et pestifères doctrines et sectes qui lentement ont pullulé dans notre dit royaume *. » Or, cette hérésie qui *pullulait* n'avait pas encore pris un caractère fixe et positif avant la prédication de Calvin. En parcourant les registres de la Faculté de théologie de Paris, espèce de tribunal mixte institué pour juger et flétrir l'hérésie, on voit par les condamnations répétées, mille opinions diverses surgir, se manifester de tous les côtés avec énergie et envelopper le catholicisme comme d'un réseau. « Il ne faut rien recevoir pour les sépultures, à ce dernier terme de la vie, s'écrie le docteur Jean Gillain en s'adressant au clergé qui frappait une sorte d'impôt sur les cercueils; la contrition seule suffit pour sauver le pécheur **. » Les œuvres ne sont rien; et par conséquent il n'est pas de purgatoire, ajoute le moine augustin Jean Barenthon; vous ne pouvez appeler Marie reine du ciel, ni invoquer les saints; n'adorez pas les images, répètent d'autres religieux ***; qu'est-ce que le canon de la messe ? » Dans un écrit intitulé *Détermination de la Faculté théologique de Paris*, il est dit : « Les catholiques, trompés par le pape,

* *Collect. de Fontanon*, tom. IV. — *Reg. du parlement*, 23 juillet 1543.

** *Ex regist. Facultat. theolog.* fol. 167.

*** D'ARGENT. *Collect. judic. de nov. erroris*, tom I, pag. 10.

adorent le diable dans les images de bois et jusque dans les châsses, des ossemens de morts; qu'est-ce qu'établir des fêtes en l'honneur des patrons, si ce n'est renouveler les pompes impies du paganisme ? Les prêtres qui sacrifient sont des serviteurs de Baal et non du vrai Dieu. « Dieu ne s'embarrasse pas de la confession particulière, s'écrie Amédée Bisgret; Jésus-Christ dans la messe n'est ni oblation ni sacrifice *. » On pourrait citer mille autres exemples de censures de l'Université sur des doctrines, lesquelles indiquent cette activité de l'esprit, attaquant de toute part la vieille foi catholique.

Au milieu de ce chaos intellectuel, il n'y avait aucune organisation positive, saisissable; et c'est à Calvin que l'Église réformée doit en France sa constitution régulière **. Quoique la protection de la reine de Navarre eût quelque temps couvert le réformateur de Noyon, cependant on a vu qu'il avait été obligé de fuir sa patrie; à Genève où il s'était alors retiré, le soin de ses frères persécutés

Ex regist. Facult. theolog. fol. 171.

** *Voyez* le petit volume sous ce titre : *Les actes des ministres et les moyens qu'ils ont tenus pour introduire leurs doctrines et leurs prêches au royaume de France.* Sans nom de lieu, 1622, in-8°. Il est aussi un manuscrit sur les commencemens de l'Église réformée, et les troubles arrivés en France pour cause de religion pendant le règne de François 1er. (Biblioth. du roi, n° 9805.

le préoccupait tout entier; il savait qu'ils étaient proscrits, qu'une inquisition sévère et inquiète les poursuivait. Calvin retouchait avec une vive sollicitude le livre de *l'Institution chrétienne,* dont la préface est datée de Bâle, 1536. Il le destinait à effacer les préventions qui s'étaient élevées contre les doctrinessacramentaires. Ce livre, une des plus fortes conceptions de la réforme, devint la défense puissante et habile de l'école genévoise. Calvin y avait travaillé depuis longues années; il l'avait commencé en France dans la maison et sous l'aile de Louis du Tillet, frère de Jean du Tillet, célèbre greffier du parlement de Paris. *L'Institution chrétienne,* développée à chaque édition nouvelle, était de nature à produire une grande sensation sur les esprits. Sa polémique était nette et sortait de cette théologie mystique et disputeuse; chacun pouvait saisir et s'expliquer les doctrines de cet ouvrage brûlé par le parlement sur le parvis de Notre-Dame, tandis qu'une réfutation solennelle émanait de la Sorbonne.

Calvin répondit à la condamnation : « C'est toujours pour défendre la foi orthodoxe et repousser les calomnies odieuses de ceux qui veulent nous attaquer que j'écris : que nous reproche-t-on ? D'enseigner des choses nouvelles et de les enseigner sans miracles, de nous éloigner des pères et des théologiens ! de ne pas suivre des coutumes approuvées; entendez-les : nous sommes en guerre

avec l'Église, nous sommes la cause des troubles et des révoltes! Eh bien! notre doctrine est simple : nous reconnaissons Dieu comme créateur et rédempteur, comme sanctificateur par le Saint-Esprit, nous vivons en Jésus-Chrfst par son Église! » Développant toutes ces idées, Calvin attaquait particulièrement la hiérarchie catholique telle qu'on l'avait faite : « Ce que veulent les évangélistes, s'écriait-il, c'est l'Église dans sa simplicité primitive, ainsi que l'ont établie Jésus-Christ et ses apôtres! On nous accuse d'attaquer le gouvernement civil, d'ébranler l'obéissance des peuples : quelle que soit sa forme, continue Calvin, on lui doit respect, obéissance. » Et ici le sévère écrivain énumérait toutes les idées des anciens sur la justice, les châtimens, les récompenses, comme mobiles des gouvernemens, sur les lois, leur utilité; il résumait en un mot les fortes idées qui servent de fondement à toutes les hautes théories de Platon sur les sociétés civiles *.

Ces principes si simples, si facilement saisissables pour les masses lorsqu'on les comparait aux développemens théologiques des Facultés, devaient trouver appui dans beaucoup d'esprits. L'influence de la reine de Navarre entraînait une partie de la

* La meilleure édition de ce pamphlet de Calvin est de Lugd.-Bat. ann. 1654. — *Voyez* ce qu'en dit Beze, *in vit Calvin*.

cour, de ses varlets et des gentilshommes de sa domesticité, en même temps que la prédication secrète dans les campagnes séduisait la simplicité des fils des vieux pastoureaux et des jacques. Les hommes d'intelligence et d'études, les poètes qui donnaient le ton par leurs rondeaux et jeux d'amour, étaient presque tous favorables aux nouvelles opinions. La traduction en vers français des Psaumes, œuvre de Marot et de Vatable, était chantée le soir au son d'une musique harmonieuse dans le Pré aux Clercs où se réunissaient des femmes élégantes, de beaux pages et la cour si folâtre de François Ier et de sa sœur. On mettait en virelais et en ballades les prières du calvinisme; c'était alors fureur; « les musiciens de nostre France mirent à qui mieux mieux lesdits psalmes en musique, et chacun les chantoit, et le feu roi les chantoit et fesoit chanter, et ses compagnons et sa mérétrice les aymoient ou feignoient de les aimer, tant qu'ils disoient : « Monsieur, cestui-là ne sera-t-il pas mien; « vous me donnerez cestui-là, » et ce bon prince leur en donnait à sa fantaisie *.

Il existe cinq édits de persécutions de François Ier contre les réformateurs; ils sont à la distance de quelques années les uns des autres, ce qui prouve qu'ils étaient impuissans pour opérer une répression; et le besoin de les renouveler si sou-

* Jérémie de Pours, § 6.

vent constate qu'ils tombaient en désuétude. Il y avait donc en dehors une force de résistance telle que la volonté du roi et du conseil ne suffisait plus. Ce qui motivait ou faisait aussi révoquer ces édits, c'était particulièrement l'état des rapports de François Ier avec la diète de Smalkalde; les poursuites n'étaient plus si actives lorsque les plaintes des électeurs menaçaient son alliance; il retombait dans la persécution lorsqu'au contraire les protestans se rapprochaient de Charles-Quint et abandonnaient ses intérêts. La plus sévère de ces ordonnances se reporte à la réconciliation de la ligue de Smalkalde avec Ferdinand roi des Romains *.

Au reste la force de résistance du catholicisme grandissait en France à mesure que la foi nouvelle faisait des progrès. La société était trop identifiée avec les croyances de l'Église pour ne pas s'en être fait un besoin, de sorte qu'à côté d'une opinion active se trouvait une religion ardente, des populations conduites par des sentimens et des émotions qui les prenaient au berceau pour ne les quitter qu'avec la vie. De cette situation haineuse devait naître et éclater une de ces grandes luttes entre des forces hostiles et en présence.

On doit le dire enfin, les calvinistes, petite minorité, s'agitaient violemment et insultaient sous toutes les formes cette croyance des ancêtres qui

* *Collect. des lois de Fontanon*, tom. IV.—*Règne de François Ier.*

dominait encore l'immense majorité de la population en France. On ne peut se faire une idée de tous les pamphlets sales ou furieux qu'ils répandaient contre le clergé catholique, contre les prêtres dont la parole remuait si profondément les entrailles du peuple. A toutes les époques les partis qui ont voulu frapper et détruire un vieux pouvoir l'ont accusé de tous les débordemens de l'impureté et de toutes les faiblesses d'une existence caduque : les calvinistes se servaient des mêmes armes avec ces ridicules exagérations que les passions du temps expliquaient et justifiaient sans doute *.

La première persécution un peu remarquable, celle qui soulève le cœur, fut l'extermination des peuplades vaudoises de Mérindol et de Cabrières **. J'ai consulté les vieilles archives de Provence; j'ai parcouru ces vallées profondes, ces montagnes désertes où la persécution passa comme la flamme

* Le livre où cette exagération se montre le plus ouvertement fut imprimé sous Henri III, avec ce titre : *Le cabinet du roi de France.* J'en parlerai plus tard.

** Les protestans ont publié une suite de pamphlets sur le massacre des Vaudois; en voici les titres : *Histoire mémorable de la persécution et saccagement du peuple de Mérindol et de Cabrières, et autres circonvoisins appelés* Vaudois, 1556, in-8°. — *Histoire des persécutions, et guerres faites contre ceux appelés* Vaudois. Genève, 1552, in-8°.

pour tout dévorer, et je vais dire ces tristes souvenirs. Sur la frontière du Comtat-Venaissin et de Provence s'élevaient deux bourgs entourés de petites murailles crénelées, comme on en trouve encore sur cette route de Valence à Avignon, semée de ruines du moyen âge, des débris de châteaux où l'oiseau de proie a succédé au seigneur féodal redouté dans la contrée. Ces bourgs se nommaient Mérindol et Cabrières. La grande hérésie des douzième et treizième siècles, celle des Albigeois * et des Vaudois, avait laissé là le germe de sa théorie de simplicité et de vie pastorale. Quand le bruit de la réforme fit écho dans ces rudes contrées, les pauvres de Mérindol et de Cabrières apprirent que ceux qu'on appelait protestans renouvelaient quelques unes de ces prédications naïves qu'avaient écoutées leurs ancêtres. Ils députèrent donc les vieillards des montagnes vers les luthériens, et, sans se mettre précisément en communion avec eux, ils les saluèrent comme des ministres de science et de piété qui venaient corriger ce monde et détruire l'orgueilleuse et opulente hiérarchie de Rome **. Le parlement de Provence, par le droit de police qui appartenait aux grandes cours, supposa que ces rapports si fré-

* J'ai suivi le principe et le développement de l'hérésie des Vaudois et des Albigeois dans l'*Histoire de Philippe-Auguste*, tom. II.

** Sleidan, liv. XVI, pag 534.

quens avec les luthériens d'Allemagne cachaient quelques projets secrets de soulèvement politique, et Barthélemy Chassané, premier président, les fit assigner à se présenter tous en personne à Aix comme fauteurs d'hérésie * et de révolte, sous peine de se voir brûler vifs et leurs maisons rasées**. Ces hommes simples n'obéirent pas aux trois sommations, et le parlement rendit un arrêt cruel qui frappait du feu tous les habitans de Mérindol sans distinction; leurs maisons de pierre ou de chaume, leurs bois de montagnes devaient être également livrés aux flammes ou rasés par le fer; et, comme si un torrent avait passé par-là, on déracinerait les arbres fruitiers, les vergers, produits fertiles de la terre. Les juges de Tourves, Aix, Saint-Maximin et Apt, durent exécuter par la force militaire cet arrêt impitoyable; tandis que l'archevêque d'Arles, que les calvinistes nous peignent comme livré au vin et aux tables somptueuses, pressait au milieu des festins la terrible exécution de la sentence parlementaire ***.

Cette exécution ne pouvait avoir lieu sans l'assentiment du roi, et Guillaume du Bellay, gouverneur du Piémont pour François Ier, lui avait

* « Plaidoyers et actes intervenus en la cause de ceux de Mérindol et Cabrières en Provence, depuis 1540 jusqu'à 1554, » in-fol. mss. Dupuy, n° 346. Brienne, 204.

** *Reg. du parl. de Provence*, ann. 1545.

*** *Voyez* les pamphlets déjà cités.

adressé un mémoire sur les Vaudois. Il nous reste comme un précieux monument : « Ceux qu'on accuse d'être Vaudois sont des gens simples qui ont pris des terres en friches et les ont cultivées de leurs sueurs; elles sont maintenant propres au pâturage et au blé; aucun ne paie plus exactement la taille au roi et les droits à leur seigneur; on les voit, il est vrai, rarement à l'église, et, quand ils y sont, ils ne s'agenouillent jamais devant les images saintes; jamais ils ne font dire de messes pour les morts; on ne les aperçoit pas faisant le signe de la croix ou prenant de l'eau bénite; leurs prières sont en langue vulgaire. Parmi eux point d'évêques, point de prêtres, mais des hommes qu'ils élisent comme simples ministres *. »

Ce rapport, qui respire la vérité, toucha le roi, et, par une déclaration du 18 février 1541, il ordonna de suspendre l'exécution de l'arrêt du parlement de Provence; mais il y mit la dure condition que les Vaudois des montagnes enverraient leurs vieillards abjurer dans trois mois aux mains du parlement d'Aix **. Si cette obli-

* De Thou, *Hist.* liv. vi, ad ann. 1550.

** La plus sincère et la plus curieuse de ces relations sur les exécutions de Mérindol porte le titre : *Histoire de l'exécution de Cabrières et de Mérindol, et d'autres lieux de Provence, particulièrement déduite dans le plaidoyer qu'en fit l'an* 1551, *par le commandement du roi Henri*

gation n'était pas remplie, s'ils refusaient de renoncer à leurs erreurs, alors la justice devait avoir son cours et les hommes d'armes prêter appui. Cette menace avait retenti dans les vallées des Alpes, et les habitans paisibles députèrent François Chaï et Guillaume Armand, deux de leurs ministres, pour demander la réunion d'une assemblée de théologiens afin d'examiner leur profession de foi. Les Vaudois de Cabrières, déjà poursuivis par les arquebusiers du vice-légat, députèrent aussi vers Jacques Sadolet, évêque de Carpentras, de cette école d'érudition, de science et de mœurs qui penchait vers la douceur et les concessions au luthéranisme. Sadolet fit suspendre toute exécution sévère; il supplia les Vaudois de modifier leurs opinions, trop hostiles au pouvoir épiscopal et à la hiérarchie ecclésiastique; il manifesta des sentimens d'affection et de tendresse qui le rendirent suspect au vice-légat d'Avignon. Les vieillards de Mérindol défendirent avec chaleur leur profession de foi auprès du parlement de Provence, et une décision de la cour ordonna que provisoirement Jean Durandy, évêque de Cavaillon, et des prédicateurs de la foi, iraient enseigner la population pour l'arracher

II, et comme son avocat en cette cour, Jean Stabery, lieutenant au Châtelet de Paris ; ensemble une relation particulière de ce qui se passa aux cinquante audiences. Paris, Cramoisy, 1645.

à l'hérésie; Durandy apporta dans la montagne cette chaleur de paroles qui distinguait le catholicisme; les conversions furent peu nombreuses *.

Alors Jean Meynier, baron d'Oppède, avait succédé dans la première présidence à Chassané; tout entier dévoué aux intérêts du parti catholique en Provence, il écrivit à François Ier que ces populations vaudoises, non-seulement n'obéissaient point, mais qu'elles se levaient en armes; il annonçait que plus de seize mille d'entre eux s'étaient réunis pour secouer le joug de l'Église et du roi; leur vie était un désordre; ils brisaient les images saintes, les autels et les croix du Christ; aucune route n'était sûre, tant le brigandage se multipliait sur le territoire de Provence. Ce rapport du parlement changea tout-à-fait les opinions de François Ier; et des lettres royales, sollicitées par le cardinal de Tournon, ennemi prononcé de la réforme, ordonnèrent l'exécution de l'arrêt; la levée du ban et de l'arrière-ban fut prescrite dans toutes les châtellenies de Provence; le capitaine Paulin, depuis si célèbre sous le nom de baron de La Garde, arriva du Piémont avec sa compagnie de gens d'armes, et six mille arquebusiers ou archers, pour se mettre aux ordres du parlement.

Lorsqu'on voit ce grand mouvement d'hommes

* Sleidan, ad ann. 1545, pag. 534.

de guerre pour réprimer les populations vaudoises, il est impossible de supposer que ces populations n'eussent pas fait quelques tentatives de violence et qu'elles fussent restées dans la simplicité d'obéissance qui attend la persécution. En France, les doctrines nouvelles se mêlèrent souvent à l'esprit d'indépendance politique, à des résistances armées. François Ier s'en plaint dans ses lettres secrètes à la ligue de Smalkalde : « Ce ne sont point de simples opinions, dit-il, mais des actes coupables; les hommes qui enseignent l'hérésie dans mon royaume sont pour la plupart des mutins *. » Il existe une épître que les Vaudois de Provence adressèrent aux luthériens d'Allemagne, aux zwingliens et aux calvinistes de Suisse pour appeler du secours et une ligue contre les dangers qui les menaçaient. C'était le droit de la défense naturelle; mais ces correspondances, dans tout État bien constitué, pouvaient être facilement confondues avec la révolte et la trahison de la foi des sujets. La réponse des luthériens et des calvinistes à ceux de Cabrières et de Mérindol fut très-dure; ils déclarèrent qu'ils n'avaient pas à se mêler des affaires du roi de France. A cette époque se manifestait un esprit de secte et de jalousie entre les diverses nuances de la réforme. Les Vaudois ne s'étaient pas complé-

* *Litt. Francis. Ier, apud Freher, rerum germanic. coll.* tom. III.

tement associés à l'une des grandes doctrines; d'où ce refus de tout secours, de tout appui, même contre la persécution *.

Cette persécution commença terrible. Le parlement s'assembla, et le baron d'Oppède fit lecture des lettres royales qui ordonnaient l'exécution de l'arrêt contre les Vaudois. Le président François de La Font, les conseillers Honoré Tributiis, Bernard Badet, l'avocat-général Nicolas Guérin furent désignés pour suivre le premier président qui réunissait les hommes d'armes au camp de Cadenet, non loin de la Durance. Le territoire de Pertuis fut le premier envahi; les villages de La Mothe et de Saint-Martin sur la Durance furent brûlés et pillés; quatre cents pionniers qui suivaient le premier président rasaient les débris qui subsistaient encore, renversaient les arbres à grands coups de cognées. On brûla également Ville-Laure, Lourmarin et La Roque : c'est ainsi que l'armée parlementaire s'annonça aux malheureux habitans de Mérindol; ils avaient fui, à l'aspect des flammes, dans les bois qui couvraient quelques unes de leurs montagnes; les soldats les poursuivaient comme des bêtes fauves. Dirai-je ces cruautés de l'esprit religieux? ces femmes, ces enfans égorgés dans le berceau, la foi violée, les horreurs de ces massacres qui remplirent les

* Sleidan, ad ann. 1545.

paisibles vallées? Les malheureux périrent; quelques uns se sauvèrent dans le Piémont et dans la Suisse *.

Le bruit de cette sanglante exécution retentit au loin, et le parlement, craignant d'être repris pour sa conduite impitoyable, députa auprès de François Ier : l'acte de ratification sollicité par le cardinal de Tournon subsiste encore, et ce qu'on a dit du repentir du roi est très-douteux; il fut surtout bien tardif. Ce n'est que sous le règne de Henri II, à l'époque des grands rapports de la France et des protestans d'Allemagne, que des poursuites furent dirigées contre l'avocat-général Guérin dont les excès, moins protégés de la cour, reçurent leur châtiment.

Quand on consulte les registres de la Provence, les vieilles chroniques, les actes des cités, on s'explique très-bien par l'esprit seul des populations ces exterminations catholiques! On ne doit jamais en histoire séparer un événement du siècle où il a éclaté et des opinions qui le dominèrent. On flétrit certains noms de ce qui n'est que le résultat d'une force et d'un mouvement populaire qui les entraînent. Dans une société religieuse et de croyance, il se trouvait des nécessités, comme à une autre époque il y eut de cruelles

* De Thou est l'historien le plus exact et le plus impartial de cette persécution, ad ann. 1545, 1556.

nécessités politiques. L'exaltation des idées fait marcher les hommes vers le crime comme par une fatalité ; et voilà pourquoi le plus noble service qu'on puisse rendre à l'humanité, c'est de propager le culte des idées modérées dans un monde où les orages des passions se succèdent avec toute leur puissance de détruire et d'abîmer !

CHAPITRE XVII.

DÉVELOPPEMENT DE LA RÉFORME.

Angleterre. — Progrès de l'Église nationale. — Persécution contre les luthériens. — Les anabaptistes. — Pologne réformée. — Tentatives en Italie. — La Suisse. — Genève. — Révolution municipale. — La Suède.

1530 — 1545.

Si, en France, la situation du calvinisme n'avait rien de fixe et d'immuable, en Angleterre la réforme prenait un caractère spécial de tyrannie et d'organisation absolue. Partout ailleurs elle s'était mêlée à quelques idées d'émancipation intellectuelle; là elle se concentrait dans un cercle étroit et persécuteur. Les formules anglicanes n'avaient ôté au catholicisme que la suprématie de Rome, les monastères et le culte des images;

elles avaient conservé l'unité religieuse et nationale; puis, la mêlant à la politique, la couronne s'était adjugé le pouvoir le plus absolu qu'on puisse créer sur la terre. Henri VIII l'avait exercé dans toute sa plénitude de persécution. Tout ce qui sortait de son Église il le poursuivait avec la même haine et le même acharnement. Quand il eut constitué la hiérarchie, changé le principe de l'obéissance, il voulut que tout se mît en rapport avec son idée fondamentale. Il y eut des formules de culte, des actes de foi à souscrire plus impératifs qne les vieilles croyances du catholicisme *.

Toute la théorie de Henri VIII se résuma en ces paroles : « Les choses spirituelles, telles que les sacremens, étant accordées par Dieu, ne dépendent d'aucun chef mondain ni temporel, mais seulement du Christ. Quant à la personne des prêtres, leurs lois, leur actes, d'autant que ce sont toutes choses temporelles et relatives à la vie présente, nous sommes en ces choses, comme y étant appelé, le véritable chef en ce royaume, et il n'existe aucun homme au-dessus de nous **. »

Ayant ainsi posé les limites et confié le vicariat de l'Église à un laïc (sir Th. Cromwell), la pensée de Henri fut de faire gronder son pouvoir sur la

* Burnet, *Hist. de la Réforme de l'Église d'Angleterre*, tom. III, pag. 351.

** Il se proclame *supremun caput*. Wilk. con. III, pag. 764.

tête de son clergé tremblant, mais divisé en deux grandes catégories, l'une voulant marcher à la réforme luthérienne, l'autre espérant se maintenir en la foi catholique. Henri VIII n'aimait pas les hautes réformes d'Allemagne ; ses études scolastiques répugnaient aux nouveautés de Luther, à la philosophie plus large de la renaissance; il était l'homme encore de son pamphlet pour le maintien des sacremens et des thèses de saint Thomas d'Aquin. Mélanchton avait inutilement tenté de l'entraîner aux idées de l'école germanique : une de ses lettres les plus polies, les plus insinuantes, reste encore pour témoigner de son prosélytisme éclairé. Les luthériens députèrent même quelques uns de leurs fervens théologiens pour disputer les questions de foi avec Henri VIII, qui se proclamait le plus érudit des scolastiques * : les tentatives échouèrent; et le roi d'Angleterre, sans permettre la moindre observation, posa une formule générale et impérieuse de croyances. Tandis que l'on brûlait les châsses des saints, leurs précieuses reliques, les croix et les images, et que les cendres de saint Thomas de Cantorbery étaient dispersées aux quatre vents, pour le crime de haute trahison appliqué à un cadavre sous la pourriture de deux siècles, Henri VIII faisait proclamer par un bill solennel la présence réelle du Christ dans

* *Epist.* Mélancht. tom. II.

l'Eucharistie, le célibat des prêtres, les messes particulières; et ces dogmes étaient imposés à tous les sujets; à savoir : « quiconque prêcherait contre la présence réelle, serait brûlé comme hérétique et ses biens confisqués. » Pour le second article, il devait être mis au bon plaisir du roi : la nullité du mariage des prêtres était prononcée, et la cohabitation avec une concubine était en définitive punie de mort *. Ce statut répondait aux deux idées fondamentales de Henri VIII. Il poursuivait la réforme de Luther, parce qu'il y voyait un avenir d'indépendance; il ôtait au catholicisme les deux intermédiaires qui se plaçaient entre la royauté et Dieu, c'est-à-dire les saints et le pape, double et mystérieuse intercession qui avait dominé le moyen âge, et à laquelle Henri VIII substituait la toute-puissance royale.

Quelques luthériens s'étaient montrés en Angleterre et avaient prêché la grande réforme de Luther; Henri les fit arrêter, et comme dans les pays catholiques, ils furent livrés aux flammes **.

* Stat. 31. Henri VIII, 14.

** *Voyez*, dans Sanders, 138, 163, les détails du supplice du moine bernardin Forest, qui fut brûlé sur la croix. On lui attacha cette épigraphe en vers :

Forest the friar,
That infamous liar,
. . . . . .

Lorsque les princes de Smalkalde s'en plaignirent, Henri VIII répondit comme François Ier : « Ce sont des hommes hardis qui ne viennent pas seulement prêcher des opinions, mais menacer la paix publique *. » Ce reproche général adressé aux luthériens se rattachait à la confusion qu'on faisait souvent de la révolte anabaptiste avec l'école philosophique de Luther. Il était rare que les princes distinguassent parfaitement ce qui séparait les deux doctrines, l'une turbulente par ses principes, l'autre par ses actes. En Angleterre la réforme des idées religieuses se mêlait aux souvenirs de Wicliff et de John Bull, à ces troubles de populace et de serfs des champs qui avaient agité Londres dans les quatorzième et quinzième siècles. Henri VIII avait dans son caractère, par suite d'un sanglant et petit esprit d'école, ce système d'échafauds et de persécutions théologiques; il frappait les protestans comme il avait proscrit les fidèles de l'Église romaine.

Quelles que fussent ses précautions, la réforme pure et la secte des anabaptistes s'étendaient se-

The gospel doth deny
The king to be supreme head.

(Forest, le moine, cet infâme menteur, renie l'Évangile et la suprématie du roi.)

* Il y eut pourtant un traité entre Henri VIII et la diète de Smalkalde.

crètement en Angleterre et en Écosse. C'est chose à constater que les doctrines grossières de Muncer et des illuminés de l'école anabaptiste prenaient racine, surtout parmi les peuplades qui menaient les troupeaux aux montagnes. En Écosse la réforme devint presbytérienne : elle se développa dans ces proportions au sein des multitudes, parce que la vieille ferveur des pastoureaux éclatait ici comme au moyen âge : le ciel, les astres, la liberté, l'égalité parlaient à ces populations de simplesse et d'énergie.

Une portion de la Pologne embrassait le luthéranisme sous le roi Sigismond Auguste ; l'école philosophique et réformatrice s'était emparée du gouvernement sous un prince plein de paresse pour toutes les affaires publiques. Les luthériens favorisaient d'ailleurs, avec beaucoup d'adresse, la tendance de ce prince vers un mariage de son cœur qui avait divisé la Pologne en deux partis *. L'Italie elle-même, qui s'était jusqu'alors préservée de la réforme, commençait à la voir éclore à travers la police active et la surveillance inquiète de l'inquisition. On lit dans un ancien document, qu'en l'an 1546 quarante des principaux citoyens et des plus savans de Vicence établirent des conférences sur les questions religieuses qui agitaient alors le monde ; ils allaient plus loin

* Lubienski, *Hist. réform. ecclés. Polon.* liv. v.

même que l'école sacramentaire; ils niaient la divinité du Christ, homme sage pourtant, envoyé de Dieu pour prêcher la parole pure, seigneur et roi (dans le sens philosophique) des peuples qu'il était venu éclairer. Ils n'admettaient que ce seul fait dans les vastes théories du catholicisme; tout le reste était pure invention humaine, de simples points de morale ou des mystères empruntés à la philosophie des Grecs et aux systèmes d'Aristote et de Platon. Le sénat de Venise alarmé de ces premiers fermens d'une hérésie si hardie, commença de vigoureuses poursuites. Deux de ces philosophes sociniens furent étouffés dans des bains à la manière antique; les autres s'enfuirent en Suisse pour échapper à ces tristes exécutions *.

Cette Suisse, qui servait alors de refuge à tant d'exilés des pays catholiques, sortait à peine de la guerre civile qu'avait fait naître la présence de deux religions rivales. Les cantons qui avaient conservé la foi romaine avaient pris les armes contre les cantons réformés par Zwingle; le sang coulait; la confédération tendait à se dissoudre par les mêmes causes qui menaçaient de mort le corps germanique, si l'on n'arrivait à des transactions, en séparant la querelle religieuse de la question d'existence politique. La paix fut arrêtée entre les Suisses, et la liberté de croyance proclamée.

* *Biblioth. antitrinitar*, pag. 18.

Les magistrats de Fribourg, fervens catholiques, s'aperçurent bientôt que quelques élémens de réforme pénétraient dans leur population jusqu'alors fidèle; ils déclarèrent hautement à Genève que si les syndics ne réprimaient pas ces tentatives, il se sépareraient définitivement de la ligue. Quant à Genève, elle devenait la métropole du grand système qui proclamait Zwingle, Œcolampade et Calvin pour chefs *.

Calvin avait été appelé à Genève par les deux ministres Farel et Corant, vers le mois de décembre 1536, au moment où la république proclamait sa réforme et la liberté; il avait prêché devant le peuple réuni pour sanctionner la révolution religieuse que les conseils avaient préparée. Calvin acquit l'ascendant qu'à une époque d'érudition et de doute tout homme de science et de caractère exerce sur les esprits. Genève se divisait en deux factions : l'une de mœurs faciles, en rapport avec une civilisation amollie, ne voulait aucun de ces systèmes absolus qui réforment violemment les habitudes d'un pays ; l'autre, sombre et fanatique, repoussait toutes les concessions au cœur et aux passions humaines. Calvin, Farel, Viret, les ministres en général, étaient à la tête de ce dernier parti; ils voulurent là, comme par tout où se reproduisait la réforme, imposer des ré-

* Sleidan, liv. viii, pag. 254.

glemens implacables contre les mœurs dissolues, la liberté de croyance, la licence religieuse; ils cherchèrent à dominer une société vieillie afin de la conduire à leur gré ; ils dénonçaient l'opinion des *libertins*, les folles filles, les mariages adultères : partout dans les sermons qui restent encore, se révèle un caractère impérieux qui marche au pouvoir et veut s'en saisir. Rien de moins libéral et de plus austèrement despotique que les opinions qui formulent la doctrine de Calvin *: ce sont ses idées qu'il impose et non des principes qu'il soumet à l'examen.

La première tentative de Calvin et des ministres pour se saisir de l'autorité à Genève fut vaine; la vieille société triompha ; ils furent bannis ; cet ostracisme dura quelques années. Calvin visita Strasbourg, la haute et basse Allemagne ; il fut rappelé à Genève au mois de mai 1541. C'est ici que commence cette tyrannie doctrinale qui imposa des formules, des actes de foi sous les peines les plus sévères. Toute la république est dans les mains d'un homme, mais cet homme a la parole

* Il existe deux mille vingt-cinq sermons de Calvin en manuscrit dans la bibliothèque de Genève. Denis Raguenier les écrivait à l'Église, tandis que Calvin les prêchait : cette bibliothèque possède beaucoup de lettres de Calvin. Les collections Colbert, Béthune, Fontanieu et Dupuy (Bibliothèque royale) sont riches aussi de ces lettres autographes.

puissante, une volonté tenace, laborieux écrivain qui préside le conseil, professe la science, et du haut de sa chaire portative, ça et là sur la place publique enseigne et gouverne tout à la fois. Plein des antiques idées de la censure romaine, Calvin établit le CONSISTOIRE, assemblée d'examen et de surveillance qui pénétrait dans la conduite privée pour la connaître et la punir. Il publia ses ordonnances ecclésiastiques, mélange impitoyable de prescriptions morales et de peines temporelles. Pour donner une idée du caractère de cette réformation, j'emprunterai à un manuscrit de la main même de Calvin ses opinions sur l'adultère *:

« En premier lieu, si un homme marié ou non marié paillarde avec femme mariée, il ne semble pas que la peine doive être moindre que capitale pour tous deux : la loi de Dieu et le droit commun l'exigent ainsi; car par les adultères le bien et substance des maris et enfans légitimes est transporté à enfans bâtards; il y a confusion de tout ordre et honnêteté. Et puis n'y a-t-il pas l'ignominie faite au mari? Une femme ne peut être paillarde que le mari n'ait déshonneur et honte, ce qui est pire que si on lui dérobait son bien. — Vu donc tous ces crimes, qui tous sont punissables,

* *Édits des protestans de Genève*, Supplém. franç. n° 1930. Ils sont signés de Calvin, Spifame, de la Marc (Bibliothèque du Roi). « Avis sur les lois qu'il serait bon de faire touchant la punition des adultères et paillardises. »

la peine ne pouvait être plus légère que capitale; en usant de plus de douceur, on ouvrirait la porte à plusieurs mauvaises conséquences, comme larcins, meurtres et autres choses semblables. — Or, quand un homme marié paillarde avec une femme mariée, le crime est énorme, vu le tort que tous les deux font à la femme du paillard; car un homme qui a abusé d'une autre femme exerce toujours mauvais traitement et cruauté sur la sienne. S'il n'y a adultère que du côté du mari, les principales raisons de punir le crime à mort cessant, il aura au moins le fouet, et il jeûnera quinze jours au pain et à l'eau en prison étroite; mais après avoir été repris, s'il retombait de nouveau, il doit être puni de mort. Quant aux simples paillardises entre gens non mariés, neuf jours au pain et à l'eau en prison étroite. S'ils paillardaient après avoir été repris, la peine sera à la discrétion des juges, selon les circonstances, pour procéder avec grande rigueur, voire jusqu'à la mort si besoin est: il en sera de même en cas qu'une fille ait été violée devant l'âge, ou si un serviteur séduisait la fille de son maître. Touchant les courtiers d'amour, pour simple paillardise, le fouet et bannissement perpétuel; mais si c'est pour induire en adultères, la peine capitale. Touchant les paillardises emportant incestes, toutes doivent être punies de mort. »

Cette peine de mort que Calvin prodigue avec une si triste facilité, il ne l'épargna pas aux opinions. Le gouvernement de Genève devint sous sa main une inquisition religieuse, aussi craintive, aussi cruelle devant toute liberté de doctrines que le tribunal des Dominicains. Castalion fut banni de Genève pour avoir lutté avec les sentimens du maître; Jacques Gruet eut la tête tranchée sur le billot « parce qu'il attaquait les ordonnances ecclésiastiques et qu'il avait mal parlé de M. Calvin; » enfin Servet, de lugubre mémoire, poursuivi, dénoncé et dont le fatal procès tiendra plus tard une place sanglante dans l'histoire du calvinisme.

La révolution luthérienne demeurait complète en Suède, parce que là elle avait été accompagnée de toutes les conditions de durée dans l'ordre politique, et particulièrement de la division des propriétés. Le Danemarck, qui avait conservé encore quelques ménagemens pour les évêques catholiques, brisait entièrement avec eux. Les Bohèmes voyaient se développer l'hérésie des hussites qui se liait à la réforme, et dont Luther avait souvent invoqué les dogmes et les souvenirs. Les Hongrois demeuraient catholiques, parce qu'obligés de se défendre contre l'invasion des Turcs, il leur était nécessaire d'appeler les secours de Rome, siége d'unité et de force populaire dans la croisade contre l'empire ottoman.

Trente ans à peine s'étaient écoulés depuis la prédication de Luther, et déjà la moitié de l'Europe se séparait de la communion romaine. Cet immense fait se préparait depuis trois siècles, et voilà pourquoi il éclata avec tant d'impétuosité, et s'étendit avec une si merveilleuse énergie. Les papes auraient pu tout éviter par une réforme lente, successive, et dont ils se seraient proclamés les chefs. Les conciles de Constance et de Bâle avaient posé des bases ; ils n'écoutèrent point leurs sages avis ; ils résistèrent avec ténacité. Or le caractère d'une résistance en présence d'un mouvement trop fort, c'est de le doter d'une nouvelle puissance qui à la fin emporte tout. Quand les papes consentirent à un concile universel, le temps avait marché !

CHAPITRE XVIII.

TACTIQUE DU CATHOLICISME. — PREMIÈRE PARTIE DU CONCILE DE TRENTE.

Convocation d'un concile. — Réunion à Trente. — Caractère de ce concile.—Les protestans refusent d'y prendre part. — Craintes de l'empereur. — Décisions.—Résultat du concile.

1538 — 1546.

La réunion d'un concile œcuménique, au temps de la grande Église catholique, était l'événement le plus grave et qui suscitait au plus haut degré la sollicitude des princes et les sympathies du peuple. Qu'on s'imagine en effet une assemblée de ces légats devant lesquels la multitude roulait son front dans la poussière, de ces cardinaux aux pompes de pourpre et d'or, des archevêques

et évêques à la crosse vénérée, des pieux abbés de puissans monastères; et là, agitant toutes les questions vitales de la constitution catholique, la présence réelle du Christ sur les autels couverts d'*ex voto* populaires, l'invocation des saints, vénérables protecteurs des communes, des serfs, de l'enfance, et de la vieillesse; le péché originel, terrible explication de cette pensée du mal que toutes les écoles de philosophie avaient discutée sans la résoudre que par le dualisme de Manichée et les Eons des gnostiques; la légitimité des sacremens, douce consolation pour fortifier l'âme dès les premiers cris du berceau et qui la soutenaient encore en face de la tombe! Il était donc naturel que la convocation d'un de ces grands congrès ecclésiastiques suscitât une attention universelle; les rois y envoyaient leurs ambassadeurs; les jurisconsultes, les parlemens en suivaient les délibérations; et les peuples attendaient les canons des conciles comme une règle de conduite commandée par la double puissance du ciel et de la terre; et puis, ces formules solennelles, ces anathèmes prononcés les flambeaux éteints, d'une voix lugubre et retentissante, tout cela jetait l'âme dans une pieuse terreur et une ineffable exaltation!

L'idée d'un concile œcuménique convoqué par le pape, dans le but de faire cesser les troubles religieux de l'Europe, avait été une des préoc-

cupations de Charles-Quint; il y voyait un moyen de ramener l'ordre dans les doctrines et dans les souverainetés. Il avait long-temps négocié avec les papes Clément VII et Paul III, leur présentant la grande assemblée ecclésiastique comme un terme à la réforme ; mais plusieurs questions préparatoires devaient être soulevées. Les protestans admettraient-ils l'autorité d'un concile convoqué par le pape ? Sous quelle influence et d'après quels principes agirait-il ? Dans quelle ville et sous quelle domination serait-il réuni ?

Lorsque les premières ouvertures furent faites aux princes protestans, ils se bornèrent à répondre que pour être libre, le concile devrait se tenir en Allemagne, et, selon les vieilles lois, être convoqué par l'empereur.

Dès que Luther eut également appris la résolution arrêtée par Charles-Quint de confier à un concile le jugement des questions religieuses, il se hâta de publier un pamphlet pour déterminer précisément quelle était l'autorité des assemblées épiscopales. « Il ne leur est pas permis, s'écrie-t-il, d'établir de nouveaux articles de foi, d'ordonner de nouvelles œuvres, de gêner la conscience par des pratiques ou cérémonies religieuses, enfin, de se mêler du gouvernement politique ou civil. Ce qu'elles doivent faire, c'est de ramener les principes de l'Église à la pureté de leur origine, et par conséquent elles doivent forcer le pape,

qui séduit les fidèles par de fausses doctrines, à remettre les choses dans leur état primordial*. » Dans un autre écrit tout entier de la main de Luther, le réformateur développe avec un soin tout particulier les points que le concile devra résoudre : sur la présence réelle, le péché originel, la pénitence, le mariage des prêtres. Pour toutes ces questions il ne fait pas une seule concession aux antiques lois de l'Église; il déclare même que ce sont les conditions invariables qui doivent servir de base à toute espèce de transaction avec Rome **.

Dans la vérité, les luthériens ne voulaient plus du concile; l'école de Mélanchton, dépassée depuis les derniers succès des protestans sur l'archiduc Ferdinand, se serait plus facilement arrangée d'une assemblée générale; mais Luther, impitoyable alors contre toute organisation catholique et romaine, dédaignait un jugement qui,

* Erfurt. 1539.

** Cet écrit, que je crois de la main de Luther, porte ce titre : « *Articuli qui debuerant in concilio apud Mantuam vel ubiquumque futurum esset : exhiberi nomine nost. part. et quid nos recipere aut concedere vel non possimus.* » Il est signé de ces initiales D. M. L., chiffre habituel de Luther; il est en original dans les manuscrits Dupuy (Bibliothèque du Roi), nos 355, 356. Dans le même manuscrit se trouvent plusieurs pièces qui tiennent à l'histoire des deux époques du concile de Trente.

dans le système d'un concile quel qu'il pût être, lui aurait été nécessairement défavorable, en lui enlevant surtout la puissance matérielle qu'il avait acquise par la réforme *.

Charles-Quint persista dans sa première idée; et puisque les protestans se refusaient à un concile, il résolut de le convoquer tout catholique. L'empereur pensait qu'aux yeux du monde chrétien l'autorité d'un concile lui donnerait des armes, et qu'il pourrait agir plus efficacement une fois que les hautes questions en dispute dans les écoles seraient décidées. Quand il eut entraîné le pape Paul III à ses desseins, il se hâta de faire fixer un lieu pour la tenue de l'assemblée, et surtout de l'environner de telles solennités, que son éclat et sa force d'opinion répondissent à la grandeur du but qu'il se proposait. On avait d'abord désigné Mantoue, puis Bologne; la ville de Trente, libre alors, fut acceptée, et on arrêta que le pape inviterait tous les princes séculiers à députer des ambassadeurs auprès du saint concile, afin de lui donner un caractère d'universalité **. Pour assurer la pleine liberté des délibérations,

* Pallavicin., *Hist. concil. Trident.* liv. v, c. 17, n° 8. — Labbe, *Collect. concil.* tom. xiv, pag. 732.

** Il faut comparer, pour les deux époques du concile de Trente, les deux grands historiens : Fra Paolo, dévoué au tiers-parti, et Pallavicin tout entier dans les intérêts du pape.

ni le pape, ni l'empereur ne devaient assister en personne aux débats; ils purent s'y faire représenter, l'un par des légats, l'autre par un simple ambassadeur, comme les princes séculiers appelés au concile. Tandis que François Ier adoptait avec empressement ce mode de convocation, le théologal Henri VIII publiait une dissertation scolastique dans laquelle il en démontrait tous les vices, « car cette assemblée ne serait pas catholique, mais papistique et damnable. »

Les questions qu'allait avoir à résoudre le concile étaient de deux natures : les unes toutes philosophiques et de dogmes, soulevées par les prédications luthériennes et sacramentaires; les autres de pure réformation, et par conséquent toutes applicables à la discipline matérielle de l'Église. Charles-Quint, préoccupé de la situation de l'Allemagne, aurait voulu borner les opérations du concile à ce second point qui laissait indécises toutes les vagues disputes pour arriver à un résultat positif. Tête politique avant tout, Charles-Quint s'inquiétait peu de la théorie du péché originel, de la grâce; ce qui lui importait particulièrement, c'était la réforme des mœurs cléricales, la question de la résidence, en un mot, la constitution extérieure et saisissable de l'Église. Les cardinaux et les évêques ne partageaient pas cette opinion; la réforme touchait à la liberté ecclésiastique; ils ne la désiraient pas. Leur ten-

dance au contraire était de se jeter dans les controverses de dogmes où brillait leur esprit et qui étaient en rapport avec leurs études d'école. Charles-Quint se dégoûtait déjà de l'idée d'un concile qui pouvait troubler encore l'Allemagne. Le même prince qui en avait tant pressé la convocation, hésita un moment, et déposa dans le sein du légat toutes ses craintes d'avenir. « Maintenant, disait-il, les protestans sont en majorité dans l'Empire; si nous prenons contre eux des résolutions, il faut avoir des forces pour les faire exécuter. Qui sait si une fois irrités il ne marcheront pas sur Rome pour la piller et enlever le pape? » Ferdinand, roi des Romains, répéta à peu près ces paroles. On voulait alarmer Paul III, l'entraîner dans un système de subsides au profit de Charles-Quint. Le pape disposait encore de vastes trésors, de nombreux hommes d'armes et des archers; il pouvait fournir à l'empereur les forces suffisantes pour arrêter ce qu'il appelait la dissolution du corps germanique*.

Le concile se réunissait lentement : personne n'allait à Trente avec la haute opinion de finir les troubles de l'Église; les évêques craignaient la réforme des mœurs, qui ne convenait pas à leurs douces habitudes; le pape redoutait la puissance des évêques, et avait recommandé à ses légats d'agrandir le cercle des abbés, de multi-

* Pallavicin. *Concil. Tridont. Hist.* liv. v, cap. 17.

plier les voix dévouées au saint-siége, afin d'éviter la question de la prééminence des conciles. Les légats suivirent avec dévouement et habileté ces instructions; et, dès la première séance, on dut s'apercevoir que les délibérations étaient pleinement dans les intérêts et les opinions de la cour de Rome. L'évêque de Bitonte, qui ouvrit la pieuse assemblée, rappela tout l'éclat de la puissance du pape, et les biens qu'elle avait faits, soit en ordonnant les croisades, soit en déposant les rois *. C'était là une grande faute; prêcher la toute-puissance romaine au moment où elle était vivement attaquée; rappeler les trois couronnes de la tiare, lorsqu'une nouvelle doctrine disait aux rois : « Secouez de vos pieds un pouvoir qui vous opprime, » n'était-ce pas favoriser précisément la réforme qu'on voulait proscrire? Les premières séances furent tout entières consacrées aux réglemens de la police du concile, à réprimer l'orgueil des évêques et la licence de leurs domestiques; car à Trente tout était rempli de troubles. On en vint ensuite aux points de dogmes qui formaient les dissidences les plus sérieuses entre l'école protestante et l'école catholique.

Une lettre confidentielle de l'empereur avait invité les pères du concile à procéder lentement et avec de grandes précautions contre les partisans de la réforme. « Craignez, disait Charles-Quint, de les

* Labbe, *in collect. concil.* tom. xv, pag. 490.

irriter et de compromettre par des démarches précipitées la paix de l'Empire que vous êtes appelés à raffermir. » Il invitait surtout, par l'organe de son envoyé, les prélats réunis à modérer le zèle ardent et inconsidéré des évêques d'Allemagne, qui cherchaient à entraîner l'Église dans un immense bouleversement. Lorsque le saint concile voulut traiter des dogmes et discuter les points de la foi, le même envoyé de Charles-Quint s'opposa avec ténacité à cette discussion*. « Vous voulez donc semer à pleines mains la guerre civile ? Réformez les mauvaises mœurs; mais n'attaquez les principes que d'un commun accord **. » Le concile ne s'arrêta pas à ces considérations. Tout-à-fait sous l'influence du pape, il décida tous les points en faveur de l'Église catholique; aucune concession ne fut faite, non-seulement sur les dogmes, mais encore sur la discipline. A peine quelques réformes de détails répondirent à ce que l'opinion puissante demandait.

Le concile de Trente déclara, contrairement à l'école protestante, que les Écritures sacrées

* Pallavicin. *Hist. concil. Trident.* n° 1 et 2.

** Le mariage des prêtres paraissait être une idée fixe chez l'empereur; il fit rédiger plus tard une consultation pour en justifier la nécessité; elle est parmi le manuscrit n° 356, Dupuy (Bibliothèque royale), sous ce titre : *Considerationes super matrimonium sacerdotum.*

ne seraient et ne pourraient être interprétées que par l'Église, et jamais par la raison individuelle. Les canons des deux Testamens y furent publiés; le péché originel admis; le concile prononça que c'était par les œuvres qu'on pourrait l'effacer; la question de l'immaculée conception de la Vierge resta indécise, parce qu'il n'était pas nécessaire de l'établir en dogme religieux; le libre arbitre fut proclamé contre l'opinion des luthériens; les sacremens furent réglés selon les vieilles lois de l'école catholique. On procéda cependant à la réforme de quelques superstitions populaires en conservant le culte des images et de la Vierge *.

Quand on étudie toutes ces discussions théologiques, ces formules admises ou rejetées dans la vaste théorie du catholicisme, on voit poindre et grandir l'influence de la philosophie : la plupart des débats qui s'établirent à Trente reproduisent les controverses des écoles antiques de Platon, d'Aristote, de Plotin, de Porphyre. L'étude des sciences profanes pénétrait de ses puissantes clartés la théologie chrétienne, et la dominait alors même que dans son orgueil l'Église la proscrivait comme une hérésie !

Cette première époque du concile de Trente, profondément agitée par mille divisions particulières, tiraillée par le pape, par tous les

* Labbe, *Collect. concil.* tom. xiv.

princes intéressés à la prompte solution des questions religieuses, aggrava la situation du catholicisme plutôt qu'elle ne facilita une conciliation. Les évêques réunis n'avaient pas procédé avec la libre et grande manière des assemblées de Bâle et de Constance; ils n'avaient pas marché nettement à une haute réformation de discipline et de mœurs; ils furent dominés par de petites idées, et dès-lors le concile trouva de vives oppositions. Il ne fut pas même admis en France pour la discipline spécialement. On aurait dit que les évêques, méconnaissant leur temps, s'étaient reportés à la vieille époque catholique du moyen âge, pour en relever l'édifice sans rien voir de ce qui se pressait autour d'eux. On demandait partout des concessions; ils livrèrent un combat. C'est ainsi que procèdent toujours les opinions extrêmes; elles aiment mieux se compromettre que se modifier, se jeter dans des difficultés sans fin, plutôt que d'arriver à une conciliation sage et prudente. Le concile de Trente souleva une question d'amour-propre. La réforme n'avait pas voulu assister au concile; le concile fit un manifeste contre elle et la condamna : or, condamner un fait qui enveloppe et domine le pouvoir même, c'est une mesure ridicule et dangereuse. Que fit le concile de Trente à l'état de la réforme? Affaiblit-il ses progrès? Au contraire, il les accéléra en jetant une barrière insurmontable entre les deux grands

systèmes qui divisaient la société. Toutefois il eut ce résultat pour les doctrines catholiques, c'est qu'il les fixa d'une manière précise ; les questions de dogme et de discipline ne furent plus le sujet de controverses ; elles devinrent un point d'autorité qui commanda l'obéissance aux fidèles; et c'est quelque chose, dans un mouvement religieux, que des doctrines sans contestation.

Dans sa seconde période le concile de Trente prit un caractère plus politique encore. Nous le reprendrons à cette date nouvelle *.

* Première époque du concile de Trente, 1542, 1546. — Seconde époque, 1550, 1552.

CHAPITRE XIX.

TROUBLES DU CORPS GERMANIQUE. — TRAITÉ DE PASSAW.

Mort de Luther. — Ses derniers ouvrages. — Efforts inutiles pour une transaction. — Rapprochement du pape et de l'empereur. — Ligue contre les protestans. — Guerre civile dans le corps germanique. — Abaissement du parti luthérien. — Victoire de Charles-Quint. — Rapports des Luthériens et de Henri II de France. — Causes qui amènent la grande transaction de Passaw. — Liberté de conscience.

1546 — 1552.

Tandis que Charles-Quint tendait à imprimer son esprit aux évêques assemblés à Trente, il engageait les réformateurs eux-mêmes à reconnaître l'autorité de ce concile, sauf à tout diriger ensuite, de sa volonté puissante, vers une pensée de fusion et de concorde, force et durée de sa vaste couronne. A peine le concile était-il ou-

vert qu'il se rendit auprès du landgrave, l'un des chefs du parti protestant, que l'empereur voulait entraîner à une démarche envers le pape pour sauver l'unité allemande *.

Luther s'effaçait du monde ; le fougueux réformateur avait marqué la dernière année de sa vie par un esprit plus tenace, plus hautain peut-être. Sa polémique avait pris je ne sais quoi d'âcre et de méprisant; la pressante logique qui souvent avait présidé à ses larges ouvrages de théologie, avait tout-à-fait disparu. Ce n'était plus qu'insultes, outrages de mauvais goût, soit qu'il s'adressât aux catholiques purs, soit qu'il attaquât la réforme dissidente, les sacramentaires particulièrement. Dans le dernier livre qu'il dirigea contre la papauté, Luther dessina de sa propre main la figure du souverain pontife, revêtu de ses habits de pompe, et avec deux énormes oreilles d'âne. Autour de lui sont rangés, dans un ordre qui se rapproche beaucoup du conclave, différentes figures de démons, tous affublés de mitres, et offrant au pape les divers attributs de son pouvoir, tandis que d'autres l'entraînent en enfer avec des cordes noueuses **. La Faculté théologi-

* Sleidan, liv. xvii, pag. 575.

** Ces caricatures sont fréquentes aux époques de la réformation. Quiconque a visité l'Allemagne a pu voir le vieux tableau où Cochleff est représenté sur un âne la tête tournée vers la queue.

que de Louvain avait attaqué sa doctrine en trente-deux articles; Luther rédigea un pamphlet de fureur et de déclamation. Ainsi la Faculté prend sous sa plume le nom de *vaccultas* qui la rapproche de la vache; l'Église catholique n'est que *cacolica;* les docteurs de la Faculté sont *nostrolli magistrolli, bruta magistrollia* *. Le raisonnement est diffus et rare dans ces thèses où Luther semble abandonner ses formes didactiques **. Le réformateur survécut peu à ces derniers ouvrages; il mourut à Islebe, chez les comtes de Mansfeld qui l'avaient appelé auprès d'eux pour régler quelques différens de succession. Arrivé dans ces États, Luther prêcha, selon ses habitudes, avec cette entraînante parole, cet esprit enflammé qui le caractérisaient dès sa plus jeune vie. Il fut pris d'une grande fatigue d'estomac, et, usant à peine de quelques précautions, il se mit à prier, « parce que, disait-il, le souverain pontife préparait d'effroyables choses sur l'Évangile dans le concile de Trente. » Le lendemain son mal redoubla, et Luther sentit que la vie s'en allait en lui; alors il répéta sa prière fervente, et se prépara sans crainte à la mort qui l'atteignit le 18 février 1546, à l'âge de soixante-trois ans ***.

* Erfurt, 1545.

** Cochlæus, *de act. et script. Luther.* pag. 311.

*** Sleidan, liv. xvi, pag. 563. — Pallavicin, *Hist. concil. Trident.* liv. vi, cap. x.

Le nom de Luther se mêle si intimement à la réforme qu'il serait impossible de ne pas faire entrer ce puissant caractère dans les mobiles qui précipitèrent le mouvement des esprits; mais on ne saurait trop le répéter, ce mouvement était opéré lorsque Luther s'en empara; il le poussa de son bras implacable, il lui imprima une direction prononcée, foulant aux pieds toute espèce de ménagemens. En cela son esprit servit à séparer définitivement la réforme et l'Église catholique dans les différens efforts que l'on put faire pour les réunir; il empêcha la fusion qu'aurait préparée le caractère liant et modéré de Mélanchton. Au reste, esprit supérieur, doué de résolutions énergiques et d'immenses facultés. Quand une société tombe en pièces, une volonté tenace est la force autour de laquelle on se réunit; Luther fut cette force au milieu des dissidences et des hésitations religieuses du seizième siècle. Je ne sache aucun écrivain qui dans la rénovation, j'en excepte Érasme, possédât cette faculté de pensée et d'expressions à un plus haut point; il poursuit, harcelle sans relâche une idée ou un homme qui lui est opposé; sa phrase est claire sans être élégante ou correcte, avec une large liberté pourtant de mots nouveaux qu'il jette à pleines mains pour agrandir sa pensée ou ridiculiser le système qu'il combat. Ses pamphlets en vieux allemand vont droit au but, qui est de parler au

peuple; peu de ces citations si multipliées dans la scolastisque; l'examen, la raison; examen subtil souvent, raison superbe, mais n'agissant qu'avec elle et par elle; puis, du mauvais goût, goût d'école et de son siècle particulièrement. En résumé, capacité active et prodigieuse s'élevant de son monastère, humble et craintive, pour gouverner ensuite la moitié de l'Europe; de telle sorte qu'il ne se fait pas une affaire en Allemagne pendant trente années sans consulter Luther *! Et cet esprit se tenait dans un corps chétif et sans dignité. Les traits de Luther n'avaient rien de ces grandes formes qui dénoncent le génie; sa tête, absorbée sous le bonnet de docteur, sous cette calotte ** que la simplicité de Louis XI avait introduite comme une mode d'Université, n'exprime que les veilles et le travail; c'est l'homme de son temps, l'expression des études fortes et vastes, de cette vie de solitude et de halles, de monastère et de peuple, d'Université sérieuse et d'agitation sociale, de ce seizième siècle enfin, la plus méditative et la plus turbulente des époques pour l'esprit humain.

* Les œuvres de Luther forment 9 vol. in-fol. La meilleure édition est celle de 1582, dont je me suis servi. Je détaillerai dans le volume des pièces justificatives, article *Bibliothèque des réformateurs*, tous les ouvrages publiés par Luther.

** Le portrait de Luther, dessiné par les contemporains, a été gravé en bois sur la vieille édition de 1582.

La mort de Luther devait faciliter une transaction, et Charles-Quint en profita pour s'adresser au landgrave de Hesse, qui, avec l'électeur de Saxe, semblait plus spécialement diriger le mouvement luthérien en Allemagne. La réponse du landgrave fut évasive; il déclara que le concile de Trente étant sous l'absolue domination du pape, on ne pouvait compter sur sa liberté et son impartialité? Voudrait-on y admettre une discussion libre sur les articles de foi, de doctrines, et se décider par le simple texte de l'Évangile? L'empereur vit alors que toute espèce de conciliation sur ce point était impossible. La correspondance secrète des princes protestans, engagée avec François Ier, se continuait avec son successeur Henri II; et les luthériens appelaient tout à la fois miséricorde sur leurs frères de France persécutés, et l'appui du roi pour soutenir le droit des électeurs contre les empiétemens de Charles-Quint *; il s'agissait du pouvoir impérial en son essence, et les réformateurs considéraient le triomphe de la foi catholique comme celui de l'autorité absolue sous le sceptre d'or d'un nouveau Charlemagne **.

Charles-Quint essaya une diète à Ratisbonne

* *Mémoires et pièces sur les négociations de Henri II avec les princes allemands.* Mss. Fontanieu. (cartons du *Règne de Henri II.*)

** Sleidan, liv. xvii, pag. 569.

pour constater à quel point la dissolution du corps germanique était arrivée. Quoique régulièrement convoqués, aucun des princes protestans ne s'y présenta; à peine daignèrent-ils députer quelques ambassadeurs *. Une résolution y fut prise par les catholiques afin d'adhérer au concile. Mais quelle force pouvait avoir ce décret, qui n'était que l'expression d'une minorité? Il fallait en finir avec le désordre, et l'empereur chargea le cardinal de Trente de communiquer au pape une lettre confidentielle: « Très-saint-père, vous devez avoir appris par les bruits publics l'orgueilleuse insolence des ennemis du saint-siége et de l'Empire, les forces qu'ils mettent sur pied pour soutenir leur secte sacrilége; tout cela doit engager votre sainteté à protéger une ligue contre eux; car sur qui se portent les coups des hérétiques, si ce n'est sur l'Église de Rome? J'ai besoin d'employer l'épée, et, avec le secours des électeurs et de mes sujets qui sont restés catholiques, je pourrai venir à bout des séditieux: le cardinal Madrucce vous dira quels sont les plus pressans besoins de cette ligue **. »

La lettre de Charles-Quint tendait à obtenir

* Il ne s'y trouva que les envoyés de l'électeur Palatin, des villes de Cologne, Munster, Nuremberg, Nordlingue et Ratisbonne. (Sleidan, liv. xvii, pag. 580.)

** Pallavicin., *Hist. concil. Trident.*, liv. vi, cap. 1, n° 2.

des subsides en hommes et en argent. La question avait été déjà proposée en congrégation secrète, et Paul III, appréciant toute l'importance de réduire l'Allemagne au catholicisme, s'engagea à fournir douze mille Italiens et 200,000 écus d'or; Charles-Quint s'obligea de son côté à faire rentrer la Germanie sous la foi romaine. Le traité était à peine scellé du sceau pontifical et les troupes auxiliaires en armes, que l'empereur publia son manifeste: il se gardait dans cette proclamation publique de parler des principes religieux, mobiles pourtant de la guerre qu'il entreprenait; il invoquait les droits de l'Empire méconnus, l'anarchie que quelques uns avaient jetée dans l'ensemble de la constitution germanique *. L'empereur sortait enfin de son caractère conciliant et timoré; il n'avait pu rapprocher les deux croyances; il cherchait à les dompter l'une par l'autre.

Les princes protestans ramenèrent le manifeste impérial à son expression vraie; il annoncèrent au peuple des électorats et des cités libres, qu'il ne s'agissait pas de protéger l'ordre et la constitution qui n'avaient jamais été troublés, mais d'établir la tyrannie politique de l'empereur sur la tyrannie religieuse du catholicisme **. Tous les ministres du luthéranisme, Bucer, Mélanchton,

* De Thou, ad ann. 1546.

** Sleidan, liv. xvii, pag. 597, 599.

Juste Jonas, écrivirent des pamphlets pour appeler aux armes les cercles et les villes réformées. A ces voix si connues de la population allemande, il se fit un immense mouvement : l'électeur de Saxe et le landgrave, proclamés chefs des armées germaniques, parurent aux batailles pour combattre les soldats du pontife de Rome et de Charles-Quint, soi-disant empereur. Il y eut ligue non seulement entre la confédération, mais encore avec la cour de France. Le roi de Danemarck parut au champ de guerre pour soutenir la liberté des électeurs. Les étendards furent levés dans la plaine ; on lisait sur le gonfanon armoirié du landgrave ces mots symboliques : « La coignée a déjà frappé l'arbre à sa racine. Celui qui ne porte point de bons fruits sera coupé et jeté au feu. » Le duc de Saxe avait une devise plus pieuse encore : « Sauvez votre nom, Seigneur ; » tandis que l'orgueilleux roi de Danemarck avait brodé de soie et d'or : « Nos libérateurs viendront du septentrion *. »

La guerre civile fut entière. De prompts succès couronnèrent d'abord les armes des réformateurs; le landgrave s'empara de Donawert et de Dillingen; mais cette confédération ne marchait pas avec ordre, avec unité ; Charles-Quint eut la victoire. Jean Frédéric, électeur de Saxe, vaincu à la ba-

* Don Antonio de Vera, *Hist. Carl. V*, pag. 243. — Belcarius, *in comment.* liv. xxiv, n° 22.

taille de Muhlberg, fut fait prisonnier, condamné à mort et gracié sur les plus vives et les plus humbles soumissions. Le landgrave de Hesse, appelé avec un sauf-conduit auprès de Charles-Quint, fut néanmoins retenu en captivité; l'empereur imposa à l'un et à l'autre les conditions les plus dures. Dans toutes les villes qui avaient embrassé le luthéranisme, on dut restaurer la messe et les pompes du catholicisme; les évêchés furent rendus à leurs anciens possesseurs. L'Empire était devenu en quelque sorte une grande monarchie où la victoire avait aboli les vieilles institutions, les prérogatives, les libertés électorales *.

Cependant la question religieuse devait être décidée. L'empereur s'était déjà mis en opposition avec le concile de Trente et avec le pape surtout qui voulait le transférer à Bologne, ville à sa convenance et sous sa domination. Charles-Quint n'était plus si disposé en faveur de Rome opiniâtre; il ne tendait dans toute chose qu'à un point exclusif : l'unité allemande sous son sceptre. C'est dans cette vue qu'il essaya la mesure difficile de *l'Intérim,* nouvelle tentative conciliatrice pour amener les deux Églises à une commune foi. L'empereur prit prétexte des longueurs du concile pour justifier la nécessité d'une concordance entre les luthériens et les catholiques. Dans le même temps qu'il tenait une diète à Augs-

* Sleidan, liv. xix, pag. 664.

bourg, il manda auprès de lui Jules Phlug, prélat à mœurs douces, évêque de Naumbourg, et Jean Agricola d'Islebe, de l'école de Mélanchton, et qui avait travaillé avec lui à la confession d'Augsbourg; il leur adjoignit l'évêque titulaire de Sidon, et tous trois durent présenter à la diète un formulaire général dans lequel étaient résumées les principales questions en dissidence. C'était à peu près le même travail qu'avait entrepris Mélanchton à une autre époque; mais le nouveau formulaire avait une tendance plus fortement catholique: les revers de la religion réformée expliquaient ces concessions *.

Dans l'*Intérim*, véritable traité de philosophie religieuse, on reconnaissait, avec de légères modifications, la théorie catholique sur le péché originel, la grâce, la justification, la présence réelle, la suprématie des évêques et du pape, les sacremens, la messe; on conserverait dans les Églises les autels, les habits sacerdotaux, les croix dorées, les orgues, les chandeliers, les images pieuses et le chant des psaumes. Il ne devait plus y avoir de superstitions; on honorerait les saints, mais on ne les adorerait pas. L'*Intérim* maintenait les processions, les lustrations d'eau bénite et les veilles solennelles de Pâques et de Pentecôte. A l'égard des prêtres mariés, leur union était pro-

* PALLAVICIN. *Hist. concil. Tridentium*, lib. x, cap. XVII, n° 1.

visoirement consacrée; on attendrait les décrets du concile sans qu'on pût les forcer à quitter la femme de leur couche et de leur amour. La communion sous les deux espèces était facultative jusqu'à la décision définitive d'une grande assemblée de l'Église *.

Cet *Intérim* fut également attaqué par les protestans et par les catholiques **. L'imprimerie avait créé une puissance d'opinion, et lorsqu'une mesure n'était point en harmonie avec les sentimens populaires, aussitôt se manifestait une violente opposition d'écrits qui circulaient dans toute la Germanie. Il fut impossible à l'autorité de Charles-Quint de faire exécuter *l'Intérim* et de rapprocher les vieux principes religieux des nouveautés adoptées en majorité par la confédération allemande. D'ailleurs, au milieu des inquiétudes que lui donnait la cour de Rome, Charles-Quint s'était aperçu qu'il s'aliénait une force en persécutant les princes protestans, en même temps qu'il n'acquérait pas un appui dans un pontife inflexible. L'Allemagne fermentait. Henri VIII et François Ier, les plus redoutables ennemis de Charles-Quint, n'existaient plus; mais Henri II de France

* *Carol. V, imp. Aug. Interim*, tom. I. — *Constit. imperial.* GOLDAST. tom. I, pag. 518.

** *Voyez* la longue protestation de l'Église catholique, publiée par Robert Cénalis, évêque d'Avranches, sous ce titre: *Antidotum ad postulata interim*. Paris, 1549 (rare).

avait hérité des intérêts et des traités qui l'unissaient aux princes protestans. Une armée de gentilshommes s'avançait vers les villes impériales; les populations allemandes saluaient comme des libérateurs ceux qui venaient établir parmi elles l'indépendance religieuse et les priviléges de l'Empire *. En vieillissant, Charles-Quint avait médité les doctrines des luthériens; il avait opposé la simplicité de leur foi et de leur conduite aux difficultés des conciles et de la cour romaine. Les électeurs catholiques eux-mêmes se plaignaient hautement des derniers actes qui avaient méconnu les garanties germaniques. Tous ces motifs préparèrent sans doute la grande transaction de Passaw, l'acte le plus important dans l'histoire du droit public, parce que, proclamant pour la première fois la liberté de conscience, il fit passer l'Allemagne sous l'empire d'un principe tout politique.

Dans cet acte immense, le roi des Romains, Ferdinand, exposait les malheurs des guerres intestines qui pendant longues années avaient divisé l'Allemagne; il appelait comme remède la concorde religieuse; il y disait : « Sa Majesté impériale, ni nous, ni les électeurs, princes et États du Saint-Empire, ne souffrirons point que l'on violente aucun des États de la confession d'Augsbourg, par voie de fait ou autrement, pour cause

* De Thou, *Hist.* ann. 1549.

de la religion, contre sa conscience et volonté, ou que l'on insulte ou attaque personne pour ce regard par la force et la voie des armes, et qu'on lui fasse aucun tort, injures ou mépris, par ordre ou autrement, mais on le laissera vivre librement et paisiblement en sa foi et religion. Et réciproquement les États de la confession d'Augsbourg ne molesteront en aucune manière, pour raison de la présente guerre, les autres États du Saint-Empire de la religion ancienne, tant ecclésiastiques que séculiers, en leurs religion, cérémonies, constitutions, biens, meubles, immeubles, domaines, sujets, revenus, cens, rentes, supériorités et juridictions, mais les en laisseront user et jouir paisiblement et tranquillement sans rien attenter de dessein formé contre eux par force, voie de fait ou autrement *. »

On arrivait enfin, après mille détours, après des efforts inouïs, à la véritable liberté de conscience, principe si fécond dans ses résultats. C'était pour la première fois que cette grande conquête était accomplie; elle marquait le passage de la société religieuse du moyen âge à la société politique; la tâche avait été rude, la victoire disputée; les peuples ne secouent pas ainsi facilement les vieux principes et les vieilles institutions; il a fallu plus de trois siècles pour l'ad-

* Goldast. *Coll. leg. impérial.* ad ann. 1552.

mettre définitivement dans la constitution des États européens. L'Allemagne prit alors une tout autre allure. Ses intérêts furent régis par des actes positifs. Son droit public cessa d'être religieux.

Il y eut deux faits à cette époque qui auraient pu changer la face du monde, et ne tinrent pourtant qu'à des hasards. Charles-Quint eut un moment la pensée de se déclarer luthérien, et à la mort de Paul III le conclave fut sur le point d'élever sur le trône de saint Pierre le cardinal Polus, fortement soupçonné de luthéranisme, ou au moins de favoriser les idées de transactions et d'*Intérim*. Supposez que ces deux têtes de la société religieuse et politique eussent échappé aux doctrines catholiques, quelles révolutions profondes la société n'eût-elle pas éprouvées dans ses mœurs, dans ses lois, dans son vaste mouvement de civilisation * !

* On dirait que Charles-Quint, dans son codicille écrit sous l'influence de la mort, a besoin de se justifier de l'hérésie, en ordonnant de nouvelles persécutions contre les hérétiques.

« Lorsque j'ai été informé que l'on avoit pris dans quelques provinces diverses personnes et que l'on devoit encore en prendre d'autres comme accusées de luthéranisme, j'ai écrit à la princesse ma fille de quelle manière il falloit châtier les coupables et remédier au mal qu'ils au-

roient causé. Je l'ai fait aussi plus tard à Louis Quixada, et l'ai autorisé d'agir en mon nom pour la même affaire; et quoique je sois persuadé que le roi mon fils, la princesse ma fille et les ministres ont déjà fait et feront encore tous les efforts possibles pour détruire un si grand mal, avec toute la sévérité et la promptitude qu'il demande; toutefois, considérant le service que je dois à Notre-Seigneur, au triomphe de sa foi et à la conservation de son Église et de la religion chrétienne, pour la défense de laquelle j'ai exécuté tant de pénibles travaux, au risque de ma propre vie, comme chacun sait; désirant surtout inspirer à mon fils, dont je connois les sentimens catholiques, le désir d'imiter ma conduite, ce que j'espère qu'il fera, connoissant sa vertu et sa piété, je le prie et lui recommande très-expressément autant que je le puis et que j'y suis obligé, et lui ordonne de plus, en ma qualité de père et par l'obéissance qu'il me doit, de travailler avec soin, comme à un objet essentiel et qui l'intéresse particulièrement, à ce que les hérétiques soient poursuivis et châtiés avec tout l'éclat et la sévérité que mérite leur crime, sans permettre d'excepter *aucun coupable*, et sans égard pour les prières *ni pour le rang et la qualité de personne*; et afin que mes intentions puissent avoir leur plein et entier effet, je l'engage à faire protéger partout le saint-office de l'Inquisition pour le grand nombre de crimes qu'il empêche ou qu'il punit, en se rappelant ce que je l'ai chargé de faire dans mon testament, pour qu'il remplisse son devoir de prince et se rende digne que Notre-Seigneur assure la prospérité de son règne, conduise lui-même ses affaires et le protége contre ses ennemis pour ma grande consolation! » — SANDOVAL, *Hist. de Carlos V*, tom. II dans les appendix, où l'on trouve aussi le testament

de Charles-Quint. Il ne faut pas oublier de quelles personnes était entouré Charles-Quint au moment de sa mort, et le besoin qu'il avait de justifier sa conduite en face du catholicisme.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

CHAPITRE PREMIER.

(Pages 29 à 48.)

ÉTAT SCIENTIFIQUE DE L'EUROPE AU COMMENCEMENT DU SEIZIÈME SIÈCLE.

1450 — 1517.

Esprit du quinzième siècle. — Sentiment d'une réforme. — Imprimerie. — Renaissance des lettres. — Les savans. — Hellénisme. — Études latines. — Universités. — Platon et Aristote. — Thèses philosophiques. — Réforme de Savonarola. — Jean Laillier. — Pic de la Mirandole. — École allemande, italienne, française. — La société féodale. — Tendance contre la propriété ecclésiastique.

CHAPITRE II.

(Pages 49 à 60.)

L'ÉGLISE AU SEIZIÈME SIÈCLE.

1450—1517.

Aspect de l'Église. — La papauté. — Innocent VIII. — Alexandre VI. — Jules II. — Opposition des conciles. — Schisme. — Les conciles de Pise, de Latran. — Querelles des monastères. — Suspension de Jules II. — Mesures de répression. — Avènement de Léon X.

CHAPITRE III.

(Pages 61 à 78.)

SITUATION POLITIQUE DE L'EUROPE AU MOMENT DE LA RÉFORME.

1483 — 1517.

— L'Empire. — La Bohême. — Le Danemarck. — La Suède. — La Suisse. — L'Angleterre. — L'Espagne. — L'Italie. — La France. — États de 1483, de 1498. — Le concordat de François Ier et de Léon X.

CHAPITRE IV.

(Pages 79 à 97.)

PREMIÈRE PÉRIODE DE LA PRÉDICATION DE LUTHER.

1517—1518.

Les indulgences. — Disputes des ordres monastiques. — Les Dominicains, les Augustins. — Le moine Martin Luther. — Ses premières thèses. — Réponse de Jean de Eck. — Soumission au pape. — Explication qu'en donne Luther.

CHAPITRE V.

(Pages 98 à 122.)

DEUXIÈME PÉRIODE DE LA PRÉDICATION DE LUTHER.

1518 — 1523.

Le parti philosophique. — Luther veut se l'attirer. — Sa correspondance avec Érasme. — Rupture avec le parti catholique. — Thèse d'Eck. — Excommunication par le pape.— Livre de Luther sur la captivité de Babylone.— Diète de Worms. — Mouvement d'opposition. — Luther au château de Wartbourg.— Pamphlets. — Son grand travail sur le fisc public.

CHAPITRE VI.

(Pages 123 à 134.)

EFFET DU LUTHÉRANISME SUR L'ESPRIT DES MASSES.

1519 — 1526.

Les Anabaptistes.—Soulèvement de Muncer.—Inquiétudes du parti philosophique des réformateurs. — Luther se prononce contre le mouvement. — Répression des Anabaptistes. — Conquêtes du luthéranisme.

CHAPITRE VII.

(Pages 135 à 150.)

CARACTÈRE POLITIQUE DE LA RÉFORME EN ALLEMAGNE.

1520 — 1530.

La propriété. — Constitution germanique. — Charles-Quint. — Diète de Nuremberg. — Diète de Spire. — Protestation des princes luthériens et des villes.— Diète d'Augsbourg. — Origine du nom de Protestans.

CHAPITRE VIII.

(Pages 151 à 167.)

MARCHE POLITIQUE DE LA RÉFORME.

1517 — 1534.

Le Danemarck. — La Suède. — Gustave Wasa. — Établissement de la réforme. — Propriétés du clergé inféodées à la noblesse. — Abaissement des évêques. — La Suisse. — Zwingle. — Zurich. — Berne. — Prédication à Genève. — Adoption municipale de la réforme.

CHAPITRE IX.

(Pages 168 à 184.)

EFFETS POLITIQUES DE LA RÉFORME EN ANGLETERRE.

1518 — 1540.

Écrits de Henri VIII contre Luther. — Question du divorce. — Hésitations du pape. — Thèses théologiques. — Premiers actes du parlement contre Rome. — Église nationale. — Actes contre les clercs. — Confiscation des monastères. — Partage des biens monastiques. — Établissement définitif du schisme.

CHAPITRE X.

(Pages 185 à 202.)

CARACTÈRE POLITIQUE DE LA PREMIÈRE PÉRIODE DE LA RÉFORME EN FRANCE.

1517 — 1535.

Esprit de la cour de François Ier. — Cause de la réforme. — Opposition qu'elle rencontre. — Université. — Parle-

ment. — Vieux souvenirs d'hérésie. Tendance de la cour. — Marguerite de Navarre. — Prédications. — François Ier et Mélanchton.

CHAPITRE XI.

(Page 203 à 233.)

DISSIDENCE DES DIVERSES ÉCOLES DE LA RÉFORME.

1518 — 1535.

École philosophique. — Érasme. — Luthéranisme modéré et conciliant. — Mélanchton. — Principes absolus. — Luther. — École sacramentaire. — Zwingle. — Calvin. — Anabaptistes. — Sociniens. — Tentatives de fusion. — Projet de Mélanchton. — Confession d'Augsbourg.

CHAPITRE XII.

(Pages 234 à 246.)

MOUVEMENT PHILOSOPHIQUE DE LA RÉFORME.

1519 — 1540.

Influence de la réforme *sur* la philosophie. — Cornelius Agrippa. — *Sur* les idées politiques. — *Utopie* de Thomas Moore. —*Sur* les systèmes religieux. — École catholique. — École protestante. — École mixte.

CHAPITRE XIII.

(Pages 247 à 259.)

RÉSISTANCE DU CATHOLICISME.

1520 — 1540.

Esprit des corporations municipales et des métiers. — Monarchie catholique. — Organisation systématique contre

la réforme. — Avances au parti philosophique. — Proposition du cardinalat à Érasme. — Institutions nouvelles dans l'Église. — Les Jésuites. — Les Capucins. — Accord du pape et de l'empereur.

CHAPITRE XIV.

(Pages 260 à 274.)

TENTATIVES DE CONCILIATION ET DE RÉPRESSION DE LA RÉFORME EN ALLEMAGNE.

1530.

Charles-Quint à la diète d'Augsbourg. — Opposition des protestans aux cérémonies religieuses. — Triomphe du parti modéré. — Conférences entre les catholiques et les réformés. — Mélanchton et Jean de Eck. — On ne peut s'entendre. — Décret violent contre les réformés.

CHAPITRE XV.

(Pages 275 à 292.)

RÉSISTANCE, ORGANISATION POLITIQUE ET MILITAIRE DU PARTI RÉFORMATEUR.

1530 — 1544.

Confédération de Smalkalde. — Elle s'oppose à l'élection d'un roi des Romains. — Alliances de la Confédération. — François Ier. — Henri VIII. — Trève et concessions. — Le parti protestant se lève contre les Turcs. — Édit de Spire.

CHAPITRE XVI.

(Pages 293 à 310.)

DEUXIÈME PÉRIODE DU CALVINISME EN FRANCE.

1537 — 1545.

Confusion de doctrines dans les écoles. — La Sorbonne et ses décisions. — Régularisation du système sacramentaire par Calvin. — Popularité du calvinisme. — Édits de persécution. — Exécution contre les Vaudois de Mérindol et de Cabrières.

CHAPITRE XVII

(Pages 311 à 323.)

DÉVELOPPEMENT DE LA RÉFORME.

1530 — 1545.

Angleterre. — Progrès de l'Église nationale. — Persécution contre les luthériens. — Les anabaptistes. — Pologne réformée. — Tentatives en Italie. — La Suisse. — Genève. — Révolution municipale. — La Suède.

CHAPITRE XVIII.

(Pages 324 à 335.)

TACTIQUE DU CATHOLICISME. — PREMIÈRE PARTIE. DU CONCILE DE TRENTE.

1538 — 1546.

Convocation d'un concile. — Réunion à Trente. — Caractère de ce concile. — Les protestans refusent d'y prendre part. — Craintes de l'empereur. — Décisions. — Résultat du concile.

CHAPITRE XIX.

(Pages 336 à 352.)

TROUBLES DU CORPS GERMANIQUE. — TRAITÉ DE PASSSAW.

1546 — 1552.

Mort de Luther. — Ses derniers ouvrages. — Efforts inutiles pour une transaction. — Rapprochement du pape et de l'empereur. — Ligue contre les protestans. — Guerre civile dans le corps germanique. — Abaissement du parti luthérien. — Victoire de Charles-Quint. — Rapports des Luthériens et de Henri II de France. — Causes qui amènent la grande transaction de Passaw. — Liberté de conscience.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

SBN VA1 1535421

Digitized by Google

Digitized by Google

142 f 33-40

1